Environment Canada Environnement Canada

0041508F VOL 1SE 47TH 1983
EXC # 001

COMPTE RENDU DE LA ... CONFERENCE F
EDERAL-PROVINCIALE SUR LA FAUNE.
OOFF

Quarante-septième
Conférence fédérale-provinciale
sur la faune

COMPTE RENDU 1983

Edmonton (Alberta)
28 juin au 1er juillet

DATE, LIEU ET THÈME DES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES SUR LA FAUNE

1922-1954	Ottawa (Ontario)
1955	Montréal (Québec)
1956	Vancouver (Colombie-Britannique)
1957	Ottawa (Ontario)
1958	St-Jean (Terre-Neuve)
1959	Ottawa (Ontario)
1960	Regina (Saskatchewan)
1961	Ottawa (Ontario)
1962	Fredericton (Nouveau-Brunswick)
1963	Ottawa (Ontario)
1964	Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
1965	Winnipeg (Manitoba)
1966	Québec (Québec)
1967	Ottawa (Ontario)
1968	Whitehorse (Yukon)
1969	Edmonton (Alberta)
1970	Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
1971	Toronto (Ontario)
1972	Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
1973	Uttawa (Ontario)
1974	Victoria (Colombie-Britannique) - L'homme et la faune
1975	St-Jean (Terre-Neuve) - Les valeurs fauniques
1976	Fredericton (Nouveau-Brunswick) - Les initiatives fédérales-provinciales en matière de gestion faunique
1977	Winnipeg (Manitoba) - La protection juridique de la faune au Canada
1978	Québec (Québec) - Utilisation de la faune
1979	Regina (Saskatchewan) - Pleins feux sur l'habitat
1980	Ottawa (Ontario) - Une politique nationale de la faune
1981	Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) - Une politique nationale de la faune - 2^{e} étape
1982	Whitehorse (Yukon) - La faune dans le Nord canadien
1983	Edmonton (Alberta) - La gestion de la faune aujourd'hui et demain
1984	Timmins (Ontario) - La gestion de la faune en équipe
1985	Halifax (Nouvelle-Écosse)
1986	Ottawa (Ontario)

Environnement Canada
Service canadien de la faune

Environment Canada
Canadian Wildlife Service

Compte rendu de la
Quarante-septième
Conférence fédérale-provinciale sur la faune
28 juin-1er juillet
1983

Publication autorisée par
le ministre de l'Environnement

Service canadien de la faune

Ministère des Approvisionnements et Services, Canada 1983
N° de catalogue CW69-3/47F
ISBN 0-662-12898-2
ISSN 0069-0007

Imprimerie : LES ATELIERS GRAPHIQUES MARC VEILLEUX
N° de contrat : KN107-3-0796

Édition française : SOCIÉTÉ ARDENN INC.
N° de contrat : KN107-3-4079

TABLE DES MATIÈRES

5 Discours d'ouverture - L'hon. Don Sparrow

6 Rapport sur les mesures prises à la suite des recommandations de la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune - D.K. Pollock

Rapports de mise à jour

15 US Fish and Wildlife Service - F.E. Hester
23 Service canadien de la faune - B. Tétreault
27 Institut de la fourrure - R.C. Goulden
29 Commentaires sur l'Institut de la fourrure - A. Frayling
32 Résumé de la discussion

Valeur de la faune

34 L'importance de la faune pour les Canadiens - F.L. Filion
48 Proposition d'analyse exhaustive des résultats de l'Enquête de 1981 sur l'importance de la faune pour les Canadiens
52 Résumé de la discussion
54 Faisabilité d'une étude sur la valeur de la faune dans le Nord canadien - F.L. Filion

THÈME : LA GESTION DE LA FAUNE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Gestion de la faune (1re séance)

56 Demain : Une équipe fédérale-provinciale de gestion de la faune - N.M. Simmons (Conférencier principal)
63 La gestion de la faune est-elle unique? - G. Kerr (président, 1re séance)
66 Une perspective juridique - R.H. Scammell
74 Une perspective actuelle - M. Hummel
79 Aspects futurs - D.C. Surrendi
82 La gestion de la faune avec un budget restreint ou qu'allons-nous faire maintenant? - D. Robinson/H. Monaghan
86 Résumé de la discussion

Gestion de la faune (2e séance)

90 Industrie et faune - Deux bénéficiaires? - T. Beck (président, 2e séance)
91 Fonction de réglementation du gouvernement - D.J. Neave
103 Gestion des forêts et de la faune aujourd'hui et demain Point de vue de l'industrie - J.W. Toovey
109 Les obligations futures du gouvernement et de l'industrie - L.W. Mottus
114 Résumé de la discussion

Gestion de la faune (3e séance)

120 La participation actuelle et future du public - E. Kure (président, 3e séance)
125 Le rôle du naturaliste - G. Sheehy
135 Le propriétaire terrien éleveur - E. Thiessen
138 La chasse de subsistance - P. Kelly
146 Les sportifs - D. Pattinson
150 Résumé de la discussion

Rapports de mise à jour

154 Semaine nationale de la faune - K.A. Brynaert
158 Rapport du Comité directeur - L. Whistance-Smith
163 Résumé de la discussion
171 Ébauche de projet national éducatif dans le domaine de la faune - N. Gaelick
174 Résumé de la discussion
177 Organisation de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune - R. Andrews
178 Résumé de la discussion
183 "Canadian Wildlife Administration" - R. Bell

Rapport (points saillants des programmes)

184 Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta
186 Direction de la faune aquatique et terrestre de la Colombie-Britannique
191 Direction de la faune du Manitoba
196 Division de la faune de Terre-Neuve et du Labrador
199 Service de la faune des Territoires du Nord-Ouest
202 Direction de la faune de l'Ontario
205 Division de la faune aquatique et terrestre de l'Île-du-Prince-Édouard
209 Direction de la faune de la Saskatchewan
212 Ministère des ressources renouvelables du Yukon

Rapports

216 Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC)
219 État vérifié du COSEWIC - J.E. Bryant
227 Situation des oiseaux aquatiques au Canada en 1983
229 Comité administratif de recherche et de gestion de l'ours blanc - I. Stirling
231 Comité canadien de gestion des ongulés - W.K. Hall
232 Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
236 Fédération canadienne de la faune - K.A. Brynaert
241 Fédération canadienne de la nature, 1982
245 Canards Illimités (Canada)
251 Fonds mondial pour la nature
256 Lignes directrices relatives aux habitats - S.C. Curtis
260 Comité directeur pour une stratégie nationale de la faune - J.A. Keith
261 Service canadien de la faune

279 Recommandations de la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune

286 Participants
298 Résumé de la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune

DISCOURS D'OUVERTURE

L'honorable Don Sparrow
Ministre associé
Terres publiques et Faune
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'Alberta

Au nom du gouvernement de l'Alberta et en particulier du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, je vous souhaite la bienvenue en Alberta et dans notre belle ville d'Edmonton pour la 47e Conférence fédérale-provinciale annuelle sur la faune.

J'ai jeté un bref coup d'oeil au thème de votre conférence, "La gestion de la faune aujourd'hui et demain", ainsi qu'aux points de votre ordre du jour, et je pense que vous pouvez vous attendre à des discussions intéressantes et productives. Je suis particulièrement heureux de constater qu'on a pris l'initiative de passer en revue nos efforts dans le domaine de la gestion de la faune et de les étudier dans le contexte du climat économique global actuel et prévisible. Il nous faudra tout simplement travailler davantage à insérer les intérêts des ressources fauniques dans le tissu socio-économique de notre pays. C'est surtout à vous qu'il reviendra de relever ce défi.

En octobre 1982, une nouvelle politique sur la faune aquatique et terrestre a été adoptée et publiée. Elle fournit une orientation correspondant aux responsabilités de l'Alberta à l'égard des ressources et les avantages que peut tirer la société de leur utilisation.

Un autre document nouveau, un plan des ressources de faune aquatique et terrestre de l'Alberta, est presque terminé; il détermine les utilisations possibles et étudie la situation actuelle dans l'optique du passé et de l'avenir. En outre, l'avenir est envisagé de deux façons : ce qu'il sera si les tendances actuelles se poursuivent ou ce qu'il pourrait être si, par des mesures de gestion, la population pouvait profiter des mêmes expériences qu'aujourd'hui.

On prépare par ailleurs une nouvelle Loi sur la faune qui permettrait la mise en oeuvre de la politique sur la faune. La nouvelle Loi devrait être déposée à la session d'automne de la présente législature.

L'Alberta et Canards Illimités (Canada) ont signé en juin 1982 un important accord sur la conservation des terres humides. L'accord est valable pour dix ans, avec des prolongations de cinq ans. Si les deux parties sont d'accord, l'accord permet l'aménagement conjoint de quelque vingt zones marécageuses clés ayant une valeur et un potentiel de gestion particuliers. Canards Illimités (Canada) assumera la plupart des coûts de construction tandis que l'Alberta fournira les terres, en achetant des terres privées au besoin.

En terminant, je tiens à vous transmettre, en tant qu'hôte de cette Conférence, mes meilleurs voeux de succès. J'ai remarqué que votre ordre du jour comportait ici et là quelques activités sociales qui, j'en suis certain, ajouteront un caractère agréable à l'événement. Malheureusement, mon horaire ne me permettra pas d'assister à ces activités mais je vous remercie, une fois encore, de m'avoir donné l'occasion de vous souhaiter la bienvenue dans notre belle province et je tiens à vous garantir toute l'aide possible que peut vous accorder mon ministère pour rendre votre séjour des plus agréable.

RAPPORT SUR LES MESURES PRISES À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS DE LA 46e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

D.K. Pollock

Recommandation 1 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements au ministère des Ressources naturelles du Yukon, à l'honorable Dan Lang, ainsi qu'à Don Hutton et à son personnel, pour le repas de grillades offert le 2 juin 1982, pour les autres excellentes dispositions prises et pour l'hospitalité offerte aux délégués, aux invités et à leurs familles à l'occasion de la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été adressées à l'honorable Dan Lang et à Don Hutton. Recommandation exécutée.

Recommandation 2 (Remerciements pour la réception)

Que l'assemblée exprime ses remerciements au Service canadien de la faune pour la réception offerte le 31 mai 1982.

Mesure

Une note de remerciements a été adressée à B. Tétreault. Recommandation exécutée.

Recommandation 3 (Remerciements pour la soirée)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à la Fédération canadienne de la faune et au ministère des Ressources naturelles du Yukon qui ont conjointement offert l'excellent souper et la soirée divertissante du 3 juin 1982 au Ski Chalet.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été adressées à K. Brynaert et à Don Hutton. Recommandation exécutée.

Recommandation 4 (Remerciements pour le petit déjeuner)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Canards Illimités (Canada) pour le petit déjeuner aux crêpes offert le 2 juin 1982.

Mesure

Une lettre de remerciements a été adressée à Stew Morrison. Recommandation exécutée.

Recommandation 5 (Remerciements aux organismes non gouvernementaux)

Que l'assemblée exprime ses remerciements aux organismes non gouvernementaux qui ont participé à la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été adressées à tous les participants des organismes non gouvernementaux présents à la Conférence. Recommandation exécutée.

Recommandation 6 (Absence regrettée du Québec et de la Nouvelle-Écosse)

Que les participants à la Conférence expriment leurs regrets relativement à l'absence de représentants des gouvernements provinciaux de la Nouvelle-Écosse et du Québec.

Mesure

Des lettres de regrets ont été adressées à la Nouvelle-Écosse et au Québec. Recommandation exécutée.

Recommandation 7 (Endrine)

Attendu que l'utilisation de l'endrine en 1981 au Montana et dans plusieurs autres États de l'Ouest a entraîné une forte concentration de ce pesticide chez les oiseaux migrateurs, et

attendu que ces oiseaux constituent une ressource internationale partagée, et

attendu que les avertissements donnés au public concernant les dangers possibles liés à la consommation d'oiseaux aquatiques contaminés ont eu pour effet de réduire grandement le tourisme dans certaines régions du Canada, et

attendu que rien ne garantit qu'une telle situation ne se reproduira pas,

en conséquence, il est recommandé que le gouvernement du Canada fasse part des inquiétudes soulevées à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune au sujet des conséquences au Canada de la contamination des oiseaux migrateurs par suite de l'utilisation de l'endrine aux États-Unis.

Mesure

Une lettre a été adressée à R. MacLennan, de la Saskatchewan, instigateur de la recommandation, demandant "une documentation convenable" afin que le Service canadien de la faune puisse prendre des mesures à la suite de la recommandation. Dans sa réponse, M. MacLennan a déclaré :

> "Ces données comportent deux problèmes. Tout d'abord, contrairement à mon rapport présenté à Whitehorse, le nombre des chasseurs non résidents est demeuré relativement stable à environ 3 500. Ensuite, il est important de déterminer dans quelle mesure la baisse du nombre de chasseurs résidents a été provoquée par l'endrine et dans quelle mesure par le faible niveau de l'eau et le petit nombre de canards.

"D'après les appels téléphoniques et les commentaires reçus, il ne fait aucun doute que l'endrine a joué un rôle important dans cette baisse.

"Je reconnais les difficultés que le SCF rencontrerait pour essayer de présenter une protestion officielle d'après ce genre de renseignements ... J'ai également été informé des mesures prises par les représentants du SCF à propos de l'endrine lors des réunions concernant les voies migratoires américaines et je suis davantage confiant que le message a été reçu".

Aucune mesure ultérieure n'est nécessaire.

Recommandation 8 (Ours blancs)

L'assemblée félicite le Service canadien de la faune pour la prévoyance et les initiatives dont il a fait preuve dans ses recherches sur l'ours blanc, ainsi que pour le rôle important joué dans la coordination des programmes de gestion des provinces et des territoires. L'assemblée appuie fermement le Service canadien de la faune dans ses efforts constants et inestimables dans le domaine de la recherche et de la gestion relatives à l'ours blanc.

Mesure

Une note a été adressée à B. Tétreault félicitant le Service canadien de la faune pour ses efforts dans le domaine de la recherche et de la gestion relatives à l'ours blanc. Recommandation exécutée.

Recommandation 9 (Colloque forêt-faune)

Attendu que les participants à la 45^{e} Conférence fédérale-provinciale sur la faune ont proposé la tenue d'un colloque visant à faciliter l'échange de données touchant à la gestion et à la recherche entre forestiers et gestionnaires de la faune, et

attendu que la proposition avancée par un comité directeur a été jugée acceptable par l'assemblée et a reçu l'appui général des forestiers et des gestionnaires de la faune,

en conséquence, il est recommandé que :

1) les délégués à la Conférence appuient la tenue d'un tel colloque au Canada au printemps 1984;

2) le symposium se concentre sur l'intégration de l'aménagement des forêts et de la gestion de la faune;

3) des spécialistes réputés au Canada et à l'étranger soient invités à y faire un exposé et que leurs exposés soient publiés;

4) l'admission ne soit pas restreinte;

5) le comité existant choisisse un comité organisateur composé de représentants des forestiers et des biologistes de tout le Canada, des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'autres organismes non

gouvernementaux appropriés, ainsi que de représentants de l'industrie forestière et du monde universitaire; et que

6) le comité cherche à recueillir les fonds nécessaires auprès des gouvernements participants, de l'industrie forestière et des organismes non gouvernementaux.

Mesure

1) Un Symposium national sur la "Gestion de la forêt et de la faune" est prévu du 7 au 10 mai 1984 à l'Université de la Colombie-Britannique.

2) D'après le thème du Symposium, la gestion de la forêt pour les produits du bois et la faune peut faire l'objet d'une meilleure intégration avec des avantages pour tous les utilisateurs des ressources forestières. Le programme abordera des sujets comme le fondement légal d'une gestion intégrée des ressources, le processus de mise en oeuvre dans les divers secteurs de compétence, les besoins des utilisateurs des ressources et les moyens de résoudre les problèmes qui entravent l'intégration.

3) Le programme a été planifié et des conférenciers réputés ont été trouvés et contactés; 19 sur 23 ont accepté jusqu'à présent. L'Institut forestier du Canada a accepté, en attendant l'approbation finale de ses administrateurs, de publier les articles dans la revue Forestry Chronicle.

4) Le Symposium est destiné aux administrateurs et aux gestionnaires des ressources forestières et mettra l'accent sur la participation des forestiers et des biologistes. L'hébergement a été réservé pour environ 300 participants à l'Université de la Colombie-Britannique. Les renseignements concernant la préinscription seront envoyés aux organisateurs fauniques d'ici la mi-juillet 1983.

5) La planification du Symposium est réalisée par un comité composé de membres de l'Université de la Colombie-Britannique, du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique et d'organismes forestiers et fauniques de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et d'Environnement Canada. La Fédération canadienne de la faune a accepté de s'occuper de la trésorerie et de la publicité et de participer à la recherche de contributions financières. L'Association forestière canadienne a accepté de chercher des contributions financières et de participer à la campagne de publicité.

6) Le Symposium sera organisé par les ministères des Forêts et de l'Environnement de la Colombie-Britannique. Des commanditaires sont recherchés parmi les organisations et organismes participants et parmi les associations de gestionnaires et d'utilisateurs des ressources forestières. On prévoit que les petits dons provenant d'un grand nombre de sources couvriront la majorité des coûts. Pour encourager la participation, les frais d'inscription seront minimes (moins de 30 $).

7) Les organisations et organismes fauniques recevront les informations et les formulaires de préinscription d'ici le 30 juillet. Une description du programme sera disponible lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Des membres du comité organisateur seront présents à la Conférence pour donner des détails au besoin. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 10 (Semaine nationale de la faune)

L'assemblée recommande :

1) que les différents secteurs de compétence, dirigés par un groupe d'étude composé de trois membres, examinent et évaluent la Semaine nationale de la faune, y compris l'efficacité des systèmes de livraison et de l'utilisation du matériel produit par la Fédération canadienne de la faune,

2) que, dans le cadre de cette évaluation, un atelier sur la Semaine nationale de la faune ait lieu durant la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, et

3) que prennent part à cet examen les personnes directement responsables de la Semaine nationale de la faune dans leurs aires de compétence respectives.

Remarque : Membres du groupe d'étude--Ted Muir (Manitoba), Denis Minty (Terre-Neuve) et Laurel Whistance-Smith (Ontario); suppléant--Rod Cameron (Colombie-Britannique).

Mesure

Le groupe d'étude a fait circuler un questionnaire. Les réponses devaient être renvoyées à Laurel Whistance-Smith pour le 20 mai afin de permettre leur compilation avant la Conférence. Un atelier sera organisé pendant la Conférence le matin du jeudi 30 juin. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 11 (Thème de la Semaine nationale de la faune)

Il est recommandé que le thème de la Semaine nationale de la faune de 1983 soit la "Connaissance de la faune" et que la documentation pertinente porte sur les activités de gestion actuelles ou futures.

Mesure

Une lettre a été adressée à K. Brynaert pour confirmer l'appui unanime des délégués à cette recommandation. Recommandation exécutée.

Recommandation 12 (Conférence fédérale-provinciale sur la faune)

Attendu que la conférence fédérale-provinciale sur la faune ne réunit plus seulement des représentants de gouvernements mais aussi des représenatnts du grand public, et

attendu que la consultation et la coordination gouvernementales sont possibles par le biais des sous-comités des Directeurs de la faune, des comités consultatifs et de la Conférence des ministres responsables de la faune, et que le public a peu d'occasions de contribuer à la gestion et à l'administration de la faune au Canada,

en conséquence, il est recommandé qu'un groupe d'étude composé de trois personnes, soit un représentant du Service canadien de la faune, un de la province de l'Alberta et un de la Fédération canadienne de la faune, examine, avant la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, l'organisation de la

Conférence, notamment en vue d'accroître le rôle des particuliers et des organismes privés à la Conférence et de proposer un mandat.

Mesure

Un comité composé de Bob Andrews et Ron Weatherill (Alberta), Ken Brynaert et Lloyd Libke (Fédération canadienne de la faune) et Joe Bryant (Service canadien de la faune) s'est réuni le 7 avril 1983 pour rédiger une proposition qui sera présentée lors de la Conférence et fera l'objet d'une discussion le jeudi 30 juin. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 13 (Lignes directrices relatives aux habitats)

Attendu que les participants à la 46e Conférence reconnaissent et appuient les efforts déployés en vue d'élaborer une méthode de gestion des habitats fauniques au Canada, et

attendu qu'il faut poursuivre les efforts en ce sens,

en conséquence, il est recommandé que le groupe d'étude qui a été créé se réunisse pour examiner et épurer le document actuel présenté à la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune et pour continuer à élaborer des méthodes de protection des habitats qui pourraient être mises en oeuvre par les divers paliers de gouvernement ou par le secteur privé, indépendamment ou de concert avec les gouvernements, et

que le groupe d'étude fasse rapport aux délégués avant la Conférence de l'an prochain.

Mesure

Tous les territoires et provinces ont été consultés à propos du contenu du dernier rapport. Cependant, certains ont mis du temps pour répondre. Un rapport sera déposé lors de la Conférence.

Recommandation 14 (Stratégie de la faune pour le Canada)

Attendu que l'ébauche de la stratégie de la faune pour le Canada datée de février 1982 fait maintenant état des changements importants demandés par écrit par les représentants des ministres de chaque province et territoire, et

attendu que l'ébauche de février 1982 fait actuellement l'objet d'une étude par les ministres responsables de la faune et par d'autres ministères d'un certain nombre de gouvernements, en vue de son examen par les ministres responsables de la faune lors de leur réunion prévue pour l'automne 1982,

en conséquence, il est recommandé que tous les autres changements proposés pour la stratégie soient remis au président du comité directeur d'ici le 1er juillet 1982 et que les autres secteurs de compétence en reçoivent copie.

Remarque :

Les représentants de l'Ontario s'opposent à cette recommandation.

Mesure

Le texte final des "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada" a été approuvé lors de la Conférence des ministres de la faune le 30 septembre 1982. Les lignes directrices ont été imprimées et distribuées aux organismes fauniques au printemps 1983. Le comité directeur a achevé ses travaux. Le rapport final de Tony Keith a été distribué en juin. Les participants à la Conférence se sont engagés à évaluer les "Lignes directrices" en 1988. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 15 (Institut de la fourrure du Canada)

Attendu que le groupe d'étude créé suite à la recommandation 11 de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1981 a exécuté pratiquement tout son mandat, et

attendu que les délégués officiels à la Conférence de 1982 conviennent, en principe, d'adopter et de mettre en oeuvre le rapport sous réserve de l'approbation des ministres et à condition que des changements d'ordre juridique mineurs soient apportés aux statuts, et

attendu qu'il faut agir promptement pour créer l'Institut de la fourrure du Canada,

en conséquence, il est recommandé que le groupe d'étude créé suite à la recommandation 11 de la Conférence de 1981 :

1) modifie les statuts de façon à satisfaire aux exigences juridiques et aux ajustements recommandés par les divers secteurs de compétence responsables de la faune au Canada, pourvu qu'ils respectent l'esprit et l'intention du projet actuel concernant l'Institut de la fourrure du Canada;

2) obtienne des engagements à l'égard des fonds pour l'Institut de la fourrure du Canada, généralement suivant les modes de partage établis dans le rapport présenté à la Conférence de 1982; et

3) établisse l'Institut en se servant des membres actuels du groupe d'étude comme "demandeurs" pour que l'Institut fonctionne d'ici le 31 décembre 1982.

Remarque :Les représentants de la Saskatchewan s'opposent à cette recommandation.

Mesure

Le groupe d'étude a achevé son mandat et son président, Rich Goulden, présentera un rapport lors de la Conférence le matin du mardi 28 juin. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 16 (Valeur de la faune dans le Nord)

Attendu que l'enquête nationale de 1982 portant sur les valeurs associées à la faune sera très utile pour les gestionnaires des ressources et le grand public, mais qu'elle ne permettra pas d'évaluer complètement la valeur des ressources fauniques dans le Nord canadien, notamment pour les autochtones du Nord,

en conséquence, il est recommandé qu'un petit groupe de travail détermine la faisabilité d'une enquête complémentaire à l'enquête nationale actuelle pour évaluer les ressources fauniques du Nord canadien et présente un rapport au sous-comité des Directeurs de la faune avant la prochaine Conférence.

Remarque : Membres du groupe de travail-- Wayne Pepper (Saskatchewan), Hugh Monaghan (Territoires du Nord-Ouest); Michael Hawkes (Yukon); Fern Filion (Service canadien de la faune); Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada).

Mesure

Il était demandé au groupe de travail de déterminer la faisabilité d'une enquête complémentaire à l'enquête nationale actuelle pour évaluer les ressources fauniques du Nord canadien. Le SCF a rédigé le mandat et signé un contrat de services avec M. Peter Usher en vue d'obtenir ses recommandations impartiales sur la question. Ce contrat a été payé par les Territoires du Nord-Ouest. Un rapport sur l'étude de faisabilité sera présenté lors de la réunion du Comité des directeurs de la faune avant la Conférence de 1983. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 17 (Comité canadien de gestion des ongulés)

Attendu que le but premier du Comité canadien de gestion des ongulés est de conseiller les responsables de l'élaboration de la politique faunique sur les possibilités et les tendances futures d'importance pour la gestion des ongulés au Canada, et de jouer un rôle important,

en conséquence, il est recommandé que les participants à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune appuient le maintien du comité selon un mandat révisé.

Remarque : La Colombie-Britannique a offert volontairement de fournir une ébauche du mandat révisé.

Mesure

Le Comité a été avisé de la décision unanime des délégués d'appuyer le maintien du Comité. Recommandation exécutée.

Recommandation 18 (COSEWIC)

Attendu que le Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC) existe depuis cinq ans et qu'un examen de ses travaux serait opportun, et

attendu que des fonds pour la préparation des rapports de situation du COSEWIC sont requis de toute urgence,

en conséquence, il est recommandé que :

1) le président du COSEWIC prenne les arrangements nécessaires pour faire vérifier les activités du COSEWIC depuis ses débuts, notamment la participation aux réunions, les réponses aux votes postaux, les mesures

prises, la préparation des rapports de situation, un rapport financier, etc., et que le rapport soit présenté lors d'une réunion mixte des Directeurs de la faune de l'Est et de l'Ouest; et que

2) tous les gouvernements soient encouragés à assumer les frais de préparation des rapports de situation du COSEWIC, étant donné notamment que le Fonds mondial pour la nature (Canada) a accepté de verser en 1982, 1983 et 1984 des subventions égales à tout montant qui sera consenti jusqu'à concurrence de plafonds déterminés d'avance.

Mesure

1) En réponse à cette recommandation, le président, l'exécutif et les membres du COSEWIC ont procédé à une vérification des cinq premières années des travaux du Comité. Une ébauche a été distribuée à la fin de 1982 et la version finale a été envoyée en juin 1983.

2) Le Fonds mondial pour la nature (FMN) a offert d'octroyer des fonds équivalant à ceux recueillis par les secteurs de compétence pour la production de rapports de situation à concurrence de limites annuelles de 20 000 $ en 1982, 15 000 $ en 1983 et 10 000 $ en 1984. À l'heure actuelle, le COSEWIC utilise la part de 15 000 $ prévue pour la deuxième année et qui, lorsqu'elle sera égalée, atteindra 30 000 $ pendant l'année en cours. Dans le cadre de cette entente, le montant total disponible en trois ans pour la production des rapports de situation atteindra 90 000 $ si les secteurs de compétence sont capables de recueillir les fonds nécessaires pour amener le Fonds mondial pour la nature (Canada) à honorer intégralement son engagement. La collecte de fonds auprès des membres en vue d'amener le FMN (Canada) à honorer intégralement son engagement pour la deuxième année de l'entente est en cours au moment de la rédaction de ce texte. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 19 (Éducation dans le domaine de la faune)

Attendu que l'assemblée reconnaît les progrès en matière d'éducation dans le domaine de la faune réalisés par la Fédération canadienne de la faune durant la Semaine nationale de la faune, mais reconnaît également la nécessité d'accroître les apports au plan éducatif de façon continue,

en conséquence, il est recommandé que la Fédération canadienne de la faune soit encouragée à donner suite au projet national éducatif dans le domaine de la faune pour présentation à la 47e Conférence.

Mesure

Une lettre d'encouragement a été adressée à K. Brynaert. Un projet sera présenté à la Conférence le matin du mardi 28 juin. Recommandation en voie d'exécution.

Rapport de mise à jour

US FISH AND WILDLIFE SERVICE

F.E. Hester
Sous-directeur

Une fois encore, c'est un honneur et un plaisir pour moi de représenter l'US Fish and Wildlife Service (USFWS) à cette importante réunion. Bien que les représentants de nos organismes se réunissent à un certain nombre de conférences et de réunions techniques au cours de l'année, cette conférence est pour nous bien plus qu'une rencontre annuelle. Pour l'USFWS, c'est une occasion de vous faire partager ce que nous considérons être nos plus grandes réalisations sur le plan de la gestion des ressources au cours des douze mois précédents. Et nous tentons, en toute bonne foi, d'évaluer nos secteurs de préoccupations et de trouver des moyens d'y apporter des améliorations. Bref, la conférence nous permet de faire une sorte de bilan de la façon dont nous avons géré notre partie du continent terrestre nord-américain au cours de l'année écoulée.

Je tiens d'abord à vous annoncer que nous avons fait de grands pas vers la réalisation de nos objectifs, malgré des restrictions financières qui nous étaient tout d'abord apparues presque dramatiques. Nous avons réussi à réduire le budget global du Service tout en maintenant, et même en augmentant dans certains secteurs, notre efficacité. À mon avis, cet état de choses est attribuable aux qualités et au dévouement de nos employés, ainsi qu'à la souplesse et au professionnalisme de nos planificateurs.

Je crois que l'USFWS a très bien fait face aux changements financiers et a réussi, en cette période difficile de réévaluation du budget et des priorités, à maintenir son rythme et sa productivité.

Modification des objectifs

Avant de passer en revue quelques-uns des plus importants points saillants de l'année qui vient de s'écouler, j'aimerais vous faire part d'un certain nombre de changements que nous avons apportés à nos objectifs au cours des derniers mois, principalement dans le domaine de la politique sur la faune aquatique et terrestre et de la gestion des pêches intérieures.

Tout d'abord, en ce qui concerne la politique du Département sur les ressources de faune aquatique et terrestre, le Secrétaire a publié en mars de cette année une mise à jour de la politique de 1971 élaborée sous la direction de l'ancien Secrétaire Hickel. La politique révisée clarifie non seulement les pouvoirs et les obligations de l'Administration fédérale et des États à l'égard de la faune aquatique et terrestre, mais elle confirme également le rôle fondamental des États dans la gestion de la faune aquatique et terrestre sur leur territoire. La révision de cette politique s'imposait. Au cours de la dernière décennie, un certain nombre de nouvelles mesures fédérales prises aux États-Unis dans le domaine de la faune avaient laissé de côté de nombreux rôles des États, ainsi que des questions liées aux États. Cette nouvelle politique a d'ailleurs déjà reçu un grand appui des organismes d'État chargés de la faune aquatique et terrestre, car elle a permis d'éliminer en grande partie la confusion qui règnait à propos du rôle pertinent de l'Administration fédérale et des États en matière de ressources fauniques. Qui plus est, la politique suggère de nouvelles occasions de

collaboration entre les États et l'Administration centrale, de façon que les idées et les apports des États puissent être utilisés efficacement et intégrés à la planification de la gestion à long terme.

Par ailleurs, dans le domaine des priorités et de la gestion des pêches, nous avons pris des mesures décisives. Nous avons cédé un certain nombre de centres piscicoles aux États; nous avons interrompu notre programme de recherche sur les réservoirs et éliminé quelques-unes de nos stations d'aide aux pêcheurs. Même si ces changements sont attribuables en partie aux restrictions budgétaires, ils se veulent quand même un meilleur reflet de la nouvelle ligne de pensée selon laquelle les États devraient avoir des pouvoirs accrus en matière de pêche là où il n'y a pas de besoin ou de mandat fédéral clairement établi. Un bon exemple est celui de la fermeture ou de la cession de certains des centres piscicoles nationaux. Bon nombre de ces installations produisaient du poisson principalement pour des eaux administrées par les États ou encore pour répondre aux besoins des États en matière de pêche. Nous ne pouvions nier l'importante valeur de ces entreprises sur le plan de la pêche sportive, ni leur grande contribution au bien public. Il nous semblait cependant beaucoup plus approprié qu'elles soient soutenues et gérées par les États si ceux-ci en étaient les principaux bénéficiaires. Il est évident que la réorientation d'un programme aussi important ne reçoit pas toujours un appui unanime des États, mais bon nombre avaient hâte de négocier la cession et plusieurs installations relèvent déjà entièrement d'eux.

Nous avons réorganisé nos programmes halieutiques pour qu'ils ne visent que des questions de compétence clairement fédérale : nous poursuivons nos efforts touchant les poissons menacés d'extinction; nous continuons la gestion des pêches sur les terres fédérales comme les parcs nationaux, les bases militaires, les réserves indiennes et les réserves nationales de faune où, de fait, nous tentons d'accroître la pêche récréative par le biais d'un financement coopératif avec les organismes bénéficiaires. Nous continuons notre recherche sur la nutrition, les maladies et la génétique du poisson, ainsi que sur les agents contaminants de l'environnement et sur les relations entre écosystèmes. Notre nouvelle politique des pêches englobe aussi des questions halieutiques d'envergure, par exemple nos efforts en vue de maintenir et de rétablir les stocks de poissons anadromes et, bien sûr, nos travaux en collaboration avec vous dans les Grands lacs.

Le programme halieutique a donc subi de très importants changements au cours de l'année, changements qui témoignent de nos efforts pour mieux définir le rôle approprié de l'Administration fédérale et, par le fait même, donner aux États plus de souplesse et plus de pouvoirs en matière de gestion des pêches. Bon nombre d'entre vous savent, j'en suis certain, que l'Administration actuelle des États-Unis favorise l'élargissement du rôle des organismes d'État dans la gestion des ressources. Je crois que nous avons fait de grands pas en ce sens. En outre, en appuyant l'augmentation des subventions fédérales aux États pour leurs efforts en matière de pêche, nous croyons avoir indiqué clairement que nous sommes conscients des contraintes financières qu'ont connues les États au cours des dernières années et que nous favorisons l'élargissement de leur base de financement afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs.

Toujours sur le thème de la collaboration entre l'Administration fédérale et les États, nous avons encore simplifié notre processus de planification de façon à limiter la paperasserie des États dans leurs rapports sur les projets qui reçoivent une aide fédérale. Plusieurs États ont opté pour le système de planification pluriannuel que nous avons offert. De cette façon, leur planification est encore plus souple.

Au cours de l'année, l'USFWS a publié le rapport complet de l'Enquête nationale de 1980 sur la pêche, la chasse et les loisirs associés à la faune, réalisée en collaboration avec l'US Census Bureau. Les résultats de l'enquête montrent que la pêche demeure l'activité de plein air favorite de la plupart des citoyens américains. La chasse a aussi connu une plus grande faveur, mais à un rythme moins élevé. Le montant total dépensé pour ces activités est probablement la meilleure indication de la valeur que les citoyens américains accordent à leurs passe-temps de plein air; en effet, le total des dépenses a dépassé les 41 milliards $. Une donnée intrigue beaucoup de gens : les Américains dépensent maintenant près de 500 millions $ à nourrir les oiseaux et d'autres espèces fauniques. Toutes les données recueillies au cours de l'enquête sont offertes aux États. D'ailleurs, un sommaire est envoyé à chaque État sur les activités de plein air de ses citoyens. Ce résumé s'est révélé un outil de planification très valable pour bien des administrateurs des ressources des États.

Je vais maintenant passer à d'autres réalisations intéressantes et importantes de l'USFWS au cours de l'année écoulée, en insistant sur les secteurs d'intérêt commun et de collaboration avec le Canada.

Points saillants sur la pêche

Grands lacs

Efforts nationaux

Nous avons accru notre stock de touladis reproducteurs au nouveau Centre national piscicole d'Iron River. Nous y avons commencé la production et nous devrions y produire annuellement environ 3 millions d'alevins d'un an quand le centre fonctionnera à plein rendement.

Notre production d'alevins pour les Grands lacs atteindra près de neuf millions de poissons au cours des deux prochaines années.

Efforts communs

Notre programme de lutte contre la lamproie marine en est maintenant à sa 24^{e} année et continue de progresser.

Dans le cadre du plan stratégique de gestion des pêches des Grands lacs, nous avons assisté cette année à l'élaboration et à l'acceptation d'un plan conjoint pour le rétablissement du touladi dans le lac Ontario, auquel participent l'USFWS, l'État de New York et l'Ontario.

Saumon de l'Atlantique

Efforts nationaux

Des passes migratoires aménagées sur la rivière Connecticut ont permis au saumon de l'Atlantique d'accéder à 225 km de cours d'eau. L'année prochaine, d'autres installations aménagées au barrage Bellows Falls permettront le passage du poisson sur 130 km supplémentaires (355 km au total) d'habitat, y compris la rivière White.

Notre programme de rétablissement du charognard permet d'obtenir un stock supplémentaire de reproducteurs pour la production en centre piscicole.

La remonte de saumons de l'Atlantique pour les pêcheurs sportifs de la rivière Penobscot, dans le Maine, a atteint un chiffre record en 1982, tandis que le total des prises était comparable à celui de 1981 (1 188 contre 1 190).

Cette année, nous sommes heureux des premières remontées d'adultes dans les rivières Merrimack, Pawcatuck et Connecticut. Bien que leur nombre soit limité, il ne faut quand même pas oublier qu'il n'y a pas eu de saumons de l'Atlantique dans ces cours d'eau pendant près de 150 ans.

Efforts communs

Nous avons participé à l'organisation de la Convention sur le saumon de l'Atlantique Nord, nous avons continué à échanger des données et des techniques et nous gardons toujours comme priorité la production des salmonidés anadromes.

Saumon du Pacifique

Efforts nationaux

Nous poursuivons notre programme de marquage des saumoneaux sur toute la côte, pour surveiller la migration, la pêche et la production.

Nous réussissons, certes lentement, à mieux réglementer la pêche du saumon en haute mer.

Nous croyons pouvoir discerner une augmentation des remontes d'adultes dans la partie supérieure du fleuve Columbia, qui pourrait être liée à la brève période de fermeture qu'a instaurée la Colombie-Britannique l'année dernière.

Nous entreprenons des procédures d'évaluation de nos centres piscicoles de la côte Ouest qui nous aideront à mieux comprendre les répercussions de notre production en bassins piscicoles.

Efforts communs

Nous avons obtenu un accord de principe au niveau scientifique sur les questions contenues dans le projet de Traité sur le saumon du Pacifique. Nous espérons que nos administrations respectives l'accepteront le plus tôt possible afin de pouvoir commencer les travaux nécessaires.

Gestion des oiseaux aquatiques

J'aimerais maintenant aborder le sujet des oiseaux aquatiques, c'est-à-dire cinq domaines d'intérêt commun.

Évaluation des règlements de stabilisation de la chasse au canard

En 1979, fut lancé un programme quinquennal de règlements de stabilisation de la chasse au canard en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. En 1980, l'USFWS, avec l'appui des conseils des voies migratoires et d'autres organismes, s'est joint au Canada pour l'application de ce programme. La durée de la saison de

chasse et les limites de prises ont été stabilisées au niveau de la saison 1979-1980 pour une période de cinq ans, à compter de 1980-1981. L'objectif à court terme du programme consiste à élaborer, mettre en oeuvre et évaluer une méthode de gestion de la chasse au canard. À long terme, on vise à déterminer les mesures de gestion nécessaires pour maintenir les populations nord-américaines de canards.

Depuis 1981, des études canado-américaines conjointes, principalement sur le Malard, visaient à évaluer le lien entre les populations de canards et les prises continentales de canards sans changement dans la longueur des saisons ou les limites de prises. Les études portent sur six points principaux :

1) l'ampleur et la productivité de la population de reproducteurs;

2) l'activité et le succès des chasseurs;

3) les facteurs influant sur l'activité et le succès des chasseurs;

4) le taux de survie annuel et saisonnier des Canards malards;

5) le relevé et l'évaluation de l'habitat de reproduction;

6) les taux de recrutement et les facteurs qui les influencent.

L'information courante sur l'ampleur et la répartition des populations de reproducteurs, sur la production d'oisillons, ainsi que sur les prises et l'activité des chasseurs, continue d'être recueillie dans le cadre d'enquêtes réalisées au Canada et aux États-Unis. Les niveaux de population des canards à l'automne le long des grandes voies migratoires, ainsi que les données météorologiques, sont évalués pour mieux comprendre le moment et l'ampleur de la migration du canard, ainsi que leurs répercussions sur l'activité et le succès des chasseurs. On en est maintenant à la troisième saison de baguage pour mesurer les taux annuels et saisonniers de survie du Canard malard. Le programme de radiotélémétrie, entrepris en 1982 pour évaluer le taux de mortalité du Canard malard non attribuable à la chasse dans les principales aires d'hivernage, sera étendu cette année. On continuera de prendre des photographies en couleurs à haute résolution à l'infra-rouge sur près de cent parcelles au Montana, dans les Dakotas et dans les provinces des Prairies pour obtenir une évaluation détaillée du nombre de terres humides utilisables chaque année, ainsi que des changements saisonniers dans ces habitats. Enfin, des relevés intensifs de la population de reproducteurs et des couvées, ainsi qu'une étude élargie du succès de la nidification au Canada, fourniront des renseignements importants sur la production de canards et les facteurs qui influencent leur productivité.

Plans de gestion des oiseaux aquatiques

On a terminé en mars 1982 le Plan national de gestion des oiseaux aquatiques pour les États-Unis. Nous avons été informés qu'un plan canadien serait prêt sous peu. Les représentants canadiens et américains pourront alors préparer un plan nord-américain pour la gestion des oiseaux aquatiques, définissant les préoccupations communes et élaborant des programmes coopératifs dans le cadre de politiques convenues. Le plan nord-américain devrait s'attarder, dans une certaine mesure, aux problèmes liés aux populations, à la préservation de l'habitat et à l'utilisation de cette importante ressource que nous nous partageons. Nous espérons pouvoir bientôt travailler avec Bert Tétreault et son équipe (SCF) à la préparation d'une ébauche. Dans un proche avenir, nous espérons

que le SCF et l'USFWS pourront collaborer avec l'organisme fédéral chargé de la faune au Mexique pour assurer une perspective véritablement continentale.

On fait d'importants progrès aux États-Unis pour la mise en oeuvre de nos plans nationaux de gestion. Nos États, par l'entremise des quatre conseils des voies migratoires des oiseaux aquatiques, et l'USFWS ont déployé beaucoup d'efforts pour mettre au point des plans coopératifs de gestion par population et par espèce. Plus de trente de ces documents de planification sont en préparation ou sont terminés. Là où les besoins se font sentir, des objectifs ont été établis pour des groupes d'oiseaux aquatiques qu'on peut administrer et des programmes ont été établis en commun. Pour s'assurer qu'il respectera ses engagements, l'USFWS a eu recours à son système régional de planification des ressources pour déterminer les fonctions et attribuer des tâches spécifiques.

Chasse de subsistance

Le 30 janvier 1979, le secrétaire de l'Intérieur et le ministre de l'Environnement ont signé un protocole de modification des dispositions concernant la chasse de subsistance contenues dans la Convention de 1916 pour la protection des oiseaux migrateurs. Ceci faisait partie des travaux à long terme visant à fournir une base de réglementation et de contrôle de la chasse de subsistance aux États-Unis et au Canada.

La ratification du protocole a été retardée aux États-Unis parce qu'un certain nombre d'organismes et de particuliers s'inquiètent de la façon dont la chasse de subsistance sera réglementée en vertu des modifications. Par conséquent, on a proposé que les États-Unis et le Canada rédigent un accord précisant la façon d'interpréter et d'appliquer le protocole.

Récemment, l'USFWS a avisé le public américain qu'il envisageait d'élaborer un accord avec le Canada et l'invitait à présenter ses commentaires. On procède actuellement à l'étude de ces commentaires et nous espérons pouvoir commencer bientôt les entretiens avec le SCF.

Canard noir

Les populations de Canards noirs ont diminué sensiblement et régulièrement au cours des 25 dernières années. Les raisons n'en sont pas très claires, mais la perte d'habitats, l'hybridation avec les Malards et peut-être la surexploitation y ont probablement contribué. L'USFWS attend des commentaires du public sur une proposition plus sévère visant à restreindre les prises de Canards noirs au cours de la saison de chasse de 1983. Les États de la voie migratoire de l'Atlantique ont mis au point des projets de réduction d'environ 25 % des prises de Canards noirs en 1983. Les États de la voie migratoire du Mississipi ont aussi proposé de réduire l'exploitation du Canard noir en 1983. On travaille actuellement à mettre au point des programmes d'information conjoints entre l'Administration fédérale et les États à l'intention des chasseurs pour les informer de la diminution des Canards noirs, leur expliquer les restrictions imposées à la chasse et leur demander leur aide et leur collaboration.

Nous ne sommes pas certains que cette nouvelle restriction de la chasse au Canard noir arrêtera la tendance à la baisse de la population, mais nous croyons qu'il s'agit là d'une première mesure logique à prendre pendant que nous examinons les façons d'aider cet oiseau gibier très recherché dans les États du nord-est et l'est du Canada.

L'un des aspects les plus délicats de la gestion des prises de Canards noirs vient de sa ressemblance avec le Malard. Les États et l'USFWS préparent un dépliant qui donnera aux chasseurs des indices pour distinguer le Canard noir dans la nature. En outre, un film et des diapositives sur le sujet seront mis à leur disposition. Peu de changements apportés ces dernières années aux règlements de chasse ont exigé une aussi grande collaboration et une aussi grande compréhension de la part des chasseurs.

À l'automne 1982, les dispositions du règlement concernant la capture du Canard noir ont été contestées à la Cour de district fédérale de Washington (DC). La contestation venait de la Société de protection des animaux des États-Unis qui exigeait la fermeture de la saison de chasse au Canard noir dans tous les États-Unis. La décision du tribunal, et plus tard d'une cour d'appel, a indiqué qu'il n'était pas nécessaire d'interdire entièrement la chasse au Canard noir, mais les deux tribunaux connaissaient nos plans visant à réduire davantage les prises de cette espèce. Ce sujet retiendra beaucoup l'attention au cours des prochaines années. Nous y attachons beaucoup d'importance et nous voudrions travailler en étroite collaboration avec le Canada à l'élaboration de programmes de gestion appropriés.

Préservation des terres humides

Les terres humides ont pris de plus en plus d'importance au cours de la dernière décennie, à mesure que le public a commencé à comprendre leur valeur et leurs avantages. Malgré cela, nous continuons à en perdre à un rythme effarant. En 1982, l'USFWS a terminé une étude visant à déterminer les pertes de terres humides depuis le milieu des années 50. Pendant la période de 20 ans allant du milieu des années 50 au milieu des années 70, la perte nette a été d'environ 3,6 millions ha de terres humides dans les 48 États continentaux, à partir d'un total de 43,8 millions ha qui représentait aussi une diminution importante par rapport aux terres humides qui existaient au moment de l'établissement des Européens. Plus de la moitié des terres humides perdues au cours de ces 20 années étaient des terres humides boisées, principalement dans la région du cours inférieur du Mississipi. Presque tout le reste étaient des marais intérieurs et des prairies humides. Les marécages côtiers sont ceux qui ont subi le moins de pertes, surtout à cause des règlements de protection sévères établis par de nombreux États côtiers.

L'achat de terres humides par les organismes fédéraux et des États constitue donc toujours une importante mesure de préservation, mais devant l'augmentation de la valeur économique des terres, l'étendue qui peut être préservée de cette façon a diminué radicalement. On étudie donc présentement toute une gamme d'autres méthodes de préservation. Par exemple, une loi récente interdit le soutien financier, par un organisme fédéral, de projets d'aménagement dans des îles formant une barrière côtière. Les propriétaires terriens du Minnesota peuvent maintenant obtenir des crédits d'impôts fonciers s'ils conservent des terres humides. Les baux et les accords avec les propriétaires terriens sont parfois plus faciles à conclure que l'achat des terres humides. Les baux et accords prennent plusieurs formes. Le programme de la banque des ressources hydrauliques, administré par le ministère de l'Agriculture, en est un exemple; les terres humides et les hautes terres adjacentes sont louées des agriculteurs pour des périodes de dix ans pendant lesquelles on y aménage une couverture appropriée pour la faune.

L'USFWS loue de petites terres humides à perpétuité. On les appelle des aires de production des oiseaux aquatiques. Le financement de cette entreprise provient de

de la vente de timbres pour la chasse et la préservation des oiseaux migrateurs. En outre, depuis 1961, on a recours à un emprunt de 145 millions $ sur les ventes futures de ces timbres. L'autorisation pour cet emprunt expire en septembre 1983. La présente session législative du Congrès des États-Unis est très importante pour la préservation des terres humides car il est primordial d'obtenir une nouvelle législation, sous une forme ou une autre.

Deux projets de loi portant sur ce sujet ont été déposés ces dernières semaines. Les deux proposent des méthodes nouvelles et innovatrices de préservation des terres humides. Les deux projets de loi, l'un pour la protection des terres humides et des canards (PWDR) et l'autre une Loi d'urgence sur les ressources en terres humides (Emergency Wetlands Resources Act), prévoient des fonds nouveaux ou l'accroissement des ventes de timbres pour la chasse au canard. Dans chaque cas, les sommes devraient dépasser les niveaux antérieurs de financement. Il est encore trop tôt pour prévoir la forme finale que prendront ces projets de loi, mais tous deux constituent un engagement renouvelé et renforcé des États-Unis à l'égard de la préservation des terres humides.

En plus de ses objectifs purement législatifs, le projet de loi sur la protection des terres humides et des canards, en particulier, reflète la volonté de l'Administration de s'attirer une forte participation du secteur privé et des sociétés pour la préservation des terres humides. Il en est maintenant à sa seconde année et il a déjà fourni d'excellentes idées et orientations pour la protection à long terme des terres humides.

En conclusion, j'aimerais mentionner un dernier effort concernant une espèce migratrice, dans ce cas le symbole de notre nation, l'Aigle à tête blanche. Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, des agents spéciaux de la Division de l'application des lois de l'USFWS ont terminé, il y a trois semaines, une importante enquête sur l'abattage illégal d'Aigles à tête blanche et sur la commercialisation d'objets fabriqués à partir de ces aigles. Le secrétaire de l'Intérieur, en annonçant cette importante opération menée dans l'ombre, a signalé qu'il s'agissait du genre d'infraction que nous ne pouvions absolument pas tolérer. Sept personnes ont été appréhendées et des mandats ont été délivrés contre cinquante autres. On croit que ces personnes seraient responsables de la capture illégale de plus de 150 Aigles à tête blanche. Nous sommes convaincus que des efforts de ce genre contribueront largement à interrompre les activités commerciales concernant les aigles. En outre, ils constituent une bonne indication de notre engagement, non seulement à l'égard de la protection de notre symbole national, mais envers la sauvegarde d'un oiseau qui, après tout, vit aussi au Canada. En résumé, nous ferons de notre mieux pour préserver les ressources que nous détenons au profit de nos deux pays et j'espère que notre collaboration se poursuivra longtemps.

Rapport de mise à jour

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

B. Tétreault
Directeur général

Quand je vous ai adressé la parole à Whitehorse il y a un an, j'étais nouveau dans le secteur, même si je venais du secteur voisin. J'avais déjà rencontré quelques-uns d'entre vous et j'avais promis de vous rencontrer tous et d'être à votre disposition. Je crois avoir tenu ma promesse et je tiens à vous remercier pour m'avoir facilité les choses.

Mes rencontres avec vous ont toutes été productives. Vos préoccupations et vos conseils ont été importants pour nous au SCF, sans compter que mes communications directes avec vous nous ont aidés à accélérer la prise de décisions et à éviter les malentendus.

Gestion de la faune

Pour le SCF, ce fut une année très occupée mais pleine de satisfactions. Je vous avais dit l'année dernière qu'un groupe de travail allait étudier un nouveau concept de gestion fédérale de la faune. Les membres du groupe étaient Pierre Desmeules, Jim Foley et Gaston Moisan. Ils ont maintenant envoyé des exemplaires de leur proposition à ceux d'entre vous qu'ils ont consultés et nous aimerions beaucoup connaître votre réaction, peut-être pendant que nous sommes tous ici cette semaine.

Mes directeurs ont passé la proposition en revue et ont noté les points suivants

1) Le principal point qui ressort impliquerait une réévaluation des rôles et des responsabilités dans le domaine de la faune avec d'autres paliers de gouvernement.

2) Ceci devrait être basé sur les différentes valeurs accordées à la faune plutôt que sur le partage des espèces. Nous savons tous que les valeurs économiques, culturelles ou écologiques sont très différentes selon qu'on se place d'un point de vue régional, provincial, territorial, national ou international.

3) On a aussi proposé que le SCF élargisse la définition de la faune pour y inclure toutes les plantes non indigènes.

Nous allons étudier attentivement toutes les répercussions de ces propositions car elles touchent tout aussi bien nos partenaires provinciaux que le SCF. Elles pourraient aboutir à une nouvelle politique fédérale de la faune définissant de nouveaux liens de travail avec nos partenaires.

Ceci pourrait impliquer l'acceptation de changements fondamentaux à nos activités et responsabilités actuelles. Par conséquent, nous attendons avec impatience vos commentaires à ce sujet. La révision de nos rôles et responsabilités était une de nos grandes priorités en 1982 et 1983 et elle le demeure. Notre motivation consiste tout simplement à rentabiliser au maximum chaque dollar dépensé.

Le Nord

L'année dernière, le thème de la conférence était "La faune du Nord" et j'avais alors mentionné que les gestionnaires de la faune devraient redoubler d'efforts pour éliminer les incidences néfastes sur la faune de la recherche gazière et pétrolière. En fait, la situation économique nous a donné un peu de répit pendant l'année mais, avec la reprise économique, les pressions ne vont pas tarder à se faire sentir de nouveau.

Pour notre part, nous avons participé au nouveau Conseil de gestion du caribou, à la recherche fondamentale sur le caribou avec les Territoires du Nord-Ouest et étudié le taux de mortalité des jeunes, ainsi que les répercussions du feu sur les aires d'hivernage. Nous avons continué à recueillir des données sur les oiseaux migrateurs sur la côte de la mer de Beaufort. Cette année, nous étudions les oiseaux aux environs de Stokes Point et dans le delta de la rivière des Esclaves où les promoteurs et les partisans de la conservation sont en désaccord.

Un point très important dans le Nord mérite d'être mentionné : Parcs Canada et le SCF ont commencé à travailler à un plan d'action précis en vue de protéger les zones naturelles au nord du 60e parallèle. Nous espérons que les administrations des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon se joindront à nous.

Scène internationale

Sur la scène internationale, nous avons été très actifs. Vous avez peut-être lu des articles au sujet de nos succès. En effet, nous avons défait une proposition de la République fédérale d'Allemagne qui voulait ajouter tous les phocidés à l'annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Cette réalisation a été largement couverte par la presse mais notre conférence de la CITES tenue en avril au Botswana a accompli davantage et je tiens à profiter de l'occasion pour remercier Bill Munro de la Colombie-Britannique pour son excellent travail comme représentant des intérêts des organismes provinciaux et territoriaux. Son excellent résumé sur la mise au point de pièges non cruels au Canada a aussi été très utile. Une proposition visant à interdire le commerce des espèces incluses dans la CITES et capturées au moyen de pièges à patte a été défaite, étant jugée hors de la compétence de la CITES.

Cinq de nos propositions présentées au Botswana et visant à modifier le statut d'espèces canadiennes ont été adoptées et trois populations entières seront mieux protégées en vertu de l'annexe I. Un rapport détaillé sur la conférence de la CITES a déjà été envoyé aux provinces et aux territoires.

Toujours sur la scène internationale, nous avons financé plusieurs projets en Amérique latine :

- Nous avons pu participer financièrement à la classification des terres humides en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

- Deux biologistes du SCF ont aidé le Brésil à mettre sur pied trois stations permanentes de baguage en démontrant des techniques de capture au filet.

- Nous avons contribué à une version espagnole de Wildlife Management Techniques, qui aura des bienfaits à long terme sur la préservation de la faune. (En Amérique latine, il n'y a pas de manuels espagnols sur la faune).

- Cette année, en Amérique latine, nous continuerons à évaluer les terres humides, à analyser les espèces pour déceler les niveaux de produits chimiques toxiques et à évaluer les incidences de la chasse sur les populations d'oiseaux migrateurs.

Plan pour les oiseaux aquatiques

Au pays, nous avons continué à travailler de façon assidue à la rédaction d'une ébauche de plan canadien de gestion des oiseaux aquatiques. L'échéance des plans d'action provinciaux et territoriaux et du document global a été fixée à septembre. Je demanderais à toutes les provinces et aux territoires de soumettre des ébauches sommaires à Sandy Macaulay, qui a été détachée chez nous par Canards Illimités, afin que nous soyons prêts à entamer les entretiens avec les États-Unis en février prochain.

À la suite de ces négociations, des ébauches seront mises à la disposition du public pour qu'il puisse apporter sa contribution jusqu'en juillet 1984, le plan international devant être terminé en février 1985. Par la suite, il se pourrait que nous devions adapter le plan et les plans d'action canadiens en fonction du plan global nord-américain.

Industrie de la fourrure

Le piégeage humanitaire est un sujet de plus en plus controversé au Canada. À mon avis, c'est une question qu'il faut aborder très attentivement car une industrie de 600 millions $ est en jeu, incluant les revenus de 90 000 Canadiens dont environ 65 000 autochtones.

Nous reconnaissons qu'il s'agit là principalement d'une question de compétence provinciale mais nous sommes prêts à accepter notre part des responsabilités aux niveaux national et international. Nous continuerons d'appuyer la création de l'Institut de la fourrure et l'établissement de normes pour les pièges non cruels ici et sur la scène internationale. Fait peut-être le plus important, nous ne succomberons pas au désir des groupes restreints mais tapageurs qui manifestent contre la chasse et contre le piégeage. En termes clairs, nous appuierons une transition douce pour passer des dispositifs actuels de piégeage à des pièges moins cruels sans causer de difficultés économiques indues aux trappeurs.

Oiseaux migrateurs

Abordons maintenant la collaboration fédérale-provinciale. En avril, nous avons entamé des discussions avec l'Alberta pour rationaliser nos programmes respectifs afin de mieux protéger et gérer les ressources d'oiseaux migrateurs. Quatre principes directeurs se trouvent à la base d'un accord avec les provinces et territoires intéressés.

1) Nous tenterons de clarifier les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral et des provinces dans la gestion des oiseaux migrateurs dans le cadre des documents constitutionnels et juridiques existants.

2) Sur demande, Environnement Canada déléguera certaines tâches de gestion des oiseaux migrateurs à une province ou à un territoire donné, à mesure qu'y sera établie la capacité de gestion nécessaire.

3) En collaboration avec les provinces et les territoires, le SCF élaborera des principes, des normes et des critères nationaux et évaluera leur application dans l'ensemble du Canada.

4) La délégation de responsabilités supplémentaires se fera par accord ministériel et les accords demeureront en vigueur aussi longtemps que les deux parties seront satisfaites du respect de toutes les conditions.

Nous allons bientôt conclure un accord avec l'Alberta. Selon ces principes, nous allons probablement mettre au point plus tard avec cette province des accords plus détaillés concernant l'application des règlements sur les oiseaux migrateurs, la recherche et les permis autres que les permis de chasse.

Organismes gouvernementaux et non gouvernementaux

Vous conviendrez sans doute que la gestion de la faune au Canada est arrivée à la croisée des chemins. Non seulement le SCF lui-même se lance-t-il sur une nouvelle route, mais je vois des indices d'un esprit nouveau chez les organismes provinciaux et non gouvernementaux. Il est évident que les rôles des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux sont en pleine évolution. Les organismes non gouvernementaux exercent une influence de plus en plus directe et indirecte. Les organismes gouvernementaux ont longtemps joué les rôles principaux dans la gestion de la faune mais nous observons maintenant sur la scène de nombreux acteurs aguerris. Les organismes non gouvernementaux ont joué un rôle important au niveau de l'achat d'habitats, du financement de la recherche, de l'exécution de programmes d'information et de l'influence exercée sur les hommes politiques.

Vers où s'orientent donc maintenant les organismes gouvernementaux? Je suis convaincu qu'il faudra mettre davantage d'accent sur la coordination, en s'assurant que tous les efforts déployés et tous les dollars investis dans la gestion de la faune le sont efficacement. C'est pour nous une voie quelque peu nouvelle mais pleine de défis.

Nous avons dressé une nouvelle carte avec votre aide. Notre itinéraire futur y est bien tracé. Nous avons déjà commencé des préparatifs pour cet intéressant voyage mais nous ne pouvons le faire seuls. Nous vous invitons donc à vous joindre à nous pour qu'il soit couronné de succès.

Rapport de mise à jour

INSTITUT DE LA FOURRURE
Recommandation 15

R.C. Goulden
Directeur de la faune du Manitoba

Nous avons fait d'énormes progrès depuis notre dernière réunion à Whitehorse et j'aimerais vous en glisser quelques mots aujourd'hui.

Vous vous souvenez presque tous que, lors de leur première réunion à Edmonton en mai 1981, les Directeurs de la faune avaient demandé que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune trouve les moyens de s'assurer que la mise au point et l'utilisation de dispositifs de piégeage humanitaire se poursuive à la fin du mandat du Comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire. Ce Comité a cessé d'exister en juin 1981 avec la présentation de son rapport officiel à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de Charlottetown. La Conférence avait alors adopté une recommandation pour la création d'un groupe d'étude ayant pour mandat d'élaborer un projet d'Institut de la fourrure qui assurerait la poursuite des travaux dans le domaine du piégeage humanitaire au Canada, pour éviter que la question ne tombe dans l'oubli.

Nous avions donc préparé une proposition qui a été présentée à la Conférence de Whitehorse (Yukon) l'année dernière. L'assemblée l'a acceptée et a recommandé d'y donner suite. Les ministres responsables de la faune se sont ensuite réunis à Regina en septembre 1982 et ont demandé que des changements soient apportés à la proposition. À la suite de cette réunion et d'entretiens assez approfondis avec le secteur privé, le groupe d'étude est maintenant prêt à recommander la création d'un Institut de la fourrure du Canada.

Les instructions que les ministres responsables de la faune ont données au groupe d'étude étaient à peu près les suivantes :

1) Ils voulaient que le groupe d'étude réduise les objectifs (qui étaient très larges à l'origine) pour qu'ils n'entrent pas en conflit avec des organismes établis du secteur privé ou ne les recoupent pas.

2) Ils ont demandé une augmentation du financement par le secteur privé.

3) Ils voulaient s'assurer une plus grande participation provinciale à l'orientation de l'Institut.

4) Ils voulaient que le groupe d'étude propose un programme de travail précis pour la première année d'exploitation, afin de savoir ce que ferait l'Institut.

Nous croyons avoir suivi ces instructions et c'est pourquoi nous recommandons maintenant d'aller de l'avant.

Mandat de l'Institut de la fourrure

J'aimerais répéter le mandat de l'Institut, tel que perçu maintenant, qui aura une double orientation : financer et coordonner les travaux de mise au point de

pièges humanitaires dans tout le Canada, et se faire le défenseur de l'industrie canadienne de la fourrure par l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes éducatifs destinés à sensibiliser le public, tant au Canada qu'à l'étranger, aux valeurs et à la dynamique de l'industrie canadienne de la fourrure.

Le groupe d'étude a présenté à la mi-mai un rapport à tous les ministres responsables de la faune au Canada. Il contenait les statuts de l'Institut de la fourrure et la liste révisée de ses objectifs, ainsi que des documents décrivant un programme de trois ans pour la mise au point de pièges humanitaires et un programme d'un an d'information et d'éducation. Il proposait également une formule de partage des coûts entre les organismes gouvernementaux.

Je suis en mesure de vous annoncer, avec un certain plaisir, que les réactions à cette initiative ont été très bonnes. Près de la moitié des administrations concernées nous ont déjà répondu et toutes les réponses sont positives. Quant aux autres, aucune n'a fait part jusqu'à maintenant de son intention de ne pas répondre par l'affirmative. Il semble donc que nous aurons un bon appui.

J'en suis particulièrement heureux car, comme vous l'a rappelé Bert Tétreault, cette industrie représente quelque 600 millions $ pour les Canadiens. Certains des Canadiens les plus désavantagés en dépendent. C'est le seul gagne-pain de bien des membres de nombreuses collectivités d'autochtones. C'est aussi notre plus vieille industrie, une industrie qui a fait connaître notre pays dans le monde entier et qu'il faut sauvegarder. Par conséquent, il vaut la peine de la défendre et même si nous n'avons pas l'intention de nous battre au sens propre du terme, nous entendons bien travailler fermement, avec tous ceux qui nous accorderont leur aide, à mettre au point des dispositifs de capture des animaux à fourrure qui permettent de réduire au minimum le stress, la douleur et l'inconfort.

Il est important de se mettre au travail dès maintenant. Le groupe d'étude a fait parvenir ces quelques mots aux ministres en mai dernier :

> Les récents événements survenus en Europe et ailleurs confirment que le Canada sera la cible d'une lutte intense anti-fourrure au cours de l'année qui vient. Bien que le Canada ait au moins dix années d'avance sur le reste du monde dans l'application de techniques de piégeage humanitaire, nous aurons beaucoup à perdre si nous ne nous préparons pas à contrer les attaques. Il est donc primordial que l'Institut de la fourrure du Canada voie le jour et commence ses travaux.

Je sais que les délégués ici présents sont prêts, à en juger d'après leurs paroles et leurs actes. Un certain nombre de modifications ont été apportées aux détails de la proposition. Je n'ai pas l'intention de les énumérer toutes ici, car je crois qu'on ne peut vraiment en faire une bonne évaluation qu'en étudiant les statuts en profondeur. Cependant, je suis prêt à répondre aux questions après ce rapport et en tout temps par la suite; je répondrai même par écrit à ceux qui le désirent.

Membres du groupe d'étude

Je vais maintenant céder la place à Arthur Frayling, un de nos amis de la Fédération internationale du commerce de la fourrure à Londres qui, je tiens à l'ajouter, se propose d'appuyer fermement l'Institut de la fourrure du Canada

dans ses entreprises concernant la mise au point de pièges humanitaires. Mais je tiens tout d'abord à remercier tous les membres du groupe d'étude pour leur dévouement au cours des deux dernières années. Je tiens même à mentionner la personne qui obtient rarement une quelconque reconnaissance dans ce genre d'entreprise, celle qui remplit les fonctions de secrétaire. Doug Pollock a rempli ce rôle avec compétence pendant deux ans et il a fait un excellent travail. Je tiens aussi à remercier Doug Roseborough de l'Ontario, représentant des provinces de l'Est, et Neal Jotham, représentant toutes les sociétés de protection des animaux, qui a été un excellent défenseur de ce secteur et un interlocuteur très raisonnable et compétent. Nous le respectons pour ses prises de position et sa participation. Roger Betz, de l'Ontario Trappers' Association, faisait partie du groupe d'étude au départ, mais il a dû quitter le pays pendant un certain temps et a été remplacé par Alcide Giroux, président de l'Association. Ces deux hommes qui représentaient les intérêts des trappeurs du Canada, ont apporté une contribution considérable. Victor Topper, du Conseil canadien de la fourrure, représentant le secteur privé, nous a aussi fait voir un certain nombre de facettes qui n'auraient pas sauté aux yeux des bureaucrates que nous sommes. Il n'est pas ici aujourd'hui mais Denyse Angé l'a représenté à de nombreuses reprises et nous la remercions, ainsi que Victor, pour leurs efforts.

Je puis maintenant vous dire que nous avons devant nous une société qui sera autonome, avec des objectifs spécifiques qui, s'ils sont poursuivis, nous mèneront à notre but. Elle ne sera ni l'enfant chéri du gouvernement, ni celui de l'industrie, ni encore celui des sociétés protectrices des animaux, ni celui des trappeurs. Cependant, je suis convaincu qu'elle représentera les intérêts communs de chacun de ces groupes. Par conséquent, je crois qu'il est grand temps non seulement de mettre la main à notre portefeuille, mais aussi de la mettre à la pâte.

Arthur Frayling va maintenant vous présenter les derniers développements intervenus sur la scène internationale, non seulement en ce qui a trait au mouvement anti-fourrure, mais aussi aux mesures positives qu'ont prises les groupes internationaux, au nom de l'industrie de la fourrure en général.

Commentaires sur l'Institut de la fourrure

A. Frayling
Fédération internationale du commerce de la fourrure

Je dois dire que tout ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant me semble très encourageant. Tout d'abord, M. Tétreault, avec lequel j'ai eu le plaisir de travailler au Botswana, nous a lancés dans la bataille et M. Goulden vient tout juste de nous présenter des aspects très encourageants. J'ai eu le plaisir de rencontrer plusieurs d'entre vous à l'Île-du-Prince-Édouard il y a deux ans alors qu'il y avait très longtemps que je n'étais pas venu au Canada. Cette fois-ci, c'est mon troisième voyage en 1983. J'étais à Winnipeg il y a une dizaine de jours et je suis retourné à Londres. Tout ceci pour vous montrer le grand intérêt que nous portons à la question du piégeage et à ses répercussions sur l'ensemble de l'industrie de la fourrure, sans compter, dans ce cas particulier, les incidences néfastes pour la bonne renommée du Canada.

Coût de la recherche

En janvier, j'ai fait la traversée pour assister à d'importantes réunions à Toronto sur toute la question de la lutte anti-fourrure et sur la nature de la campagne anti-fourrure, ainsi que ses principales cibles. J'ai alors pu informer l'assemblée que l'attaque était particulièrement dirigée contre le piégeage des animaux à fourrure et surtout l'utilisation du piège à patte. Par la suite, un plan sommaire de recherche approfondie sur le piégeage humanitaire a été présenté lors d'une autre importante réunion tenue à Toronto. J'ai remarqué que le coût de cette recherche, étalé sur une période de trois ans, serait considérable. Je pense qu'il était de l'ordre de 1 194 000 $ et je crains que des yeux se soient dirigés vers nous pour savoir quel genre de contribution pourrait faire le secteur du commerce de la fourrure. J'ai indiqué que je n'étais pas autorisé à engager des fonds quelconques car nous avons un Comité des finances qui s'occupe de ces questions, mais le plan me plaisait et j'ai indiqué que je ferais une très bonne recommandation.

À mon retour à Londres, j'ai communiqué avec un ou deux de mes collègues et nous avons immédiatement informé le Canada que nous étions prêts à fournir une contribution de 50 %. C'est là une chose assez inhabituelle dans le secteur de la fourrure. Nous n'avons généralement pas tout cet argent mais je dois vous expliquer que les fonds de la Fédération internationale du commerce de la fourrure proviennent d'un supplément de 0,5 % ajouté aux factures des acheteurs lors des ventes aux enchères de fourrure, supplément qui est fréquemment et incorrectement qualifié de surtaxe. Ce n'est pas du tout une surtaxe mais tout simplement un supplément ajouté à la facture à la demande de l'acheteur. Ceci indique d'ailleurs que l'acheteur de fourrures moyen, qui est pourtant la cible de bien des critiques, est prêt à faire quelque chose pour sa profession en versant une contribution directe. Je tenais à ce que vous le sachiez. Il n'est pas question d'une quelconque surtaxe. C'est un supplément volontaire imposé à la demande de l'acheteur par l'entremise de son association professionnelle.

Campagne anti-fourrure

Nous avions tous commencé à penser et à espérer que la campagne anti-fourrure connaissait un certain répit. Les manifestations qui avaient lieu en Europe presque tous les jours sur un sujet ou un autre s'orientaient beaucoup plus directement vers la question du nucléaire. Ce sujet semblait avoir éclipsé tous les autres, du moins le pensions-nous. Cependant, nous avons eu une très mauvaise surprise jeudi soir dernier, à l'hôtel Savoy de Londres, où l'industrie de la fourrure tient chaque année son dîner-bénéfice afin de recueillir des fonds pour les membres de l'industrie en difficulté. Je suis justement le mandataire de cette association. Vous serez certainement horrifiés d'apprendre que, pendant cette soirée de bienfaisance, la manifestation anti-fourrure réunissait des centaines de personnes qui ont encerclé l'hôtel Savoy. Il y a eu douze personnes arrêtées pour avoir lancé des bombes fumigènes en direction des policiers. De nombreuses dames ont reçu de la peinture sur leurs vêtements et la plupart des voitures ont été barbouillées de peinture si les propriétaires n'ont pu les enlever à temps. Toute cette agitation était dirigée, j'ai le regret de le dire, non pas contre l'industrie de la fourrure comme telle, mais contre l'utilisation du piège à patte. Les manifestants brandissaient des pancartes partout autour de l'hôtel.

Samedi dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle de la Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (RSPCA). La réunion de cet auguste organisme

hautement respecté, s'est presque terminée dans la confusion quand une personne de l'assemblée a demandé qu'il cesse d'avoir le statut d'organisme de charité à des fins d'impôt, car cela l'empêche de démontrer ce que les membres veulent unanimement manifester au public, c'est-à-dire que le piégeage des animaux par des méthodes cruelles doit cesser.

Ce ne sont là que deux événements qui se sont produits au cours d'une même fin de semaine. Vous pourriez rétorquer que la Grande-Bretagne n'est pas une grande consommatrice de fourrures de toute façon et vous auriez bien raison. La Hollande n'en est pas une non plus mais je vous apprendrai que des manifestations anti-fourrure ont lieu presque toutes les semaines à Amsterdam. En Allemagne, bien sûr, le problème est de taille car il s'agit du plus grand pays consommateur de fourrures au monde.

Au sein de ma Fédération, les membres nous demandent à juste titre ce que nous faisons à ce sujet. Tout d'abord, le problème du piégeage n'est pas nouveau pour la Fédération. Bon nombre d'entre vous se souviendront que nous avons généreusement financé la recherche effectuée à l'Université de Guelph. Nous finançons actuellement des travaux expérimentaux à l'Université de Washington. Nous avons investi des fonds considérables dans un relevé de la population féline de l'Amérique du Sud. Nous participons à de nombreux projets qui montrent bien que notre intérêt pour le sujet n'est pas nouveau. Nous nous intéressons au bien-être des animaux. Il va de soi que nous avons besoin de l'appui du public, non pas de son antagonisme. C'est lui qui porte les fourrures et nous avons besoin de lui. À cette fin, la Fédération internationale du commerce de la fourrure a nommé et organisé son "Groupe écologique", situé à Copenhague. La question est entre ses mains et des systèmes de relations publiques et de journalisme perfectionnés sont déjà en place. Le premier rapport du groupe indique que les attaques contre le vison en captivité, ayant obtenu une certaine publicité un peu plus tôt cette année, diminuent mais qu'il faut se préparer en septembre à une attaque massive organisée dans toute l'Europe contre l'utilisation du piège à patte. Finalement, le problème est toujours le même.

Besoins pressants

En tant que principal partenaire de l'industrie de la fourrure (la Fédération regroupe 30 pays, dont tous les grands consommateurs de fourrures de l'industrie), nous avons le devoir de vous informer que le produit qui est notre gagne-pain à tous est gravement menacé. Je respecte bien sûr l'intention d'un des conférenciers qui m'a précédé, à savoir qu'il n'était pas question de se laisser bousculer et que les intérêts des trappeurs devaient primer en tout temps. Je vous laisse cependant réfléchir à ceci : vous n'aurez peut-être pas le temps de tenir compte de leurs intérêts comme vous le voudriez. Nous faisons face à un problème qui peut avoir de graves conséquences pour l'avenir de l'industrie de la fourrure.

Dans tous nos efforts, nous sommes étroitement associés à notre membre canadien, le Conseil canadien de la fourrure. Victor Topper en est maintenant le président et nous travaillons aussi en étroite collaboration avec Denyse Angé. Nous ne songerions pas à prendre des mesures importantes sans leur demander leur avis et nous les appuyons en finançant, du moins en partie, ces importants travaux de recherche sur le piégeage. Je ne voudrais pas terminer sur une note négative, mais dans un domaine comme le commerce de la fourrure, les pressions exercées sur

les ressources sont considérables. Elles ont d'ailleurs causé l'effondrement de l'industrie des peaux de Karakul (que vous connaissez probablement mieux sous le nom de mouton de perse), dont nous tirions la plus grande partie de nos revenus. À cause de la sécheresse et des conditions du marché, cette industrie est maintenant à peu près inexistante et ceci s'est produit rapidement, sur une période de trois ans.

Nous n'avons pas beaucoup d'argent et les membres me demandent, puisque nous avons décidé en janvier-février d'apporter notre aide dans ce domaine, s'il n'est pas grand temps que quelque chose se passe. Ainsi, même si je suis encouragé par ce que j'ai entendu ce matin, notre engagement n'est pas indéfini. Je ne veux pas vous paraître rude mais nos membres veulent tout naturellement savoir où ils en sont. Nous pensions que tout serait en place en juin mais nous nous rendons maintenant compte que ce n'était qu'un espoir. J'ai entendu mentionner le mois de septembre ce matin. Je dois vous dire que nous nous attendons à ce que notre contribution nous soit demandée par les voies officielles appropriées d'ici le 30 septembre. Nous avons besoin d'argent pour nos plans d'avenir et j'ai bien peur que le 30 septembre soit la date limite que nos membres accepteront. Je vous souhaite donc bonne chance dans vos délibérations.

Vous avez un problème que nous devons tous partager. Cette attitude ridicule, voulant que les fourreurs aient fait fortune sur le dos des animaux et de leurs souffrances, est absolument insensée. L'industrie de la fourrure est actuellement en grandes difficultés et personne n'aimerait voir la mise à pied d'employés qui ont contribué aux intérêts du métier et de l'industrie pendant des années. Je ne peux donc que vous encourager en vous disant que si vous réussissez à mettre en oeuvre cette recherche sur le piégeage humanitaire, nous nous en servirons tous dans notre publicité pour montrer que nous faisons quelque chose, ce qui est le point crucial.

En ce sens, j'espère que tout se passera bien et que vous pourrez compter ainsi sur l'entière collaboration de la Fédération internationale du commerce de la fourrure. Nous avons à coeur le bien-être des animaux et de l'industrie de la fourrure. Votre grand pays y joue un rôle très important.

Résumé de la discussion

Pendant la discussion sur la Recommandation 7, concernant l'établissement de l'Institut de la fourrure du Canada, G.W. Pepper (Direction de la faune de la Saskatchewan) indique que les inquiétudes que sa province avait manifestées en 1982 ont été apaisées. Il demande s'il y aura un examen périodique de l'utilité de l'Institut après quelques années.

R.C. Goulden (Direction de la faune du Manitoba) fait remarquer que l'Institut aura le statut de société et que si des membres de la société jugent nécessaire une réorientation des efforts, il y a un moyen très clair de procéder par l'entremise du Conseil d'administration et des membres. En outre, si les gouvernements en général jugent que l'Institut prend une orientation qui ne leur convient pas, ils n'ont qu'à se regrouper pour y apporter des changements par le processus normal prévu dans les statuts.

M. Pepper demande si les statuts prévoient la présentation d'un rapport annuel et d'un état financier.

M. Goulden répond qu'il y a effectivement une vérification prévue dans les statuts.

M. Pepper fait remarquer que cette mesure n'indiquerait pas nécessairement si la société a atteint ou non ses objectifs.

D. Roseborough (Direction de la faune de l'Ontario) indique que la société a été formée de façon à permettre à tous les organismes membres d'en faire l'examen chaque année et les vérifications seront effectuées par des vérificateurs indépendants. Tous les membres exigeront que la société fonctionne efficacement.

M. Pepper se dit satisfait de la recommandation telle qu'énoncée (voir la Recommandation 7).

Rapport de mise à jour
Valeur de la faune

L'IMPORTANCE DE LA FAUNE POUR LES CANADIENS

F.L. Filion
Service canadien de la faune

En juin dernier, à la suite de la Conférence de 1982, on a tenté de créer un sous-comité spécial chargé de réviser l'analyse des importantes données recueillies dans le cadre de l'enquête de 1981 par Statistique Canada. Des invitations ont donc été lancées à tous les parrains de l'enquête et le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont accepté de se joindre au SCF pour faire l'analyse. Le sous-comité a travaillé à deux documents. Le premier est un rapport intitulé L'importance de la faune pour les Canadiens - Rapport sommaire de l'enquête nationale de 1981 (Service canadien de la faune, 1983). L'autre est une proposition d'analyse plus détaillée des mêmes données. Ma présentation portera donc sur ces deux points.

Avant de continuer, je tiens à signaler les noms des auteurs des documents. Deux des membres du sous-comité qui ont travaillé sur le rapport sommaire et la proposition sont ici aujourd'hui : Wayne Pepper de la Saskatchewan et Peter Boxall de l'Alberta. Quatre autres personnes ont aussi participé à la rédaction du rapport sommaire, à savoir Steven James du SCF, Jean-Luc Ducharme du Québec, Roger Reid de la Colombie-Britannique et Dan Teillet du Manitoba. Je leur adresse à tous mes plus sincères remerciements pour leur appui généreux lors de la révision de cette publication. Steven James, en particulier, a consacré un temps précieux aux tableaux et à la rédaction et la révision des nombreuses versions.

Le rapport sommaire touche divers sujets et contient des renseignements sur :

1) la participation des Canadiens à un certain nombre d'activités reliées à la faune,

2) le temps consacré à ces activités par les Canadiens,

3) les sommes dépensées pour ces activités,

4) leur attitude à l'égard des populations fauniques et des activités reliées à la faune, et

5) une annexe statistique préparée par Brian Collins du SCF, examinant la précision statistique des résultats.

Je vais passer brièvement en revue ces points pour vous donner une idée des résultats que contient la publication.

Participation aux activités reliées à la faune en 1981

La première question sur laquelle je vais me pencher est la suivante : à quel genre d'activités reliées à la faune participent les Canadiens? Cette question, qui porte sur l'intérêt manifesté à l'égard des activités reliées à la faune, est le sujet principal du chapitre 2 du rapport sommaire. Ce chapitre contient une

FIGURE 1

Nombre et proportion de Canadiens qui ont participé à des activités reliées à la faune, en 1981

FIGURE 2

Nombre et proportion de Canadiens qui ont participé à des activités d'intérieur reliées à la faune, en 1981

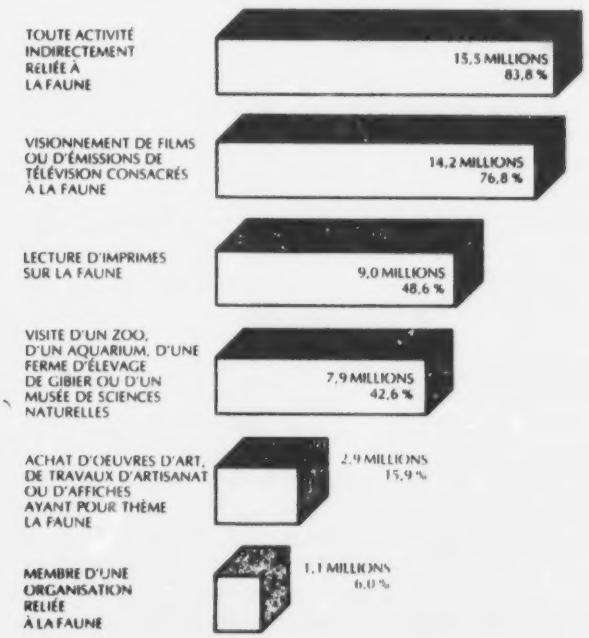

multitude de données, dont des ventilations par province, des graphiques sur les taux de participation par type de faune et un profil des usagers.

La figure 1 résume les résultats du questionnaire. Le graphique à barres, à gauche, indique le nombre de Canadiens, en millions, qui ont participé à diverses activités reliées à la faune, tandis que le graphique de droite illustre la proportion de la population canadienne qui a participé à ces activités. La population cible, vous vous en souviendrez, était constituée des Canadiens de plus de 15 ans.

La figure révèle que les activités indirectement reliées à la faune sont celles auxquelles ont participé le plus de Canadiens en 1981. Les activités indirectes comprennent le visionnement de films ou d'émissions de télévision sur la faune, la lecture d'ouvrages sur la faune, la visite de jardins zoologiques ou de fermes d'élevage de gibier en captivité, l'achat d'affiches ou d'oeuvres d'art sur la faune, l'adhésion à une organisation liée à la faune, etc. La deuxième catégorie d'activités était les activités fauniques résidentielles, c'est-à-dire celles qui se font à proximité du domicile ou du chalet d'une personne. La troisième catégorie comprend les personnes qui ont fait des déplacements dont l'objet principal était la rencontre de la faune sans prélèvement.

Le quatrième groupe du graphique comprend les personnes qui ont fait des voyages d'affaires ou d'agrément et qui ont eu des rencontres imprévues avec la faune au cours de ces voyages. Il est intéressant de noter que la plupart, environ 93 % je crois, des personnes qui ont rencontré fortuitement des espèces fauniques au cours d'un voyage d'affaires ou d'agrément ont indiqué que cette rencontre avait accru considérablement l'intérêt du voyage. Le dernier groupe du graphique représente la proportion et le nombre de Canadiens âgés de 15 ans et plus qui ont chassé en 1981. Cette activité vise les grands et les petits mammifères, les oiseaux migrateurs considérés comme gibier et d'autres oiseaux des hautes terres considérés comme gibier.

Voici les données exactes sur la participation en 1981 : 84 % de la population, soit 15,5 millions de Canadiens, ont participé indirectement à des activités reliées à la faune, 67 % à des activités résidentielles, 19 % à des déplacements sans prélèvement, 44 % ont fait des rencontres fortuites avec la faune au cours de voyages d'affaires ou d'afrément et environ 10 % ont chassé la faune en 1981.

La figure 2 porte sur les activités indirectement reliées à la faune que je viens de mentionner. Le graphique classe les activités de cette catégorie par ordre d'importance : la plus fréquente a été le visionnement de films ou d'émissions de télévision sur la faune, mentionnée par 77 % de la population; les lectures sur la faune, 49 %; la visite d'un jardin zoologique, d'une ferme d'élevage de gibier en captivité, d'un aquarium ou d'un musée de sciences naturelles, 43 %; l'achat d'oeuvres d'art, d'objets d'artisanat ou d'affiches, 16 %; l'adhésion à des organisations de faune, 6 %, soit 1,1 million de personnes.

La figure 3 donne des détails sur la catégorie des activités résidentielles reliées à la faune. À quel genre d'activités reliées à la faune s'adonnent les gens autour de leur domicile ou de leur chalet? L'observation de la faune a été mentionnée par 54 % de la population; la distribution de restes de nourriture aux animaux, 40 %; l'achat de nourriture pour la faune, 20 % ou 4 millions de personnes; l'étude de la faune autour de leur domicile, environ 20 %; la

FIGURE 3

Nombre et proportion de Canadiens qui ont participé à des activités sans prélèvement près de leur domicile ou de leur chalet, en 1981

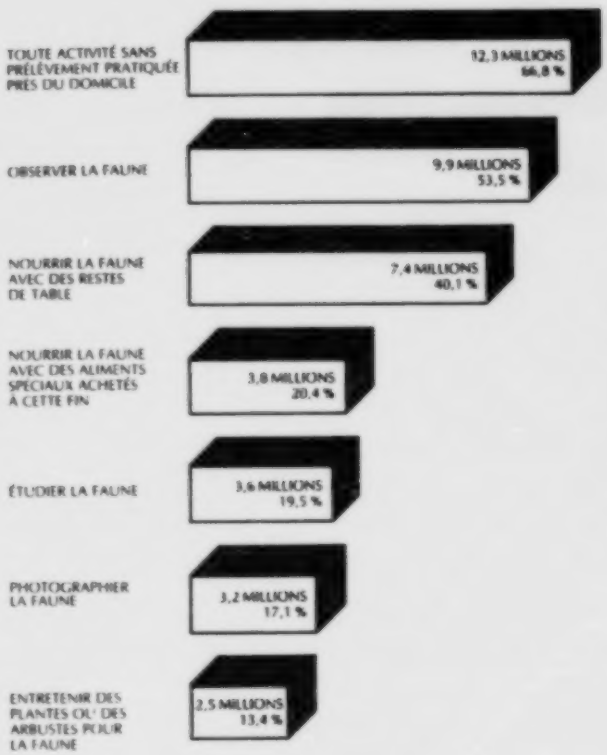

FIGURE 4

Nombre et proportion de Canadiens qui ont participé à des activités sans prélèvement lors de déplacements d'intérêt faunique, en 1981

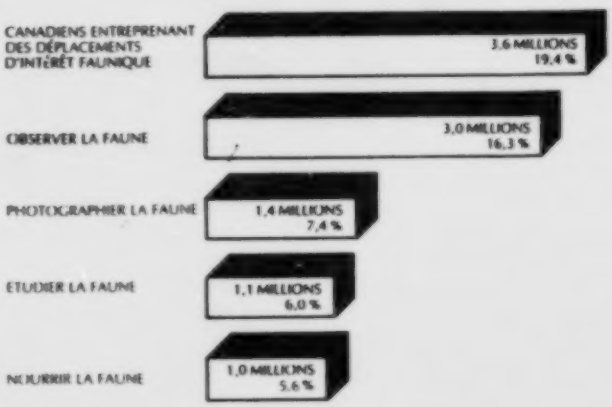

FIGURE 5
Nombre et proportion de Canadiens qui ont participé à des activités reliées à la faune lors de déplacements d'autres types, en 1981

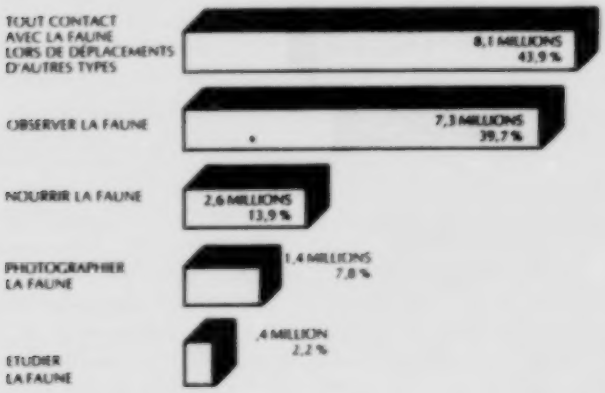

FIGURE 6
Nombre et proportion de Canadiens qui ont chassé des animaux sauvages, en 1981

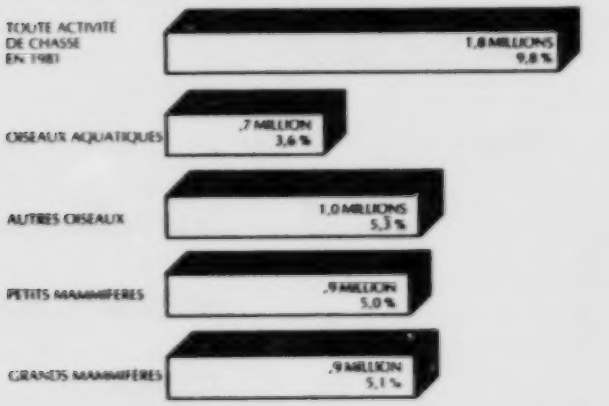

photographie de la faune, environ 17 %; et les personnes qui entretiennent des plantes ou des arbustes autour de leur domicile ou de leur chalet afin d'attirer ou de garder à proximité les populations fauniques, 13,4 % ou 2,5 millions de personnes.

La figure 4 indique le genre d'activités qui ont lieu au cours d'un voyage ou d'un déplacement d'intérêt faunique sans prélèvement. De toutes les personnes qui ont entrepris de tels voyages, 16,3 % ont pu voir des animaux, soit environ 3 millions de Canadiens; 7 % ont photographié des animaux au cours de ces excursions; 6 % ont étudié la faune et environ 6 %, ou un million de personnes, ont nourri la faune au cours de ces excursions.

Comme nous l'avons dit plus tôt, un certain nombre de Canadiens qui entreprennent des voyages d'affaires ou d'agrément rencontrent fortuitement la faune. Ceci ajoute bien sûr à l'intérêt du voyage et, comme je l'expliquerai tout à l'heure, encourage les voyageurs à dépenser davantage qu'ils ne l'auraient fait s'ils n'avaient pas vu ces animaux.

La figure 5 montre que 44 % de la population canadienne a eu des rencontres avec la faune dans le contexte de voyages d'affaires ou d'agrément. Pendant ces rencontres fortuites, 40 % des Canadiens ont pu observer la faune, 14 % l'ont nourrie, 8 % l'ont photographiée et 2,2 %, soit environ 500 000 personnes, l'ont étudiée.

La figure 6 offre une ventilation selon l'intérêt manifesté pour les divers types de chasse. De tous les Canadiens de plus de 15 ans, 10 % ont indiqué avoir chassé en 1981, ce qui équivaut à environ 2 millions de Canadiens. Environ 4 % ont chassé les oiseaux aquatiques et environ 5 % les autres oiseaux considérés comme gibier, les petits mammifères ou le gros gibier.

Une des questions qu'on demande rarement est la proportion de Canadiens qui ont chassé à un moment ou à un autre pendant leur vie. En réponse à cette question, les résultats de l'enquête montrent que 32 % des Canadiens de plus de 15 ans ont chassé en 1981 ou auparavant. Cet important résultat révèle qu'en questionnant le public sur la chasse au cours d'une saison en particulier, on obtient une sous-estimation de l'intérêt pour cette activité. Il est bien connu, en effet, que les chasseurs ne chassent pas nécessairement tous les ans, mais tous les deux ans ou même moins régulièrement.

Temps consacré à des activités reliées à la faune en 1981

La figure 7 résume le nombre de jours différents que les gens ont consacrés à des activités reliées à la faune. À droite, se trouve l'estimation du nombre moyen de jours par participant et à gauche le nombre total d'occasions différentes au cours desquelles les Canadiens se sont adonnés à ces activités en 1981. Les participants aux activités résidentielles y ont consacré en moyenne 61 jours. Si nous combinons tous les participants, ils ont consacré au total 754 millions de jours à ces activités en 1981. Dans le cas des excursions sans prélèvement, on compte une moyenne d'environ 16 jours par participant pour un total de 57 millions de jours. Ceux qui ont rencontré la faune fortuitement pendant un voyage d'affaires ou d'agrément ont consacré en moyenne 18 ou 19 jours à ces activités pour un total de 153 millions de jours. Les chasseurs ont consacré en moyenne 18 jours à la chasse pour un grand total de 32 millions de jours en 1981.

FIGURE 7

Nombre total et nombre moyen de jours où les participants se sont adonnés à des activités reliées à la faune, en 1981

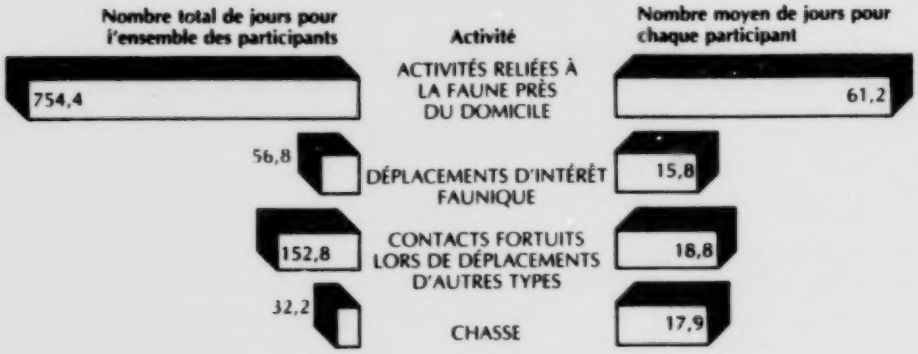

FIGURE 8

Dépenses totales et dépenses moyennes des participants aux activités reliées à la faune, en 1981

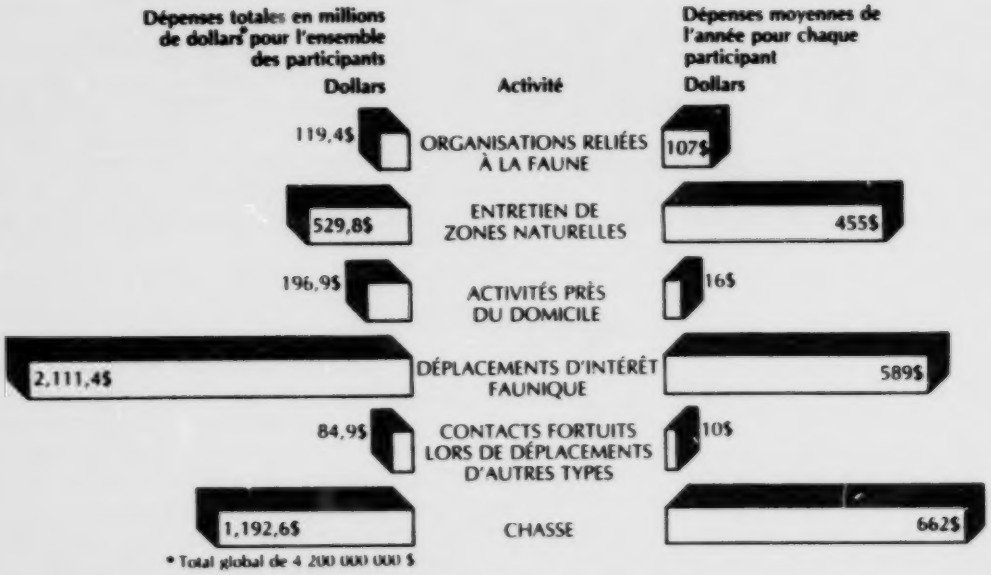

FIGURE 9

Proportion de Canadiens qui ont indiqué que le maintien de populations fauniques abondantes revêt une grande importance ou une importance moyenne, en 1981, par province de résidence

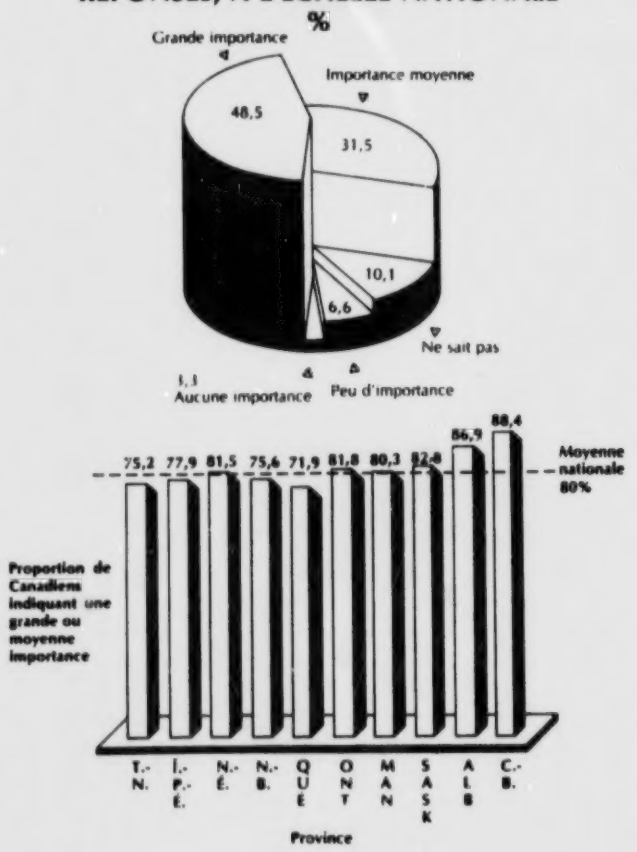

FIGURE 10

Proportion de Canadiens manifestant un grand intérêt ou un intérêt moyen pour l'appartenance à une ou plusieurs organisations reliées à la faune, en 1981, par province de résidence

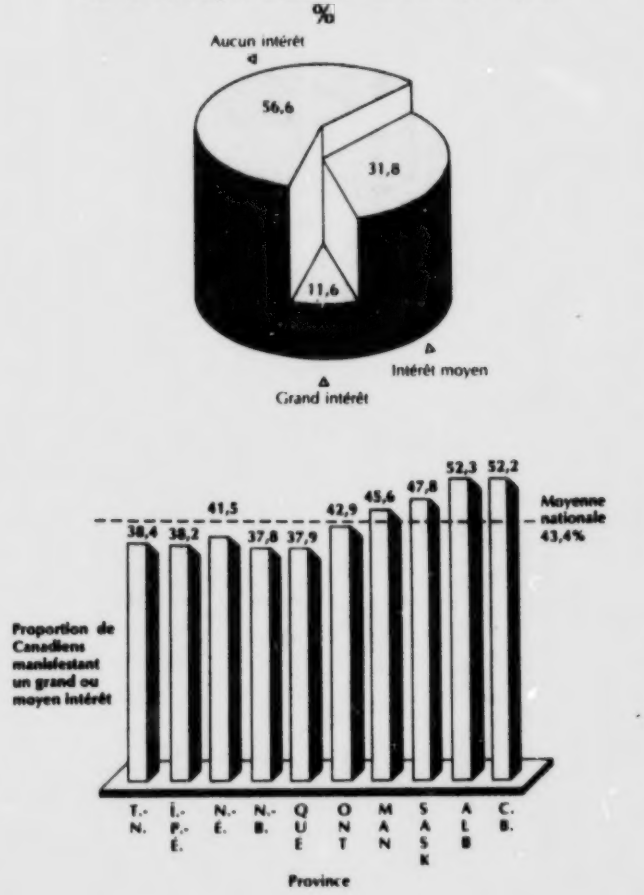

Dépenses associées aux activités reliées à la faune en 1981

Les gestionnaires se demandent souvent combien les gens dépensent pour les activités reliées à la faune. C'est le sujet de la figure 8. Le graphique révèle qu'environ la moitié de ces sommes a été dépensée pendant les excursions d'intérêt principalement faunique sans prélèvement. Le total s'élève à 2,1 milliards $ en 1981, c'est-à-dire une moyenne d'environ 589 $ par participant. Au bas du tableau se trouvent les dépenses des chasseurs qui ont atteint un total de 1,2 milliard $ en 1981, soit une moyenne de 622 $ par chasseur. Il importe de noter que les chasseurs ont les plus grosses dépenses par personne de toutes les catégories de participants étudiées.

Deux catégories, les excursions sans prélèvement et les excursions de chasse, représentent plus de 3 milliards $, soit 78 % du total des sommes dépensées pour les activités reliées à la faune. En moyenne, les gens qui ont contribué à des organisations de faune ou qui en sont membres ont dépensé 107 $ pour cette activité, le total dépassant 119 millions $ en 1981. Les gens ont dépensé des sommes considérables pour l'entretien de zones naturelles pour la faune : en moyenne 455 $ par personne pour un total de 530 millions $ en 1981. La barre représentant les activités résidentielles qui sont, comme je l'ai indiqué au début, très populaires, indique que les gens ont dépensé en moyenne seulement 16 $ pour cette activité, soit un total d'environ 197 millions $. De toute évidence, les activités les plus répandues ne sont pas nécessairement celles qui exigent les plus grandes dépenses. Les activités où l'engagement est le plus élevé semblent être respectivement les excursions de chasse et les excursions sans prélèvement. Le grand total, pour ce graphique, s'élève à plus de 4 milliards $.

Attitudes envers la faune en 1981

Le questionnaire contenait plusieurs questions sur les attitudes et les sentiments envers les populations fauniques et les activités reliées à la faune. À la figure 9, nous avons un exemple des réponses données à la question : Quelle importance accordez-vous au maintien de populations fauniques abondantes au Canada? Parmi les personnes interrogées, 80 % ont indiqué que le maintien de populations fauniques abondantes avait une grande ou moyenne importance. Le graphique à barres sous le graphique à secteurs donne une indication des réponses, réparties par province. De l'est à l'ouest, il semble y avoir une augmentation de l'intérêt pour ce sujet particulier. En passant, le rapport contient un certain nombre de ventilations par province sur lesquelles je n'ai pas le temps de m'attarder ici.

Une autre des questions touchant les attitudes portait sur l'intérêt pour la participation à diverses activités reliées à la faune. La figure 10 indique le niveau d'intérêt du public canadien pour les organisations de faune. Une proportion de 11,6 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles seraient très intéressées à se joindre à une organisation. Comparez ces données à la proportion de 6 % de la population qui avait indiqué faire partie d'une organisation en 1981. Une autre tranche de 32 % a mentionné un certain intérêt pour ces organisations. En d'autres mots, l'enquête révèle qu'environ 43 % du public canadien est intéressé à adhérer à une organisation de faune.

FIGURE 11

SEXE
%

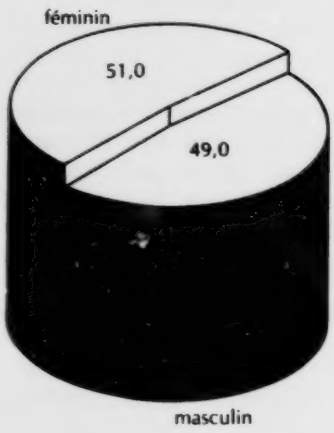

ÂGE
%

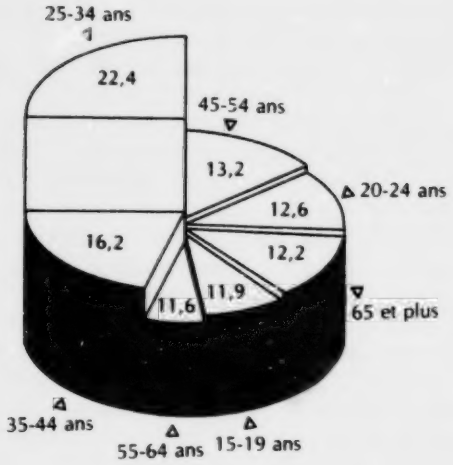

FORMATION SCOLAIRE
%

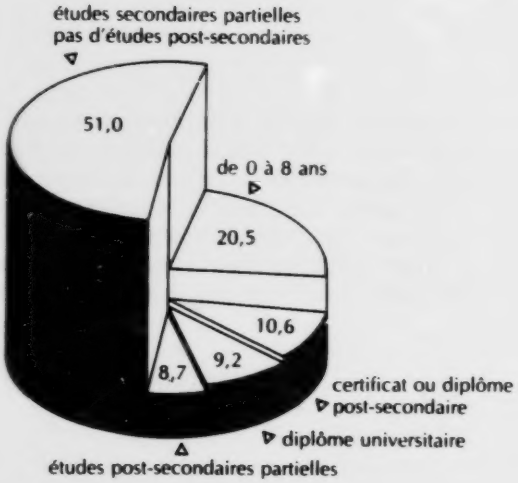

LIEU DE RÉSIDENCE
%

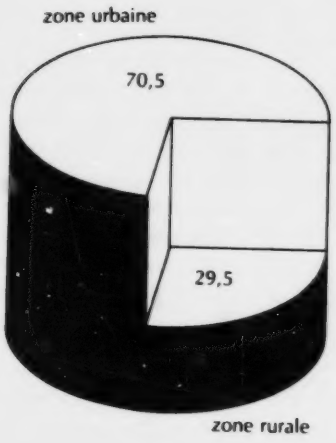

Quelques caractéristiques des participants en 1981

La figure 11 présente un profil du groupe échantillonné. Il s'agit en fait d'une représentation fidèle de notre groupe cible, la population canadienne de 1981. Le cylindre à l'angle supérieur gauche représente la répartition de la population selon le sexe, le cylindre supérieur droit selon l'âge, le cylindre inférieur gauche selon l'éducation et le cylindre inférieur droit selon le lieu de résidence rural ou urbain. Comme vous le voyez, la population canadienne compte légèrement plus de femmes que d'hommes. Environ la moitié de la population se classe dans le groupe des 25 à 44 ans, tandis que plus de la moitié de la population a fait des études secondaires, sans études post-secondaires et qu'environ 70 % de la population habite les régions urbaines.

Le rapport comporte divers graphiques ou profils de ce genre pour les différents groupes d'usagers dont j'ai parlé. Il est évident que je ne puis entrer dans tous les détails maintenant. Il convient peut-être cependant de faire quelques observations. Quand nous comparons les profils des usagers de la faune du rapport avec ce profil de la population canadienne, nous constatons quelques différences importantes. La plus remarquable, je pense, est que dans la plupart des cas la représentation masculine dans les activités reliées à la faune dépasse la réalité. En d'autres termes, si plus de la moitié de la population canadienne est composée de femmes, on se rend compte que moins de la moitié des participants aux activités reliées à la faune sont des femmes. Cette différence est d'autant plus évidente, bien sûr, dans le cas de la chasse où bien plus de 90 % des chasseurs sont des hommes.

On peut également faire diverses observations intéressantes en ce qui a trait à l'âge. Dans toutes les activités reliées à la faune qui supposent un voyage, avec ou sans prélèvement, on trouve une concentration plus grande des 15 à 44 ans que dans la population canadienne. Autre observation intéressante, la popularité des activités résidentielles augmente avec l'âge. De même, les personnes plus âgées qui rencontrent la faune fortuitement au cours de voyages d'affaires ou d'agrément, passent considérablement plus de temps avec la faune que les jeunes dans la même situation.

L'éducation semble avoir une influence sur la nature des activités reliées à la faune. Les personnes qui participent à des activités sans prélèvement ont fait des études post-secondaires et universitaires plus poussées que la moyenne. D'autre part, le nombre de chasseurs ayant fait des études secondaires seulement est plus élevé que la moyenne. Il n'y a presque pas de différence notable en ce qui a trait à la résidence rurale ou urbaine, sauf pour une activité : la chasse. Il y a beaucoup plus de chasseurs qui résident dans les régions rurales que dans l'ensemble de la population canadienne.

Implications possibles pour l'avenir de la gestion de la faune

Le rapport tire de ces résultats diverses conclusions pour la gestion de la faune que je ne décrirai pas en détail. Très brièvement, je crois que ces nouvelles connaissances accroîtront la sensibilisation des gestionnaires de la faune et des directeurs des organismes de faune. Cette sensibilisation accrue à l'égard des activités peu conventionnelles reliées à la faune devrait avoir des répercussions sur les programmes de commercialisation, ainsi que sur les politiques et programmes de gestion existants ou futurs. Savoir que les chasseurs chassent

plusieurs types de gibier au cours d'une même saison aura probablement des répercussions sur les méthodes futures de collecte des données, c'est-à-dire la façon de faire les enquêtes sur les prises des chasseurs et d'en tirer des évaluations.

Pour ce qui est d'estimer la demande d'activités reliées à la faune, cette enquête comporte un certain nombre d'indices qui peuvent nous aider à définir ce que l'avenir nous réserve. Par exemple, quand on compare les taux de participation réelle des chasseurs en 1981 à l'intérêt manifesté pour les activités avec prélèvement, les indices laissent croire que la participation réelle aux activités avec prélèvement pourrait augmenter d'environ 174 %. Quelles répercussions aurait une telle augmentation sur les actuelles politiques de gestion de la faune et sur les populations fauniques futures? Par ailleurs, si l'on observe l'adhésion aux organisations en 1981 par rapport à l'intérêt manifesté à l'égard des organisations de faune, on constate une possibilité d'augmentation de 600 % du soutien à l'égard des organismes de faune.

Proposition d'analyse plus détaillée

J'aimerais maintenant passer à l'analyse future de ce groupe de données. Je ne vais pas décrire le projet en détail, mais simplement vous le présenter. Si vous vous rappelez les objectifs fixés en 1980 à l'égard de la présente étude, je crois, comme les membres du Comité, que les objectifs ont été atteints. Nous avons conçu l'étude, effectué l'enquête, préparé un rapport sur ses principales conclusions et les données non traitées seront bientôt disponibles à Statistique Canada et mises à la disposition de tous les parrains. Cependant, le Comité juge que l'importance de ces données et leur utilité possible pour les gestionnaires de la faune du pays sont telles qu'il serait extrêmement intéressant d'en entreprendre l'analyse et la diffusion coordonnées. Par conséquent, notre proposition tente de définir les besoins possibles des gestionnaires auxquels ces données pourraient s'appliquer. Elle définit également divers thèmes qui, à notre avis, entrent dansle contexte d'une analyse exhaustive qui produirait d'importants documents que pourraient utiliser les gestionnaires de la faune pour les aider à protéger l'habitat, à faire des plans et élaborer des politiques et à évaluer les programmes actuels ou futurs.

Je tiens à signaler que cette proposition est le résultat des réflexions collectives des auteurs du rapport sommaire. Cinq thèmes sont proposés pour une analyse exhaustive, ainsi qu'une formule de partage des coûts supplémentaires qu'elle implique. L'objectif viserait à réaliser l'analyse exhaustive supplémentaire entre juillet 1983 et décembre 1985.

Cinq autres thèmes

Le premier sujet supplémentaire proposé est de nature méthodologique. Il s'agirait de rassembler la documentation, de façon exhaustive, sur ce qui a été fait jusqu'à présent. Statistique Canada fournit la documentation sur ses données mais, par expérience, il est évident que cette documentation est destinée d'abord à un usage interne et ne permet pas aux usagers de l'extérieur de traiter l'information facilement. Nous proposons de préparer une documentation claire de toutes les étapes et parties de l'étude. En outre, nous proposons de créer un dossier du système PSSS qui permettrait à la plupart des parrains de réaliser

aisément au besoin d'autres tableaux pour leurs besoins particuliers. Enfin, il serait extrêmement important de comparer ces résultats inédits avec d'autres résultats existants, qu'ils proviennent d'enquêtes sur les prises ou d'autres enquêtes socio-économiques.

Je crois que nous constaterions de grandes et surprenantes différences et il est très important de tenter d'expliquer ces différences pour que les gestionnaires et les données qu'ils utilisent soient aussi visés. Pourquoi avons-nous besoin de ce genre de rapport? À un moment donné, certains gestionnaires devront probablement justifier les estimations socio-économiques qu'ils utilisent pour défendre ou encourager une cause importante. Certains parrains présents à cette Conférence voudront peut-être répéter l'étude et il est donc absolument nécessaire d'avoir une bonne documentation sur cette première étude, surtout si nous voulons établir des tendances ou faire des comparaisons sur plusieurs périodes.

Le deuxième sujet supplémentaire que nous proposons porte sur les profils démographiques et socio-économiques de groupes "spécifiques" d'usagers de la faune. Ces profils sont très importants et très différents de ceux des grands groupes d'usagers mentionnés précédemment dans ma présentation. Par exemple, le rapport sommaire comporte un profil des chasseurs en général mais ne fait pas la distinction entre les chasseurs d'oiseaux aquatiques et les chasseurs de gros gibier. Le profil donné pour les activités indirectement reliées à la faune couvre une vaste gamme d'usagers. Il comprend, entre autres, les membres d'organisations ainsi que ceux qui regardent la faune à la télévision. Il me semble que les profils de ces deux groupes sont très différents l'un de l'autre.

Il y a aussi l'importante question des personnes qui s'adonnent à de nombreuses activités. Le rapport sommaire peut donner l'impression que nous avons des groupes d'usagers très bien compartimentés. Cette impression est trompeuse. Il pourrait y avoir de nombreux chasseurs actifs qui font aussi des excursions sans prélèvement. Ces mêmes personnes pourraient aussi avoir des activités reliées à la faune à proximité de leur domicile, ainsi qu'au maintien de l'habitat. La question à laquelle il faut répondre est la suivante : Comment ces usagers multiples importants diffèrent-ils des autres types d'usagers? Ils devraient être considérés comme d'importants alliés sur lesquels les gestionnaires ont besoin d'en savoir davantage. C'est là une façon d'améliorer notre connaissance des groupes d'usagers, connaissance qui pourrait accroître l'efficacité de nos communications avec eux. Ce pourrait être aussi un moyen de mieux comprendre les éventuels financiers de nouveaux programmes, ainsi qu'un moyen de nous aider à comprendre qui sont les gens qui profitent de nos programmes.

Le troisième thème que nous proposons concerne la valeur économique des activités reliées à la faune au Canada. Le rapport sommaire indique que 4,2 milliards $ ont été consacrés à des activités reliées à la faune en 1981. Il faut être très prudent lorsqu'on distingue les "dépenses" consacrées aux activités et la "valeur" des activités basées sur la faune. Pour connaître la valeur des activités reliées à la faune, il faut procéder à un calcul compliqué, c'est-à-dire examiner la notion économique de la valeur ajoutée et aussi celle du surplus à la consommation.

Je pense que vous vous rendrez compte que les Conseils du Trésor peuvent être plutôt pointilleux quant à l'utilisation qui peut être faite des données sur les dépenses. En effet, elles peuvent jouer un rôle important, mais quand il s'agit

de justifier des programmes au niveau des Conseils du Trésor, il faut trouver des arguments plus forts quant aux répercussions réelles des dépenses sur l'économie. De plus, il peut s'avérer utile de connaître la valeur de la faune pour la population, le surplus à la consommation, puisqu'elle peut indiquer ce qu'ils sont prêts à payer en plus du prix actuel pour la jouissance que leur procure la faune. C'est là un point qui devrait tous nous intéresser car, à un moment ou à un autre dans l'avenir, nous pourrions avoir un besoin pressant de ces données pour financer les programmes de gestion.

Le quatrième thème que nous proposons porte sur les différences géographiques et interprovinciales. Il est évident que la plupart des provinces ont besoin d'informations plus détaillées que celles fournies dans le rapport sommaire. Ainsi, on pourrait fournir des détails semblables pour toutes les provinces sous une forme permettant de faire des comparaisons. En outre, le questionnaire nous permet de déterminer l'étendue des déplacements entre provinces. Par exemple, l'Alberta ou toute autre province pourrait être intéressée à savoir si des gens viennent d'autres provinces du Canada pour participer à des activités reliées à la faune et quel genre de répercussions ceci peut avoir sur son économie.

Le cinquième et dernier thème toucherait les recommandations sur la reprise ou la modification de l'enquête. Je crois que c'est là un travail important. Il est crucial de procéder à une évaluation critique de ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Est-ce utile ou non? Quelles en sont les limites? Tenons-nous à répéter l'enquête? Voulons-nous recommander des améliorations? Voilà quelques-unes des questions importantes auxquelles on ne peut tenter de répondre qu'après avoir examiné les données de façon exhaustive.

La dernière page de la proposition présente les coûts supplémentaires que suppose cette analyse. Nous croyons que, pour donner suite à ces cinq thèmes, il faudrait investir encore 350 000 $. Cette somme pourrait être partagée entre les administrations fédérale et provinciales. J'ai rencontré les directeurs du SCF le 25 juin pour étudier la question. Le SCF reconnaît le mérite de cette analyse exhaustive et a accepté d'y consacrer 175 000 $ (50 % du coût total). Le reste serait fourni par les autres parrains, comme le montre le tableau 1 de la proposition. Bien que les coûts indiqués puissent sembler exagérés à première vue, ils sont très raisonnables quand on les répartit sur trois ans.

(Le tableau 1 indiquant les coûts de la proposition se trouve dans le prochain article du présent compte rendu.)

Rapport de mise à jour
Valeur de la faune

PROPOSITION D'ANALYSE EXHAUSTIVE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE 1981 SUR L'IMPORTANCE DE LA FAUNE POUR LES CANADIENS

Par les auteurs du rapport sommaire
(SCF, Québec, Saskatchewan, Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba)

Les résultats de l'Enquête de 1981 sur l'importance de la faune ont fait ressortir l'importance que les Canadiens attachent à cette ressource. La plupart des Canadiens ont participé d'une façon ou d'une autre à une activité reliée à la faune en 1981 et ont dépensé plusieurs milliards de dollars à acheter des biens et des services reliés à ces activités.

Bien que le rapport sommaire présenté à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1983 contienne des résultats impressionnants, il ne fournit pas d'analyse des autres variables de l'enquête et ne donne pas d'informations spécifiques normalement requises pour la gestion pratique de la faune. L'objectif de notre proposition est de combler cette lacune en préparant cinq autres rapports exhaustifs sur des thèmes précis.

Ces thèmes sont les suivants :

1) préparer la documentation sur l'enquête et en justifier le processus;

2) fournir des renseignements supplémentaires sur les participants aux activités reliées à la faune;

3) quantifier la valeur économique des activités reliées à la faune;

4) examiner les différences interprovinciales; et

5) faire des recommandations sur la nécessité de répéter ou de modifier l'enquête en 1986.

Il résulterait de cet exercice un ensemble pratique et utile de documents auxquels pourraient se référer les gestionnaires de la faune pour trouver des solutions à une vaste gamme de problèmes dans le domaine de la planification, de la protection de l'habitat, et qui permettraient en même temps de mieux comprendre et de régler les problèmes d'interaction entre les gens et la faune. Comme la compétence et les fonds pour la réalisation de cette recherche sont limités, on propose une formule de partage des coûts semblable à celle qui a été utilisée pour l'étude initiale. Les avantages de cette recherche sont évidents. Les données qui sont relativement actuelles et homogènes pour les provinces et les territoires peuvent être traitées pour une fraction du coût qui serait atteint si chaque organisme entreprenait son analyse. Les parrains qui n'ont pas le matériel nécessaire pour faire une analyse détaillée des données bénéficieraient également de cet exercice coopératif. Les rapports détaillés devraient être terminés d'ici décembre 1985. Chaque rapport serait publié à mesure de son achèvement.

Voici une description de chacun des cinq thèmes.

1. Rapport de méthodologie sur les données et leur analyse

Étant donné que le rapport sommaire et les autres comptes rendus proposés ne peuvent prévoir ou satisfaire tous les besoins spécifiques des divers parrains, il est important que les données brutes de l'enquête de 1981 soient mises à la disposition des parrains pour leur permettre de faire ou de demander des analyses très spécialisées. Par conséquent, l'usager des données aura besoin d'une description complète et détaillée de cette enquête complexe. Il faudrait préparer une description détaillée des données de base et de l'objet de l'enquête, ainsi qu'une documentation complète dans les domaines suivants :

1) conception du questionnaire;

2) méthodologie et résultats de l'étude pilote;

3) supplément de l'Enquête sur la population active -
   - couverture de l'enquête,
   - conception de l'échantillon,
   - administration du questionnaire,
   - pondération utilisée dans l'enquête;

4) procédures de révision et de vérification;

5) fiabilité statistique;

6) description du dossier du système SPSS;

7) comparaison des résultats de l'enquête de 1981 avec les données provinciales existantes.

Ce document est nécessaire pour fournir à l'usager des données une compréhension détaillée de la méthodologie complexe de l'enquête, pour rendre l'interprétation des données plus significative et faciliter une répétition possible de l'enquête à l'échelle provinciale ou nationale à une date ultérieure. Enfin, il pourrait s'avérer crucial pour défendre la fiabilité et la validité des données de l'enquête utilisées par les gestionnaires.

2. Profils socio-économiques et démographiques de certains groupes d'usagers de la faune

Récemment, les gestionnaires de la faune ont commencé à se préoccuper de la question de la sensibilisation du public. Ceci est important, mais dans quelle mesure sommes-nous sensibilisés à ceux qui participent à des activités reliées à la faune?

Ce rapport fournira des données supplémentaires sur les personnes qui ont participé à des activités reliées à la faune en 1981, en analysant des caractéristiques additionnelles qui n'ont pas été présentées dans le rapport sommaire et en combinant ces caractéristiques pour obtenir de nouveaux indices qui auraient une plus grande signification pour les gestionnaires.

L'Enquête sur la population active nous donne de nombreuses variables qui peuvent nous révéler de nouveaux aspects des participants aux activités reliées à la faune.

En plus de la province de résidence, du sexe, de l'âge, de l'éducation et du contexte résidentiel, cette enquête permet d'inclure des variables additionnelles comme l'état civil, les liens avec le chef de famille, la situation de travail, l'occupation et 23 zones métropolitaines distinctes dans tout le Canada. Le rapport sommaire fournit les profils des usagers d'activités spécifiques reliées à la faune. Ce rapport fournirait un profil des usagers multiples ou de ceux qui participent à plusieurs activités reliées à la faune. Ces profils pourraient aider les gestionnaires à planifier et à comprendre les interactions entre les gens et la faune et à mieux définir les usagers qui participent :

- uniquement à des activités avec prélèvement,
- à des activités de chasse générales ou à des activités de chasse spécialisées,
- uniquement à des activités reliées à la faune sans prélèvement,
- à des activités reliées à la faune avec prélèvement et autres.

Une analyse plus poussée pourrait définir des segments spécifiques du marché des activités reliées à la faune. L'identification de ces segments du marché pourrait facilier :

- l'élaboration de programmes,
- la conception des expositions et des installations,
- la communication au moyen des ouvrages imprimés et des médias d'information,
- l'identification des utilisateurs possibles.

3. Valeur économique des activités reliées à la faune au Canada

Savoir ce que les gens dépensent pour les activités reliées à la faune n'est pas la même chose que savoir la valeur qu'accordent ces gens aux activités reliées à la faune et dans quelle mesure elles contribuent à l'économie. Au Canada, il n'y a pas actuellement beaucoup de recherches sur la valeur économique des activités reliées à la faune. Cette étude permettrait d'examiner la valeur économique de ces activités à l'échelle nationale et aussi provinciale.

La meilleure façon de procéder à cette recherche consisterait probablement à retenir les services consultatifs d'un économiste des ressources indépendant, connaissant bien les difficultés que pose la détermination de la valeur d'une telle ressource. Le rapport proposé devrait porter sur les points suivants :

1) la valeur ajoutée à l'économie par les activités attribuables aux activités reliées à la faune, et

2) le surplus à la consommation apparent dont profitent les participants à certaines activités reliées à la faune.

La compréhension de la valeur économique de la faune au Canada permettra aux gestionnaires de la faune, entre autres choses, de :

1) présenter de façon plus précise l'importance économique de la faune par rapport à d'autres activités ou ressources naturelles;

2) faire reconnaître la faune comme un aspect économique dans les divers plans d'utilisation des terres ou d'exploitation des ressources; et

3) définir les possibilités de financement additionnel pour les programmes de gestion de la faune.

4. Dimensions géographiques et interprovinciales des activités reliées à la faune au Canada

Les données présentées dans le rapport sommaire étaient envisagées surtout dans une perspective nationale. Étant donné l'étendue et la diversité géographique du Canada, il était impossible de bien présenter des détails pour chaque province dans ce rapport initial. Le rapport proposé examinerait plus attentivement les différences entre les provinces .

Les dix provinces feraient l'objet d'une analyse sur les plans :

1) de la participation à chaque activité reliée à la faune;

2) du nombre de jours consacrés aux activités reliées à la faune;

3) des dépenses pour les activités reliées à la faune; et

4) des attitudes envers la faune.

Le rapport analyserait également les déplacements interprovinciaux pour participer à des activités reliées à la faune.

Il faudrait recueillir des renseignements sur les points suivants :

1) le nombre de voyageurs interprovinciaux;

2) un profil du voyageur interprovincial;

3) la province de résidence, par province de participation aux activités reliées à la faune; et

4) le nombre de jours passés dans d'autres provinces à des activités reliées à la faune.

La collecte de ces renseignements permettrait aux gestionnaires de la faune de mieux comprendre la diversité des activités reliées à la faune dans les provinces et régions du Canada et entre elles.

5. Recommandations sur la répétition ou la modification de l'étude en 1986

L'analyse détaillée proposée dans ce document permettrait aux organismes parrains :

- d'évaluer de façon critique les données recueillies au cours de l'enquête de 1981;

- de faire des commentaires sur la méthodologie

- de recommander des améliorations à la méthodologie pour les enquêtes à venir (réduction des coûts, accélération du processus, amélioration de la précision des données, etc.);

- de réviser la conception du questionnaire; et

- de commenter la portée future de l'enquête.

Ces commentaires ou évaluations seront mentionnés dans le rapport.

Résumé de la discussion

G.W. Pepper (Direction de la faune de la Saskatchewan), en tant que co-auteur, mentionne que les auteurs aimeraient connaître d'ici septembre les réactions des divers secteurs de compétence sur l'utilité du rapport sommaire et sur la façon de satisfaire tout autre besoin. Les dossiers de Statistique Canada renferment une importante base de données inutilisée et il ne tient qu'à nous de l'utiliser. Le comité chargé de la rédaction du rapport voudrait que les différents secteurs de compétence lui indiquent s'ils sont prêts à investir plus d'argent, et les auteurs plus de temps, dans une analyse plus poussée.

D.A. Poole (Wildlife Management Institute, É.-U.) fait remarquer que les divers secteurs de compétence voudraient peut-être demander aux auteurs d'étudier si les utilisateurs de la faune avec prélèvement sont différents des utilisateurs à d'autres fins. Il demande à chacun de ne pas oublier qu'il y va de leur intérêt de travailler ensemble, plutôt que de chercher à travailler séparément.

F.L. Filion (Service canadien de la faune), à la demande de A. Smith (Division de la faune aquatique et terrestre de l'Île-du-Prince-Édouard), expose le mandat initial du comité. Il avait d'abord compris que les engagements du comité seraient remplis après transmission du ruban de données brutes à chacun des organismes parrains. Il fait observer que ce qu'ils doivent décider maintenant, c'est s'ils veulent réaliser collectivement une analyse supplémentaire, avec ou sans publication finale.

La formule de partage des coûts sera étudiée plus à fond lors de la réunion des directeurs, en septembre.

Tableau 1. Évaluation des coûts d'une analyse exhaustive des données de Statistique Canada, en supposant que les provinces se partagent 47 % du coût total

Parrain	Coût total ($) pour une période de trois ans* (1983-1985)	Coût ($) par année
Terre-Neuve	9 075	3 025
Île-du-Prince-Édouard	4 290	1 430
Nouvelle-Écosse	12 045	4 015
Nouveau-Brunswick	12 705	4 235
Québec	25 740	8 580
Ontario	31 845	10 615
Manitoba	13 860	4 620
Saskatchewan	16 830	5 610
Alberta	20 625	6 875
Colombie-Britannique	17 985	5 995
Part provinciale (47 %)	165 000	55 000
Part des ONG (3 %)	10 000	3 333
Part fédérale (50 %)	175 000	58 333
Total	350 000	116 667

* Les parts des provinces sont proportionnelles à la taille de l'échantillon.

Rapport de mise à jour
Valeur de la faune

FAISABILITÉ D'UNE ÉTUDE SUR LA VALEUR DE LA FAUNE DANS LE NORD CANADIEN
Recommandation 16

F.L. Filion
Service canadien de la faune

Un groupe de travail composé de Michael Hawkes, Monte Hummel, Hugh Monaghan, Wayne Pepper et Fern Filion a été chargé d'étudier la faisabilité d'une enquête complémentaire à l'Enquête nationale de 1981 pour évaluer la valeur des ressources fauniques du Nord canadien. Le SCF a rédigé le mandat et signé un contrat de services avec M. Peter Usher pour qu'il présente ses observations et ses recommandations indépendantes sur la question. M. Usher est considéré comme un spécialiste des populations humaines du Nord. Ce contrat a été payé par les Territoires du Nord-Ouest. Les observations de M. Usher concernaient principalement les T.N.-O, car les obstacles à la réalisation d'une enquête sont plus importants là-bas qu'ailleurs.

Les observations de M. Usher ont mis en lumière les difficultés qu'il faut surmonter avant de faire une enquête. Ces difficultés proviennent principalement des caractéristiques distinctes des populations autochtones et non autochtones du Nord, ainsi que des raisons pour lesquelles elles accordent une certaine valeur à la faune. Les faits et les opinions présentés aboutissent à la conclusion qu'il faut deux moyens distincts pour mesurer la valeur de la faune dans le Nord.

Conclusions

1) Un questionnaire semblable à celui de l'Enquête nationale de 1981, qui portait principalement sur les valeurs récréatives, pourrait être soumis à un échantillon de la population non autochtone résidant dans les grandes localités (où est concentrée environ 90 % de la population), comme Yellowknife, Fort Smith, Inuvik, etc. Les listes électorales ou les annuaires téléphoniques pourraient servir de cadre d'échantillonnage mais M. Usher n'a fourni aucune évaluation de la taille de l'échantillon ou du coût d'échantillonnage. En supposant qu'il existe des listes acceptables, je crois qu'une enquête postale, basée sur un échantillon de 3 000 personnes, pourrait être réalisée pour environ 36 000 $.

2) Les évaluations dans les collectivités moins importantes (qui regroupent environ 80 % de la population autochtone) pourraient être limitées aux valeurs commerciales ou liées à la subsistance ou au mode de vie :

   a) valeurs commerciales - les données du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pourraient être utilisées pour calculer les recettes brutes des producteurs, tandis que les valeurs nettes pourraient être évaluées au moyen d'une enquête limitée sur les coûts dans des localités données. Cette enquête coûterait environ 50 000 $;

   b) valeurs liées à la subsistance - le volume de la production à des fins de subsistance pourrait être estimé à partir d'entrevues auprès de la

population locale, comme des agents de la faune. Une telle enquête coûterait environ 10 000 $. Fixer des prix pour les produits de la faune consommés exigerait une équipe de conseillers techniques qui pourrait coûter environ 25 000 $;

c) évaluation du mode de vie - à cause des difficultés théoriques et techniques, cette fonction exigerait plusieurs ateliers de spécialistes. Les coûts pourraient varier entre 50 000 $ et 100 000 $.

Le salaire d'un coordonnateur (2 années-personnes à environ 60 000 $) doit être ajouté aux évaluations susmentionnées.

Coût total approximatif

Le coût approximatif de la quantification des valeurs récréatives, commerciales et de subsistance se chiffrerait à environ 181 000 $ sur deux ans. Si l'on évalue le mode de vie en se basant sur les utilisations de la faune à des fins de consommation, les coûts pourraient grimper jusqu'à 281 000 $. Si l'on inclut le Yukon dans ces études, les deux totaux augmenteraient d'environ 25 %.

THÈME : LA GESTION DE LA FAUNE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Gestion de la faune (1re séance)

DEMAIN : UNE ÉQUIPE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DE GESTION DE LA FAUNE

N.M. Simmons (Conférencier principal)
Alberta

Une des personnes que j'ai consultées à propos de cette communication m'a encouragé à "faire des remous" et c'est ce que j'ai l'intention de faire. Je propose à la Conférence la formation d'une équipe fédérale-provinciale de gestion de la faune. Utopique? Peut-être, mais je crois que vous seriez surpris de voir comment l'équipe serait facile à former.

Je suis très heureux quand je sens le petit vent frais du changement souffler entre Ottawa et les provinces. Si j'ai aujourd'hui la témérité de vous proposer une équipe fédérale-provinciale, c'est à cause de l'exposé fait par Bert Tétreault, directeur général du SCF, lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1982 (1982. Rapport de mise à jour. Service canadien de la faune. Compte rendu de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune 46:29-34). Il avait alors annoncé un examen des rôles et des responsabilités du SCF. En outre, il s'est mis à la tâche avec son équipe avec un esprit ouvert et une vigueur considérable. Le rapport de situation mitigé qu'il vous a présenté ce matin masque l'impatience qu'il ressent avec beaucoup de ses collègues devant un examen général de nos rouages de gestion de la faune.

J'ai dit beaucoup et non pas tous ses collègues sont impatients d'entreprendre un examen du SCF. La menace de changement provoque du stress dans toute organisation. Une période de défi amenée par ceux qui remettent en question la valeur des changements pourrait être considérée comme une étape saine et utile de croissance. Cependant, la période de défi se terminera sans aucun doute bientôt. Un ancien secrétaire de l'Intérieur, Stuart Udall de l'Arizona, s'adressant à une assemblée à Whitehorse le printemps dernier, a indiqué que les Canadiens ne pouvaient pas prendre de décisions. J'ai l'impression que M. Tétreault est en train de lui prouver le contraire. Il a sans aucun doute lu l'exposé de Peter Larkin lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1979 intitulée "Dans le doute, soyons prudents, mais essayons tout de même" (1979. Compte rendu de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune 43:83-90).

Notre lune de miel avec le public est terminée depuis longtemps et les budgets sont limités. Si nous voulons que le mariage fasse plus que survivre, nous devons faire preuve d'imagination et apporter des changements à notre méthode de travail. Quel meilleur temps pour introduire ou réintroduire le sujet des équipes de travail fédérales-provinciales relégué aux oubliettes?

Au cours de la Conférence, vous parlerez de toutes les bonnes choses qui nous arriveraient si tous les groupes représentés ici pouvaient trouver le moyen de travailler ensemble; je n'ai donc pas besoin de m'étendre sur les avantages du travail d'équipe. Quels seraient les moyens d'en tirer ces avantages? Une planification à long terme bien coordonnée entre des partenaires égaux et à part entière, l'accent étant mis sur le rôle plutôt que sur les concessions

territoriales, l'élaboration d'une politique nationale et régionale sur des sujets communs et une plus grande participation du public à la gestion de la faune seraient tous des aspects utiles.

Que je vous donne ou non matière à débat, je vous demande, à vous administrateurs, biologistes et représentants des organismes non gouvernementaux, de vous poser la question "Pourquoi pas?" avant de taxer l'une ou l'autre des propositions qui suivent d'irréalisable.

La tâche : former l'équipe

Planification et évaluation

J'appelle l'équipe fédérale-provinciale proposée une équipe de gestion puisqu'elle le serait d'une certaine façon. Vous comprendriez peut-être mieux si on l'appelait une équipe de planification et d'évaluation puisque ce serait ses principales activités. L'équipe prévoirait, définirait et solutionnerait les problèmes, délimiterait les rôles, trouverait des façons coopératives d'aborder les problèmes et évaluerait les résultats du travail d'équipe.

Mise en oeuvre

Il y a eu quelques tentatives, parfois réussies, de planification et d'évaluation fédérales-provinciales. Nous pouvons d'ailleurs citer avec fierté les résultats de la planification à long terme réalisée au cours des Conférences fédérales-provinciales sur la faune précédentes, des réunions des comités consultatifs de la faune et d'autres entretiens bilatéraux moins officiels. Les directeurs de la faune et d'autres groupes se sont révélés de très riches sources d'expérience ayant des solutions à des problèmes communs. Cependant, les comités consultatifs ont plus souvent servi de tribune pour remettre sur le tapis de vieilles querelles locales.

Je comprends que les anciens comités consultatifs régionaux et les sous-comités de directeurs n'existent plus. J'aimerais voir ces comités remis sur pied mais, cette fois, dans le cadre d'une hiérarchie d'organismes de planification régionaux. Au sommet de cette pyramide de planification se trouveraient nos maîtres politiques sous la forme d'un comité consultatif national et la Conférence des ministres de la Faune. Les sujets présentés aux comités nationaux seraient des points de planification d'intérêt national comme le commerce de la fourrure, la gestion coordonnée des habitats, la production de rapports nationaux de situation sur la faune et la chasse par les autochtones. Le Comité national et la Conférence ne s'attarderaient pas aux questions régionales.

Pourquoi ne pas effectuer un regroupement sous la bannière de la planification? Trop coûteux? Les comités régionaux devraient se réunir deux fois par année pour être efficaces. Les débats sur les problèmes locaux ne sont-ils pas beaucoup plus coûteux? En fait, les budgets serrés devraient forcer les administrateurs à laisser leurs préjugés à la porte et à trouver un terrain d'entente pour la planification.

Tâches des comités de planification

Accord sur les rôles

Une question qui reviendrait devant les membres des comités proposés de planification et d'évaluation serait la définition et l'acceptation des rôles. Ceci serait beaucoup plus productif que d'entreprendre des débats sans fin sur les mandats. M. Tétreault a déjà donné le ton dans son discours de 1982 à cette assemblée quand il disait : "Je crois que c'est tous ensemble, que nous soyons du fédéral, du provincial, des territoires ou des organismes non gouvernementaux, que nous déterminerons quelle instance est la plus compétente pour entreprendre chacune de ces tâches et que nous nous répartirons le travail équitablement; nous pourrons ensuite travailler ensemble et aller beaucoup plus loin". Je ne peux suggérer de formule universelle; les rôles seraient plutôt définis par province et par région. L'accent serait mis sur l'efficacité.

Nos hôtes de l'Alberta et du SCF ont déjà donné l'exemple en mettant de côté la question du mandat. Ils ont entrepris des négociations sur la gestion conjointe des oiseaux migrateurs. Je suis certain que les directeurs provinciaux ici présents partagent l'espoir du SCF, exprimé ce matin, que l'accord éventuel servira de modèle aux autres provinces. N'étant pas dans le secret des négociations, je ne peux que spéculer sur les principes de base de ces négociations :

1) La province est la plus apte à répondre aux besoins du public et à modeler les attitudes et le comportement du public.

2) La province a sur le terrain le personnel le mieux équipé pour donner un service de qualité.

3) Le gouvernement fédéral doit maintenir une forte présence comme gardien national de nos ressources fauniques (tout en respectant intégralement l'esprit des accords de transfert des ressources), en établissant des normes nationales dans les lois, en guidant l'équipe canadienne qui participe au dialogue nord-américain, en faisant des recherches à long terme et en appliquant les accords internationaux.

Ces principes pourraient s'appliquer aux négociations futures avec d'autres provinces et les territoires. La définition des rôles pourrait être ratifiée par des accords bilatéraux officieux ou, quand les trésoriers fédéral ou provinciaux s'inquiéteront trop, par des accords officiels en vertu de la Loi sur la faune du Canada.

Élaboration d'une politique

Je n'ai pas pu définir un mécanisme précis existant pour élaborer une politique régionale et nationale de gestion de la faune. La pyramide de planification et d'évaluation proposée pourrait remplir cette fonction.

Sur quels genres de problèmes se pencheraient les planificateurs régionaux et nationaux? Voici quelques questions de politique qui pourraient attirer au début l'attention des comités de planification :

1) Administration de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs dans le nord du Canada. Nous ne pouvons continuer à tolérer les injustices de l'application des règlements en vertu de cette Loi dans l'Arctique et le Sub-Arctique et pourtant les répercussions des changements inquiètent beaucoup les provinces.

2) Planification de l'utilisation des terres et gestion intégrée des ressources. La politique fédérale de 1981 sur l'utilisation des terres stipule qu'il est essentiel, pour régler les problèmes d'utilisation des terres, d'en arriver à une harmonie des politiques et des programmes qui touchent les terres au sein d'un gouvernement ou entre les gouvernements. La politique encourage une approche fédérale-provinciale coopérative qui pourrait être élaborée dans le cadre de la pyramide de planification. Telle que je l'entends, cette politique prévoit un rôle de coordination pour le SCF au sein des provinces. Dans les territoires, ceci signifie l'intégration du SCF aux structures de planification de l'utilisation des terres du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et des Territoires et la contribution à leur stratégie de conservation pour le Nord.

   Sur la scène provinciale, nos hôtes de l'Alberta ont publié leur excellente politique intitulée "East Slope policy", qui est essentiellement un plan de gestion intégrée des ressources. Les terres fédérales devraient être incluses dans une politique conjointe. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'Alberta, par son système interne de référence, encourage l'intégration des politiques et des pratiques de gestion et pourrait servir d'exemple aux autres provinces et au gouvernement fédéral.

3) Dommages causés aux récoltes par la faune. Les administrations fédérales et provinciales peuvent certainement se retirer de cette question ennuyeuse et trouver un terrain d'entente pour repartir à zéro.

4) Gestion de l'habitat. Sauf dans le cas de quelques exemples frappants, nous n'avons pas vraiment fait participer les autres organismes et l'industrie à l'élaboration des politiques et des programmes. Les gestionnaires devraient étudier attentivement la nouvelle politique de la faune de l'Alberta ainsi que les programmes de recherche sur la gestion des forêts et de la faune réalisés en commun par plusieurs organismes; ils y trouveraient des exemples d'efforts de gestion intégrée de l'habitat.

Je dois admettre qu'en l'absence de bonnes structures de planification, les personnes réunies ici ont été témoins d'exemples louables d'élaboration d'une politique nationale dans le cadre du plan de gestion des oiseaux aquatiques, de la gestion du Faucon pèlerin, ainsi que dans le domaine du commerce et du transport des espèces menacées d'extinction. Le succès provient peut-être du fait qu'on croyait que les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral étaient des partenaires à part entière dans l'élaboration de la politique. Au Canada, être partenaire à part entière pour élaborer une politique signifie une collaboration à long terme.

Participation des organismes non gouvernementaux à l'équipe

J'ai gardé pour la fin l'élément le plus important de l'équipe fédérale-provinciale, à savoir les organismes non gouvernementaux. On dispose

déjà de certains éléments, représentés ici, qui pourraient servir pour établir une structure de planification et d'évaluation. Nous avons des associations nationales, provinciales et locales et des conseils consultatifs fédéraux et provinciaux, tous intéressés à la gestion de la faune. Certains sont financés par les gouvernements et la plupart reçoivent un appui gouvernemental. Tous conviendront qu'ils participent à la gestion de la faune. Croient-ils que leur participation est suffisante? Peut-être pas dans les provinces; certainement pas dans les territoires. J'ai l'impression que tous sauteraient sur l'occasion de participer au processus gouvernemental de planification et d'évaluation, si les structures officielles les incluaient.

Pourquoi ne pas inclure les organismes non gouvernementaux dans la structure de planification? Ne pourrions-nous pas suivre l'exemple de l'Alaska Game and Fish Board dont les représentants d'organismes non gouvernementaux reçoivent des fonds de l'État pour assister aux réunions du Conseil ou pour examiner les progrès vers la décentralisation dans les Territoires du Nord-Ouest? Ne devrions-nous pas envisager sérieusement d'utiliser cette Conférence comme tribune nationale pour la participation du public à la planification et à l'évaluation? Des sujets pourraient être présentés une année et, après un an de préparation, étudiés et résolus lors de la Conférence suivante. Ces moyens sont-ils trop coûteux? Ils seront coûteux bien sûr, mais ne revient-il pas plus cher sur le plan de l'exploitation et sur le plan politique d'éviter de faire participer le public? Les Territoires du Nord-Ouest et l'Alaska le croient. Bien sûr, si les organismes non gouvernementaux deviennent membres des équipes de planification, ils voudront aussi participer à l'exécution du programme. Ils mentionneront peut-être d'autres provinces, territoires et pays dans lesquels les organismes non gouvernementaux reçoivent des fonds du gouvernement pour :

1) administrer des programmes,

2) décider des saisons et des contingents, et

3) rédiger les règlements.

Ça c'est de la participation.

Notre hésitation à permettre aux organismes non gouvernementaux de participer est-elle bien justifiée? Que craignons-nous? Les gouvernements garderaient leur rôle de décisionnaire ultime, bien enchassé dans les dispositions législatives et lié à la volonté de l'électorat. Les dispositions législatives actuelles permettraient une telle participation des organismes non gouvernementaux dans la plupart des secteurs de compétence.

On peut trouver facilement des exemples de participation louable d'organismes non gouvernementaux à des programmes gouvernementaux. L'Alberta en a fait l'expérience avec son programme d'indemnisation des propriétaires terriens qui mettent de côté des terres pour la faune dans le comté de Red Deer. Ils prennent leurs fonds à même le programme appelé "Buck for Wildlife". Les fonds sont remis aux municipalités et les agriculteurs administrent eux-mêmes le programme qui a connu un grand succès. Les organismes non gouvernementaux obtiennent des faisans des centres d'élevage du gouvernement à Brooks (Alberta) et les élèvent pour les relâcher dans la nature. Dans la province voisine, en Saskatchewan, le gouvernement collabore avec la Fédération de la faune de la Saskatchewan et la Fédération canadienne de la faune en vue de préserver et d'améliorer des terres

humides. Au Québec, la Fédération québécoise de la faune administre le programme de formation des chasseurs. Néanmoins, les exemples de participation des organismes non gouvernementaux à la planification ne sont pas aussi nombreux.

Certains d'entre vous auront peut-être entendu parler des mesures prudentes prises en 1975 par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à l'égard de la participation du public à l'élaboration de la politique et des mesures législatives de gestion de la faune. Le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest a créé le Conseil consultatif du gibier qui lui rend compte directement de ses activités et non pas au Service de la faune. Les membres du Conseil étaient des Dénés, des Inuit et des chasseurs, trappeurs, sportifs et naturalistes non autochtones. À mon grand plaisir et à la surprise de certains de mes collègues des Territoires, le Conseil a connu une période relativement courte de réajustement politique, puis s'est mis à la tâche et a rédigé une nouvelle ordonnance ainsi que des règlements avant de se pencher sur les problèmes communautaires. Le Conseil a fait du bon travail, mieux que le Service de la faune n'aurait pu le faire seul. L'ordonnance est excellente, peut-être l'une des meilleures au Canada. Encouragé par ce succès, le ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest a étudié d'autres possibilités de délégation de pouvoir semblables à l'expérience de l'Alaska avec les conseils indépendants.

La participation du public doit être une participation informée pour être efficace, tout comme la planification et l'administration gouvernementales doivent refléter une bonne connaissance des opinions et des besoins du public. Il y a quelque temps, les administrateurs de la faune du Canada se sont penchés sur les programmes d'information et d'éducation, ont conclu qu'ils étaient nécessaires et ont décidé de les améliorer. Les améliorations ont cependant été ponctuelles. Dans certains secteurs de compétence, y compris le SCF, il y a eu régression. Nous sommes encore bien en retard sur les États-Unis dans ce domaine. Maintenant que les budgets sont extrêmement limités, les programmes d'information et d'éducation semblent les premiers à subir les coupures. Ne procède-t-on pas à l'envers? Un public bien informé est un public prêt à donner son appui et le soutien se reflète habituellement dans l'ampleur du budget. Quel n'a pas été mon plaisir quand, de séance d'étude du budget en séance d'étude du budget, le ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest s'est fait reprocher par les députés de ne pas demander plus d'argent et plus d'années-personnes. Je soupçonne que cette attitude résultait directement du soutien des collectivités.

Les programmes de vulgarisation des organismes de faune dans plusieurs secteurs de compétence constituent tous de bons exemples de ce qu'on peut réaliser par des programmes d'information et d'éducation du public; par exemple, les programmes du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest portent sur l'éducation en matière de faune au primaire (et c'est bien là que cela doit se faire), le Manitoba, l'Ontario et la Colombie-Britannique collaborent à l'élaboration d'un plan global pour la Semaine nationale de la faune, et il y a en Alberta des travaux sur la formation des chasseurs avec la participation d'étudiants. L'éducation du public a fait et fera l'objet, au cours de la présente Conférence, de communications présentées par des experts comme Ken Brynaert et Norm Gaelick.

Vous vous demandez peut-être quels sont les avantages des changements osés que je propose aux politiques et aux traditions. J'ai donné quelques exemples. N'avons-nous pas déjà reconnu ici que les membres de notre profession doivent trouver des moyens d'élargir la base du soutien public par des programmes

d'information et d'éducation du public et la participation du public à la planification et à la gestion? Autrement, la défense des programmes gouvernementaux continuera d'exiger de plus en plus de temps et de ressources qui pourraient être consacrées à l'objectif plus vaste consistant à gérer la faune au profit de l'homme.

Résumé et conclusion

Je viens de faire une proposition, à la fois simple et complexe, visant à créer une équipe fédérale-provinciale de gestion de la faune. Il s'agirait d'une hiérarchie d'organismes commençant au niveau régional-provincial et se terminant avec la présente Conférence nationale des ministres de la Faune. Les comités s'occuperaient de planification et d'évaluation. Il y aurait un mécanisme pour la participation des organismes non gouvernementaux bien informés. Que ces propositions demeurent ou non après la Conférence, je suis convaincu que vous êtes des gens de bonne foi qui voudrez apporter un complément à l'initiative du SCF et entrer dans une nouvelle ère de travail au sein d'une équipe fédérale-provinciale. Joignons-nous à eux pour faire des remous.

Gestion de la faune (première séance)

LA GESTION DE LA FAUNE EST-ELLE UNIQUE?

G. Kerr, Directeur
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune

Nos conférenciers pour cette séance sont Bob Scammel, Dennis Surrendi, Monte Hummel et Hugh Monaghan. Avant de vous les présenter, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous expliquer brièvement et peut-être vous rappeler en même temps le fondement du thème de cette Conférence. Je crois que notre conférencier principal l'a très bien compris et j'aimerais féliciter Norm Simmons pour son excellent exposé.

Les séances

Comme vous le savez, le thème de la Conférence est : La gestion de la faune aujourd'hui et demain. Nous espérons que les discussions sur "aujourd'hui" seront plutôt brèves et que nous nous pencherons surtout sur "demain". C'est bien ce qu'a fait Norm Simmons. Il nous a lancé quelques flèches mais il a aussi rassemblé quelques idées sur la façon de procéder dans l'avenir et les points sur lesquels nous devrions réfléchir.

Il y aura trois séances cet après-midi et demain, mais le thème de celle qui nous occupe pour le moment est La gestion de la faune est-elle unique? Nous tenterons donc au cours de cette séance d'examiner la situation d'aujourd'hui; comment nous en sommes arrivés là et où il faut maintenant s'orienter. Aujourd'hui, les gouvernements s'occupent de la gestion de la faune en se basant sur la loi. Nous aimerions donc que M. Scammel, lors du premier exposé, nous donne une perspective juridique. Les gouvernements réagissent aussi beaucoup à l'opinion publique et de plus en plus à l'opinion de membres organisés du public, de groupes publics. Nous espérons donc que M. Hummel, dans le deuxième exposé, nous présentera la perception du public de nos réalisations. M. Surrendi, pour sa part, nous offrira une perspective de l'avenir, en énonçant quelques-unes des possibilités que le gouvernement envisage. J'ai l'impression qu'il y ajoutera également quelques initiatives que pourraient prendre des groupes autres que les gouvernements. Nous espérions que Don Robinson de la Colombie-Britannique serait ici aujourd'hui pour nous donner une idée de la façon dont les gouvernements prévoient accomplir leur tâche avec moins d'argent. Cependant, comme il n'a pu se joindre à nous, Hugh Monaghan a accepté de le remplacer.

Au cours des deux prochaines séances, nous nous pencherons un peu plus sur les nouveaux rôles des gens en général en matière de gestion de la faune, et tout particulièrement sur le rôle de l'industrie. Si nous prenons l'ensemble de la gestion des ressources au Canada ou dans la plupart des pays du monde, nous nous rendons compte que bien des ressources ont un soutien industriel, en fait un groupe de gestion industrielle. Les prairies du monde, par exemple, sont gérées par le secteur agricole. Les régions boisées du monde ont le soutien de l'industrie forestière. Mais les ressources fauniques du monde n'ont aucun soutien industriel. Nous pouvons donc nous demander si l'industrie peut jouer un plus grand rôle dans la gestion de la faune.

Au cours de la troisième séance, qui concernera également l'avenir, nous nous demanderons comment les groupes publics, qu'il s'agisse de particuliers ou d'organismes, pourraient participer plus activement à la gestion de la faune. Nous espérons avoir à ce sujet les perspectives de divers groupes.

Les conférenciers

Le premier conférencier à répondre à la question "La gestion de la faune est-elle unique?" nous donnera une perspective juridique. Bon nombre d'entre vous connaissent Bob Scammel à cause de sa participation aux mouvements de conservation en Alberta pendant de nombreuses années. Il rédige beaucoup d'articles sur le plein air, autant dans les revues que dans les médias. C'est un ardent défenseur de la faune et des pêches, ainsi qu'un ardent sportif. Il a travaillé très activement pour la Fédération canadienne de la faune et il a été président de la Fish and Game Association de l'Alberta. C'est aussi un avocat accompli particulièrement intéressé par le droit des ressources. Peut-être nous donnera-t-il une idée du fondement juridique de la gestion de la faune, tout au moins en Alberta, si ce n'est dans tout le Canada.

Notre deuxième conférencier, Monte Hummel, est certainement bien connu en tant que directeur administratif du Fonds mondial pour la nature (Canada), mais son association aux activités de gestion et de conservation de la faune va bien plus loin. Il est surtout actif à Toronto et en Ontario. Il est membre du Conseil consultatif canadien de l'environnement, fondateur et administrateur de la Pollution Probe Foundation, de l'Algonquin Wetlands League, de la Coalition canadienne sur les pluies acides, du Conseil canadien des aires écologiques, de l'Arctic International Wildlife Range Society et de l'Ontario Heritage League, et membre honoraire de l'Université de Toronto, et bien d'autres encore. Qu'il suffise de dire qu'il s'intéresse au domaine de bien des façons. Il est l'un des particuliers les mieux connus en matière de programmes de financement de la faune pour beaucoup de causes touchant la conservation au Canada et dans le monde. Je pense que sa perception de la gestion de la faune devrait nous intéresser.

Puisque la communication de Monte Hummel porte sur la perception de la gestion de la faune par le public, permettez-moi de saisir l'occasion pour vous rappeler quelques observations faites antérieurement. Norm Simmons nous a proposé de créer une équipe de gestion coordonnée fédérale-provinciale comprenant aussi des membres des organismes non gouvernementaux au Canada. J'aimerais que vous gardiez en tête cette proposition car l'un des objectifs de la Conférence est aussi orienté vers ce genre de réflexion. J'aimerais aussi vous rappeler quelques mots de Bert Tétreault qui proposait de définir plus clairement, par la consultation, des rôles officiels et efficaces pour les divers groupes d'intérêt dans le domaine de la faune au Canada, qu'ils soient du niveau fédéral, provincial ou municipal, des groupes organisés d'utilisateurs, des groupes d'intérêt et autres.

Notre troisième conférencier, après Monte Hummel, sera Dennis Surrendi qui, je le crois, nous présentera les perspectives d'avenir telles que les entrevoit le gouvernement. Peut-être nous fera-t-il aussi part de la façon dont tous les groupes d'intérêt et les gens qui ont un intérêt dans la faune du Canada pourraient travailler au sein d'une équipe coordonnée. Dennis Surrendi travaille dans le domaine de la gestion de la faune depuis bon nombre d'années, au gouvernement fédéral, au gouvernement du Manitoba et maintenant au gouvernement de l'Alberta. Il est actuellement sous-ministre adjoint chargé de la Division de la faune aquatique et terrestre de la province.

Enfin, j'aimerais vous présenter Hugh Monaghan qui est sous-ministre adjoint des Ressources renouvelables pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Bien que Hugh soit originaire de l'Alberta, je pense qu'il est maintenant connu, tout au moins dans le domaine de la faune, comme "l'homme des Territoires". Hugh oeuvre depuis de nombreuses années dans le domaine de la faune et il a été un ardent défenseur de la conservation de la faune, et tout particulièrement des possibilités d'utilisation de la faune. Il a eu l'occasion, plus que la plupart d'entre nous, d'envisager la ressource sur le plan des avantages que peuvent en retirer les gens et il s'est fait le défenseur de l'autorité territoriale. J'aimerais le remercier d'avoir accepté aussi volontiers de remplacer Don Robinson.

(Après la présentation des exposés, M. Kerr reprend).

Résumé

Pendant ces quatre intéressants exposés, j'ai reconnu seulement deux véritables thèmes. Le plus fondamental était la nécessité de faire participer les gens à la gestion de la faune qui se reflétait dans les besoins de la population exprimés par les lois, dans la nécessité d'accomplir le travail sur les terres et encore une fois dans les réflexions de nos maîtres politiques qui adoptent les lois et approuvent les programmes. Tout ceci reflète l'opinion publique.

Il était intéressant, dans le dernier exposé (celui de Don Robinson) de constater que la Colombie-Britannique a peut-être trouvé un moyen d'amener l'industrie à jouer le rôle de gestionnaire, de producteur et, peut-être d'une certaine façon, à offrir des avantages au public sans craindre que la situation en soit une strictement de perte pour la propriété publique et de profit pour l'industrie privée.

C'est vers la participation des gens et la gestion intégrée des ressources, avec l'engagement à l'égard de la faune au plus haut niveau de nos représentants élus, qu'il faut s'orienter. Nous avons eu quelques perceptions des intérêts de la faune et des opinions du public sur les gestionnaires de la faune, mais je pense que le message que nous a laissé Monte Hummel est qu'il faut former une équipe mieux coordonnée; les gens ne veulent pas critiquer, ils veulent participer.

Gestion de la faune (première séance)
La gestion de la faune est-elle unique?

UNE PERSPECTIVE JURIDIQUE

R.H. Scammel, C.R.
Avocat
Alberta

Tenter de découvrir les principes de base des lois sur la faune en examinant les lois modernes sur le gibier ou la faune revient à tenter d'expliquer une graine en décrivant une forêt. La complexité des lois modernes est notoire, parfois même scandaleuse. On tente partout, même ici en Alberta, de les simplifier. Malheureusement, il faut prendre soin de ne pas en retirer la vérité avec le verbiage. On dit souvent que celui qui ne connaît pas l'histoire est destiné à la répéter. D'après mon expérience, et sans vouloir insulter personne, les gestionnaires de la faune connaissent très peu l'histoire. Ainsi, la recherche de ce qui pourrait s'avérer unique en matière de lois sur le gibier et la faune est plus qu'une distraction pour un avocat d'un certain âge puisqu'elle peut fournir un repère, un horizon ou un avertissement quant à ce que nous faisons avec nos lois sur la faune pour aider les structures sociales qui semblent parfois passer pour de la gestion de la faune dans l'ère moderne.

Progrès de la gestion

Sur le plan historique, comme l'a signalé Léopold, la gestion du gibier commence invariablement par la réglementation de la chasse et progresse de la façon suivante :

1) restriction de la chasse,

2) lutte contre les prédateurs,

3) constitution de réserves de gibier,

4) repeuplement artificiel,

5) protection de l'environnement.

Un farceur pourrait même ajouter qu'il y a une sixième étape à la progression, quand on arrive au point où le gestionnaire moderne du gibier remet tout en question, repart à zéro et offre la ressource, y compris les terres, au plus offrant.

De nombreux ouvrages savants supposent que les tabous tribaux sont à l'origine des coutumes de chasse qui, à leur tour, sont à l'origine des lois modernes sur le gibier. On ne donne cependant aucune preuve de cette hypothèse. Tout concourt d'ailleurs à laisser croire le contraire. En ce qui concerne particulièrement nos propres "tribus", la littérature n'offre absolument rien sur les tabous régissant la chasse. Il y a évidemment toute une gamme de rituels concernant la gratitude envers les dieux, les adieux à l'esprit qui quitte la créature morte et les

excuses pour sa propre faim. En fait, en lisant ce genre de choses, je constate une similarité remarquable entre les rituels et les cérémonies et les cors qui se font entendre à l'aurore avant la chasse à courre et les hymnes au coucher du soleil après la chasse à courre dans l'Allemagne moderne.

Bon nombre d'entre nous, certainement nos autochtones, sont des chasseurs et des descendants de chasseurs. Nous portons dans nos gènes les instincts et les attitudes de nos ancêtres. Il ne s'agit pas là d'une critique envers quiconque, sauf envers ceux qui affirment sans ambages que les tabous tribaux sont à l'origine des lois sur le gibier; allez simplement passer quelque temps à chasser avec nos autochtones aujourd'hui ou lisez les ouvrages de ceux qui l'on fait par le passé et vous verrez alors si vous croyez vraiment que les tabous tribaux ont quelque chose à voir avec la réglementation de la chasse.

La raison en est simple. Après l'eau, la nourriture est un besoin fondamental de l'existence de l'homme. La nécessité, dit un autre cliché, ne connaît pas de loi. L'homme ou la tribu affamé n'a jamais pu décrire précisément combien il y a eu de prises et comment elles ont été capturées. Songez aux méthodes bien connues de capture du gibier à des fins de subsistance de quelques-unes de nos propres tribus. L'efficacité est de rigueur, et non pas la conservation, tandis que l'aspect sportif ne fait même pas partie du jeu. En outre, dans l'existence même de l'autochtone, il y a peu de raisons de s'en faire. Festins ou famine étaient des faits naturels de la vie, les premiers à célébrer et la dernière à supporter.

Nos autochtones n'avaient aucune notion de la propriété du gibier vivant et se seraient même moqués de l'idée. La coutume voulait que l'on prenne le gibier là où il était quand il y était, de sorte que nos autochtones étaient des nomades. Ils croyaient aussi que personne n'était propriétaire de la terre. Ils avaient néanmoins des attitudes territoriales et luttaient pour défendre leurs aires de chasse traditionnelles et punissaient brutalement les intrus.

À la base de nos lois modernes sur le gibier, il y a donc quelques facteurs uniques qui sont présents depuis qu'il y a des hommes et du gibier et l'ont été bien avant l'introduction de toutes les lois sur le gibier : nous avons affaire à la seule ressource, à part l'eau, qui est essentielle à l'existence de l'homme et qui est en outre la seule ressource capable de se déplacer avec une conscience si ce n'est une volonté véritable, qui lui est propre. Pensez-y, c'est important. Bien sûr, les liquides et les gaz se déplacent, mais sans volonté ou conscience qui leur est propre et tout simplement parce qu'ils obéissent à des lois physiques bien connues. L'eau, dans bien des secteurs de compétence, est un bien de la Couronne ou de l'État, tout comme les lits et les rives des rivières, des lacs et des cours d'eau : pourtant ils se trouvent souvent sur des terres privées mais nous avons des lois qui empêchent un propriétaire terrien d'utiliser toute l'eau ou de faire un barrage pour l'emprisonner ou de la détourner ailleurs. L'eau est-elle plus essentielle que la rivière vivante de la nourriture vivante? (Une comparaison bien appropriée pour quiconque a vu le caribou en migration). Car, tout au long de notre histoire, les lois sur le gibier ont évolué simplement pour tenter d'emprisonner le gibier sauvage ou d'empêcher l'homme d'y accéder.

On cite souvent comme étant la première restriction écrite concernant la capture du gibier le verset du Deutéronome dans lequel Moïse déclare :

> Si tu rencontres en chemin un nid d'oiseau avec des oisillons ou des oeufs, sur un arbre ou à terre, et que la mère soit posée sur les oisillons ou les oeufs, tu ne prendras pas la mère sur les petits. Laisse partir la mère; ce sont les petits que tu prendras pour toi. Ainsi auras-tu prospérité et longue vie. (22:6)

On dirait presque un paragraphe tiré de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, en tout cas un décret certainement approprié pour un homme qu'on dit être né dans les roseaux. Je ne voudrais pas sembler cynique mais je n'ai jamais rien trouvé de plus hors contexte que ce verset du Deutéronome. Tout le chapitre 22 du Deutéronome traite presque exclusivement de deux sujets, l'agriculture et les femmes, et ce sixième verset étrange semble presque un conseil sur ce que devrait rapporter pour le petit déjeuner l'homme qui vient de quitter les femmes et retourne dans les champs.

Les Égyptiens étaient de bons chasseurs et de bons pêcheurs mais aucun écrit n'indique qu'ils se préoccupaient de la conservation des espèces ou du sport. Solon a interdit aux Athéniens de chasser, non pas à des fins de conservation mais surtout parce qu'ils perdaient un temps précieux qu'ils auraient pu consacrer avantageusement à autre chose. L'empereur romain Justinien a reconnu le droit du propriétaire terrien d'empêcher quiconque de tuer du gibier sur sa propriété mais il s'agissait là d'une loi qui visait surtout en essence le trépas et non pas la conservation. Cette notion romaine, comme nous le verrons, demeure importante encore aujourd'hui dans beaucoup de nos secteurs de compétence.

Une nouvelle notion

Ainsi, une nouvelle notion entre en ligne de compte, notion qui rend la gestion et les lois concernant le gibier uniques parmi toutes les initiatives de gestion des ressources : la capture du gibier, la ressource, peut s'avérer nécessaire pour la subsistance mais, contrairement à bien d'autres de nos tâches de collecte des ressources, la capture du gibier peut être un amusement, un loisir, un passe-temps, un sport tellement attrayants qu'elle pourrait même distraire quelqu'un de toutes ses autres tâches et l'amener à empiéter sur la propriété d'un autre.

Le système de gestion du gibier le plus élaboré, avec lois à l'appui, a été institué non pas en Europe, mais dans l'empire mongol, tel que le décrit Marco Polo dans The Great Khan :

> Il y a un ordre qui interdit à toute personne, dans tout le pays sous la domination du Grand Khan, d'oser tuer des lièvres, des chevreuils, des daims, des cerfs ou tout autre animal du genre, ou de gros oiseaux, entre les mois de mars et d'octobre, ceci pour qu'ils puissent se multiplier; et comme toute infraction à cet ordre est suivie d'un châtiment, le gibier de toute sorte s'accroît prodigieusement.

Le Kublai Khan a ajouté à sa loi des réserves et des mesures de gestion, des abris et des activités de nourrissage, ainsi que d'aménagement de l'habitat, mais Marco Polo indique très clairement que tout cela était pour le bénéfice de Kublai et de son sport et non pas pour celui des masses ou, en fait, de qui que ce soit d'autre.

Ainsi s'ajoute le facteur unique de nos lois sur le gibier par rapport à bien d'autres ressources, la notion d'une ressource appartenant au souverain comme beaucoup de nos ressources aujourd'hui en Amérique du Nord. Dans l'Europe féodale, la réglementation de la chasse généralement par la coutume et non pas par la loi, uniquement dans l'intérêt de la classe dirigeante, était tellement rigoureuse et le châtiment tellement sévère que la rébellion des petits propriétaires (par ex. Robin des Bois dans la forêt de Nottingham) a été une des forces qui ont contribué à renverser le système féodal. C'est aussi au cours de cette ère qu'a commencé la guerre aux "prédateurs" qui s'est soldée, en fin de compte, par l'élimination permanente d'une grande partie de la faune en Angleterre. Ainsi, c'est à cette époque également qu'a été établie la notion de réserve de gibier privée pour la seule délectation des privilégiés.

C'est ainsi que sont apparus d'autres aspects uniques des lois sur le gibier : la conviction qu'une ressource, le gibier, pouvait être augmentée en éliminant la "vermine" et que le gibier pouvait être cloisonné et réservé aux privilégiés, et que l'homme ordinaire en était tellement offensé qu'il était prêt à contester aux privilégiés le droit de chasser.

De ces parcs, forêts et réserves de chasse destinés aux privilégiés est venue graduellement l'idée de protéger chaque propriétaire terrien contre les intrus pour l'encourager à gérer le gibier. C'est alors qu'est apparu à l'état embryonnaire un élément de nos lois sur le gibier, le braconnier, et avec lui des peines sévères pour réglementer ses activités. C'est à cette époque qu'est née la raison d'être de toute la gestion du gibier en Europe : l'amélioration de la chasse par le propriétaire terrien privé pour son propre bénéfice et celui de ses invités, qu'ils apportent ou non une contribution financière. C'était le seul système qui pouvait fonctionner dans une société où toutes les terres appartenaient à quelques privilégiés. Si le gibier devait être administré, il fallait, comme pour les arbres, que ce soit fait par le propriétaire du franc-alleu (terre de libre et pleine propriété), qui doit quand même avoir quelque encouragement à le faire. Ainsi, le fait-on souvent remarquer, il n'y a à peu près pas de loi sur la faune aquatique et terrestre en Angleterre jusqu'à maintenant : les propriétaires fonciers se chargent d'établir les règles.

Ces traditions ont été établies en Angleterre à peu près au moment de la colonisation de l'Amérique du Nord et ont même incité à la colonisation. Aussi récemment qu'en 1922, par exemple, mon père est venu au Canada un peu parce qu'une partie de lui-même se rebellait à l'idée qu'il n'était ni assez bon ni assez riche pour chasser et pêcher en Angleterre. On peut trouver des justifications pour ce genre de sentiment dans la théorie et l'histoire juridique. En vertu du droit romain ou civil, il y avait les choses publiques et les choses communes. Les choses communes comprenaient les éléments sauvages qui, étant des créatures sauvages par nature et sans propriétaire, étaient réputées appartenir en commun à tous les citoyens de l'État. Cette même notion se retrouve dans le Common Law où il est dit que la propriété non domestiquée, à savoir les animaux qui n'ont aucun penchant naturel à la domesticité, appartiennent à celui qui peut en prendre possession. Il y a donc un principe établi dans deux systèmes juridiques pour appuyer le fameux dicton britannique des braconniers : le gibier appartient à celui qui peut le prendre.

Après la conquête des Normands, le gibier sauvage appartenait au roi à titre de prérogative personnelle. À Runnymede, où la Grande charte a été imposée au roi Jean en 1215, un des éléments cruciaux des discussions concernait la chasse et le

gibier. Depuis lors, il est établi en Angleterre que le gibier sauvage appartient au roi en sa capacité de souverain, qui en a la "garde sacrée" pour le peuple.

C'est ainsi qu'a été sculpté dans la pierre le principe maintenant moulé dans un matériau malléable et toujours modifiable que sont nos lois nord-américaines sur la faune. On entend souvent dire que les situations en Amérique du Nord et en Angleterre sont différentes en ce qui a trait à la propriété du gibier, mais ce n'est pas vrai. Au Canada, le gibier appartient à la Couronne, aux États-Unis à l'État, et la plupart des lois stipulent qu'on peut prendre possession du gibier uniquement tel qu'il est prévu par la loi. On rencontre souvent des dispositons indiquant que ni le gibier, ni le droit de chasse ne peuvent être vendus par quiconque, y compris par un propriétaire terrien privé. En Angleterre, le propriétaire terrien, même s'il ne possède pas le gibier vivant sur ses terres, a la permission, en saison, de vendre les droits de chasse; il est protégé par des lois sévères contre les intrus et, quand le gibier est tué, il peut aussi en vendre la chair. C'est donc dire que les seules personnes qui peuvent prendre possession du gibier qui appartient à tout le monde sur les terres privées d'Angleterre sont les propriétaires terriens, leurs invités et les détenteurs de permis. Dois-je vous mentionner qu'il n'y a à peu près pas de terres publiques en Angleterre?

Propriété commune

Bon nombre des gens qui sont venus en Amérique du Nord étaient pénétrés des notions de Common Law selon lesquelles le gibier est une propriété commune par l'entremise de la Couronne et qu'il appartient à celui qui peut le capturer. Bon nombre n'avaient que mépris pour les règles de la petite noblesse et de leurs gardes-chasse. En général, le fléau des personnages exotiques qui ont colonisé l'Ouest canadien constituait la plus affamée des hordes de braconniers déportés jamais réunis en un même endroit sur terre en même temps. Il vaut la peine d'examiner, dans le contexte d'une seule espèce, comment une loi sur la faune a évolué selon les situations avec les autochtones, les braconniers exotiques et toute combinaison ou permutation de ces deux groupes.

La chasse au bison par les plus grands chasseurs de bison, les Métis, était régie par des règles officieuses. Comme châtiment pour infraction aux règles, le coupable était tourné en dérision, battu ou frappé d'ostracisme. En 1875, les règles de la chasse avaient atteint le nombre de 25 et, pour la première fois, contenaient des interdictions pour le gaspillage des cadavres ou la chasse du bison uniquement pour la robe ou la langue. Pour la première fois, ces règles pratiques de chasseurs trahissaient une inquiétude justifiée à l'égard de l'avenir. En 1887, le Conseil des Territoires du Nord-Ouest dut adopter une loi sévère pour la préservation du bison. La loi prévoyait des peines pour le gaspillage, interdisait l'utilisation d'enclos ou d'obstacles, tentait véritablement de limiter le nombre de bisons que pouvait tuer un chasseur, interdisait la mise à mort pour le seul amusement ou uniquement pour en retirer la langue, les morceaux de choix ou les peaux, et pour la première fois interdisait de tuer les femelles pendant certaines saisons et les jeunes de moins de deux ans.

L'année suivante, en 1888, la loi était abrogée. Les électeurs ne l'aimaient pas. Les Indiens s'y opposaient parce que le bison était un cadeau de leurs dieux, de leurs manitous, et les Blancs n'avaient pas droit de s'en mêler. Les Métis s'y

opposaient, malgré les règles qu'ils se fixaient volontairement pour régir leur propre chasse, car à leur avis la loi était discriminatoire à leur égard en faveur des Indiens. Les Blancs, bien sûr, n'étaient pas prêts à accepter quelque loi que ce soit. Auriez-vous une meilleure perspective si je vous disais que le dernier bison a été tué sur les rives de la rivière Red Deer en 1886, soit un an avant l'adoption de la loi pour la protection du bison et deux ans avant son abrogation?

Nous avons donc là un bref modèle pour l'élaboration de l'Ordonnance sur le gibier dans les Territoires du Nord-Ouest, dont sont tirées les lois sur le gibier d'au moins trois provinces canadiennes et d'un territoire. À mon avis, il s'agit d'une expérience typique qui illustre une autre facette des lois sur le gibier, unique à l'Amérique du Nord : elles sont conçues par nécessité pour répondre à une crise; ce sont des instruments, comme l'indique Léopold, pour diviser un trésor en baisse que la nature, plutôt que l'homme, a produit; et la politique de division reflète fidèlement les idées démocratiques des gens qui sont venus ici, idées qui sont en fait à la base de notre système politique. La loi sur le gibier en Amérique du Nord, ajoute Léopold, était quelque chose de nouveau sous le soleil : un système basé sur une répartition équitable de la citoyenneté plutôt que, comme en Europe, sur une répartition inéquitable de la propriété foncière.

Depuis lors, nous sommes certainement passés par les cinq étapes de la législation du gibier dont parle Léopold. La tendance moderne a été d'inclure toutes les espèces de faune, et pas seulement le gibier, dans nos lois. Où nous mènent beaucoup de nos lois en Amérique du Nord? J'ai proposé plus tôt, en blaguant, qu'il y avait une sixième étape qui consiste à détruire tout le système et à le remplacer par autre chose. La grande innovation aujourd'hui est le retour au système européen que tant de nos premiers colons ont voulu fuir en venant en Amérique. Chasse signifiait liberté; la plupart des terres étaient publiques et le gibier était abondant. On pouvait aller le capturer n'importe où ou attendre qu'il vienne à nous. Les premières lois territoriales et, jusqu'à une période assez récente, la loi de l'Alberta, étaient uniques en ce sens qu'elles n'accordaient au propriétaire terrien aucun droit de vous exclure de ses terres si vous y chassiez. Jusqu'à ce jour, la loi de l'Alberta prévoit qu'un propriétaire n'a pas le droit de m'empêcher de chasser si la terre qui lui appartient et sur laquelle je veux chasser est au moins à un mille de la terre sur laquelle il réside.

Peut-être sommes-nous allés trop loin. La tendance moderne est à la concentration de plus en plus de terres entre les mains de moins en moins de propriétaires, tandis que de plus en plus de propriétaires acquièrent de petits lopins de terre. Je trouve amusant de voir comment paysans et braconniers peuvent régresser, en une génération, et avec un petit lopin de terre jouer au seigneur du manoir avec un incurable complexe de grand propriétaire terrien. De toute façon, on entend de plus en plus pousser les hauts cris à l'égard de nos lois concernant les intrus établies avec bien peu de soins. Un groupe de propriétaires terriens près de Calgary, dont beaucoup viennent du "vieux pays", va même jusqu'à proposer que la chasse soit abolie dans leur région pour tout le monde, sauf bien sûr eux-mêmes, les propriétaires terriens.

Demande de privatisation

Il y a en outre le problème supplémentaire que posent les 54 % de terres publiques de l'Alberta qui, précisément comme le gibier, appartiennent à la Couronne pour la population de l'Alberta. Quel problème. Mais nous persistons à considérer un trésor inestimable comme un problème.

Les gens de l'Alberta peuvent faire de nombreuses utilisations légales des terres publiques et, en vertu des permis qu'ils se procurent, peuvent chasser le gibier sur les terres publiques sans demander à personne d'autre qu'au représentant de la Couronne. La nouvelle petite noblesse terrienne, dont une majorité loue les terres publiques comme pâturage, demande la privatisation des terres louées. Ils veulent exclure les chasseurs des terres publiques alors qu'ils n'ont même pas le droit de le faire sur une grande partie des terres qu'ils possèdent actuellement.

Dans une grande partie de l'Amérique du Nord, on acquiesce de plus en plus à ce genre de demande. Dans la plupart des secteurs de compétence, les gouvernements ont pris comme attitude de donner à chacun plus que ce qu'il demande. On réclame des lois plus sévères contre les intrus sur les terres privées, ce qui est essentiel, mais au lieu de cela nous nous mettons à débattre, à mettre en place des programmes d'élevage du gibier en captivité et à vendre des droits de chasse. Dès que nous nous mettons à parler de cette façon, bien des gens veulent s'approprier une partie de ces terres publiques et les mêmes droits sur les terres publiques, même s'ils ne font que les louer de la Couronne, c'est-à-dire de nous, la population. Il ne coûte rien de parler, sauf quand vous prenez la peine d'écouter et d'agir. La ruée vers les terres de Watt est bien connue aux États-Unis et nous savons tous que, quand les États-Unis font quelque chose, il y aura certainement quelqu'un au Canada pour vouloir la même chose cinq ans plus tard.

Il y a de nombreux désavantages à remettre aux propriétaires terriens la gestion du gibier sur les terres privées, entre autres et non des moindres le fait qu'on n'ait plus besoin des gestionnaires professionnels de la faune. Il n'y a pas de gestion faunique sur les terres privées, seulement une protection des animaux assurée par les garde-chasse de façon très pragmatique, avec pour conséquence qu'en essayant de maximiser les profits, on fait souffrir terriblement d'autres espèces de faune, à savoir les prétendus "prédateurs". Les prédateurs ne rapportent pas. Léopold indique que cette forme de gestion sacrifie également les espèces migratrices en faveur des espèces résidentes; les clôtures à l'épreuve du gibier sont coûteuses sinon impossibles à mettre en place. En outre, le sport en souffre. La liberté de chasser, pleine de défis, qu'ont connue traditionnellement les Nord-américains, n'existe plus. Le tir au faisan en Angleterre n'est pas plus que l'expression le dit : un tir et non pas une chasse. C'est une prise et un loisir uniquement dans l'esprit de ceux qui sont blasés et suffisamment riches pour se le permettre. Léopold donne comme règle : la valeur récréative du gibier est inversement proportionnelle au caractère artificiel de son origine et, de ce fait, d'une façon générale, au degré d'intervention exercé pour sa production.

Ce n'est pas le sujet de cette communication, mais il existe d'autres façons d'encourager les propriétaires terriens privés si ce n'est à gérer, du moins à accueillir avec bienveillance la présence d'animaux sauvages sur leur propriété. Cependant, si les gestionnaires gouvernementaux du gibier sont déterminés à revenir des siècles en arrière au système féodal sur les terres privées, qu'il en soit ainsi avec tous les désavantages que cela comporte, y compris le fait que

le sport sur les terres privées est l'apanage des riches et des désoeuvrés, situation qui n'est pas du tout en accord avec les principes démocratiques sur lesquels a été fondée l'Amérique du Nord.

C'est cependant toute autre chose que d'acquiescer à la tendance à la privatisation des terres publiques, en créant une demande artificielle pour le produit des affaires que vous créez sur les terres privées. C'est immoral, non démocratique et stupide. En aparté, je vous dirai qu'il m'a toujours semblé absurde qu'on me répète sans cesse qu'il n'est pas démocratique de limiter le nombre de chasseurs par une formation obligatoire des chasseurs et de me faire dire juste après qu'il n'y a rien de mal à limiter la chasse à ceux qui peuvent payer les prix élevés exigés quand il est permis d'imposer des droits. Quand je vois ce que l'on fait des terres publiques ailleurs et que je soupçonne ce qu'on en fera ici, je remercie Dieu pour la nouvelle Charte des droits au Canada. Voilà un autre sujet qui n'est pas à débattre ici mais si vous pensez que la Charte n'aura pas d'incidence sur les lois concernant le gibier, je pense que vous feriez mieux d'y réfléchir à deux fois. La Charte est une défense des libertés humaines et les lois nord-américaines concernant le gibier ont évolué autour de la notion très louable de liberté humaine.

Si toutefois je ne peux, comme d'autres chasseurs à l'esprit libre, invoquer la Charte pour protéger certains de nos droits traditionnels contre "les encouragements à la gestion" proposés, qui sont de véritables expropriations de terres publiques, il y a toujours en dernier ressort un autre aspect unique de la gestion du gibier par l'intermédiaire des lois sur le gibier. Dans son ouvrage classique intitulé Meditations on hunting, Jose Ortega y Gassett, nous met en garde contre l'amertume qui a toujours existé chez la paysannerie en Europe à l'égard des privilèges de chasse et qui a même été à l'origine des révolutions. La plupart d'entre nous ici présents aujourd'hui sommes des descendants de la paysannerie d'Europe.

Gestion de la faune (première séance)
La gestion de la faune est-elle unique?

UNE PERSPECTIVE ACTUELLE

M. Hummel
Directeur administratif
Fonds mondial pour la nature (Canada)

Le thème de cette première séance est censé être : la gestion de la faune est-elle unique? Je vois qu'on a demandé à Gordon Kerr de dire plus tôt pourquoi la gestion de la faune est unique. On assume donc qu'elle l'est, mais je n'en suis pas si sûr.

Pour illustrer mon propos, je peux vous faire part de ce que me disait Maurice Strong un jour : "On ne fait pas des affaires en diminuant son capital, en refusant de tenir compte de l'amortissement ou en négligeant la planification à long terme. Pourtant, c'est exactement ce que nous faisons avec les ressources naturelles de la terre". D'après Strong, notre façon de traiter la planète est une mauvaise façon de faire des affaires, une mauvaise gestion.

J'ai compris, dans les mots de Maurice Strong, que si les principes de gestion d'une bonne entreprise étaient appliqués à la faune ou, inversement, si les principes d'une bonne gestion de la faune étaient appliqués aux affaires, les deux s'en porteraient bien mieux. En fait, il allait plus loin que cela. Il disait que nous ne pouvions plus nous permettre de négliger ces principes dans la gestion des affaires ou de la faune. En d'autres mots, les gestionnaires des entreprises et de la faune devraient avoir beaucoup de choses en commun.

Mais quand vous y pensez, nous réduisons notre capital naturel chaque fois que nous surexploitons la faune ou que nous puisons dans les réserves d'hydrocarbures de la terre plutôt que de tirer notre énergie de la lumière solaire de tous les jours. Nous ne prévoyons pas d'amortissement des stocks naturels parce que nos systèmes de comptabilisation de l'encaisse ne tiennent pas compte de populations entières, d'espèces ou d'habitats qui ont été éliminés. Mais bien que nous soyons tous d'accord pour dire que c'est mauvais, nous continuons à prendre des décisions à court terme qui ne font que s'additionner et nous amener de graves problèmes à long terme parce que notre planification initiale n'était pas d'assez longue portée.

La gestion de la faune est-elle unique? Est-elle vraiment basée sur un ensemble particulier de principes différents de ceux des autres gestionnaires professionnels? Comme je vous le disais, je n'en suis pas si sûr.

Il est bien certain que nous aimons croire que nous avons des problèmes et des solutions uniques. Par exemple, chaque année dans le cadre de cette Conférence, nous entendons parler des gestionnaires de la faune qui doivent faire face aux problèmes de participation du public à la formulation des politiques (de sensibilisation du public ou de réaction du public aux décisions une fois qu'elles ont été prises), prendre des décisions ou faire des déductions basées sur les renseignements recueillis dans le cadre de recherches limitées, définir les objectifs, évaluer les progrès, gérer des programmes en expansion avec des

budgets limités et travailler avec des populations ou des organismes vivants qui peuvent être tout à fait imprévisibles. Avouons que bien d'autres gestionnaires professionnels font face aux mêmes genres de problèmes. Ils ne nous sont pas uniques.

Cependant, je pense qu'il peut y avoir certains aspects qui nous sont plus propres qu'à d'autres gestionnaires. À cet égard, peut-être pouvons-nous dire que les gestionnaires de la faune ont un ensemble unique de préoccupations. Trois aspects méritent d'être mentionnés :

1. La compréhension de l'opinion publique

Si vous prenez vraiment le temps de chercher à connaître les préoccupations des gens concernant la faune, vous obtiendrez des raisons habituellement assez diverses et quelque peu confuses :

- certains groupes, comme le Fonds mondial pour la nature (FMN), ont tendance à se préoccuper plus particulièrement des populations ou des espèces. Nous croyons que c'est là l'unité qui doit être par-dessus tout conservée ou maintenue sur une base soutenue.

- D'autres s'opposent au gaspillage et à l'inefficacité. Ils ne s'opposent pas à l'utilisation de la faune comme ressource, mais ils n'acceptent pas la façon que nous avons de la prendre pour acquise.

- Certaines personnes ont des motivations scientifiques. Elles jugent que nous minons notre base de connaissances humaines par une mauvaise gestion de la faune. Certains scientifiques vont même jusqu'à dire que notre survie elle-même est en jeu. Ils disent en quelque sorte que l'avenir de la faune est notre avenir.

- Il y en a qui vont défendre le point de vue de l'utilité. Pour eux, la perte d'une espèce de faune représente la perte d'une possibilité; nous perdons des produits et des choses de grande utilité pour l'homme avant même de les avoir découverts.

- Il y en a qui ne veulent pas utiliser la faune de cette façon ou même pas du tout. Mais ils tirent une grande valeur psychologique du simple fait de savoir qu'elle est là, quelque part.

- Certaines personnes se préoccupent, non pas de l'utilisation ou de la mort comme telle de la faune, mais plutôt d'une mise à mort humanitaire.

- Et, bien sûr, il y a ceux qui ne veulent pas qu'on tue une quelconque créature sauvage. Faut-il alors y inclure les plantes ou les insectes ou les poissons?

- D'autres voient la chose d'une perspective artistique, récréative ou spirituelle, ou encore culturelle, ou tout ce que vous voudrez.

Comment, vous demandez-vous, un gestionnaire de la faune est-il censé tenir compte de l'intérêt public quand cet intérêt public est aussi diversifié? Je pense que c'est là une question grave. La diversité de l'opinion publique à laquelle nous devons en principe répondre est quelque peu unique. Bien sûr, les gestionnaires de la faune réagissent en disant que le public doit clarifier ses

préoccupations. Mais, en fait, nous ne faisons que juger lesquelles de ces préoccupations sont légitimes et nous tentons ensuite de répondre à celles que nous jugeons importantes. À cet égard, nous nous comportons probablement comme tout autre gestionnaire professionnel et nous n'avons donc rien d'unique.

2. Le culte de la compétence

Les gestionnaires de la faune ne sont certainement pas les seuls à faire ce qu'ils font, mais nous sommes particulièrement ennuyeux quand nous insistons sur le fait qu'une petite équipe de gestionnaires professionnels représente le seul groupe qui s'y connaît vraiment en matière de faune. Le public, dans l'ensemble, doit être "informé" pour atteindre notre haut niveau de compréhension.

Mise à part l'arrogance pure et simple de ce genre de réflexion, elle ne sert qu'à couper cette soi-disant élite professionnelle d'un large groupe influent d'appuis publics. Le plus souvent, ce sont les gestionnaires professionnels qui devraient travailler plus fort pour répondre aux attentes et au niveau de sensibilisation du public. Un bon gestionnaire, après tout, sait écouter. Il est toujours à l'affût d'une bonne idée qui améliorera la qualité de son information et de ses décisions. C'est là l'occasion plutôt que le problème que donne une participation efficace du public.

Posez-vous cette question : "Est-ce que je crois vraiment que je prends de meilleures décisions à cause de l'apport du public, ou bien est-ce que j'aimerais mieux qu'on me laisse en paix pour que ceux d'entre nous qui savent vraiment ce qu'ils font puissent justement faire le travail?"

3. Une certitude dépassant les connaissances

La gestion de la faune est souvent appelée un art plutôt qu'une science. Cela laisse croire, à mon avis, qu'elle est en grande partie basée sur des impressions, des intuitions, de l'expérience et même sur la chance plutôt que sur des connaissances relativement sûres et scientifiques.

Pourtant, les gestionnaires de la faune prennent des décisions ou sont peut-être forcés de prendre des décisions qui ont des répercussions étendues sur des systèmes naturels, sans vraiment en comprendre les conséquences : l'empoisonnement des loups sur une grande échelle en est un exemple. La coupe rase en est un autre, dans mon propre domaine de la foresterie. Je n'ai jamais été vraiment à l'aise avec nos connaissances sur les incidences de la coupe rase, bien qu'elle soit censée limiter des perturbations naturelles comme les incendies ou le déracinement par le vent. Pourtant, chaque année, nous modifions le couvert forestier sur une grande échelle en faisant des coupes rases d'espèces comme le sapin de Douglas, le pin lodgepole, le pin gris et l'épinette noire au Canada, sans oublier la transformation de la forêt tropicale en pâturages (ou en parcours inutilisables) par l'application de techniques de sylviculture pour forêt tempérée à des écosystèmes tropicaux.

Le fait est que nos interventions de gestion actuelles dépassent de beaucoup notre aptitude à comprendre les répercussions ou à prédire les résultats. Nous avons tous besoin d'une bonne dose d'humilité. Disraeli paraphrasait réellement Platon quand il disait : "Reconnaître son ignorance, c'est le début de la connaissance". Un peu d'humilité nous aiderait beaucoup à résoudre les trois

défis auxquels font face les gestionnaires de la faune et que je viens de décrire : la compréhension de l'opinion publique, le culte de la compétence et une certitude dépassant les connaissances.

Mesures diverses

Bon nombre de ces attitudes viennent au Canada du fait que nous avons encore une réserve remarquable de faune. Le Canada a devant lui des choix et des possibilités de conservation perdus depuis longtemps par l'Europe et même par les États-Unis.

En Europe, par exemple, et très certainement en Extrême-Orient, on est scandalisé par le gaspillage de la faune au Canada. Comment peut-on enlever la peau de tous ces animaux à fourrure et laisser pourrir les cadavres? Comment pouvons-nous laisser tous ces faîtes, toutes ces branches et toutes ces souches d'arbres dans les bois quand le papier coûte si cher dans le reste du monde? Les Chinois en visite en Amérique du Nord sont surtout impressionnés, non pas par notre liberté de presse, par nos vêtements ou nos voitures colorés, mais par la façon dont nous avons l'air de tout gaspiller.

En Europe, l'accent est évidemment mis davantage sur les méthodes humanitaires de tuer les animaux. L'empoisonnement des prédateurs, par exemple, est tout à fait inacceptable là-bas. Les préoccupations pour un traitement humanitaire reflètent l'attitude européenne voulant que l'animal individuel mérite autant sinon plus d'attention que la population ou l'espèce.

En règle générale, il n'y a pas de saison de chasse printanière en Europe, contrairement par exemple à notre bien-aimée chasse au phoque ou à nos saisons printanières de chasse à l'ours. Les Européens se sont fait répéter des centaines de fois qu'on ne décimait pas les populations fauniques à cette étape très fragile de leur cycle biologique qu'est la reproduction.

Je sais bien que beaucoup de ces idées sont techniquement discutables mais je les cite simplement à titre d'exemples des différents codes d'éthique et des différentes mesures de gestion de la faune qui existent actuellement dans un environnement où la faune est essentiellement très rare. Au Canada, au contraire, on considère généralement que la faune est abondante.

Beaucoup de Canadiens pensent que ce n'est qu'une question de temps avant que nous nous mettions aussi à diviser et à privatiser les meilleures rivières de pêche, à élever la plupart de nos ongulés sauvages en captivité ou à interdire le commerce d'espèces auparavant abondantes parce qu'elles sont maintenant menacées d'extinction. À cet égard, la gestion de la faune au Canada est peut-être en retard de 50 à 200 ans sur l'Europe. Une telle déclaration suppose bien sûr que nous continuerons à faire les mêmes erreurs qu'eux.

Enfin, pour ce qui est des États-Unis, peut-être ne sommes-nous en retard que de 25 à 100 ans. Si l'on met de côté certaines décisions récentes du Secrétaire Watt (je voudrais bien que ce soit possible), les États-Unis ont généralement été des milles en avance sur nous sur le plan de la protection de l'habitat de la faune, particulièrement par des parcs, des réserves sauvages et des refuges de faune. Dans une certaine mesure, cette situation vient de ce que les États-Unis ont une

riche histoire de conservation, avec des gens comme Audubon, Roosevelt, Leopold et Muir. Mais nous avons ici au Canada nos propres légendes de conservation, avec les Doug Pimlott, Dewey Soper, Doug Clarke et Ian MacTaggart Cowan.

La grande différence vient de la vision de certains hommes politiques américains qui ont voulu être "jugés par l'histoire" pour leurs réalisations sur le plan de la conservation. À l'exception possible de Jean Chrétien, personne ne s'est jamais même rapproché de cette perspective visionnaire au Canada, y compris, je suis déçu de le dire, notre actuel Premier ministre de longue date.

Stewart Udall, ancien secrétaire de l'Intérieur, a fait récemment quelques commentaires sur ce qui s'est passé en Alaska. Cet homme n'a pas demandé à ses gestionnaires s'il était possible de prendre certaines décisions à certaines dates. Il les a informés que des décisions seraient prises. "Laissez-nous passer si vous ne pouvez nous aider", telle a été l'attitude américaine. L'énergie déployée par Udall et sa poussée venue d'en haut ont eu l'effet remarquable de précipiter les solutions de certains problèmes qui semblaient insurmontables. C'était d'ailleurs des problèmes très semblables à ceux auxquels sont confrontés aujourd'hui nos gestionnaires de la faune. Mais, au Canada, nos politiciens semblent prendre des décisions presque en dernier ressort. Nous baignons dans notre propre jus; juste une autre étude, juste un peu plus de données. Nous réfléchissons et nous hésitons. Nous attendons et nous retardons. Nous embrouillons les politiciens. Nous embrouillons les bureaucrates. Nous perdons du temps. Nous perdons des appuis. Nous perdons des choix.

Pour une raison quelconque, les Canadiens semblent craindre de faire de grands pas. Nous préférerions sauter au-dessus d'une grande crevasse en faisant deux petits pas et vous savez où cela mène. J'apprends qu'être trop prudent peut parfois amener les plus grands risques. Pourtant, regardons-y à deux fois. Cette prudence et cette paralysie sont-elles inhérentes aux hommes politiques? Ou bien les hommes politiques sont-ils simplement le reflet des conseils et des attitudes de leurs conseillers principaux, y compris les gestionnaires de la faune?

Comme je le disais, je ne suis pas certain que les problèmes auxquels font face aujourd'hui les gestionnaires de la faune soient uniques. Il pourrait bien s'agir des problèmes auxquels fait face le Canada tout entier.

Gestion de la faune (première séance)
La gestion de la faune est-elle unique?

ASPECTS FUTURS

D.C. Surrendi
Sous-ministre adjoint
Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta

En acceptant cette tâche, j'ai longtemps réfléchi au sujet en essayant de trouver par où commencer et quoi dire. Sur quel(s) facteur(s) unique(s) faut-il se baser pour faire une projection des priorités d'avenir en matière de gestion de la faune?

Après beaucoup de confusion et de faux départs, voici le résultat de mes réflexions sur le sujet d'une perspective future pour la gestion de la faune, autrement dit que faudrait-il faire différemment à l'avenir pour en arriver à un meilleur taux de succès en tant que gestionnaires de la faune?

Une place pour la faune

Une bonne façon constructive et intéressante d'aborder cette question consiste à examiner le corollaire des aspects où nous avons réussi, c'est-à-dire là où nous avons eu des échecs constants, et lequel de ces aspects a les plus grands effets négatifs pour l'avenir des ressources fauniques? De cette façon, le secteur de nos plus grands échecs est apparu rapidement : nous n'avons jamais réussi à assurer une place à la faune sur le territoire. Pour être bien clair, laissez-moi vous dire que nous n'avons jamais très bien réussi à obtenir des plus hauts paliers de gouvernement soit une reconnaissance par le biais d'une politique, soit une obligation de rendre compte de l'utilisation des terres et des eaux dans l'intérêt des ressources fauniques, à titre de priorité.

Combien connaissez-vous d'études ou d'enquêtes qui ont garanti des terres humides pour la faune devant l'expansion agricole dans les Prairies du Canada? Les facteurs responsables de la baisse des terres humides et des oiseaux aquatiques, mentionnés lors du colloque de Saskatoon sur les terres humides parrainé par le SCF du 20 au 22 février 1967, sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient alors, ce qui m'amène à conclure que quel que soit ce que nous avons fait depuis lors, nous n'avons pas réussi à influencer l'utilisation des terres et des eaux. On peut trouver des exemples semblables dans tout le Canada et ailleurs.

Avec les exigences sociales et économiques actuelles et prévisibles, les pressions exercées sur les terres et les eaux au Canada sont inévitables. Si l'on veut garder une place pour la faune, il faudra l'intégrer à toutes les autres activités ou bien alors il arrivera un moment où il n'y en aura presque plus et là où on ne pourra produire rien d'autre. Il n'est ni réaliste ni constructif de s'attendre à un autre scénario dans les années à venir.

La clé réside bien sûr dans la planification de l'utilisation des terres avec un engagement et une responsabilité politique et il faut le faire en agissant plutôt qu'en rêvant à ce qui devrait être au lieu de ce qui existe. Les gestionnaires de

la faune réussiront à trouver une place pour la faune au Canada s'ils peuvent obtenir un engagement face à une politique, de la part de la plus haute instance dans nos secteurs de compétence respectifs, à l'égard du maintien de populations fauniques viables en vue d'obtenir les avantages déclarés pour le public.

Les gestionnaires de la faune se sont toujours intéressés si précisément à la ressource que, dans une perspective de planification stratégique au sein du gouvernement, cet intérêt pour la ressource peut être considéré comme un défaut. Ne vous méprenez pas sur ce que je viens de dire. Je connais l'importance de bonnes données scientifiques liées à l'écologie d'une espèce en particulier. D'après mon expérience, je crois cependant que notre perspective peut être tellement limitée, par accident ou peut-être par conception, que nous apprécions peu ou pas du tout l'orientation du client, les avantages ou les services que nous sommes censés tenter d'obtenir. En résumé, il nous faut mieux comprendre le système gouvernemental dans lequel nous fonctionnons et apprendre comment travailler dans ce système pour garantir une place à la faune à l'avenir.

Les principales décisions du gouvernement portent sur l'utilisation des terres et des eaux pour le bien ou le profit du public (économique ou autre). Soulever les arguments techniques justifiés par un intérêt limité pour les ressources lors des tribunes où les décisions des plus hautes instances politiques se prennent ne sert qu'à embrouiller les décisionnaires. L'incapacité de ces tribunes d'intégrer les arguments techniques concernant la gestion de la faune aux processus de prise de décisions dans d'autres domaines d'intérêt social, sur un plan supérieur de principes, se solde habituellement, si ce n'est presque toujours, par une défaite des intérêts des ressources fauniques par défaut. Je tiens à souligner que ce ne sont pas là des décisions malicieuses prises contre les intérêts des ressources fauniques; ce sont des décisions honnêtes de nature politique qui sont prises parce que nous n'avons pas réussi à placer les ressources fauniques dans un contexte de politique que peuvent comprendre les décisionnaires et, d'une certaine façon, dans le cadre duquel ces intérêts peuvent être mesurés ou intégrés aux autres valeurs sociales envisagées lors du processus de prise de décisions.

Il est fondamental, pour que les ressources fauniques reçoivent l'attention qui leur est due lors de la prise de décisions gouvernementales sur l'utilisation des terres et des eaux, qu'il y ait une politique acceptée par les hauts paliers du gouvernement, portant sur les intérêts des ressources fauniques.

Politique sur les ressources

Quelles caractéristiques fondamentales devrait donc présenter une politique concernant les ressources fauniques :

1) Elle devrait refléter la position de l'ensemble du gouvernement, plutôt que celle d'un organisme spécifique du gouvernement, c'est-à-dire de tous les membres du Cabinet ou, mieux encore, de tous les membres du caucus.

2) Elle devrait être exhaustive et traiter de la vaste gamme de questions liées à la gestion de la faune.

3) Elle devrait refléter les priorités du gouvernement à l'égard de l'utilisation des ressources fauniques :

- être aussi précise que nécessaire, car il s'agit d'une responsabilité fondamentale du gouvernement, et servir de guide à la Fonction publique;

- je dois aussi indiquer que, dans ce contexte, l'utilisation englobe aussi les choix de non-utilisation (par ex. à des fins de non-consommation).

4) Elle devrait établir la responsabilité précise du gouvernement à l'égard du maintien, de la gestion et de l'administration des ressources fauniques :

- c'est-à-dire l'obligation du ministre responsable devant l'Assemblée législative (ou le Parlement) de rendre compte à l'organisme responsable de la politique et de la législation.

5) Elle devrait engager le gouvernement à l'égard d'un plan des ressources fauniques qui définit un autre engagement envers une politique en vue de garantir l'habitat nécessaire pour obtenir le niveau approuvé des ressources et atteindre les niveaux établis des avantages publics :

a) - les avantages publics à atteindre (à des fins de consommation et de non-consommation);

- les réserves de ressources et la répartition géographique nécessaires pour atteindre les niveaux définis des avantages publics;

- l'habitat nécessaire pour arriver aux niveaux des réserves de ressources;

b) - un plan d'ensemble de l'habitat établi pour répondre aux besoins en terres ou en eau nécessaires, dans une perspective écologique, pour atteindre le niveau approuvé de l'offre complexe des espèces de faune;

- le plan de l'habitat devrait porter sur le rôle des terres privées et publiques pour atteindre le niveau établi des ressources et devrait aussi reconnaître le rôle d'autres organismes gouvernementaux et du secteur privé.

En résumé, le succès futur de la gestion de la faune dépendra :

- d'une bonne information scientifique;

- d'une volonté d'être pragmatique et pratique dans l'application à la gestion de l'information scientifique existante;

- de règlements clairs et bien pensés;

- d'une reconnaissance réaliste du moment où il faut abandonner une cause perdue;

- d'une méthode positive et créative de travail avec les autres pour trouver des moyens de donner un peu d'élan à la faune chaque fois que nous le pouvons; et

- par-dessus tout, du perfectionnement de nos aptitudes dans le domaine de la planification stratégique afin d'obtenir des engagements envers une politique de la part des plus hauts paliers du gouvernement à l'égard de l'identification et du maintien des ressources fauniques nécessaires pour obtenir les avantages publics définis.

LA GESTION DE LA FAUNE AVEC UN BUDGET RESTREINT OU QU'ALLONS-NOUS FAIRE MAINTENANT?

D. Robinson
Directeur de la Faune aquatique et terrestre de la Colombie-Britannique

Présenté par H. Monaghan

Permettez-moi d'esquisser une situation dans laquelle se trouvent actuellement la plupart des gestionnaires de la faune de l'Amérique du Nord :

1) l'économie est au ralenti et les revenus ont diminué;

2) le financement gouvernemental est à la baisse;

3) on se ressent encore des trois ou quatre dernières années d'inflation;

4) le public exige des services identiques ou améliorés;

5) la gestion intensive est coûteuse;

6) les autres organismes de gestion collaborateurs sont dans la même situation.

J'ai l'impression que ces facteurs accélèrent des changements qui avaient été amorcés depuis quelque temps et que ces tendances constitueront la base future de la gestion de la faune. Traditionnellement, la gestion de la faune relevait du gouvernement. Les activités assurées par le secteur privé pour d'autres ressources, comme l'expansion des marchés, la commercialisation, la vente directe au consommateur (au détail) et les contacts directs avec les usagers des ressources, font partie des tâches des organismes fauniques. Ceci résultait logiquement de l'attitude des pionniers à l'égard de la faune; elle était possédée et utilisée par tous et ne devait donc pas être affectée à un groupe ou à un autre pour qu'il en profite.

Données de planification

En Colombie-Britannique et dans d'autres provinces, le rôle du gouvernement comme entrepreneur de la faune a été pris au sérieux. Nous avons échantillonné nos clients selon des paramètres démographiques, des modèles économiques, les besoins futurs ainsi que les besoins et les désirs à des fins de consommation et de non-consommation et nous avons poursuivi en même temps nos activités traditionnelles concernant les ressources, comme les relevés, l'établissement des saisons et la mesure des prises annuelles. Cette information a servi à établir les priorités des programmes, à hausser les droits de permis et à planifier l'avenir immédiat.

Ces données indiquent que le nombre de nos clients continue d'augmenter et que leurs exigences deviennent plus complexes. En même temps, l'espace réservé à la faune diminue à cause des pressions exercées par l'homme et de la nécessité

d'exploiter d'autres ressources. Se trouvant ainsi coincés, la plupart des organismes fauniques se sont tournés de plus en plus vers la gestion de l'habitat pour produire plus de faune. En Colombie-Britannique, le Fonds de conservation de l'habitat, constitué par une surtaxe de 3 $ sur tous les permis de chasse, de pêche à la ligne, de trappage et de services de guide en vue d'améliorer l'habitat, en est un exemple récent. Notre expérience montre que ces travaux sont coûteux. En général, il en coûte autant à un organisme de faune aquatique et terrestre pour produire plus de faune qu'il en coûte pour produire plus d'arbres, plus d'herbe ou plus de vaches.

Les temps sont durs mais ils fournissent une occasion de changer d'orientation et d'utiliser de nouvelles attitudes du public. C'est le moment de discuter, d'explorer et de planifier pour la période qui suivra la récession. Notre monde ne sera plus le même. Les gens, nos clients, auront de nouvelles attitudes qui constitueront les orientations de l'avenir. Il faut profiter de ces occasions pour faire participer plus de gens à la production et à l'utilisation, pour trouver de nouveaux moyens de financer les besoins de gestion et pour nous libérer de la routine. Que peut-on faire?

Administration

Examinez votre politique et vos procédures pour vous assurer que leur application n'entre pas en conflit avec vos besoins prioritaires; par exemple, l'adhérence stricte à un niveau de mesure de 100 % de certaines espèces à des fins de gestion peut être plus coûteuse que ne le justifient les données supplémentaires recueillies. Vous pouvez réviser vos règlements pour réduire leur ingérence dans les activités des chasseurs et des amateurs d'activités récréatives de plein air. Assurer l'efficacité d'un règlement coûte cher. Par conséquent, examinez bien les avantages d'un nouveau règlement avant de l'adopter et réexaminez les règlements existants pour vous assurer qu'ils apportent encore des avantages.

Examinez votre base de financement; il est peut-être possible d'augmenter les recettes. Personne ne veut jouer le rôle du percepteur d'impôts mais les programmes coûtent cher et quelqu'un doit payer. Il est impératif de réviser vos droits de permis.

Par ailleurs, le coût d'émission des permis qui, en Colombie-Britannique, est un remboursement de 10 % aux sous-agents d'émission, peut être récupéré. Il en coûterait peut-être moins cher d'établir un droit unique ou faites peut-être comme la Californie tente de faire en ce moment et permettez à l'agent émetteur de demander le prix qu'il veut à condition que vous receviez le prix nominal. Les agents émetteurs peuvent alors vendre les permis selon le service qu'ils accordent et, ainsi, un pêcheur sportif paierait davantage pour obtenir un permis de pêche à minuit le 1er juillet que pendant les heures normales d'ouverture.

Les permis pourraient aussi être vendus à perte s'il s'agit d'un moyen d'amener des acheteurs dans un magasin de détail. Ce n'est pas parce que c'est un permis qu'il ne peut être mis en marché de diverses façons, à condition que l'organisme de gestion des ressources reçoive plus d'argent. Une autre solution consiste à avoir un fonds destiné à cette fin particulière en vertu de la loi. De nombreux organismes ont ce genre de fonds, comme le programme de l'Alberta intitulé "Bucks for wildlife" et le Fonds de conservation de l'habitat de la Colombie-Britannique.

L'État de Washington exige une autorisation d'accès pour les personnes sans permis de chasse ou de pêche qui utilisent des installations aménagées avec l'aide des droits de pêche et de chasse. Soyez prudents : des États ont plusieurs fonds ayant une destination particulière et qui sont utiles, mais il y a une limite à la complexité qu'acceptera le public. Cependant, il y a de la place pour des innovations au niveau des permis et des autorisations si le public les perçoit comme équitables et directement avantageux pour les ressources.

Administration des ressources

Passons maintenant aux ressources et voyons s'il n'y a pas de moyens d'améliorer notre administration. Dans quelle mesure êtes-vous certains que vos objectifs et vos priorités sont appropriés? Quand avez-vous demandé pour la dernière fois à vos clients ce qu'ils voulaient?

À mon avis, en période de restrictions financières, il est encore plus important de faire des enquêtes sur la demande afin de vérifier vos priorités. Les fonds limités doivent être affectés aux bons projets si vous voulez que votre organisme soit crédible. Dépensez-vous trop d'argent pour les espèces à trophée comme le mouflon ou pour l'introduction d'espèces pour lesquelles l'habitat est limité? Combien devriez-vous dépenser pour les espèces rares et menacées d'extinction? Quel genre de gestion devriez-vous pratiquer : une gestion extensive basée sur la manipulation des stocks ou une gestion intensive basée sur l'amélioration coûteuse de l'habitat? Combien d'efforts faut-il consacrer à la recherche et à l'application réglementaire pour atteindre vos objectifs?

Ce sont les réponses à ces questions et à d'autres semblables qui vous permettront de faire le meilleur choix de projets. Certaines des réponses qui vous aideront à fixer vos priorités viendront de l'évaluation des projets existants mais trop souvent nous mettons en oeuvre de nouveaux projets ou nous poursuivons des projets existants sans une évaluation appropriée. L'évaluation devrait inclure les mesures internes habituelles de rentabilité mais aussi les mesures externes très importantes de l'appui de vos clients pour vos programmes. Les paramètres internes sont plus faciles à mesurer et cela peut se faire dans un temps relativement court, tandis qu'il faut attendre parfois trois à cinq ans avant de pouvoir mesurer les résultats d'investissements dans l'amélioration de l'habitat ou la manipulation des populations.

Gestion coopérative

Enfin, arrêtons-nous aux moyens de gestion coopérative. Une fois que vous avez fixé vos priorités, il faut examiner les méthodes possibles de financement. Dans certains cas, les méthodes qui vous serviront à atteindre vos priorités peuvent influencer leur classement. Par exemple, un projet concernant les oiseaux aquatiques ne sera peut-être pas hautement prioritaire mais si les coûts peuvent être partagés avec Canards Illimités, il sera alors possible de le réaliser. Le partage des coûts avec le SCF pourrait aussi vous intéresser. Au début de cet exposé, j'ai fait remarquer que la gestion de la faune connaissait une évolution rapide sur le plan du rôle du public, que le rôle traditionnel du gouvernement comme seul entrepreneur, grossiste et détaillant était en train de changer et que le secteur public s'impliquait de plus en plus, non pas seulement à titre de consommateur mais aussi à titre de producteur.

Le défi consiste maintenant à trouver plus efficacement une place pour la faune dans l'économie, tout en maintenant des possibilités raisonnables d'accès pour le public. C'est possible en utilisant les structures existantes et en s'assurant que tous les clients paient pour leur utilisation, à des fins de consommation ou autres, par le biais des droits de permis et d'autres formes d'imposition. Les organismes de faune resteraient les principaux entrepreneurs mais les dépenses seraient égales (ou tout au moins à peu près égales) aux recettes. On pourrait prévoir une affectation pour les avantages dont profite l'ensemble du public. Par exemple, maintenir un marécage ou un estuaire profite directement à nos clients mais aussi à tous les citoyens, puisque ces zones peuvent aider et aident vraiment à réduire la contamination par les déchets.

Au-delà de toutes ces considérations, le processus de financement par l'utilisateur serait en place et il faudrait financer de nouveaux avantages avec de nouveaux revenus. Par exemple, nous partageons le coût de la recherche sur le grizzli avec le ministère des Forêts et avec des sociétés forestières privées. Il nous faut connaître les besoins en espace, en nourriture et en couvert d'une population de grizzlis pour procéder à la coupe du bois avec le moins de répercussions possible. Encore une fois, il nous faut connaître les possibilités à long terme pour la faune dans les forêts gérées, et pour le savoir, nous partageons les coûts avec l'industrie et le ministère des Forêts. Nous avons aussi un fonds limité, le Fonds public d'aide à la conservation, qui nous sert à financer divers groupes publics ayant des projets qui présentent des avantages pour la faune; ces groupes doivent fournir au moins un dollar de main-d'oeuvre, de matériaux ou de matériel pour chaque dollar de subvention. Ce programme fonctionne bien et quand ce sont les gens de l'endroit qui construisent quelque chose, il est rare qu'on ait à se préoccuper du vandalisme.

Il y a un autre pas important que nous n'avons pas encore franchi mais que nous envisageons. Il s'agirait de travailler avec un exploitant de ressources, comme une société forestière sur des terres de la Couronne, et de négocier avec lui un certain nombre de jours-cerfs de loisirs ou de saumoneaux de truite arc-en-ciel anadromes en aval, de façon à ce que nous utilisions ces résultats comme indicateurs de leur bonne gestion. Si ce projet se réalise, et j'en suis certain, il ne faudra plus qu'un pas pour que la faune, dans certaines circonstances, soit mise en marché comme n'importe quelle autre ressource gérée pour laquelle les coûts de gestion (et quelques bénéfices) sont assumés par l'usager.

En conclusion, je crois que les budgets restreints auront des avantages à long terme puisqu'ils nous forcent à faire des choix et à trouver des solutions. La sélection, qu'elle soit biologique, politique ou financière, se fait mieux quand le taux de mortalité est élevé; il semble que ce soit le prix à payer pour le changement et l'évolution. C'est une période difficile et je ne peux que citer Dickens : "C'était tout à la fois la pire et la meilleure des époques".

Gestion de la faune (première séance)
La gestion de la faune est-elle unique?

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

R. MacLennan (Direction de la faune de la Saskatchewan) met en doute l'opportunité de comparer, comme l'a fait Monte Hummel, les succès et les échecs du Canada dans le domaine de la gestion de la faune par rapport à ceux des Européens. Il met au défi les Européens et les Canadiens de comparer les résultats des programmes de conservation sur les deux continents et indique que la gestion canadienne de la faune a été un succès absolument retentissant, surtout dans l'Ouest. Il se dit aussi d'accord avec Dennis Surrendi sur la nécessité d'obtenir l'approbation d'une politique par le gouvernement ou le Cabinet, mais il fait remarquer que les gouvernements et les politiques peuvent changer. Ce qu'il faut obtenir, c'est l'approbation du public et il prévient l'assemblée que si le public n'est pas derrière eux, ils ne pourront réussir.

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) répond qu'il ne voulait pas dire que les Européens font mieux que nous, mais qu'ils avaient largement échoué. Il ajoute cependant qu'il accepterait le défi de M. MacLennan sur les réalisations de la conservation au Canada, n'importe quand. À son avis, les efforts canadiens de conservation ne méritent pas encore de prix car le Canada en est encore à un stade embryonnaire en matière de gestion de la faune.

R.H. Scammel (avocat, Alberta) indique que les gestionnaires nord-américains n'ont pas à se sentir inférieurs à qui que ce soit dans le monde pour ce qu'ils ont fait. Il est d'avis que l'un des plus grands défis auxquels ils font face aujourd'hui est celui d'un trop grand succès; par exemple, les hardes de cerfs ont atteint un niveau record en Amérique du Nord, tout comme le nombre de clients pour ces cerfs. Il ajoute qu'il y a peut-être une chose qu'ils pourraient tenter d'imiter, c'est la façon dont les Européens forment leurs usagers de plein air, pas seulement les chasseurs mais tous les amateurs d'activités de plein air.

D.C. Surrendi (Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta) répond à M. MacLennan qu'il n'a jamais rien vu passer devant le Cabinet, en termes par exemple de changements à une politique, qui n'avait pas été bien préparé sur le plan de la sensibilisation ou de l'appui du public.

Quant à la gestion de la faune en Amérique du Nord, on dispose ici de certaines des techniques les plus progressistes et certainement les plus remarquables. On a pensé à l'occasion que les gestionnaires de la faune, ceux qui administrent les lois, les règlements et les politiques liés à la faune, avaient une influence sur les terres et leur utilisation; mais, d'après son expérience, la foresterie et l'agriculture sont les principaux gestionnaires de la faune, laissant aux autres ce qui reste, ainsi que la tâche de délivrer des permis pour son utilisation. Il ajoute qu'ils ont maintenant une occasion de participer à une gestion intégrée des terres et que les répercussions futures de ces activités seraient encore plus positives.

Gerry Kemp (Prism) demande à Bob Scammel où, dans son examen de la perspective juridique historique de la gestion de la faune, il a vu l'émergence du "droit de chasser". Bob Scammel a fait référence à la Bible, à la loi sur le gibier du 6e verset du Deutéronome. Il a aussi mentionné les croyances des autochtones selon

lesquelles les diverses créatures étaient des cadeaux de leurs manitous. Il a ajouté que si on se penchait sur l'histoire de n'importe quelle tribu du monde, ou sur l'histoire de la plupart des peuples du monde, on verrait qu'il y a une notion selon laquelle tout homme assure sa survie au moyen des cadeaux de la terre, d'une façon ou d'une autre. C'est ce qu'on pourrait traduire par le "droit de chasser", mais il ajoute que ce n'est pas dans la Charte des droits.

M. Kemp demande s'il serait exact d'interpréter l'histoire en suggérant que le droit de chasser a disparu avec la nécessité de l'utilisation à des fins de subsistance. D'après lui, la situation au Moyen-Âge et aujourd'hui n'était qu'une question d'attribution d'un privilège, à l'heure actuelle par le gouvernement, dans l'histoire par le roi, et avant cela par les conseils de tribu. L'expression "droit de chasser" n'a vraiment pas de signification aujourd'hui.

M. Scammel n'est pas d'accord. À son avis, ce serait nier ce que toutes les religions ont reconnu comme étant significatif de l'être humain. Que ce soit un droit ou non, que ce soit une nécessité ou non, il y a des gens dans ce monde qui doivent chasser et il est l'un d'entre eux.

J. Robinson (Trappers' Central Association, Alberta), en réponse au rapport de Monte Hummel, fait remarquer qu'il existe une mauvaise conception, largement répandue, selon laquelle les trappeurs prennent seulement la fourrure et gaspillent le reste de l'animal. Il signale que les choses ne se passent pas comme ça, que les cadavres sont laissés en pâture aux loups, aux ours, etc., dans le cadre de la chaîne alimentaire.

M. Hummel mentionne qu'il comprend ce point de vue mais que ce qu'il a tenté de faire, c'est d'indiquer comment d'autres cultures, où l'accent est largement mis sur l'utilisation complète par l'homme, voyaient les Canadiens. D'autres cultures, particulièrement celles des Philippines, considèrent qu'il s'agit d'un gaspillage dans la mesure où les meilleures parties n'ont pas été utilisées.

P. Boxall (Division de la faune aquatique et terrestre, Alberta) indique que toute la question de l'utilisation des ressources de faune à des fins autres que la consommation soulève toute une gamme de questions intéressantes :

1) la réduction des fonds pour la faune dont dispose le gestionnaire de la faune;

2) de nouveaux problèmes quant à la présence d'intrus sur les terres privées; et

3) une politique publique.

À son avis, l'Europe est allée beaucoup plus loin que l'Amérique du Nord quant aux enquêtes, aux relevés, à la gestion et à l'autorisation accordée au public d'accéder aux ressources fauniques à des fins autres que la consommation.

M. Hummel répond que, pour la plupart des gens (les profanes), gérer la faune signifie tuer la faune. Il ajoute que nous savons tous qu'il y a un autre côté à la médaille, c'est-à-dire la protection de l'habitat, la mise en valeur des populations et la réintroduction d'espèces menacées d'extinction. Il indique que nous aurions beaucoup plus de crédibilité en insistant sur cet aspect. Lorsque la majorité des gens du pays s'intéressent à des utilisations de la faune à des fins

de non-consommation et se rendent compte que 80 à 90 % du temps de gestion de la faune était consacré à tuer la faune, il y a là un problème de crédibilité face au public.

H. Monaghan (ministère des Ressources renouvelables, T.N.-O.) est d'accord avec M. Hummel. Il fait remarquer que, dans le Nord, une grande partie de la population dépend de la faune pour son alimentation et son gagne-pain. C'est leur ressource renouvelable, à la base de l'économie. Il ajoute qu'à l'autre extrémité du spectre, on assiste à des spectacles vraiment inhabituels, comme les grandes migrations du caribou que les gens viennent voir d'un peu partout dans le monde. Ces deux appréciations opposées de la faune sont celles dont on entendra parler dans le Nord pour les quelques décennies à venir et, à son avis, elles présentent des problèmes très intéressants mais aussi des possibilités très intéressantes.

M. Scammell mentionne qu'il n'existe pas d'utilisateur de la faune "à des fins de non-consommation". Il signale les dommages causés à l'herbe, au terrain, aux propriétés et aux bons sentiments des propriétaires terriens par les utilisateurs à des fins de "non-consommation" comparativement aux chasseurs. Les usagers non consommateurs profitent des ressources aux dépens des chasseurs et des pêcheurs. Certaines organisations fauniques privées au Canada se sont penchées sur la question pour savoir s'il fallait faire payer à l'usager non consommateur son utilisation des terres publiques.

G. Sheehy (Fédération canadienne de la nature) demande à M. Scammell s'il n'a pas une meilleure expression pour remplacer "les utilisations à des fins de non-consommation" et s'il peut expliquer ce qu'il entend par 'les "usagers non consommateurs" profitent des ressources aux dépens des chasseurs et des pêcheurs'. Il mentionne les sommes considérables dépensées par les utilisateurs des ressources à des fins de non-consommation pour l'achat de jumelles, d'appareils photographiques, de pellicules, les excursions en canot, les randonnées, etc.

M. Scammell demande à M. Sheehy quel droit de base paient les prétendus "usagers à des fins de non-consommation" pour le maintien des ressources. Il mentionne qu'aux États-Unis il existe une taxe sur les embarcations, les jumelles, les appareils photographiques, etc. qui sert au maintien des ressources fauniques, mais qu'il n'y a rien de comparable au Canada. Le programme "Bucks for Wildlife" de l'Alberta est payé par les pêcheurs et les chasseurs car il y a peu de fonds généraux en Alberta qui sont consacrés à l'acquisition, à la rétention ou à l'amélioration de l'habitat; pourtant, les observateurs d'oiseaux, les amateurs de randonnées en canot et les pique-niqueurs en profitent tous. Il ne peut songer à une meilleure expression que les "usagers à des fins de non-consommation" sauf peut-être pour les appeler par leur nom : des amateurs de randonnées en canot, des photographes, des observateurs d'oiseaux ou des amoureux de la nature.

M. Surrendi fait référence aux questions de M. Boxall et de M. Sheehy. Il se dit convaincu que le fossé qui s'est creusé n'est qu'une question de sémantique et ne les avance à rien; ils aiment tous la faune; certains d'entre eux pour la manger (quand ils le peuvent), tandis que ceux qui aiment la chasser aiment aussi savoir qu'elle est là pour la regarder. Il leur fait remarquer qu'ils ont suffisamment d'ennemis sans créer des conflits entre eux. Le plus grand défi qui se pose à eux est de collaborer ensemble en tant qu'amateurs de faune. Il indique que s'ils peuvent arriver un jour à attirer l'intérêt politique pour la faune, ils auront réussi quelque chose. En se lançant dans des arguments à propos des utilisations

à des fins de consommation et de non-consommation, ils facilitent les choses pour ceux qui n'aiment pas la faune ou qui ne veulent pas que le gouvernement accorde un grand intérêt à la faune. Les membres des associations de chasse et de pêche qui aiment la chasse aiment aussi la faune à des fins de non-consommation. Il résume en disant qu'ils ne devraient pas se coller des étiquettes car cela ne les avance à rien.

G.R. Kerr termine la discussion en remerciant les conférenciers pour leurs excellents exposés et l'auditoire pour sa participation. Il ajoute que, dans le cadre de la planification de la Conférence, ils pensaient davantage à demain qu'à aujourd'hui. Norm Simmons a proposé quelques méthodes de travail d'équipe que nous devrions étudier. Dennis Surrendi les a encouragés à une meilleure coordination. Bob Scammell a dit de ne pas oublier l'histoire et de ne pas prendre tout au tragique. Monte Hummel a mentionné des perceptions générales de gestion de la faune et la nécessité d'en être conscients. Il a demandé à tous de réfléchir, en particulier à l'exposé de Norm Simmons et de formuler dans leur esprit une orientation à prendre pour mieux faire leur travail à l'avenir.

INDUSTRIE ET FAUNE - DEUX BÉNÉFICIAIRES?

T. Beck
Président
Conseil consultatif canadien de l'environnement

Ceux d'entre nous qui ont assisté au petit déjeuner offert par Canards Illimités ont eu un très bon départ. Nous avons pu voir ce qu'on peut faire pour la faune avec des techniques industrielles et j'aimerais remercier Canards Illimités pour cette invitation. J'aimerais aussi remercier les organisateurs de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de m'avoir invité.

Dans une position différente de celle que j'occupe aujourd'hui, j'ai commencé à me demander ce que l'industrie pouvait faire à la faune. Ceci m'a amené à participer directement à ce que l'industrie pouvait faire pour la faune. Dans certaines parties de notre continent, s'étendant du désert du Nevada au Haut-Arctique, de la Colombie-Britannique et du Yukon à l'ouest jusqu'au détroit de Davis et à la Nouvelle-Écosse à l'est, j'ai constaté, fort heureusement, que bien des gens se posaient cette même question : "Que pouvons-nous faire pour la faune?" Je suis certain que les conférenciers qui sont ici pour cette deuxième séance ont été choisis pour leurs connaissances et leurs activités dans le domaine. Je puis vous dire que ma propre expérience sur ce plan a été très agréable, facile à certains moments, grâce aux connaissances de personnes comme vous qui m'ont aidé au cours des années.

Le sujet "Industrie et faune - deux bénéficiaires?" me porte de plus en plus à réfléchir. J'ai l'intention de continuer à y réfléchir après la Conférence, car c'est un sujet pour lequel j'ai acquis une véritable fascination. Il y a une telle gamme d'industries et de si nombreuses espèces visées par cette interaction. Certaines de ces industries ont été mentionnées au cours de la première partie de la Conférence, les transports par exemple. L'élimination du bison a été mentionnée plus d'une fois et, bien sûr, l'industrie des transports, notamment les chemins de fer du CP, a joué un grand rôle dans la disparition de cette espèce en particulier.

J'aimerais maintenant présenter nos conférenciers. Le premier est Dave Neave, qui est directeur de l'aménagement et de la protection de l'habitat à la Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta ici à Edmonton. Il vous parlera des obligations du gouvernement sur le plan de la réglementation. Il nous fera part de ses réflexions sur les problèmes et les coûts et proposera des changements à notre façon d'aborder la situation.

Notre deuxième conférencier est Jack Toovey, chef forestier à la BC Forest Products à Vancouver. Je pense que son exposé montrera entre autres que les engagements et les attitudes peuvent être aussi importants que les aspects législatifs.

Notre troisième et dernier conférencier pour cette séance, Len Mottus, est président de l'Associated Resource Consultants de Vancouver Nord; il nous donnera un aperçu intéressant et spéculatif d'une façon très différente d'aborder les responsabilités futures.

Gestion de la faune (deuxième séance)
Industrie et faune - deux bénéficiaires?

FONCTION DE RÉGLEMENTATION DU GOUVERNEMENT

D.J. Neave
Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta

La fonction de réglementation du gouvernement concernant la faune et l'industrie est un sujet plus stimulant et intéressant qu'on ne le perçoit au premier abord. Certains des ouvrages les plus fascinants sur la faune, d'Aldo Léopold à aujourd'hui, portent sur les causes et les répercussions des activités industrielles. Cependant, la réponse à la question "L'industrie et la faune - deux bénéficiaires?" demeure évasive.

On pourrait changer le titre pour "La situation actuelle par rapport à la situation souhaitée", ou encore mieux "Il doit y avoir une façon plus efficace de faire les choses au sein de la bureaucratie et au sein de l'industrie pour protéger la faune". Mes antécédents en matière de foresterie, de faune et de gestion de l'habitat, ajoutés à l'accent mis récemment sur l'encouragement de l'expansion industrielle, suffisent pour me permettre de faire des commentaires sur ces sujets plus philosophiques tout en répondant aux trois tâches assignées :

1) le rôle actuel du gouvernement, reflété dans les politiques, les règlements et la philosophie concernant la faune et l'industrie;

2) les changements nécessaires dans les règlements concernant l'industrie pour favoriser un système de gestion de la faune "idéal";

3) en changeant les attitudes, la possibilité d'établir des règlements plus libéraux tout en maintenant la faune.

Les conférenciers précédents ont déjà touché aux antécédents de ces questions en parlant des droits de propriété, des différences dans les systèmes de gestion de la faune et de la comparaison avec la gestion d'autres secteurs de ressources. Ici à Edmonton, en avril dernier, a eu lieu une réunion de la Société des biologistes professionnels de l'Alberta qui se sont penchés sur un sujet semblable, celui des ressources de faune aquatique et terrestre et de l'expansion économique. Deux observations méritent d'être mentionnées au sujet de cette réunion :

1) Bien que les sujets traitant de l'administration de la faune, des politiques et des aspects économiques aient été tous liés à l'Alberta, la discussion touchant l'industrie, sauf dans le cas de la foresterie, a porté uniquement sur les États-Unis, malgré les excellents exemples avec documentation à l'appui dans l'ouest du Canada. Peut-être est-il difficile de reconnaître nos propres réalisations.

2) Le résumé de Brian Ransom portant sur les limites de la gestion de la faune a passé en revue la Conférence de 1961 sur nos ressources et notre avenir, ce qui donne une perspective de nos succès au cours des 22 dernières années. Son résumé, cependant, portant sur l'évolution d'une cause perdue, a touché un point important. Il y a un lien commun de scepticisme ou de cynisme chez les gestionnaires de la faune au sujet des relations faune-industrie.

Pour répondre à la première question "Quels sont les règlements et théories actuels liés aux interactions entre l'industrie et le gouvernement dans le cadre de la gestion de la faune?", j'ai séparé en trois parties mes commentaires sur le rôle du gouvernement, la réaction de l'industrie et les interactions.

Le rôle du gouvernement

Tout d'abord, le rôle et la responsabilité du gouvernement sont de toute évidence liés à sa responsabilité de propriétaire. La faune est une ressource de propriété commune, avec toutes ses vertus et ses limites, y compris le manque de sophistication de sa gestion et son manque perçu d'élan économique. La législation actuelle concernant la faune et l'industrie, qui reflète la philosophie et la politique du gouvernement, est plutôt faible. Au cours d'un rapide examen de la législation sur l'habitat et la faune, je n'ai rien pu trouver de semblable à la Loi sur les pêcheries pour la protection de l'habitat sauf la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, paragraphes 35 (1) et (2), portant sur les dépôts d'hydrocarbures dans les eaux fréquentées par les oiseaux migrateurs. Autrement, les lois provinciales traitent de la protection de la faune et de la répartition des ressources pour les diverses utilisations. Toute loi sur l'habitat a été limitée à des zones fauniques particulières ou à l'acquisition de fonds pour des programmes d'aménagement de l'habitat. Il n'existe à peu près aucune limite directe imposée à l'industrie, dans le cadre d'une loi, par les organismes de faune qui sont donc forcés d'utiliser les lois d'autres organismes, comme la Loi sur les terres publiques, la Loi sur les ressources en eau ou la Loi sur la conservation et le défrichement des terres en Alberta. L'application des lois et règlements sur l'environnement, sujet actuellement controversé en Alberta, est aussi irrégulière.

Pour une conférence antérieure, j'ai étudié les activités d'application réglementaire au Canada et comparé les fonctions du personnel d'application réglementaire à ses activités réelles. La protection de l'habitat et de l'environnement, bien qu'elle soit définie comme la fonction première du personnel d'application réglementaire, a été réellement sa plus faible activité, puisqu'il n'y a consacré que 6 % du total de son temps.

Un deuxième aspect à considérer lors de l'examen des responsabilités du gouvernement est le processus des relations avec l'industrie. Au cours des années 70, quand les conflits environnementaux sont devenus des problèmes sérieux, la résolution des conflits par les négociations et le processus de référence est devenue chose courante. En Alberta, la Division de la faune aquatique et terrestre participant à elle seule à 33 systèmes de référence, le principal problème n'est pas la collaboration entre les ministères et les disciplines, ni même la surveillance et l'application réglementaire, mais l'addition des répercussions des activités sur les ressources puisque chaque demande est traitée séparément.

Il n'est pas rare, dans le centre-ouest de l'Alberta, de voir des activités d'exploitation du pétrole et du gaz, de coupe du bois, d'extraction du charbon et des animaux en pâturage au même endroit et en même temps. Même si les biologistes et les représentants de l'industrie peuvent élaborer les meilleurs programmes de limitation des répercussions et les appliquer dans un esprit de coopération, les effets peuvent être annulés par les activités d'une autre industrie. L'addition de toutes ces répercussions a des incidences sur la faune, son utilisation et

FIGURE 1 - IMPORTANCE DES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES PAR RAPPORT AUX ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

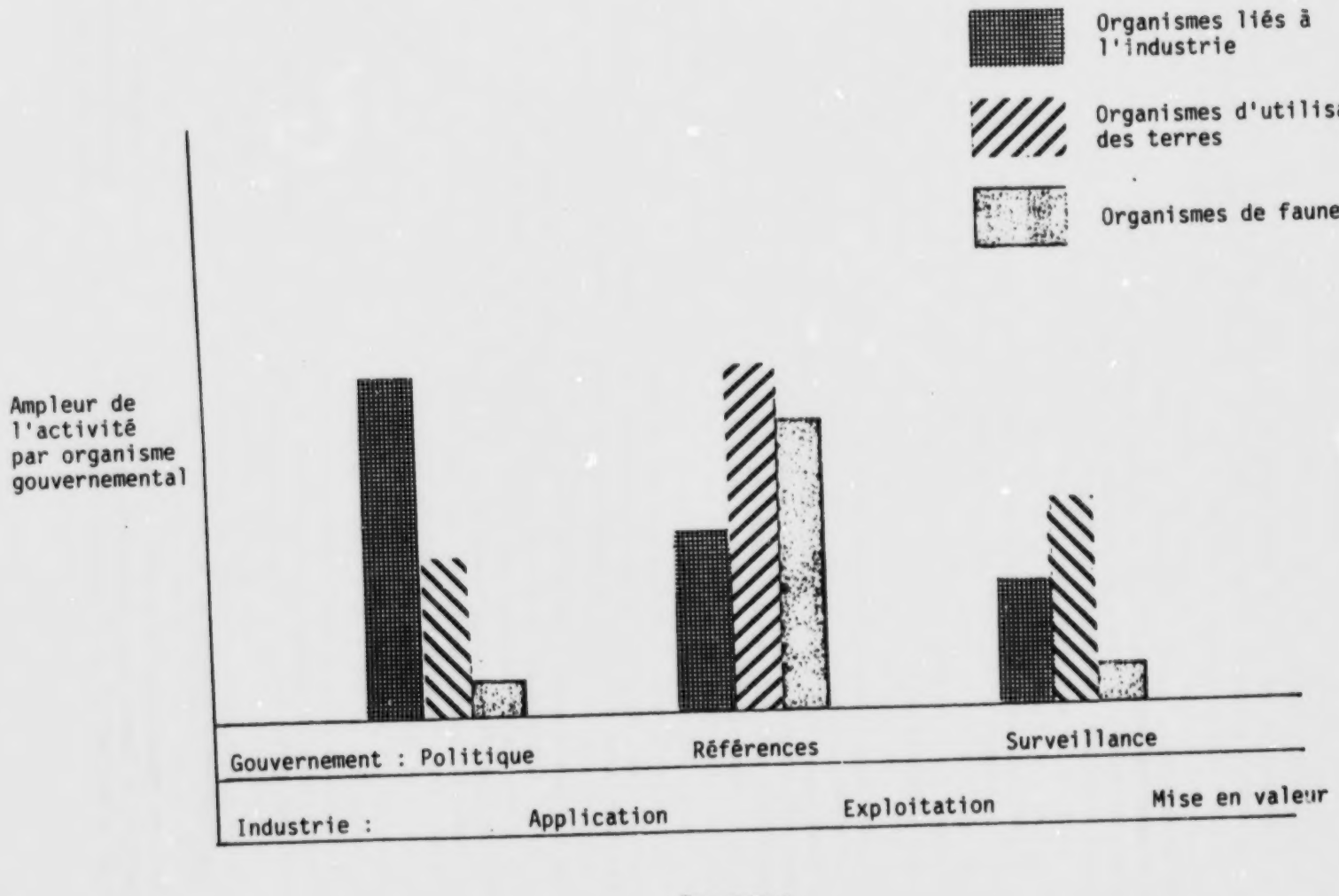

son habitat. Ironiquement, les principales répercussions ne sont bien souvent pas causées par l'activité industrielle, mais par l'utilisation accrue de la faune après la mise en place par l'industrie de nouvelles routes et infrastructures. La surexploitation et le harcèlement de la faune entraînent souvent l'abandon d'un habitat que l'industrie a pris la peine de protéger.

Le processus de référence n'est qu'une partie du processus de communications du gouvernement avec l'industrie et je crois qu'on en a grossi l'importance. Il y a un trait continu depuis la création de la politique gouvernementale permettant l'expansion industrielle jusqu'au contrôle des activités de nettoyage ou de rétablissement, comme l'illustre la figure 1. Bien que l'accent ait été mis sur l'examen des demandes, c'est en influençant la politique et en participant aux activités sur le terrain qu'on retire les plus grands avantages. Les autres organismes, par exemple le gestionnaire des terres et les défenseurs de l'industrie, n'exagèrent pas l'importance du processus de référence comme les organismes de faune. Il y a bien sûr des exceptions, comme notre participation à la politique "East Slope" en Alberta, mais comme Pamplin de l'Alaska a indiqué dans son examen de la limitation des répercussions de l'exploitation du pétrole et du gaz, la surveillance sur le terrain est l'activité qui pose le plus de problèmes tout en étant l'étape où sont réalisés les dividendes de toutes les étapes précédentes.

Une autre importante responsabilité du gouvernement qui n'a pas été bien assumée jusqu'à tout récemment est une définition claire des buts et objectifs concernant la faune aquatique et terrestre que le gouvernement pourrait endosser et que les autres organismes pourraient comprendre. Trop souvent dans le passé, les biologistes ont été perçus comme des environnementalistes têtus, créant chez les autres l'impression que leur "cause" n'était pas logique mais basée sur des principes. Le résultat en était une confrontation, l'industrie et les gros ministères réussissant habituellement à atteindre leurs objectifs. Cependant, l'établissement actuel d'objectifs et de méthodes bien définis et approuvés concernant les populations et l'habitat devrait permettre au personnel de travailler avec les autres organismes de manière plus positive.

Comme dernier commentaire sur les responsabilités et les actions du gouvernement, j'aimerais mentionner la croissance regrettable d'un trop grand nombre de bureaucraties spécialisées reliées à chacune des industries. À cause de cette tendance à la division continue et à la spécialisation (y compris nos propres organismes de pêche, de faune, de protection de l'habitat, d'application réglementaire, de vulgarisation et d'administration), le personnel chargé des ressources et des terres n'a pas d'antécédents ou de formation assez étendus pour comprendre les problèmes des autres. En plus de cette nécessité de pouvoir comprendre les intérêts de l'autre organisme, le gestionnaire de la faune doit représenter la ressource, puisqu'il n'y a pas d'industrie bien visible ou forte qui représente le secteur de la production jusqu'à la commercialisation, comme dans l'industrie forestière ou l'industrie minière.

La réaction de l'industrie

Passons maintenant à l'industrie. J'ai commencé par définir l'industrie par rapport à la faune pour comprendre les raisons de diverses approches. Du point de vue de la protection de l'habitat, il y a trois formes d'industries :

1) l'industrie extensive, comme l'agriculture, la foresterie, l'exploitation du pétrole et du gaz, qui a les plus grandes répercussions sur la faune et l'habitat. Ces répercussions peuvent être positives ou négatives et les mesures correctives sont importantes;

2) l'industrie intensive ou localisée, comme les aménagements hydroélectriques et les mines de charbon. Il s'agit d'une utilisation unique du paysage et l'accent doit être mis sur la planification initiale, puis sur le rétablissement;

3) la troisième industrie est celle qui est liée à l'utilisation de la faune, c'est-à-dire les pourvoyeurs commerciaux ou les trappeurs; c'est l'industrie du tourisme et du sport. Comme je l'ai déjà mentionné, les aspects de cette industrie ont souvent inconsciemment nui à la viabilité de la faune que d'autres industries tentaient de maintenir.

J'ajouterai à titre d'information que certaines des plus grandes industries des deux premières catégories se retrouvent au sein des gouvernements, comme les transports et l'aménagement des parcs.

Un deuxième aspect de l'industrie est sa similarité de structure avec le gouvernement, puisqu'elle comporte des niveaux de direction, de gestion intermédiaire et d'activités sur le terrain. Bon nombre des problèmes posés par l'industrie aux gestionnaires de la faune sont localisés à cause d'activités exécutées par des entrepreneurs ou des sous-traitants qui ne sont pas au courant de la raison d'être des conditions d'exploitation ou même, dans certains cas, de ces conditions. Les négociations avec la gestion intermédiaire peuvent être très productives mais tout à fait inutiles si le message n'est pas clairement compris au niveau d'exécution.

Ma troisième et dernière observation concerne les différences entre les industries et au sein d'une industrie à l'égard des responsabilités dans l'utilisation des terres. J'hésite à en dire plus, sauf pour féliciter certaines industries qui ont joué un rôle de chef de file. La position de la CPA-IPAC, qui a été la première à adopter un programme d'indemnisation des trappeurs et qui a résolu les problèmes de faune sur la "pente orientale" (East Slope) par des recherches et des évaluations, est exemplaire. On peut également féliciter l'agriculture qui a appuyé l'établissement et la mise en place de l'impôt du comté de Red Deer pour le maintien de l'habitat.

Les interactions

Le troisième élément de mon étude est l'examen des interactions entre le gouvernement et l'industrie. Ma première réaction a été de me référer à un article de Bailey sur les moyens de "se tirer d'affaire" et leurs répercussions pour la gestion de la faune; il montre comment, dans le cadre de programmes à utilisations multiples, les forestiers ainsi que les gestionnaires des mines et des prairies sont moins embarrassés par des connaissances et des budgets limités et encouragent une expansion rapide. Par conséquent, les gestionnaires de la faune sont souvent entièrement occupés à réagir à ces autres programmes de ressources. En Alberta, inondés par ces demandes, nous ne nous sommes pas opposés à l'expansion mais nous avons encouragé une exploitation lente et prudente des

FIGURE 2 - DÉPENSES POUR LA GESTION DE LA FAUNE AQUATIQUE ET TERRESTRE EN ALBERTA, 1981-1982

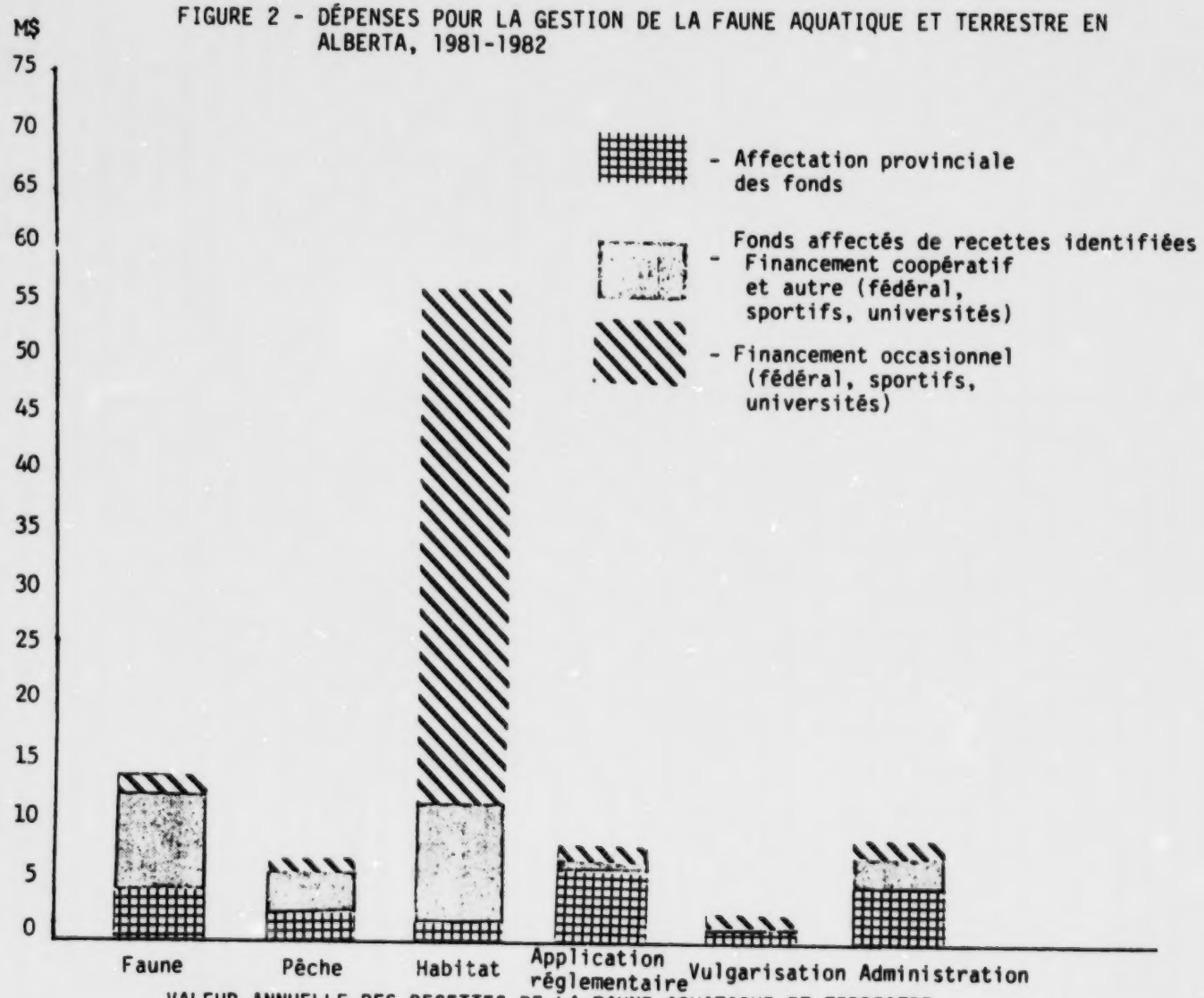

ressources avec des mesures correctives prévues à l'étape de la planification. Cette méthode conservatrice a récemment abouti à des interactions très positives avec l'industrie.

Le deuxième point est le coût des activités réalisées par l'industrie et par le gouvernement pour protéger la faune et l'habitat. La figure 2 indique trois méthodes de financement : l'affectation générale des fonds, les autres sources de financement et les coûts des mesures correctives, séparés en six éléments d'organisation au sein de la Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta. Le point clé concernant l'industrie est le total élevé des fonds occasionnels principalement liés à l'expansion industrielle avec des exigences légales d'évaluation des répercussions et d'application de mesures correctives. L'indemnisation pour la perte d'habitats de la faune n'est pas un élément établi en Alberta. Il n'y a pas d'évaluation précise de l'étendue des coûts des mesures correctives, bien que nous sachions que certaines des conditions que nous imposons pour l'approbation de projets industriels peuvent coûter plus d'un million de dollars chacune, par exemple quand nous demandons un forage dirigé ou des modifications à l'alignement d'une ligne électrique.

Le coût minimal des mesures correctives en Alberta, tel que l'indique la figure 2, est de 45 millions $. Il est difficile d'évaluer la perte de recettes pour l'industrie et de redevances de la Couronne et elle n'est donc pas illustrée mais le personnel l'évalue à un montant beaucoup plus grand. Si l'on ajoute les fonds coopératifs d'autres ministères, comme celui des Transports, et les efforts importants des organismes privés, comme Canards Illimités, il est évident que l'industrie fournit plus de 95 % du coût total de la gestion de l'habitat en Alberta, à l'exclusion de la perte possible des recettes et des redevances. Il y a d'autres comparaisons valables, y compris les 2 millions $ de dépenses gouvernementales annuelles et les 50 millions $ de dépenses annuelles de l'industrie par rapport à la valeur annuelle de la faune aquatique et terrestre de 200 millions $, basée sur le surplus à la consommation.

D'après mes observations des rôles et des théories du gouvernement et de l'industrie, ainsi que des interactions actuelles, j'aimerais proposer quelques changements à apporter pour arriver à un système idéal de gestion de la faune - ma deuxième tâche. Ici encore, j'aimerais diviser mon exposé en trois parties, le rôle de chef de file du gouvernement, les possibilités de l'industrie et les interactions.

Le rôle de chef de file du gouvernement

Il existe deux formes de mesures que peut prendre le gouvernement. La première est le perfectionnement du processus actuel, la définition des politiques et des buts dans le cadre législatif. Évidemment, il faut une certaine réglementation sur l'habitat pour établir les règles qui permettront au gouvernement de travailler avec l'industrie de façon productive. Des politiques gouvernementales sur la faune, avec des engagements envers des buts récréatifs définis basés sur l'offre et la demande, permettront au personnel de la Division de la faune aquatique et terrestre de travailler de façon productive dans le cadre global du système d'utilisation des terres, depuis l'intégration de la politique jusqu'au système de référence et au contrôle sur le terrain. Les autres problèmes, comme l'inaptitude du personnel à communiquer avec d'autres bureaucraties, à cause d'une formation limitée, pourraient être réglés par une formation

pluridisciplinaire plus énergique et un programme d'échange de personnel au lieu de créer un organisme distinct de planification des terres et d'approbation.

Les principales mesures que devrait prendre le gouvernement sont cependant une réévaluation de l'approche et la poursuite de l'intégration tout en reconnaissant l'augmentation des utilisations récréatives des terres de la Couronne. Lors de la réévaluation des approches et des procédures, il est évident que l'évaluation de chaque demande indépendamment des autres activités va à l'encontre de la réalisation des objectifs de l'industrie et de la faune. Il est inutile d'examiner chaque demande de ligne sismique comme un problème distinct s'il y en a 30 qui traversent une zone faunique critique pendant un seul hiver. Il est inutile d'imposer des coûts élevés de mesures correctives à une société si une autre nuit à l'entreprise ou si les sportifs éliminent ensuite la faune. Il serait plus logique de définir les zones en se basant sur le niveau d'expansion industrielle et d'établir différentes façons de traiter les demandes. Une région vierge associée à une zone faunique critique supposerait des mesures correctives différentes pour l'exploration qu'une zone à usages multiples où se déroulent des activités intensives d'exploitation de pétrole et de gaz ou d'extraction de charbon. Dans le dernier cas, l'accent serait évidemment mis sur le défrichement et le rétablissement. En d'autres mots, il faut définir des secteurs où on peut mettre en valeur la faune là où les conflits sont limités, sauf dans des cas particuliers comme en présence d'espèces rares et menacées d'extinction.

Pour ce qui est de favoriser l'intégration, les solutions globales pour plusieurs organismes sont difficiles à trouver dans une structure organisationnelle fixe et verticale ayant une capacité d'innovation limitée sur le plan statutaire. La croissance du mouvement écologique, au lieu de renforcer notre rôle, a souvent créé de nouveaux organismes "écologiques" et des exigences législatives qui se font concurrence pour obtenir leur part des maigres ressources financières. Il s'ensuit que l'objectif global des politiques de conservation exhaustives dans un cadre écologique à plusieurs organismes demeure toujours un souhait des organismes de faune, exprimé dans les "Lignes directrices pour une politique de la faune au Canada". Les "journées de l'environnement" des années 70 nous ont laissé un legs, y compris la naissance de la planification intégrée de l'utilisation des terres, mais il faudra des années avant que les avantages de ces notions nébuleuses soient évidents. En attendant, la clarification des rôles et un système de planification plus simple avec moins de recoupements des responsabilités et de règlements aideraient l'industrie et les ressources fauniques.

Pour ce qui est de l'utilisation récréative accrue des terres de la Couronne, il importe de mettre au point de nouvelles méthodes pour répondre aux demandes du public pour des activités récréatives de plein air. Il n'y a pas beaucoup de méthodes et d'outils de gestion éprouvés pour le gestionnaire de la faune, si ce n'est la limitation des possibilités du public à mesure qu'augmente la demande. Dans la plupart des cas, l'industrie est perçue comme la responsable de la réduction des populations fauniques et de la perte des possibilités récréatives mais elle ne fait véritablement que créer les situations pour d'autres répercussions nuisibles.

Les possibilités de l'industrie

Si l'on se penche sur les efforts que peut déployer l'industrie, on constate que de nombreux arguments ont été avancés en faveur de l'élimination des restrictions

concernant la propriété de la faune afin que l'industrie puisse en bénéficier en protégeant ou en améliorant l'habitat. Je ne suis pas certain que l'Alberta soit prête à ce genre de situation, peut-être à cause de l'incertitude qu'elle peut engendrer. Bien que je n'écarte pas nécessairement cette notion, il existe d'autres mesures intermédiaires qui permettraient à l'industrie d'en profiter ou tout au moins de récupérer une partie des coûts associés à la faune. Il y a d'ailleurs des exemples d'initiatives prises par l'industrie. Cette année, la CPA-IPAC envisage des moyens de mettre l'habitat en valeur, à titre de choix, pour réduire les coûts élevés actuels des mesures correctives. Lors de l'étude des mesures correctives dans le domaine de la faune l'hiver dernier, l'industrie forestière a examiné les situations où les coûts de ces mesures étaient limités ou importants. Les exemples des effets des rideaux d'arbres laissés dans les zones de coupes annuelles réalisables, les répercussions des cycles de rotation prolongés et les effets de la réduction des chemins qui supposent des coûts plus élevés de débusquage, toutes ces mesures révèlent une certaine souplesse. L'industrie en tant que groupe prend des initiatives, examine les problèmes et peut faire des contre-propositions pour réduire les coûts des mesures correctives, tout en conservant l'habitat.

L'industrie et le gouvernement

Le troisième secteur de changements possibles est celui de l'établissement de meilleures communications entre l'industrie et les organismes de réglementation. Trois grands éléments n'exigent aucun changement important à la réglementation mais uniquement des changements dans les attitudes et les procédés.

Le premier est l'intégration de nos objectifs à ceux des autres organismes et de l'industrie. Une des expériences de carrière les plus fascinantes et les plus gratifiantes a été de miser sur la croyance abominable voulant qu'une bonne gestion des forêts soit une bonne gestion de la faune. Après un atelier sur les forêts et la faune réunissant les gestionnaires de la faune de l'Ouest, avec comme principal conférencier J.Ward Thomas, nous avons, de l'industrie et du ministère, pris un engagement important, avec l'aide de J.W. Thomas, celui de reprendre la rédaction de son ouvrage pour la zone de gestion forestière de St. Regis aux environs de Hinton. Cet enthousiasme pour la combinaison des objectifs pour le bois et la faune, la compréhension des relations et la prédiction des incidences de diverses méthodes d'exploitation est probablement plus évident dans l'industrie que chez le personnel forestier qui, un an plus tard, parle toujours de gestion des chicots pour les pic-bois.

Un deuxième élément important, que les organismes de faune ont pris du temps à comprendre, est l'intégration des aspects économiques au processus de prise de décision. Les arguments concernant l'importance de la création d'emplois par l'industrie ne devraient pas être acceptés en Alberta où la valeur en capital atteint 4 milliards $ pour les pêches et la faune, basée sur un surplus à la récréation et à la consommation de 200 millions $ par an. Comme l'a mentionné Ian MacTaggart-Cowan au récent colloque de la Société des biologistes professionnels de l'Alberta, la valeur capitalisée des ressources de fourrure peut être plus élevée que celle des ressources de bois dans une forêt.

Le troisième élément est, bien sûr, l'adoption de principes écologiques, d'un code d'éthique pour la conservation. Je ne passerai pas en revue les avantages à long terme pour la faune, les autres ressources et la société. Bien que les

progrès vers cet objectif mal perçu soient lents (encore à l'étape des discours, l'éducation semblant la solution), je ne suis pas d'accord avec cette solution unique puisqu'il faut des mécanismes de récompense pour une bonne utilisation des terres, proportionnels à l'ensemble de ses avantages pour la société. Il y a des indices de cette situation, comme les récents encouragements à l'exploration du pétrole et du gaz naturel liés aux lignes sismiques non conventionnelles. Cependant, les gestionnaires de la faune doivent faire preuve de beaucoup plus d'imagination dans ce secteur.

Autres changements possibles

Le dernier point sur lequel j'aimerais m'arrêter est la possibilité de maintenir les ressources fauniques en modifiant les attitudes et les règlements. Je n'ai pas mentionné tous les changements et les avantages possibles, comme :

- la diversité des mécanismes de mise en valeur de l'habitat;

- la valeur d'une production accrue des terres réservées à la faune;

- la valeur d'une plus grande restriction des prises de faune;

- la valeur des programmes améliorés d'indemnisation des dommages causés par la faune aux propriétaires terriens.

J'ai mis l'accent sur l'élément clé, l'établissement d'un climat administratif encourageant les actions coopératives entre le gouvernement et le secteur privé.

Étant optimiste de nature, le seul moyen que je vois de protéger l'habitat dans une société industrielle consiste à travailler avec l'industrie et à miser sur ses programmes. Il y a beaucoup d'exemples aujourd'hui en Alberta, comme l'utilisation des lignes sismiques pour la mise en valeur de l'habitat. Les 18 km^2 dans le champ Pembina laissent beaucoup de latitude à la faune, mais ont aussi facilité considérablement l'accès à des fins récréatives, ce qui a rendu complètement stériles certaines zones fauniques. La création d'un système défini de pistes, avec l'appui de l'industrie et du public, devrait permettre la mise en valeur de cet habitat. D'autres exemples, comme l'exploitation hydro-électrique possible de la rivière des Esclaves, le rétablissement du delta des rivières de la Paix et Athabasca ou les travaux coopératifs avec l'agriculture pour le défrichement, les travaux d'irrigation et des encouragements fiscaux, ou la nouvelle zone de gestion forestière qui alloue des fonds à la mise en valeur de l'habitat, indiquent tous des possibilités.

Ces exemples ne sont pas la norme mais l'industrie exploitera cette approche coopérative si elle perçoit un avantage. Je ne préconise pas des changements aux responsabilités gouvernementales mais il est vrai que la production faunique pourrait augmenter si l'industrie jouait un plus grand rôle. Le personnel des organismes de faune pourrait s'occuper un peu moins du traitement des demandes et un peu plus de la surveillance sur le terrain, ce qui supposerait une participation positive.

Pour conclure, je suis d'avis qu'il convient de limiter les règlements et de mettre l'accent sur les entreprises coopératives qui profiteront autant à l'industrie qu'à la faune.

FIGURE 3 - RÉSUMÉ DE L'IMPORTANCE ACTUELLE ET FUTURE DE L'INDUSTRIE, DU GOUVERNEMENT ET DES INTERACTIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA FAUNE

En relisant mon exposé, j'ai été frappé par l'importance que j'ai accordée aux efforts des organismes fauniques gouvernementaux, comparativement à l'interaction en cas de changements possibles, telle que l'illustre la figure 3. En passant en revue les activités de protection de l'habitat, l'industrie et le gouvernement devraient avoir une participation plus égale, l'élément d'interaction devant être le plus important.

Je me rends aussi compte que nous sommes à une croisée des chemins en matière de gestion de l'habitat. Il y a deux écoles de pensée, soit accroître les règlements, soit miser sur la coopération. À l'heure actuelle, nous semblons être un peu plus à droite, mais nous balançons probablement vers la coopération. Les forces qui semblent influencer cette orientation sont le désir du gouvernement de réduire les règlements, le coût pour l'industrie par rapport aux avantages actuels, et la sensibilisation et les inquiétudes du public à l'égard du bourbier et de la complexité des questions environnementales. La gestion de la faune a évolué rapidement et il n'y a aucune raison de s'attendre à ce que le statu quo sur les programmes d'habitat demeure statique.

Enfin, le financement des programmes de gestion est devenu très complexe avec l'intégration des programmes privés, gouvernementaux et industriels. Il est évident que le financement au moyen des fonds généraux ne peut couvrir les coûts de gestion au niveau actuel de perfectionnement nécessaire dans une zone industrielle et agricole. Bien qu'un certain nombre de moyens de financement aient vu le jour, le succès sera proportionnel à l'influence que nous pourrons exercer sur les grandes institutions financières et d'utilisation des terres dans la société.

Comme je l'ai dit au début, il existe de meilleurs moyens de faire des affaires, pour l'industrie, pour les gestionnaires de la faune et pour la faune.

Gestion de la faune (deuxième séance)
Industrie et faune - Deux bénéficiaires?

GESTION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE AUJOURD'HUI ET DEMAIN
POINT DE VUE DE L'INDUSTRIE

J.W. Toovey
Chef forestier
British Columbia Forest Products Ltd.

L'exploitation du bois et le droit de chasser la faune sont des privilèges qui remontent à l'époque des pionniers et qui ont prédominé presque jusqu'à maintenant. Il n'y a pas bien longtemps que les attitudes de grande prospérité ont disparu au Canada. La liberté de s'étendre dans toutes les directions vient naturellement dans un pays qui, même à ce jour, est sous-peuplé d'après les normes mondiales.

Mon père, venu de Grande-Bretagne avec le désir d'être éleveur, a pris une concession agricole dans la province de l'Alberta. Pour lui, c'était le principe du premier venu, premier servi et il a obtenu ce qu'il désirait.

Vous savez tous que les lois ont pu difficilement suivre les appétits envers l'étonnante diversité des ressources du Canada. Cependant, elles sont arrivées à temps pour empêcher une grande partie de l'ouest du Canada d'être donnée complètement à gauche et à droite sans discrimination. Ici en Alberta, et en Colombie-Britannique, il y a maintenant des lois pour surveiller, réglementer, contrôler et administrer presque chaque mètre carré de terre forestière. Nous suivons quelques règles de base bien établies :

1) le secteur public garde la propriété et le contrôle des terres forestières;

2) l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a confié le mandat de l'administration aux gouvernements provinciaux;

3) le secteur privé a été encouragé à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour la fabrication du bois d'oeuvre, du contreplaqué, de la pâte à papier et du papier journal;

4) la gestion des forêts et celle de la faune sur les mêmes terres forestières ont été organisées et sont assurées par des secteurs de compétence distincts.

Dans ce genre de contexte, tout le monde devrait vivre heureux et sans problème.

Les défis en 1983

On risque peu de se tromper en disant que nous avons une infrastructure de procédures administratives et réglementaires; on entend souvent parler de "sur-réglementation", ce qui est probablement un symptôme réaliste de l'exécution à la lettre des fonctions de réglementation du gouvernement. Mais nous sommes réunis ici aujourd'hui à titre de gestionnaires professionnels pour parler de la gestion de la faune et, je l'espère, de la cogestion d'une base commune de terres

forestières avec les intérêts forestiers. Il ne devrait pas être difficile pour nous d'être réalistes et d'accepter la réalité : les terres forestières qui constituent notre patrimoine commun de gestion sont en difficulté.

Elles sont à un stade d'évolution critique. En tant que forestier, je vois un niveau toujours croissant de bonne gestion forestière qui a évolué avec grande difficulté au cours des 30 dernières années. Je vois que la sylviculture a augmenté les rendements et amélioré nos peuplements forestiers pour l'avenir. Nous avons même des forestiers et des techniciens professionnels plus compétents travaillant sur le terrain. Nous avons de bonnes lois sur les forêts dans la plupart des régions et je vois même des applications réalistes et améliorées des règlements pour d'autres utilisations, y compris la gestion de la faune.

La base de terres que les forestiers partagent avec les gestionnaires de la faune est cependant en difficulté. On voit poindre une nouvelle ruée vers les terres forestières, déguisée de plusieurs façons, mais avec comme seul objectif d'éliminer la production de ressources à utilisations multiples sur les terres forestières pour les consacrer à une utilisation unique. Dans certains cas, cette tendance est motivée par des théories de préservation, de mise en réserve, de mise à l'abri. Dans d'autres cas, elle apparaît sous le déguisement de la pseudo-agriculture ou de l'agriculture du dimanche. Elle est fondée sur une hypothèse de base très simple, à savoir que les terres forestières ont peu de valeur et que l'ouest du Canada, en particulier, est une région de surabondance. Or ces deux hypothèses sont fausses.

À titre de forestier travaillant dans l'ouest du Canada, je sais qu'il n'y a pas de surabondance des terres forestières qui risque de nous apparaître au prochain tournant. Ces grands espoirs se sont envolés bien avant les années 60. Croyez-vous que le défi posé aux terres forestières par les autres usagers devrait constituer une des priorités des forestiers et des gestionnaires de la faune?

Tout le monde a vu les avantages de l'utilisation coopérative des forêts pour la production du bois, qu'il s'agisse de pêche, de chasse, de production de bois, de mise au pâturage du bétail ou d'activités récréatives. Mais les mandats législatifs en vertu desquels nous travaillons en tant que groupes d'usagers nous rapprochent-ils comme cogestionnaires?

Projetons-nous vraiment au grand public que nous rencontrons l'image d'un groupe uni de forestiers et de biologistes de la faune qui se partagent une seule base de terres? Ou bien apparaissons-nous plutôt comme des entités distinctes s'occupant chacune de ses affaires? Je suis convaincu que nous avons encore l'impression d'avoir le luxe de fonctionner comme des usagers principaux individuels, défendant en paroles la philosophie de l'utilisation intégrée lors des occasions officielles, comme cette réunion à Edmonton qui exige une collaboration polie avec nos homologues forestiers ou spécialistes de la faune. Mais nous retournons ensuite tout aussi rapidement au confort de nos locaux de travail pour reprendre la philosophie du "moi d'abord".

Après tout, je suis un forestier professionnel travaillant pour l'industrie et je dois bien établir mes priorités. Quant à vous, vous êtes des biologistes professionnels ayant un mandat de gestion et tout un arsenal de munitions législatives pour retenir, si vous le pouvez, la horde de cultivateurs de fibres. C'est peut-être bien ce qui se passait quand nous avons connu la surabondance sur tous les fronts ou quand nous n'avions pas à faire face à des pénuries critiques,

y compris une base de terres en diminution et des coupures réelles aux budgets du gouvernement et de l'industrie. Les forestiers et les biologistes qui se réunissent à Edmonton en 1983 doivent être conscients du besoin commun de s'épauler. Nous faisons face à d'importants défis et il nous faut faire un bon examen de conscience.

Les problèmes ne sont pas tous liés à la réglementation actuelle. Voici certains des défis comme je les perçois :

1) La base commune de terres que nous, forestiers et gestionnaires de la faune partageons est limitée et ne s'accroîtra plus.

2) Notre compétence professionnelle dans certaines parties de l'Amérique du Nord et de l'Europe a montré que des pratiques de gestion intensive peuvent permettre de mettre en valeur avec le temps les deux ressources qui nous occupent, sur une superficie égale ou moindre. Avons-nous conscience de ce point au Canada?

3) Le financement provenant de sources provinciales et industrielles n'est pas suffisant pour accomplir le travail. Les assemblées législatives qui représentent les vrais propriétaires terriens ne prévoient pas de hausses budgétaires pour les gouvernements. Dans bien des cas, les sociétés viennent de sortir d'une récession dévastatrice et se retrouvent avec des programmes financiers très serrés.

4) La nécessité d'une bonne base de données n'est pas également reconnue des deux côtés de la barrière de la gestion, du point de vue des forêts et du point de vue de la faune.

Comme vous l'avez peut-être deviné, j'ai attendu longtemps l'occasion de venir expliquer au cours d'une réunion comme celle-ci que nous avons pendant trop longtemps profité du luxe de faire ce qui nous plaît.

Maintenant, nous sommes forcés de nous rapprocher les uns des autres. Par nécessité, nous devons trouver des solutions qui demandent beaucoup de bon sens. Or les solutions auront peu de choses à voir avec la réglementation ou les manuels administratifs. Ce seront invariablement des individus qui mettront au point des formules de gestion de nos ressources, en y incorporant le réalisme que nous n'avons peut-être pas eu par le passé, et elles nécessiteront moins d'argent et moins de gens mais elles seront, il faut l'espérer, beaucoup plus efficaces. Ces personnes sont des gestionnaires à l'aise dans leur rôle. Encore une fois, la clé du progrès sera l'attitude prise à l'égard de la solution des problèmes de gestion et non pas le respect des règles ou des manuels administratifs.

D'après mon expérience, je puis vous dire qu'une société forestière qui est maintenant en mesure de respecter et même de dépasser ses engagements à l'égard des terres forestières, sur le plan de la coupe du bois et de la sylviculture, est aussi capable de respecter des engagements dans d'autres domaines liés aux ressources. La plupart des sociétés respectent les bonnes mesures législatives et, par la suite, mettent au point de bonnes techniques de gestion professionnelle. La clé de la gestion professionnelle est une attitude de gestion professionnelle; on ne pourra jamais trop le répéter. La gestion des forêts et de la faune aujourd'hui et demain exige la ferme résolution de faire le travail.

Nous avons besoin de gestionnaires, dans l'industrie forestière et le domaine de l'administration de la faune, qui oseront, qui sont prêts à prendre des risques. Nous avons besoin de gens qui ne s'en remettront aux mesures législatives de soutien qu'en dernier ressort.

Je suis convaincu que les véritables gestionnaires n'ont pas besoin pour les guider de nombreux règlements et manuels administratifs. Ils sont tout simplement trop occupés à leur gestion pour cela.

Une base d'information

Cependant, les bons gestionnaires ont besoin de bons renseignements pour bien travailler. En d'autres mots, une bonne base de données, ainsi qu'une bonne base de terres, sont les ingrédients essentiels à la prise de décisions valables. Pour ma part, je crois avoir un bon relevé du bois par essence et catégorie de qualité, par hectare, par division. J'évalue la végétation au sol et la menue végétation et je divise complètement le secteur en zones bio-géoclimatiques.

J'ai un grand avantage par rapport à mes collègues de la faune. Une fois les relevés terminés, mon bois et mes types de sols ne s'en vont pas, ils restent là. Par ailleurs, les gestionnaires de l'habitat de la faune aquatique et terrestre ont des difficultés car les sujets de leurs relevés ne restent pas en place. Dans bien des cas, nos relevés sont financés par un gouvernement et une industrie qui veulent savoir ce qu'il y a là avant de planifier la production.

L'industrie, dans ce cas la foresterie, est une source clé de revenus pour bien des gouvernements, comme celui de la Colombie-Britannique. Même si le besoin est aussi grand, on n'établit pas de priorité ou de contingent budgétaire pour la planification de la faune. Nous en venons donc à comparer notre base de données à différents niveaux d'échantillonnage. Un forestier et un biologiste de la faune devraient tous deux travailler avec de bonnes données de base. Les règlements et les procédures administratives du gouvernement ne mèneront qu'à des programmes de surveillance et non pas de gestion si les deux secteurs ne disposent pas de bonnes données de base. Ils ne pourront prendre que des décisions provisoires prévoyant des cas d'urgence peu réalistes ou des moratoires à long terme.

La zone d'étude de l'inlet Knight

Parlant de moratoire, arrêtons-nous à un exemple que je connais bien. À l'inlet Knight, dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique, la British Columbia Forest Products Ltd. (BCFP) exploite un permis forestier avec une possibilité annuelle de coupe de 223 000 m^3. La zone est boisée sur les portions médianes et inférieures des pentes de dépôts morainiques d'où l'on peut voir les glaciers en recul. Les terres forestières productives de ce terrain à basse élévation ne constituent que 12 % de l'ensemble de la zone visée par le permis, qui comprend de généreuses parties de la chaîne de montagnes côtières et même une partie du mont Waddington, la plus haute montagne de la Colombie-Britannique.

C'est le pays de la chèvre de montagne, qui a des habitudes migratoires distinctes et qui utilise la toundra de haute altitude pendant l'été pour aller hiverner ensuite dans les zones inférieures de peuplements matures. Il n'y a pas eu de relevé de la population de chèvres, ni de son habitat. On nous a simplement

informés qu'il s'agissait d'un habitat de valeur. La solution évidente était simplement un moratoire sur toute la coupe de bois du côté est de la vallée, qui était désigné comme "habitat potentiel". Ceci aurait signifié une réserve arbitraire sur une bande de terres boisées s'étendant sur 34 km. d'une valeur de plusieurs millions de dollars. Le moratoire a été décidé parce qu'il n'y avait pas eu de relevé d'habitat et qu'il n'y avait même aucune perspective d'en financer un.

L'histoire a cependant une fin heureuse. La fin a justifié les moyens. Un relevé a été réalisé à l'aide d'un hélicoptère de la BCFP, le personnel de la Direction de la faune aquatique et terrestre travaillant avec le biologiste de la société. Ainsi, en quelques années, on a pu démontrer que l'habitat de la chèvre était limité à de très petites parties de la zone visée par le moratoire. L'habitat de la chèvre dans les terres boisées a été soigneusement relié aux pistes historiques conduisant vers les zones de toundra en altitude utilisées depuis des siècles. Ce modeste habitat était invariablement associé à des sources traditionnelles de terrains salifères. La morale de cette histoire c'est qu'il faudra à l'avenir une collaboration de plus en plus étroite pour mettre en place des programmes pratiques de planification.

On n'a pas besoin de lois pour cela, mais simplement de bon sens. La même chose s'applique aux gestionnaires des pêches dans bien des secteurs côtiers de la Colombie-Britannique. Les forestiers et les biologistes doivent déployer tous les efforts possibles pour collaborer à la collecte de données réelles, qui constituent les éléments repères d'une planification réaliste. Les demandes de restrictions financières faites au gouvernement par le public se traduiront par une diminution du personnel et des budgets. On ne peut trop le répéter en 1983 dans l'Ouest canadien. L'industrie forestière de la Colombie-Britannique a réduit son personnel de 25 % en moyenne en 1982. Malgré des signes optimistes de reprise économique, je puis vous assurer que nous accomplirons beaucoup plus avec beaucoup moins de personnes au cours de la présente décennie.

Une responsabilité

J'ai tenté de montrer qu'en déployant de véritables efforts de cogestion, les secteurs des forêts et de la faune pouvaient faire de réels progrès sur le plan de la gestion. Ceci est réalisable si l'on modifie nos attitudes traditionnelles de protection d'un usager unique et si l'on améliore les données de base comparatives à partir desquelles nous pouvons travailler en collaboration.

Dans certains cas, l'industrie devra assumer une plus grande responsabilité dans les domaines pratiques de la gestion, comme les relevés. Il faut regarder au-delà du syndrome de l'arbre. Cependant, si vous regardez autour de vous, vous constaterez que bien des sociétés industrielles du domaine forestier ont déjà embauché des biologistes de la faune, des hydrologistes, des ichtyologistes et des pédologues à plein temps. Il n'est pas inhabituel maintenant d'inclure des données tirées de relevés sur la faune et les pêches dans des plans de travail en gestion forestière.

Je parle par expérience quand je dis que je suis à l'aise pour travailler avec mes homologues de la Direction de la faune aquatique et terrestre, quand nous collaborons à des travaux de planification dont nous avons fait une partie des préparatifs, comme les relevés sur les chèvres ou les données sur les cours d'eau

pour le saumon et la truite. Il est cependant impossible d'arrêter la terre de tourner pendant que nous rattrapons le temps perdu et recueillons toutes les données dont nous aurons besoin pour faire un travail parfait.

Mais il ne faut pas longtemps aux vrais gestionnaires pour évaluer les utilisations des ressources de chacun. On peut être tout à fait à l'aise de travailler côte à côte, surtout pour combler un besoin véritable. Il ne devrait pas falloir beaucoup de temps à un vrai gestionnaire des habitats de la faune pour évaluer ce qu'une grande réserve d'habitat à long terme peut faire aux séquences de coupe ou aux coupes réalisables dans le secteur forestier. Il faut faire face et attaquer de front le vrai monde des finances.

Personne n'aime qu'on empiète sur son territoire. Nul n'aime justifier tout ce qu'il fait par une analyse de rentabilité, mais c'est ce que la gestion future exigera des deux parties, foresterie et faune. Nous, les gestionnaires, devrions réunir l'information de base nécessaire. C'est nous qui devrions préparer les analyses de rentabilité en nous basant sur des données réalistes qui tiennent compte des deux types d'utilisation.

À l'avenir, nous devrons prendre des décisions d'harmonisation éclairées que nous n'aurions jamais pensé avoir à prendre quand nous avons commencé notre métier. Nous serons forcés de tenir compte l'un de l'autre plutôt que de nous en remettre à des lois sûres qui protègent peut-être nos besoins sur le papier.

Nonobstant les lois et les procédures administratives, les forestiers et les biologistes sont en train de réexaminer leurs attitudes à l'égard de la gestion coopérative des ressources des uns et des autres et j'envisage des résultats positifs dans plusieurs parties de l'ouest du Canada. Si les forestiers et les biologistes de la faune ne peuvent suivre le progrès, ils devraient se retirer de la course. Une planification pratique et rentable tient compte des principes applicables et met très souvent de côté la sécurité de la protection absolue. Nous entrons dans une ère de concessions pratiques qui comporte des travaux de mise en valeur et de rétablissement. La gestion de la faune et des forêts, aujourd'hui et demain, exige des pas de géant. J'espère que nous serons à la hauteur de la tâche qui nous attend.

J'aimerais citer une idée mentionnée dans un exposé de Jim Walker, chef de la protection de l'habitat à la Direction de la faune aquatique et terrestre de la Colombie-Britannique. Il a simplement dit que la nouvelle orientation de la gestion de l'habitat comportera des aspects positifs et éliminera les aspects les plus négatifs comme les poursuites.

LES OBLIGATIONS FUTURES DU GOUVERNEMENT ET DE L'INDUSTRIE

L.W. Mottus
Président
Associated Resource Consultants

Quand on m'a demandé de présenter cet exposé, on m'a donné quelques lignes directrices très générales sur son orientation. Voici quelques-uns des sujets qu'on m'a proposés :

- Où se situe l'industrie dans le système de gestion "idéal"?

- La faune peut-elle coexister avec l'industrie?

- Quels changements faut-il apporter aux règlements ou aux théories pour que l'industrie ait un rôle valable dans le système "idéal"?

Plus j'y pensais, plus les choses étaient confuses. C'est pour le moins un sujet très intrigant que celui des obligations futures. J'ai quand même réussi à tirer certaines conclusions mais, avant de vous en faire part, je pense qu'il serait bon que l'auditoire fasse un effort pour ne pas oublier les interprétations des conférenciers précédents, et ce pour deux raisons. La première, parce qu'elles aideront à démontrer la complexité du problème, et la seconde, parce qu'elles montreront que, quoi qu'il advienne, la situation sera différente de celle d'aujourd'hui.

Pour vous présenter mes réflexions, j'ai organisé mon exposé en trois sections :

1) À quoi ressemblera l'avenir?

2) Quel est le système "idéal" de gestion?

3) Quelles sont les obligations futures des gouvernements et de l'industrie?

L'avenir

Pour faire des conjectures sur les obligations des gouvernements et de l'industrie à un moment donné dans l'avenir, il faut aussi faire des conjectures sur la situation du monde à ce moment-là. De toute évidence, si le monde doit être surpeuplé à l'avenir, le plan de gestion sera différent d'une situation où le statu quo serait maintenu.

J'ai donc supposé les points suivants :

1) Population - La population du monde futur se stabilisera à un niveau légèrement supérieur au niveau actuel. Cependant, je croirais que la population du Canada sera beaucoup plus importante à cause de l'immigration.

2) Répartition de la population - Je suppose que la plupart des gens vivront, comme maintenant, dans la partie sud du Canada, principalement dans des centres urbains de petite et de moyenne importance. Les petites collectivités déjà existantes seront étendues et il y aura peu de nouveaux établissements. Les très grands centres seront peu nombreux.

3) Mosaïque de l'environnement - La mosaïque de l'environnement (c'est-à-dire la répartition complexe des gens, des utilisations des terres et des ressources sur une superficie donnée) sera semblable à celle d'aujourd'hui. Je pense qu'il y aura encore des zones sauvages, des zones agricoles et des zones urbaines. Mais le point important, c'est que les terres de ces zones feront l'objet d'utilisations multiples intenses.

4) Loisirs - Enfin, le monde de l'avenir aura beaucoup plus de loisirs. Les gens auront plus de temps à consacrer aux loisirs et, s'ils le désirent, à des occupations secondaires. Cette situation modifiera les habitudes d'utilisation des terres et l'intensité de leur utilisation.

Le système de gestion "idéal"

J'en arrive maintenant, dans ce contexte d'avenir, au sujet du système de gestion "idéal". Aux fins de ma présentation, je me réfère à un système de gestion global. L'importance de la gestion de la faune dans le cadre de ce système global peut être traitée comme elle le sera dans l'esprit des auditeurs. Qu'est-ce que le système de gestion "idéal"?

Pour ma part, je pense qu'il s'agit d'un système qui garantit la meilleure utilisation possible d'une étendue de terre et, quelle que soit cette utilisation, qu'elle fait l'objet d'une gestion intensive pour utiliser son potentiel au maximum. Cela semble facile et d'aucuns vous diront que nous en sommes déjà à ce point, tout au moins pour certains aspects de notre société. Cependant, je pense que l'environnement futur, avec une plus grande population ayant plus de loisirs et répartie sur une mosaïque environnementale très complexe, exigera une manière d'aborder la gestion différente de celle qui est pratiquée aujourd'hui.

Il y a probablement plusieurs façons d'aborder la gestion "idéale" qui conviendrait à un monde futur. Cependant, j'en propose une seule, à savoir une gestion décentralisée avec un niveau de normes centralisées.

En vertu de ce système, un secteur donné serait divisé en zones de gestion environnementale, chacune étant administrée par un conseil environnemental élu, au moyen de normes (ou lignes directrices) établies par un gouvernement central quelconque. Cette structure serait financée par les droits des usagers. En vertu d'un tel système de gestion décentralisée, les activités et les aménagements courants conformes aux lignes directrices établies seraient assumés par les conseils environnementaux locaux. Les autres projets d'aménagement, qui ne sont pas prévus dans les normes établies pour une zone, exigeraient l'autorisation du gouvernement central.

On pourrait prendre la ville d'Edmonton comme exemple d'une telle zone de gestion environnementale. Nous avons ici une zone bien définie (dans les limites de la ville) qui comprend une superficie avec des utilisations semblables des

terres (principalement urbaines dans ce cas) administrée par un conseil local (le conseil municipal), suivant des lignes directrices bien définies. Je suppose donc que nous étendions l'idée de l'administration municipale à l'ensemble de l'environnement. Ainsi, on arriverait à décentraliser la gestion de l'environnement en petites zones administrées localement; cette situation serait, je pense, souhaitable sinon nécessaire dans l'avenir.

Les obligations futures

Les commentaires que je vais formuler sont donc basés sur mon contexte du monde futur avec un système de gestion décentralisé.

A) Les obligations du gouvernement central

Aux fins de mon exposé, l'idée que je me fais d'un gouvernement central serait probablement une sorte d'hybride entre les gouvernements fédéral et provinciaux d'aujourd'hui. Je pense qu'il serait souhaitable qu'un seul type de gouvernement assure la gestion centrale de l'environnement. Je verrais six fonctions clés pour ce gouvernement central :

1) Définir les zones de gestion de l'environnement - Ces zones seraient probablement composées d'aires homogènes d'utilisation des terres, basées sur l'idée de la meilleure utilisation possible pour une aire particulière. Les zones seraient suffisamment grandes pour éviter une seule utilisation. Enfin, elles seraient probablement structurées en fonction des utilisations courantes des terres et non pas du potentiel d'utilisation des terres.

2) Établir et maintenir une base de données - Chaque zone de gestion disposerait d'une base de données informatisée, mise à jour au besoin pour inclure les dernières données des relevés de l'utilisation des terres. Le gouvernement central s'occuperait du maintien de la base de données et établirait des modalités pour la collecte des données par d'autres parties.

3) Établir des normes d'exploitation et d'aménagement pour chaque zone de gestion - Le gouvernement central établirait ces normes pour chaque zone. Elles seraient probablement fonction des utilisations actuelles des terres mais seraient aussi basées sur l'idée de la meilleure utilisation possible des terres. Les normes ne permettraient aucune mesure allant à l'encontre du concept de la meilleure utilisation.

4) Inspection pour assurer le respect des normes - Le gouvernement central assumerait l'inspection du système de gestion et serait chargé des énoncés des incidences environnementales afin de s'assurer que les normes établies pour les zones sont respectées.

5) Énoncé des incidences environnementales (EIE) - Dans le monde futur que j'imagine, tout projet d'exploitation ou d'aménagement qui ne serait pas prévu dans les normes fixées pour une zone ou toute mesure qui dépasserait l'étendue d'une zone exigerait la présentation d'un EIE. Il faudrait obtenir l'approbation du gouvernement central avant que la zone, le conseil, l'industrie ou un quelconque utilisateur des terres puisse s'écarter des normes établies pour la zone.

6) Recherche de base - Le gouvernement central serait chargé de la recherche de base au profit de tous.

B) Les obligations du conseil local

En ce qui concerne les conseils locaux, les administrations décentralisées, j'ai pensé à trois obligations principales :

1) Gestion courante - Le conseil local, avec son personnel, serait chargé de la gestion courante de la zone. Toutes les activités d'exploitation et d'aménagement dans la zone, conformes à certaines normes, seraient administrées par ce conseil décentralisé.

2) Relevés nécessaires - Le relevé des ressources et des utilisations des terres dans la zone serait aussi assuré par l'administration locale même si, comme je l'ai déjà dit, c'est le gouvernement central qui s'occuperait du stockage de l'information.

3) Perception des droits des usagers - J'imagine que des droits seraient perçus à l'avenir auprès de tous les utilisateurs des terres de la zone. La perception en serait assurée par les conseils locaux (administrations locales) et servirait à financer toutes les activités d'exploitation et d'aménagement des terres de la zone. Ce serait probablement un équivalent des impôts et des droits de permis que nous payons actuellement, mais je pense que l'affectation de ces fonds à la gestion de chacune des zones devrait être faite par l'administration locale.

C) Les obligations de l'industrie

Nous en arrivons enfin à l'industrie. Cependant, dans le contexte que j'ai présenté ici, l'industrie n'est pas automatiquement un participant important. Dans un système de gestion "idéal", l'industrie ne serait que l'un des nombreux utilisateurs des terres.

Si l'on accepte l'idée d'une zone de gestion de l'environnement basée sur la notion de la meilleure utilisation possible des terres, il est certain, je pense, qu'il y aura des utilisateurs différents dans des zones différentes. Si vous vous trouvez dans une zone où la foresterie est la principale utilisation des terres, l'industrie forestière sera probablement un des principaux participants dans cette zone. Cependant, dans d'autres zones administrées à d'autres fins, par exemple dans les aires sauvages, il se pourrait que l'industrie ne soit même pas présente.

Ainsi, à l'avenir, l'obligation de l'industrie et, en fait, de tous les autres utilisateurs des terres, sera de participer à l'administration locale de leur zone et d'acquitter des droits d'usagers.

Résumé

Notre environnement futur, avec une population disposant de beaucoup de loisirs et exigeant une utilisation totale des aires environnantes, sera intensivement géré à deux niveaux : tout d'abord par un gouvernement central (probablement un hybride des administrations fédérale et provinciales) qui assurera une politique

et une orientation globales; ensuite par un conseil local (un autre hybride, intégrant des autorités provinciales, municipales, les organismes non gouvernementaux et les groupes industriels). Le conseil local s'occupera de la gestion courante d'une certaine zone. Les droits d'utilisation seront monnaie courante et la notion de la meilleure utilisation possible des terres sera irréfutable.

Conclusion

Pour conclure cet exposé, je pense qu'il convient de mentionner qu'une fois définie la meilleure utilisation possible d'un territoire, chaque usager aurait le droit d'y être. Mais avec ce droit naîtrait l'obligation de respecter les droits des autres usagers. Il n'y aurait ni bons ni mauvais, puisque la notion de bons et de mauvais suppose la satisfaction des intérêts personnels. Un système de gestion "idéal" devrait susciter la satisfaction des intérêts mutuels par une gestion intégrée. Voilà donc matière à réflexion.

Gestion de la faune (deuxième séance)
Industrie et faune - Deux bénéficiaires?

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

J.G. Stelfox (Service canadien de la faune) demande s'il est nécessaire de faire un relevé national de la faune. Si la proposition de gestion intégrée des forêts et de la faune est vraiment sérieuse, il serait extrêmement avantageux, à son avis, de joindre un relevé national de la faune au relevé national des forêts existant. Par joindre, il veut dire que les deux organismes pourraient travailler plus étroitement ensemble à la classification des terres et au relevé. Il ajoute qu'il faudrait aussi que les deux organismes se réunissent pour modifier le système de relevé.

J. Toovey (British Columbia Forest Products) répond que les relevés de base sont parfois très décevants. Ils ont bonne apparence, exigent beaucoup de temps et d'argent, donnent de l'emploi à beaucoup de gens mais, à moins d'être vraiment orientés vers des points précis, ils ont très peu d'utilité du point de vue des usagers. Ce qui n'élimine pas la nécessité de recueillir des données de base sur la faune à l'échelle nationale. Cependant, avec le peu d'argent disponible, il faudrait se limiter à des secteurs spécifiques qui seront confrontés à des problèmes de développement au cours des prochaines années. Ces études auraient davantage de valeur pratique du point de vue de l'industrie.

D. Neave (Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta) fait remarquer que la nécessité d'un relevé dépend de son objectif : servira-t-il à la planification au niveau régional ou est-il directement lié à des activités industrielles à des endroits précis? En effet, un relevé national aurait peu d'intérêt pour le deuxième point de vue. À son avis, il ne faut pas s'attendre à obtenir un relevé détaillé de l'habitat de la faune pour une province de la taille de l'Alberta par exemple. Il a tenté de convaincre les gens de se servir des programmes existants de classification des terres écologiques ou de relevé des forêts et de classifier leur information par types de collectivité. Il n'y a pas de raison de dépenser des millions de dollars et de repartir de zéro quand l'industrie forestière vient de terminer un relevé de 15 à 20 millions $.

L. Mottus (Associated Resource Consultants Ltd.) indique que, lors de la collecte des données, il faudrait définir les besoins d'autres usagers, de façon à élaborer un ensemble global. Il ajoute qu'il faut toujours tenir compte de l'utilisation fonctionnelle de ces données.

F.F. Gilbert (Washington State University) fait remarquer que l'un des plus importants secteurs non mentionné à l'ordre du jour est le système d'éducation lié à la gestion de la faune et aux gestionnaires de la faune. Au Canada, ajoute-t-il, il est important de reconnaître que l'enseignement universitaire dispensé à ceux qui s'intéressent à la faune est entre les mains d'un petit nombre de personnes; la faune est véritablement un prolongement d'autres disciplines de la structure universitaire. Il est vital de reconnaître que la gestion de la faune dépendra du type d'éducation qu'auront reçue ceux qui se consacrent à ce domaine. Jusqu'à ce qu'on reconnaisse qu'il est important d'inclure des aspects comme la compréhension des lois et des politiques, la planification de l'utilisation des terres, l'évaluation des répercussions environnementales, les aspects économiques, les facteurs sociaux, politiques et

scientifiques, ainsi que les sciences fondamentales et les aspects écologiques traditionnels, nous demeurerons en position de réaction. Au lieu d'avoir une attitude positive, avec une volonté d'intégration, nous aurons tendance à continuer à être négatifs et à réagir aux besoins de l'industrie et de la planification des utilisations multiples des terres.

M. Mottus convient qu'il y a une véritable nécessité d'orienter le système d'éducation davantage en fonction du processus évolutif intégré. Les spécialistes de la faune seront toujours très demandés; il y en aura toujours qui seront entièrement dévoués à ce domaine. À son avis, on aura cependant davantage besoin dans l'avenir de généralistes et le système d'éducation devra familiariser le spécialiste avec ce problème général. Il propose que les écoles de biologie donnent un cours d'orientation sur le développement.

M. Toovey explique que les écoles de foresterie des années 80 ont évolué au point qu'elles forment maintenant les forestiers pour qu'ils comprennent les autres disciplines. Les universités accordent maintenant des diplômes de forestiers à des gens dont le principal objectif peut être la gestion de la faune. Le point important est qu'elles enseignent aux forestiers comment utiliser les outils que leur offrent d'autres disciplines. Les gestionnaires des forêts de l'avenir n'auront pas à être des biologistes, mais ils devront savoir ce que les biologistes peuvent faire pour eux et ce que sont les ressources. S'ils ne le savent pas, ils ne pourront pas assurer une gestion aussi efficace qu'ils le devraient.

N.M. Simmons (conférencier principal, Alberta) observe que si on veut que la planification de l'utilisation des terres soit efficace, il faudrait réunir toute une panoplie de politiques de divers ministères et les faire ratifier par l'Assemblée législative. À son avis, la foresterie, de même que les activités récréatives, la chasse, l'observation des oiseaux, etc., ont les incidences les plus négatives sur la faune, l'habitat de la faune, les bassins hydrographiques et les pêches. Cependant, ce n'est pas tellement l'industrie que le gouvernement qui l'inquiète. Il lui semble que les gestionnaires forestiers, c'est-à-dire les gouvernements, fonctionnent selon les situations sans l'orientation à long terme que pourrait leur donner une politique de gestion des forêts, non pas une politique de gestion du bois mais une politique de gestion des forêts, ratifiée par les hommes politiques.

Il ajoute qu'il ne connaît pas de moyen, à part les tribunaux, d'influencer des décisions en matière de gestion des forêts qui influent sur son mode de vie. Il fait remarquer que ce serait différent s'il y avait une politique publique de gestion des forêts. L'apport du public qu'on peut obtenir en Colombie-Britannique et en Alberta est bien intégré aux politiques et aux plans de gestion de la faune ratifiés par les diverses assemblées législatives. À sa connaissance, il n'existe pas de politique du genre au niveau public dans le domaine de la foresterie dans ces deux provinces, et peut-être bien dans d'autres aussi. Il demande si l'assemblée de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune ne devrait pas adopter une résolution à l'effet que ces politiques de gestion des forêts devraient être préparées, rendues publiques et ratifiées le plus tôt possible?

M. Toovey indique que N. Simmons vient tout juste d'exposer le thème d'une conférence très productive, car aucun des membres du comité ne pourrait répondre véritablement sans un très long exposé. Il mentionne la Loi sur les forêts de la Colombie-Britannique, relativement récente, préparée après de longues audiences

publiques. Cette loi assure la participation du public au renouvellement des permis publics sur les terres publiques. Il ajoute que le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique vient tout juste de faire une déclaration sur la participation publique qui donne l'occasion au public de participer à un grand nombre de processus impliquant la prise de décisions et la critique de la prise de décisions au sujet des terres publiques.

Il fait remarquer que le plus décevant c'est qu'il n'y a aucune véritable manifestation d'intérêt public : la majorité du grand public fait en quelque sorte confiance à ceux qui prennent les décisions. Les réunions publiques n'ont pas été un grand succès mais, à son avis, ce que N. Simmons a mentionné pourrait servir de base à un très bon colloque où seraient étudiés ces sujets et où on pourrait se pencher sur ce qui se passe dans ce domaine et sur les solutions possibles.

M. Neave fait remarquer que si la foresterie peut être perçue comme ayant les effets les plus négatifs sur la faune, elle peut aussi avoir de très grands avantages pour la faune aquatique et terrestre. Sa réaction face aux commentaires de N. Simmons sur la politique forestière est qu'il ne devrait pas condamner trop durement la foresterie, car ce n'est que récemment que l'Alberta a établi une politique sur la faune aquatique et terrestre et qu'il y a encore beaucoup à faire avant d'en arriver à la planification et à l'établissement d'une ligne de conduite pour rejoindre en ce sens nos homologues. À son avis, il est juste de dire que même si nous avons besoin d'une politique écrite sur la foresterie, il existe quand même beaucoup de dispositions législatives concernant la foresterie et la gestion du bois qui reflètent la politique gouvernementale. L'Alberta a la chance d'avoir la politique des pentes orientales (East Slope), une politique primordiale sur l'utilisation des terres, qui met clairement en perspective la foresterie, la faune aquatique et terrestre et les autres ressources, ainsi que la façon dont elles sont reliées, allant même jusqu'à engager le gouvernement à l'égard de certains programmes de planification. Les choses ne sont donc pas tout à fait aussi sombres que N. Simmons les perçoit.

G. Sheehy (Fédération canadienne de la nature) demande des renseignements sur le réseau de sentiers mentionné par M. Neave dans son exposé. Comment peut-on administrer un réseau de sentiers de façon à s'assurer que les gens resteront sur le sentier? Faut-il assurer la gestion de la végétation et orienter les sentiers de façon à encourager les gens à ne pas en sortir?

M. Neave répond que le réseau désigné est en fait une proposition qu'ils aimeraient tenter en Alberta, peut-être l'année prochaine, mais que pour le moment la question est ouverte aux négociations publiques, comme à l'appui du public. La façon normale d'aborder la gestion des sentiers serait de mesurer la densité des sentiers et de désigner seulement les sentiers à accès public. Ces sentiers seraient marqués et tous les autres seraient fermés.

J. Robison (Central Trappers' Association, Alberta) fait remarquer qu'à l'heure actuelle les sentiers désignés visent à limiter la circulation des véhicules et non des promeneurs.

M. Hummel (FMN, Canada) demande à M. Neave pourquoi la Division de la faune de l'Alberta avait tendance à ne pas vouloir participer aux premiers stades de l'élaboration de la politique sur l'utilisation des terres. Il demande également si la même chose vaut pour les autres provinces et le gouvernement fédéral.

M. Neave répond que l'une des raisons pour lesquelles l'Alberta n'a pas participé à la politique d'utilisation des terres autant qu'elle l'aurait voulu est qu'elle a été perçue, par le passé, comme étant opposée au développement. La politique à laquelle il faisait allusion est la politique sur les terres et les ressources qui, fondamentalement, encourage le développement alors qu'ils n'ont pas été perçus comme pouvant appuyer des politiques qui mettent en valeur la faune aquatique et terrestre et encouragent l'industrie à entreprendre diverses activités. Il fait cependant remarquer que la politique sur les pentes orientales (East Slope) et d'autres politiques récentes indiquent qu'il y a du changement de ce côté. Il ne peut cependant pas se prononcer pour les autres provinces.

C. Freeman (Association des Indiens de l'Alberta) s'oppose à une déclaration de M. Neave indiquant que le barrage de la rivière des Esclaves pourrait contribuer au rétablissement du delta. Ce genre de déclaration est assez réactionnaire et va "plus vite que la musique". Il y a encore beaucoup de recherches à faire au sujet du barrage, sur l'habitat de la région et sur la population qui y joue un rôle, c'est-à-dire les autochtones : ils ont le droit de garder l'habitat tel qu'ils l'ont et de poursuivre leur existence. Une telle déclaration, venant du monde professionnel, contribue à établir une tendance et il demande à M. Neave s'il est en faveur du barrage et, dans l'affirmative, si ceci ne contredit pas une autre de ses déclarations dans le domaine des possibilités d'interaction.

Il remarque que le Manitoba a un surplus d'énergie que l'Alberta pourrait acheter; il aimerait voir des interactions de ce genre et davantage de discussions, au lieu d'un accord fondamental à l'égard du barrage de la rivière des Esclaves. Il mentionne aussi les responsabilités futures et l'idée d'un contrôle local sur les questions d'ordre environnemental ou les activités industrielles. Il y a beaucoup de gens qui font connaître leurs préoccupations au niveau local mais, pour une raison ou pour une autre, personne ne les écoute. À l'heure actuelle, on ne s'occupe pas d'eux et ils se débattent pour obtenir des fonds pour faire entendre leurs opinions et faire les recherches nécessaires. Il se demande s'il est possible de donner un peu d'encouragement ou de reconnaissance à ces groupes particuliers.

M. Neave apporte des éclaircissements à ses observations, indiquant qu'il n'avait pas dit s'il était en faveur ou non du barrage. Ce qu'il tentait d'exprimer, c'est que si le barrage est construit, la Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta devrait l'envisager de façon positive en se tenant prête à prendre les mesures correctives nécessaires. Les questions qu'il faut se poser sont les suivantes : pouvons-nous faire quelque chose? Y aura-t-il des avantages réels pour la faune aquatique et terrestre si le projet est réalisé? Il devrait également voir les choses positivement - c'est ce qu'il avait tenté de faire comprendre.

M. Mottus fait référence à la deuxième observation de M. Freeman. Il est tout à fait d'accord avec la nécessité de tenir compte des intérêts locaux dans tout processus de prise de décisions qui touche une région donnée. Il ajoute qu'au stade de l'application d'un important projet, il faut idéalement et en théorie légalement faire une évaluation complète des incidences environnementales du projet, en tenant compte de tous les facteurs pertinents. La plupart des gens qui sont impliqués dans ces évaluations ont toujours l'impression que leurs préoccupations ne sont pas prises suffisamment en compte et, dans bien des cas, ils ont raison. C'est là une préoccupation de tous les groupes mais, à son avis, l'avenir semble positif : ils s'orientent vers une planification intégrée et tous les intérêts sont incorporés.

M. Robison demande à M. Toovey de lui donner une idée de l'importance des recherches que sa société, et d'autres dans l'industrie, font concernant l'utilisation du tremble pour la pâte à papier. Il a l'impression que les sociétés devraient faire plus de recherches sur les utilisations du tremble, car les peuplements sont très nombreux.

M. Toovey répond que le problème n'est pas tant dans les techniques de mise en pâte que dans l'acceptation des clients. Il y a dans le monde entier des moulins qui mettent en pâte des bois francs semblables au tremble. L'une des raisons pour lesquelles l'ouest du Canada a sa part du marché est qu'on achète sa pâte parce qu'elle est unique (à longues fibres et provenant de conifères). Il explique qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de demande pour la pâte de bois à fibres courtes; en tout cas, la demande est insuffisante pour qu'une société construise un moulin à pâte pour les bois francs. D'autres pays achètent la pâte à fibres longues du Canada pour la mélanger à la leur; ils paient très cher pour les caractéristiques propres aux conifères canadiens. Il convient que nous avons grandement besoin d'un marché pour le tremble et il assure M. Robison qu'on étudie toutes les possibilités.

S.W. Speller (Petro-Canada) demande si les systèmes de gestion sont informatisés, indiquant que sa société a besoin de beaucoup d'information sur l'environnement, autant sur les ressources que sur la façon dont les gens les utilisent, particulièrement pour préparer les plans d'urgence en cas de déversement de pétrole et les plans de réaction. Il demande des renseignements sur les mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux pour informatiser leur information sur la répartition de la faune et l'utilisation des ressources par l'homme. Il demande si cette information sera mise sur ordinateur et si l'industrie pourra s'en servir; en outre, comment les organismes gouvernementaux et l'industrie pourront-ils collaborer en ce sens?

M. Neave répond que le gouvernement de l'Alberta a passé 3 ou 4 ans à mettre au point un certain nombre de systèmes informatisés de stockage des données et de recherche documentaire. À son avis, il faudra des années avant qu'ils puissent utiliser efficacement ce système car leurs données ne sont pas organisées. Il n'y voit pas de grands avantages à court terme, mais d'ici 5 à 10 ans, l'information tirée des relevés de faune aquatique et terrestre sera mise sur ordinateur, à la disposition du personnel.

M. Mottus observe qu'il a fréquemment besoin d'obtenir des données de diverses sources et, à sa connaissance, il n'y a pas de bon système qui pourrait servir à évaluer efficacement les répercussions possibles des projets. Il croit qu'une des erreurs des gouvernements fédéral et provinciaux est de n'être pas entrés plus vite dans l'ère de l'ordinateur. Tout le matériel est disponible depuis 10 ans. Il ne croit cependant pas qu'il faudra les 5 à 10 ans prévus par M. Neave; ils produisent présentement trop d'informations qui sont perdues un peu partout. Nous gaspillons notre argent à des études qui se retrouvent sur les tablettes. À son avis, cet aspect devrait être une priorité du gouvernement.

L.H. Mayeda (Nature Conservancy of Canada) demande à M. Neave et à M. Toovey s'ils envisagent une plus grande participation du gouvernement ou de l'industrie, non seulement pour l'achat de terrains, qui est la meilleure façon de procéder mais la plus coûteuse, mais aussi à d'autres aspects de l'acquisition ou de la protection de l'habitat, comme les servitudes ou les échanges de terrains à des fins de conservation.

M. Neave mentionne le Fonds pour l'habitat de l'Alberta qui n'a pas eu beaucoup de succès jusqu'à maintenant, mais c'est là un problème gouvernemental; on n'a pas fait suffisamment de publicité et encouragé les gens à mettre leurs fonds et leur confiance entre les mains du gouvernement. Nous avons certainement besoin de l'appui et de l'encouragement financier des organismes privés et des particuliers. Les gouvernements n'arriveront jamais à acquérir ou à administrer suffisamment de terres pour la faune sans leur soutien.

M. Toovey fait quelques observations sur la Loi sur les réserves écologiques de la Colombie-Britannique. À son avis, c'est une excellente loi du point de vue forestier car elle permet aux sociétés de désigner les zones qui ont une valeur de zone repère pour des travaux futurs. Sa société a encouragé ce programme et a participé activement, au point que bon nombre des forestiers de la société sont les gardiens de certains secteurs qui se trouvent dans les zones de gestion qui les régissent. Il entrevoit un potentiel d'expansion, de façon à préserver une grande partie de ces régions pour la recherche scientifique future dans le domaine de la foresterie. Il croit que celle-ci pourrait aussi être associée à l'habitat de la faune.

T. Beck (président), déclare pour conclure qu'à son avis les conférenciers ont certainement abordé la question des "deux bénéficiaires?", c'est-à-dire la faune et l'industrie, et y ont répondu. Il serait intéressant, lors d'un prochain atelier, d'aborder le prolongement de cette question : "Sont-elles bénéficiaires aussi souvent que possible?". À titre d'homme de terrain ayant essayé de fournir ces avantages au cours des années passées, il met en garde contre l'excès de confiance dans leur aptitude à fournir les avantages. Il se dit heureux que certaines régions du Canada sont mises de côté pour l'usage prioritaire de la faune. Autrement dit, ils disposent d'une marge de sécurité en cas d'erreur.

M. Beck déclare aussi que l'optimisme qu'il a décelé dans les points soulevés par les conférenciers reflète l'optimisme et l'esprit de collaboration dont des gens comme M. Tétreault (CWS) ont fait mention à l'ouverture de la Conférence. Il y a un élément que nous avons à peine effleuré, à savoir la participation du public. À l'issue de cette séance, il lui semble évident que si la participation de l'industrie à la fourniture des avantages pour la faune doit augmenter, cette situation répondra à un intérêt public accru, et peut-être à des préoccupations croissantes, à moins d'être épaulée par un ensemble précis de principes et par une importante participation du public. À son avis, les conférenciers ont tracé la voie pour la prochaine séance et il les remercie en notre nom à tous.

Gestion de la faune (troisième séance)

LA PARTICIPATION ACTUELLE ET FUTURE DU PUBLIC

E. Kure
Directeur des Relations environnementales
Alberta Fish and Game Association

Le rôle de la troisième séance est d'examiner la participation actuelle et future du public à la gestion de la faune. J'espère sincèrement que nous pourrons faire justice à ce sujet. Je pense que cette Conférence fédérale-provinciale sur la faune est la septième à laquelle j'assiste. Que l'on me demande d'y participer témoigne en fait que cette auguste organisation reconnaît l'importance de la participation du public à la coordination et à l'exécution de la gestion de la faune au Canada.

L'acceptation de la gestion

Je pense aussi, après avoir écouté les exposés des deux séances précédentes, qu'ils nous ont préparé le terrain sans empiéter sur notre propre séance. En lisant les rapports, j'ai remarqué une phrase particulière mentionnée dans l'un d'eux : "Noé n'avait pas besoin de permis". J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Il y a encore des gens dans notre société qui pensent de cette façon.

J'ai eu la chance de parler à tous les membres de notre groupe et je pense comprendre assez bien ce qu'ils font et un peu ce qu'ils pensent. Je crois que tout comme la situation dans laquelle se trouvait Noé quand il a réuni les animaux dans l'arche, les braconniers pensent ne pas avoir besoin de permis; la plupart des Indiens ne croient pas avoir besoin de permis pour chasser la faune; certains gestionnaires de la faune ne pensent pas avoir besoin de la permission du public pour réglementer les usagers de la faune; il y a des groupes qui veulent qu'on réglemente leur utilisation de la faune et d'autres groupes qui ne le veulent pas; par ailleurs, il y a aussi des groupes qui ne veulent voir personne utiliser la faune. Nous avons donc un problème et puisque nous ne devrions pas passer la journée à parler de problèmes mais de solutions, j'espère que les membres du groupe pourront le faire pour nous.

Il est difficile de jeter un coup d'oeil au présent et à l'avenir sans regarder vers le passé, car il est dans notre nature d'apprendre par expérience. Dans le bon vieux temps, quand la population était peu nombreuse et, d'après ce qu'on nous dit, les ressources abondantes, il n'y avait pas de problème. Maintenant, avec l'apparition des idéologies professionnelles concernant la faune, nous avons des professionnels qui pensent être mieux formés et avoir les connaissances nécessaires pour prendre des décisions de gestion. Je suppose que la perception qu'a le public des chasseurs et des trappeurs qui vivent de ces ressources et les utilisent n'est pas toujours conforme à ce que nous faisons. C'est là que se trouve notre problème. J'ai parlé de cela au chef Peter Kelly. Je lui disais que, étant tous deux chasseurs et ayant chassé pendant pratiquement toute notre vie depuis que nous sommes assez grands pour transporter une "22" (une fronde avant cela dans mon cas), nous avons probablement l'impression, quand il s'agit de gestion de la faune, d'avoir un point de vue professionnel, quelle que soit notre formation universitaire. Il est certain, quand on parle de participation du

public, que certains d'entre nous ont passé une bonne partie de leur vie à travailler dans ce domaine. Il sera donc intéressant de voir si nos Indiens, nos propriétaires terriens, nos détenteurs de baux, nos naturalistes et autres pourront trouver leur intérêt dans une bonne gestion de la faune ou si nous continuerons à poursuivre la tendance des années 70.

La qualité de l'environnement

J'ai pris une copie d'une communication qui, je le pense, vaut la peine d'être citée. C'était un exposé sur la politique et la prise de décisions en matière d'environnement, préparé par le Comité de l'éducation du Conseil de l'environnement de l'Alberta. Celui-ci a examiné récemment les tendances de l'attitude du public à l'égard de l'environnement et a comparé six des sondages et des études réalisés entre 1975 et 1981; deux caractéristiques intéressantes sont ressorties de cette étude. La première était l'engagement du public envers la qualité de l'environnement et comment il continue d'être une force importante de notre société. Bien que les préoccupations du public quant au maintien de la qualité de l'environnement ne parlent pas spécifiquement de la faune, c'est quand même de cette qualité dont dépendent les ressources de faune aquatique et terrestre et dont nous parlons ici. Malgré les difficultés économiques, ces préoccupations sont encore très présentes. Une grande majorité des Albertains, des régions urbaines et rurales, manifestent encore une forte volonté de changer leurs habitudes personnelles et même d'accroître leurs dépenses personnelles pour améliorer leur environnement. Les gens acceptent largement de faire eux-mêmes quelque chose pour la qualité de l'environnement mais croient que le gouvernement les a laissés tomber. Les règlements et leur application sont jugés insuffisants. Je pense que cette étude est un peu difficile à accepter, bien qu'elle ne soit pas très loin de la vérité.

La deuxième caractéristique mentionnée est un manque de direction en ce qui a trait à la qualité de l'environnement. Le public connaît les problèmes environnementaux de base mais a besoin de directives sur la façon d'y apporter des solutions. Les Albertains sont prêts à agir mais ne sont pas suffisamment informés sur ce qu'ils peuvent ou devraient faire, soit au niveau personnel, soit au niveau public. Les gens veulent des programmes réalistes.

J'ai pensé que ces deux points étaient suffisamment importants pour vous les présenter car il s'agit d'une étude impartiale et de portée suffisante pour être réaliste et non pas unique. Il en ressort que les Albertains ont une forte volonté publique d'agir pour leur environnement, que ce soit au niveau personnel, corporatif ou gouvernemental. Les changements d'attitude du public illustrés dans les sondages montrent clairement que l'engagement à l'égard de la qualité de l'environnement est maintenant ancré en permanence dans le système de valeurs des Albertains. Ceux qui viennent d'autres provinces ou de l'extérieur du pays se rendront compte, j'en suis sûr, que cela peut s'appliquer également à leur localité. Les gens ont besoin de programmes environnementaux sensés et pratiques leur permettant de canaliser leurs intérêts et leur énergie à tous les niveaux. Ils veulent des programmes de réglementation raisonnables, justes, équitables et qui fonctionnent.

Les membres du groupe

Je pense qu'il est temps de mettre fin à mes commentaires et de laisser la parole aux membres du groupe. Le premier est Gregg Sheehy. Il a récemment accepté le poste de directeur de la conservation à la Fédération canadienne de la nature. Il a travaillé comme expert-conseil en Ontario, particulièrement en matière de ressources.

Erwin Thiessen est le suivant. Il portera son chapeau d'éleveur pour bien montrer qu'il n'est pas simplement maire de Coutts. Je suis certain qu'en plus de représenter les municipalités urbaines à cette Conférence, il a beaucoup d'autres activités. Je pense que je vais plutôt le laisser vous parler de sa perception des lignes directrices dont nous lui avons demandé de parler et de la façon dont il envisage son rôle d'éleveur, d'agriculteur et de décisionnaire. Je devrais mentionner qu'il remplace Lloyd Jones pour cette présentation.

Notre troisième conférencier sera le chef Peter Kelly. Je pense qu'il est possible que les beaux jours de la faune soient sur le point de se lever car, si nous pouvons nous y mettre tous comme l'a proposé M. Tétreault, je pense qu'il serait formidable de voir ce que nous pouvons faire, organismes fédéraux et provinciaux ensemble, avec l'aide des groupes d'usagers publics. Nous sommes ici et nous sommes prêts à aider. Notre conférencier voudra peut-être nous dire comment il voit cette aide. Le chef Kelly, vice-chef régional de l'Assemblée des Premières Nations, vient d'une réserve située juste à l'est du lac des Bois, en Ontario. Il a une bonne instruction et beaucoup d'expérience et je pense qu'il nous donnera matière à réflexion.

Notre dernier conférencier vient de la Saskatchewan. Dennis Pattinson est ancien président de la Fédération canadienne de la faune, ainsi qu'ancien président de la Fédération de la faune de la Saskatchewan. C'est un homme d'affaires et il est membre d'un certain nombre de conseils consultatifs (auprès des administrations fédérale et provinciales) en matière de gestion de la faune aquatique et terrestre, ainsi que d'un comité sur le port des armes à feu.

(Après l'exposé des quatre membres du groupe, M. Kure donne ce résumé.)

Résumé

Dennis Pattinson nous a certainement donné de quoi réfléchir. Il a reconnu le fait que nous sommes actionnaires de la ressource et que vous , les gestionnaires, êtes fondamentalement les fournisseurs. Il a reconnu, je pense, que nous comptons sur vous pour protéger les ressources, mais en même temps pour garantir une répartition équitable. Il nous a donné un bon exemple en nous disant de nous organiser et de trouver une définition claire, ce qui reprend une idée de notre conférencier principal, Norm Simmons, qui nous avait dit qu'il était temps de nous organiser et d'examiner nos rôles, peut-être de nouveaux rôles, de les définir définitivement pour nous débarrasser de cette idée de symbolisme de la participation publique.

Ce sont des paroles très sages que Norm Simmons nous a transmises et il a aussi parlé de quelques structures que nous devrions étudier sérieusement dans le domaine de la gestion, sous forme d'organisme, et dans le domaine de l'application réglementaire, ainsi que de la façon dont nous pourrions faire participer nos gens.

Une des dernières paroles de Dennis Pattinson à propos des organismes de faune est qu'ils doivent avoir un droit de véto. Les ventes de terres publiques sont une excellente proposition. Elles nous ont posé quelques problèmes en Alberta et nous nous demandons où sont prises les décisions concernant la disposition des terres publiques.

Le chef Kelly nous a exposé clairement ses sentiments et les objectifs des nations indiennes. Il a mentionné que nous nous trouvons tous dans le même bateau, en tant qu'actionnaires des ressources fauniques, et il a donné son appui à la position de la Fédération canadienne de la faune qui est en faveur de la conservation et non pas du protectionnisme. Je pense que c'est là une bonne preuve que, quand nous reconnaissons nos intérêts communs, nous devrions pouvoir, en personnes intelligentes, trouver un moyen de gérer cette très importante ressource dans l'intérêt de tous.

Erwin Thiessen nous a fait un bel exposé si l'on considère qu'il se dit être seulement éleveur à temps partiel. Bien qu'il n'y ait pas de profit à en tirer, dit-il, tout le monde veut faire de l'élevage, même si ce n'est que sur une superficie de 5 acres. Ce que je pense avoir retiré de l'exposé d'Erwin, en fin de compte, c'est que les règles doivent être bonnes. Si nous voulons faire des règles, elles doivent être sensées et s'appliquer à tout le monde.

Revenant à l'exposé de Gregg Sheehy, celui-ci a parlé davantage de la désignation des terres et de sa nécessité, mais le message le plus important que j'ai noté ici est la nécessité d'une meilleure affectation des terres. Il parlait du lien entre la forêt et la faune. Nous lisons chaque jour dans les journaux de tout le pays des articles sur la mauvaise gestion des forêts de notre pays et sur leur surutilisation.

Je pense que nous étions bien d'accord quand M. Sheehy a dit qu'en Alberta, nous avons eu récemment quelques succès; nous les attendions depuis longtemps mais ce sont quand même, à mon avis, des succès. Un véritable lien entre la forêt et la faune est en train de s'établir et les rôles sont en train d'être définis, ce n'est pas trop tôt. Il nous a aussi rappelé la nécessité d'être conséquents dans nos engagements. Si nous voulons rédiger une politique canadienne ou provinciale, il faut qu'elle soit sensée. Et si nous la rédigeons, il vaut mieux que nous puissions nous y conformer ensuite.

Conclusion

À titre de président du groupe, j'aimerais conclure brièvement. Je crois qu'il y a des signes de changement, pour certains à contrecoeur, mais les groupes d'usagers reconnaissent que la base de ressources a des limites, les gestionnaires montrent des signes d'harmonisation de quelques-unes de leurs idéologies de gestion et le public devance nettement le gouvernement pour ce qui est des préoccupations environnementales. Il vaut mieux faire attention. Les gestionnaires et les utilisateurs reconnaissent l'influence de la société urbaine, qui ne connaît pas les problèmes de la faune et qui est peu convaincue de la nécessité de la gestion. Nous pourrions être victimes de ce mouvement si nous ne nous organisons pas sérieusement. L'influence protectionniste existe et elle est importante. Le mouvement anti-piégeage et anti-chasse est important parce qu'il attire des gens qui ont de l'argent. À mon avis, il ne fait aucun doute que l'avenir de la faune, si elle est bien gérée et ses utilisations bien

acceptées, dépendra de notre capacité de nous organiser. Si les groupes qui sont contre le piégeage et la chasse réussissent, ce sera notre faute car nous n'aurons pas été capables de vendre nos programmes de gestion et de définir nos rôles.

Norm Simmons nous a lancé comme défi de définir ces rôles et d'aller de l'avant, car il sera peut-être trop tard demain. Il faut qu'il y ait plus qu'une approche symbolique ou ponctuelle à la participation du public. Le symbolisme encourage les critiques, tandis que la gestion à titre de partenaires crée des responsabilités et un critique devient un défenseur. Je pense que les gestionnaires ont commencé à le reconnaître.

Dennis Pattinson a mentionné que le rôle d'un grand organisme de faune puissant dans une province peut être le meilleur défenseur qu'un gestionnaire puisse avoir.

Je suis certain que l'auditoire voudra maintenant participer à la discussion qui va suivre.

(Un résumé de la discussion est donné dans le présent compte rendu à la suite des exposés des conférenciers.)

Gestion de la faune (troisième séance)
La participation actuelle et future du public

LE RÔLE DU NATURALISTE

G. Sheehy
Directeur de la conservation
Fédération canadienne de la nature

D'abord, pour expliquer ce que j'entends par naturaliste, je vais décrire quelques-unes des politiques ou quelques-uns des principes de la Fédération canadienne de la nature (FCN). Je pense que bon nombre d'entre vous sont des naturalistes et s'identifieront à ma description. En tant qu'organisme regroupant des naturalistes, nous nous consacrons à apprécier la nature et à en profiter. Une des prémisses de cette attitude est que les espèces fauniques ont le droit d'exister sans avoir à justifier leur existence en termes d'utilité pour l'homme. La FCN appuie la stratégie mondiale de conservation dont l'un des objectifs est d'assurer l'utilisation soutenue des espèces et des écosystèmes dont dépendent des millions de collectivités rurales, ainsi que de grandes industries. Cependant, nous sommes d'avis que la gestion de la faune doit viser à protéger l'intégrité des écosystèmes plutôt qu'à accroître uniquement la production d'une espèce en particulier.

Participation et collaboration

Les gestionnaires de la faune peuvent voir les preuves de cette opinion de naturaliste dans la participation accrue des organismes fédéraux et provinciaux à des programmes concernant les réserves écologiques, les espèces rares et menacées d'extinction et les espèces non considérées comme gibier.

On m'a demandé de parler de l'efficacité des rapports de la FCN avec les organismes fauniques gouvernementaux mais il est difficile d'identifier des succès ou des échecs bien définis. Il serait très intéressant de se rappeler à l'occasion qu'un organisme gouvernemental a accepté de modifier ses politiques après avoir écouté ce que nous avions à dire. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Néanmoins, les naturalistes peuvent faire valoir leur point de vue de plusieurs façons.

Nous pouvons servir de catalyseurs pour amorcer des travaux sur certains sujets. Les employés du gouvernement ne sont pas toujours en mesure de donner leur opinion sur certains sujets pour une raison ou pour une autre. Les pluies acides constituent un exemple de situations où des groupes comme le nôtre ont contribué à stimuler des travaux très utiles réalisés par des organismes et des hommes politiques du gouvernement canadien. La première mesure d'encouragement pour l'établissement d'un Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC) est venue d'une résolution d'une assemblée annuelle de la Fédération canadienne de la nature.

Les groupes de naturalistes ont collaboré pour présenter un front commun sur certains sujets. L'examen de la politique d'utilisation des terres par le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario en est un exemple. La FCN a participé à l'examen avec plusieurs autres groupes, insistant sur la nécessité

d'officialiser les projets de parcs envisagés depuis plusieurs années. L'annonce récente faite par le ministre Alan Pope concernant la création de 155 nouveaux parcs provinciaux nous a fait bien plaisir.

Nous faisons connaître nos activités au public par l'entremise de notre revue Nature Canada et par nos communications avec nos groupes affiliés et les médias.

Il y a certainement une possibilité d'améliorer les communications avec les organismes fauniques et les efforts des différents gouvernements à l'égard de la participation du public varient considérablement. Environnement Canada mérite des félicitations pour ses réunions de consultation du public. Aucun autre organisme fédéral ou provincial ne procède à des examens publics aussi vastes. Le SCF analyse présentement ses rôles et ses responsabilités et a prévu des moyens d'obtenir les commentaires du public. L'énoncé de politique qui résultera de cet examen constituera l'élément sur lequel nous pourrons nous baser pour répondre aux initiatives du SCF.

Une politique ou des lignes directrices?

En septembre dernier, la Conférence des ministres de la Faune a approuvé les "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada". Ce document pourrait guider la gestion de la faune dans tout le pays, mais on peut se poser des questions sur l'engagement national à l'égard de la politique de la faune car, en 1981, l'ébauche était intitulée "Une politique faunique pour le Canada", tandis que la version finale s'appelle "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada". Dans la préface de l'ébauche de 1981, on indique qu'après adoption par les ministres, la politique de la faune devrait être publiée sous une forme qui reflète l'engagement à son égard de tous les gouvernements. Dans les lignes directrices finales, on mentionne que les gouvernements ont accepté de considérer la possibilité de mettre en oeuvre les mesures énumérées, lorsqu'elles sont pertinentes et conformes aux politiques provinciales, territoriales ou fédérales. Nous espérons que ces changements n'atténuent pas le soutien gouvernemental accordé à la politique nationale de la faune et que vous accorderez votre appui aux mesures de conservation qu'elle décrit.

Les lignes directrices préconisent une notion étendue de faune incluant l'habitat et encourageant les gouvernements à fournir une base légale pour la gestion intégrée de la faune avec l'habitat faunique. Parallèlement à l'attention accrue accordée à l'habitat, j'aimerais mentionner deux secteurs qui préoccupent particulièrement la FCN et où nous espérons être de plus en plus actifs :

- les gestion des forêts et

- l'identification et la protection des zones environnementales importantes ou fragiles.

L'industrie forestière du Canada peut avoir plus de répercussions sur l'habitat faunique que toute autre activité industrielle. La détermination des zones d'une importance particulière sur le plan environnemental et leur protection par la création de réserves et d'autres types de parcs constituent des moyens importants d'assurer la survie d'habitats vulnérables qui pourraient être perdus dans le cadre d'autres plans de gestion des terres.

Les lignes directrices pour une politique de la faune prévoient des accords entre les gouvernements et l'industrie afin d'améliorer et d'étendre l'habitat de la faune en intégrant la gestion de la faune à la gestion des forêts. Les lignes directrices font ressortir la nécessité de concilier les objectifs de la foresterie et de la faune pour les terres forestières et de planifier les programmes de coupe et de reboisement en conséquence. La FCN appuie fermement de telles entreprises et le moment me paraît particulièrement bien choisi pour vous d'encourager des programmes conjoints de gestion de la faune et de gestion des forêts.

Le renouvellement des forêts

Après de nombreuses années pendant lesquelles nous ne nous sommes pas rendu compte que le Canada était sur le point de manquer de bois, les gouvernements du pays insistent maintenant sur la nécessité d'accroître les dépenses dans le domaine de la gestion des forêts. Ce point est souvent cité par la presse populaire.

L'énoncé de politique d'Environnement Canada "Plan sommaire de renouvellement forestier" fait partie de ces nouveaux efforts visant à maintenir le capital forestier industriel. Ce programme, décrit dans un énoncé de politique publié en septembre dernier, prévoit de nouvelles ententes fédérales-provinciales visant à pratiquement doubler les fonds affectés par les gouvernements et l'industrie à la production de bois et de matières ligneuses pour les marchés.

L'énoncé de politiques décrit en détail le fonctionnement des ententes. À la première page, on y trouve un court énoncé indiquant que les terres forestières constituent également notre principale aire de loisirs et jouent un rôle important dans la protection des bassins versants et d'autres éléments naturels de grande valeur. On y trouve également que les critères qui ont poussé le gouvernement fédéral à vouloir renforcer la base de ressources forestières sont d'ordre économique, social et environnemental. C'est tout ce qu'on peut y lire. Je présume bien sûr que l'habitat de la faune est l'un des éléments de grande valeur dont il est question, mais le cadre pour le renouvellement des forêts ne garantit pas que les fonds accrus investis ou les ententes fédérales-provinciales sauront résoudre les problèmes concernant l'habitat.

Environnement Canada, avec son large mandat, ne devrait pas encourager le renouvellement des forêts strictement du point de vue de l'industrie forestière. Ceux d'entre nous qui s'occupent de gestion de la faune ont le devoir de faire savoir qu'une perspective aussi étroite est tout à fait inappropriée. L'intensification de la gestion des forêts, nécessaire en vue d'accroître nos réserves de bois, augmentera les pressions exercées sur l'habitat de la faune.

La FCN s'est penchée à quelques reprises dans le passé sur des problèmes forestiers, principalement à cause de ses préoccupations au sujet de la pulvérisation aérienne de pesticides. Mais nous reconnaissons maintenant la nécessité d'envisager la gestion forestière sous un angle beaucoup plus large englobant toute la gamme des activités des organismes forestiers et de l'industrie.

Notre récent mémoire à la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur la foresterie était d'ailleurs un pas dans cette direction. Nous avons mentionné l'absence d'information sur les répercussions des activités forestières sur l'habitat terrestre et aquatique. Nous avons fait ressortir la nécessité d'inclure des mesures de protection de l'environnement dans les plans et activités de gestion, y compris la disposition des routes, les calendriers de coupe, la taille et le profil des coupes, ainsi que la conception du matériel. Une priorité de recherche mentionnée était le potentiel des mesures de lutte biologique pour réduire notre dépendance à l'égard des pesticides chimiques. Nous avons insisté sur la nécessité d'inclure dans la gestion des forêts des efforts systématiques pour définir et protéger les zones d'importance écologique de la province de la Nouvelle-Écosse.

Les organismes fauniques gouvernementaux, pour leur part, doivent s'assurer que la protection de l'habitat de la faune est une priorité dans le domaine de la gestion des forêts. Je vois peu d'initiatives de la collectivité forestière à cet égard. J'ai l'impression que les forestiers ne sont que trop contents de l'attention que reçoivent actuellement les questions de réserves de bois et y voient peu de raisons de s'attarder à des questions plus larges.

Une des bonnes initiatives prises par des biologistes est le colloque sur la gestion des forêts et de la faune qui aura lieu au printemps prochain à Vancouver. Ce colloque devrait stimuler l'intérêt pour les questions fauniques et forestières et pourrait aboutir à la collaboration souhaitée entre les biologistes de la faune et les forestiers.

Les réserves naturelles

D'après les lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune, les gouvernements devraient élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'ensemble pour maintenir la diversité et la distribution des habitats fauniques dans les grands écosystèmes du pays. L'expression "dans les grands écosystèmes" a été ajoutée depuis l'ébauche de 1981 d'une politique faunique. Je ne sais pas si cela signifie que nous allons prendre soin de nos grands écosystèmes et oublier les petits. Je ne suis pas non plus certain que nous puissions toujours faire la différence. Je ne vous demanderai pas d'analyser cette question.

Les gouvernements doivent établir des systèmes de zones protégées qui incluent des types écologiques représentatifs, donnant la priorité à la protection des habitats inhabituels d'étendue limitée, comme les estuaires et les vieux peuplements de bois. Les mécanismes de détermination et de gestion de ces lieux méritent donc beaucoup plus d'attention qu'ils n'en reçoivent, car nous ne faisons pas du très bon travail pour le moment.

Pour illustrer quelques-uns des problèmes, je vais décrire une recherche que j'ai faite dans le cadre de ma thèse de maîtrise au sujet du Programme de réserves naturelles de la province de l'Ontario. J'ai étudié cinq réserves de pin blanc établies dans le parc Algonquin. Ces réserves étaient aussi incluses dans la participation canadienne au Programme biologique international.

Plusieurs des réserves de pin blanc du parc Algonquin entrent dans la catégorie des vieux peuplements de bois, définie dans les Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune, car ils comprennent de vieux arbres

FIGURE 1 - Lac Weasel, site choisi à l'origine

FIGURE 2 - Lac Weasel, divers sites identifiés ultérieurement

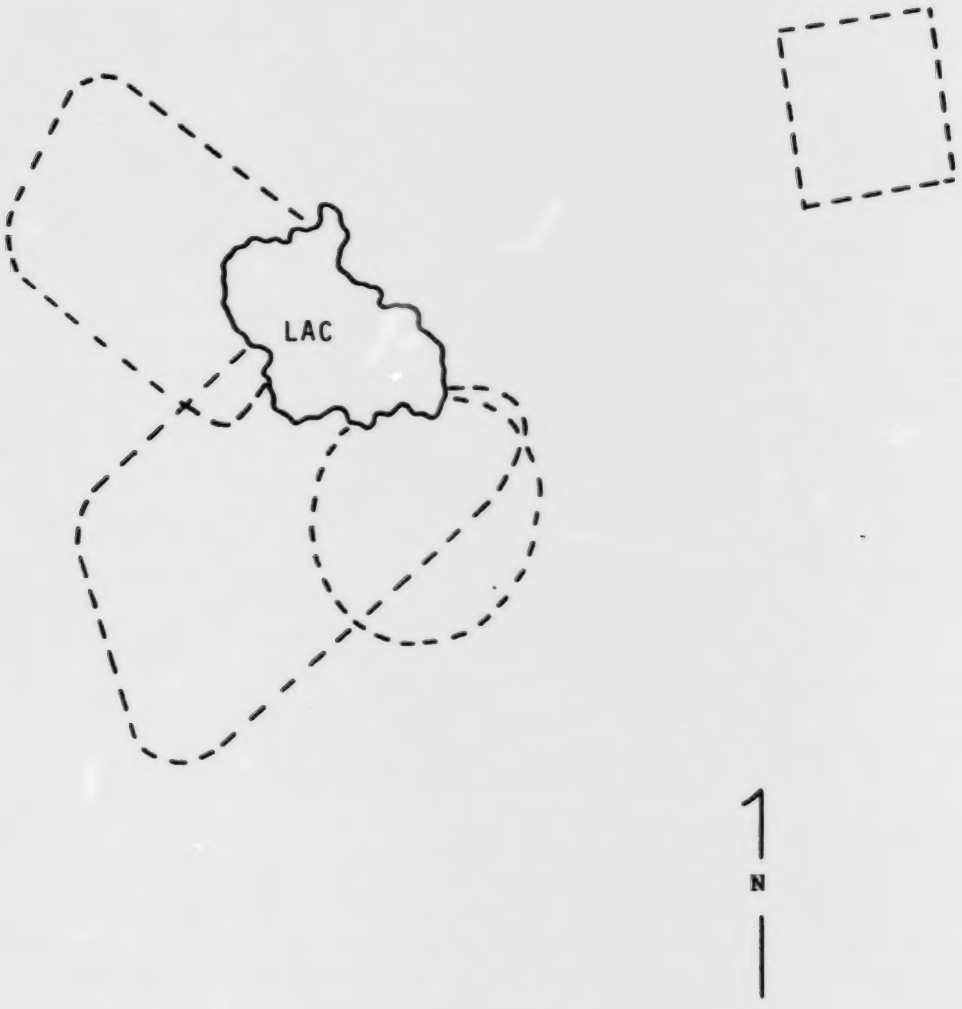

FIGURE 3 - Lac Weasel, site délimité par les marqueurs en métal

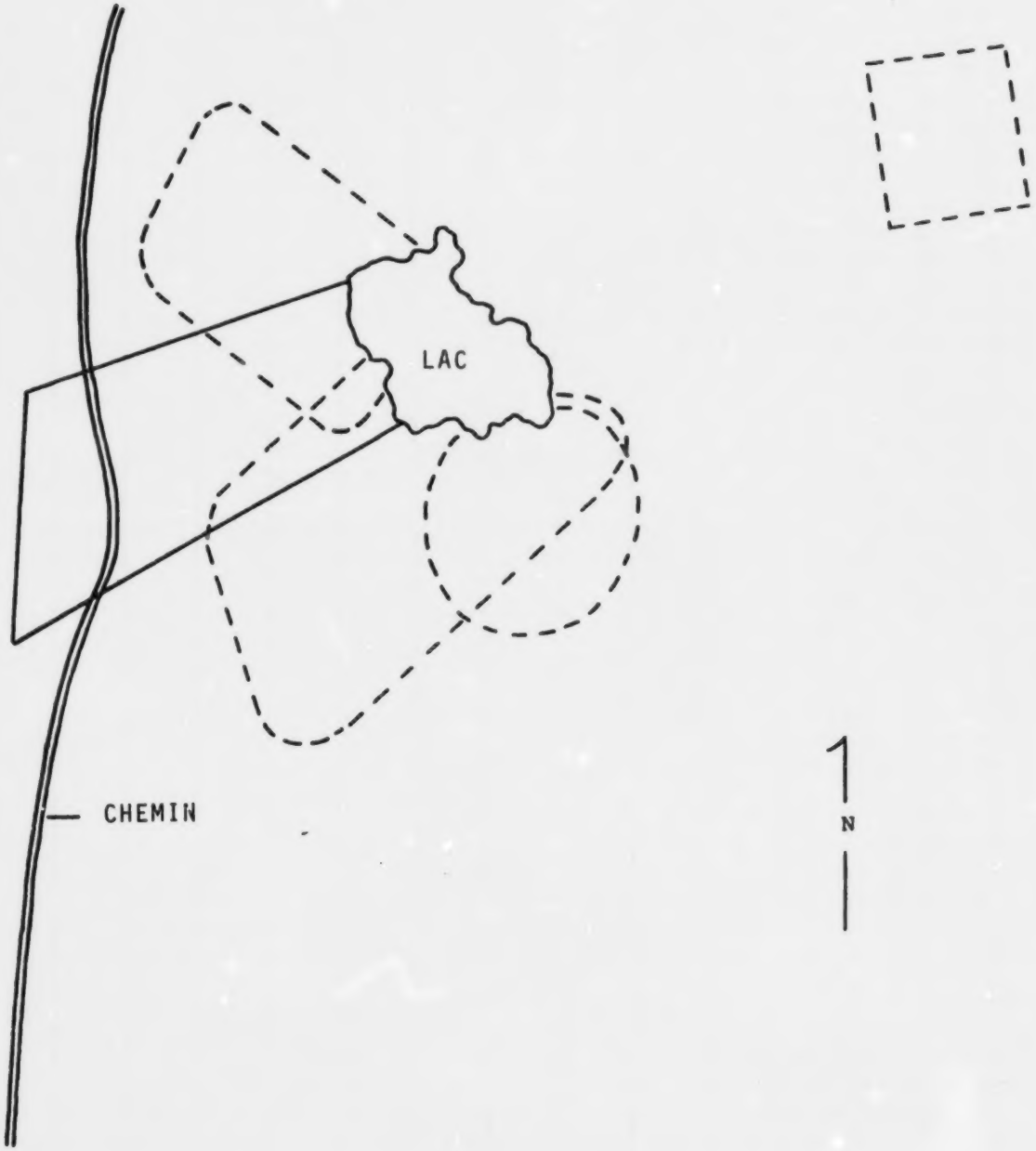

FIGURE 4 - Lac Weasel, zones de coupes rases à l'extérieur du site officiel

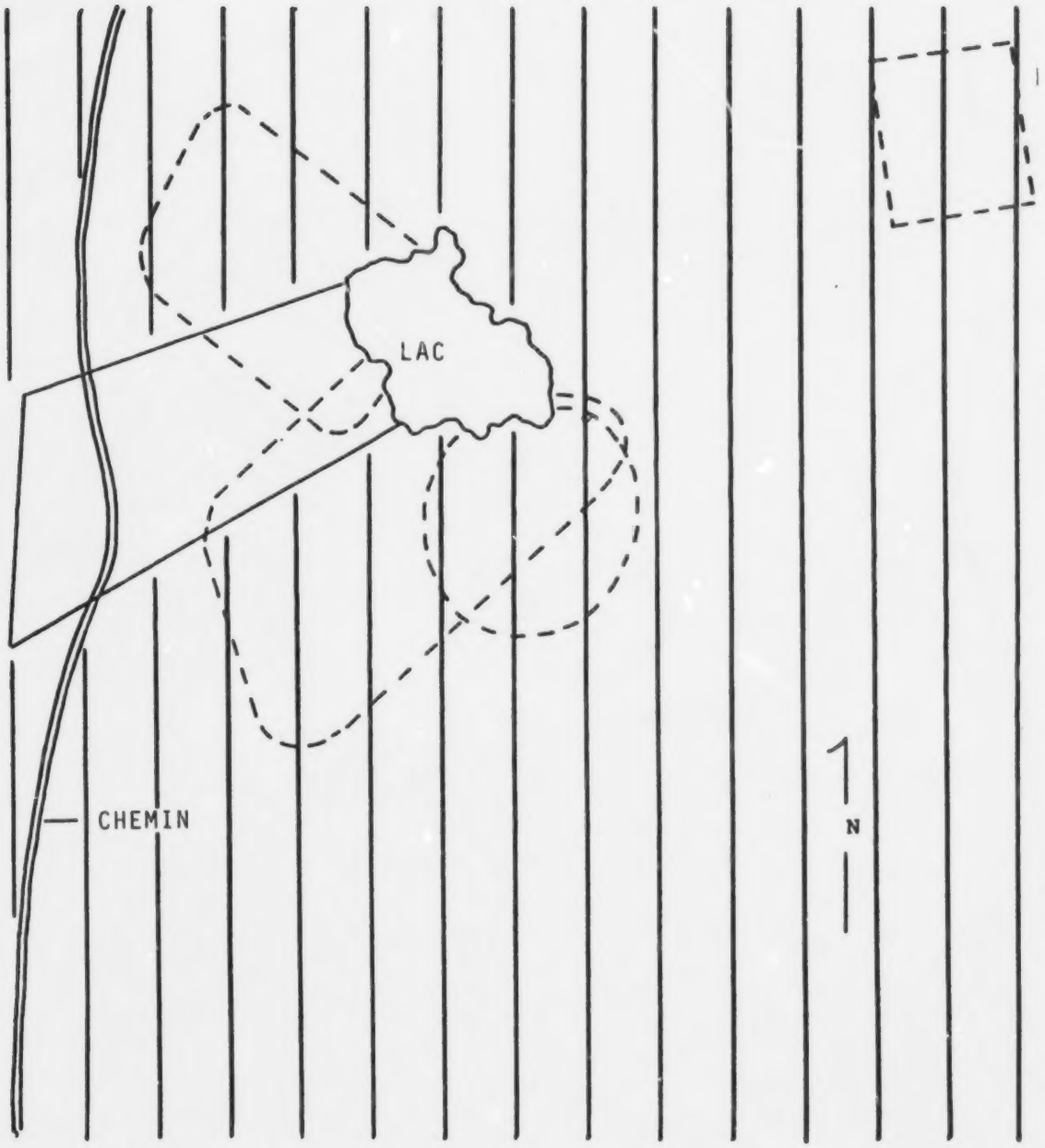

très gros dans des secteurs qui, dans certains cas, n'ont jamais été exploités. La zone que je vais décrire est un exemple extrême, car c'est le plus négatif que j'ai étudié, mais il illustre bien certains des problèmes.

Il s'agit de la Réserve de pin blanc du lac Weasel, baptisée d'après le lac illustré à la figure 1. L'établissement de la réserve a été proposé par l'écologiste Duncan McLulich qui a fait un relevé du parc Algonquin vers la fin des années 60 pour trouver de vieux peuplements de très gros pins blancs. Il a proposé un secteur au nord-est du lac, que j'ai tracé sur une carte au moyen des données de latitude et de longitude qu'il a fournies. Par ailleurs, le secteur situé au sud du lac, indiqué sur la figure 2, a été étudié par un naturaliste des parcs qui a utilisé la description de McLulich pour en établir les limites, en faisant des marques à la hache sur les arbres. Comme vous le voyez, il s'est plutôt trompé quant à l'emplacement de la réserve proposée. Les deux autres emplacements de la figure 2 sont ceux que j'ai tracés en me servant de deux cartes différentes du système de réserves fournies par le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. L'emplacement délimité par des lignes pleines sur la figure 3 est la réserve délimitée au sol au moyen des marqueurs en métal habituellement utilisés pour tracer les limites d'une réserve. L'emplacement n'a absolument aucune ressemblance avec celui qui avait d'abord été proposé. Au cours de mon étude, j'ai pu déterminer que le pin blanc n'était qu'un élément peu important d'une forêt composée essentiellement de peupliers et de bouleaux, tandis que la proposition d'origine décrivait un peuplement mature de pins blancs et rouges, comprenant quelques gros arbres très vieux.

À la figure 3, vous remarquerez un chemin de coupe qui traverse la réserve. La politique des parcs interdit spécifiquement ce genre d'aménagement.

Il est un peu tard maintenant pour corriger les problèmes de cette réserve, car tout le secteur en dehors de l'emplacement officiel a maintenant fait l'objet de coupes rases par bandes (voir la zone hachurée à la figure 4).

L'établissement de réserves naturelles ou de refuges de faune constitue un moyen important de maintenir l'habitat. Il existe un nombre croissant de programmes de protection de ce genre au Canada, mais l'exemple que je viens de vous donner fait douter de l'efficacité de leur application.

Une partie du problème vient du manque de fonds affectés au projet, mais une bonne partie des erreurs de délimitation auraient pu être évitées s'il y avait eu une meilleure communication entre ceux qui ont défini les caractéristiques naturelles à protéger et ceux qui ont marqué les limites de la réserve. Un bon interprète de photos aériennes aurait été très utile.

Si la gestion par emplacement vise à protéger et si un chemin de coupe n'est pas conforme à la politique, le chemin ne devrait pas traverser une réserve naturelle. Nous, qui sommes les plus préoccupés par la faune, devrions être les premiers à nous assurer que les autres utilisateurs des terres tiennent compte de l'habitat de la faune. Les gestionnaires de la faune doivent montrer que le renouvellement des forêts passe par le renouvellement de l'habitat.

Étant donné les nombreux facteurs qui menacent l'habitat de la faune, il est clair qu'il faut appliquer dans tout le Canada une politique exhaustive et uniforme concernant la faune. Les lignes directrices qui viennent d'être

approuvées révèlent un certain engagement mais les problèmes que vous venez de constater permettent de mettre en doute la fermeté de cet engagement.

Les gouvernements doivent prendre des mesures précises pour se conformer à la politique nationale de la faune. Pour en assurer le progrès, les mesures des gouvernements doivent faire l'objet d'un examen public périodique. Cet examen pourrait être publié comme une vérification régulière ou une sorte de fiche de situation sur chacun des gouvernements, fédéral, provincial ou territorial, pour vérifier dans quelle mesure ils respectent les normes nationales de la politique de la faune. Les résultats pourraient être présentés sous forme de tableaux et de graphiques pour permettre une comparaison aisée du rendement des différents gouvernements. Ils pourraient être publiés dans une revue, une publication spéciale ou un communiqué.

La Fédération de la nature se penchera sur ce projet et nous serions très heureux d'avoir votre aide.

Bibliographie

Environnement Canada. 1982. Énoncé de politique - Plan sommaire de renouvellement forestier. Ottawa.

Environnement Canada. 1983. Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada. Approvisionnements et Services Canada. Ottawa.

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. 1980. Stratégie mondiale de conservation. UICN. Gland, Suisse.

Gestion de la faune (troisième séance)
La participation actuelle et future du public

LE PROPRIÉTAIRE TERRIEN ÉLEVEUR

E. Thiessen
Directeur
Association des municipalités urbaines de l'Alberta

Je suis ici à titre de représentant de l'Association des municipalités urbaines de l'Alberta, qui comprend les villes et les villages. Notre conseil est composé de deux membres de Calgary, deux d'Edmonton, deux des grandes villes, trois des villes moyennes et trois des villages. Cependant, je vais plutôt me pencher sur le contexte agricole.

Je suis dans le secteur du boeuf depuis environ 30 ans, à divers niveaux, comme éleveur de sujets pur sang, classeur et autre. Je suis ce que l'on appelle un éleveur à temps partiel à plein temps. Je garde du bétail à plein temps mais je ne m'occupe d'élevage qu'à temps partiel puisque je demeure dans le village de Coutts. Le reste du temps, le bétail est laissé à lui-même. Notre ferme est située à 16 km à l'est de la rivière Milk sur la coulée Verdigris et comprend environ 800 ha. Nous élevons 60 à 70 vaches et nous appelons cela une exploitation d'élevage-naissage. Nous gardons les vaches en hiver, nous nous occupons de la mise bas au printemps, nous vendons les veaux à l'automne et nous gardons à l'occasion quelques sujets de remplacement.

Les aspects économiques de l'élevage

La vérité de la chose c'est que le secteur de l'élevage n'a pas vraiment évolué et ceci en grande partie par choix. Nous avons continué à utiliser les vieilles méthodes, les mêmes dont se servaient nos aïeux, et nous achetons tout au niveau du détail et vendons au niveau du gros.

L'élevage suit à peu près l'évolution de tout le reste. C'est un à-côté pour l'agriculteur ou une forme de travail secondaire pour les gens de toutes les couches sociales. Quand un médecin a de l'argent, il l'investit dans l'élevage de sujets pur sang, de ceci ou de cela, ou d'autres espèces exotiques.

Un exemple pour vous montrer à quel point les prix n'ont pas suivi le marché. En 1951, quand nous vendions nos jeunes bouvillons à l'automne, nous obtenions entre 36 et 38 cents. En 1982, nous avons obtenu entre 72 et 78 cents. Ainsi, en 31 ans, nous avons doublé notre prix. Ce n'est pas le bon moyen pour rester en affaires mais nous y sommes encore. Entre-temps, par exemple, un rouleau d'un quart de mille de fil barbelé ordinaire est passé de moins de 10 $ à 50 ou 55 $; les pieux, de 30 cents à 2,10 $ pièce.

La première question qui vous vient évidemment à l'esprit est la suivante : "Que faites-vous dans ce métier? Si vous êtes si intelligents, pourquoi ne pas tout laisser tomber?". Ce n'est pas aussi simple. C'est un mode de vie auquel on s'attache. C'est une forme de vie sauvage, unique en soi, et le bétail en fait partie : nous avons les animaux, les oiseaux et tout ce que vous voulez, et il est incroyable de voir ce que ces prairies naturelles, aussi dénudées, peuvent produire.

La première chose qu'il faut pour concurrencer les producteurs étrangers comme ceux de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie est quelque chose à bon marché. Ce peut être de l'herbe à bon marché, ou de la main-d'oeuvre à bon marché comme votre famille ou vous-même, ou un excédent de céréales qui réduit nos coûts ou encore une abondance de foin. Tant que cela sera possible, nous aurons du boeuf à des prix raisonnables.

Maintenant, si tout le monde revendique le droit, octroyé par le bon Dieu, d'avoir accès à toutes les terres publiques et privées, pour n'importe quelle raison, le secteur de l'élevage du bétail sera minoritaire et devra céder la place. Nous perdrons nos baux, nous perdrons même des terres acquises en titre et leurs privilèges. En fin de compte, de la façon dont je vois les choses, l'élevage du bétail devra suivre l'évolution de bien d'autres choses. Nous aurons des offices de commercialisation, ce qui signifie une production contrôlée. Les animaux devront être élevés, comme ils le sont dans d'autres pays, dans des espaces confinés, comme les troupeaux laitiers. Le bétail devra être élevé et géré comme les poulets à griller, les dindons et les porcs, et comme vos oeufs, vos produits laitiers et votre lait, strictement par contingents.

Les gens qui feront l'élevage du bétail seront plus puissants et le gouvernement devra leur accorder plus d'attention et imposera beaucoup de restrictions. Quand je parle de restrictions, je pense aux importations des pays étrangers. Il en résultera une hausse du prix du boeuf pour la ménagère et Statistique Canada annoncera que le coût de la vie a monté et que le secteur agricole en est responsable.

Vivre avec la faune

Nous ne sommes pas obligés d'en arriver là. Celui qui possède ou gère la terre mérite un peu de respect. Personne ne prendra soin de cette terre louée ou acquise en titre à aussi peu de frais ou mieux que le cowboy. Par exemple, parmi les bonnes actions du gestionnaire de la faune, de l'éleveur et de l'agriculteur (vous pourrez les constater à bien des endroits), mentionnons le fait de laisser une bonne bande d'herbe entre la clôture d'un pâturage et un champ labouré. Cette bande est idéale pour les oiseaux qui veulent se mettre à l'abri, tout particulièrement quand vous faites la récolte; quand le sol est en jachère, pendant l'été, il y a toujours une large bande de ce genre. Vous aurez probablement vu aussi que l'on aménage de grandes ceintures d'abri. Il y en a qui sont bordées de clôtures en bois, d'autres d'arbres ou d'autre chose. Certains iront même jusqu'à creuser des sortes de petits fossés dans les ravins pour recueillir l'eau de ruissellement. Évidemment, c'est pour aider les vaches, mais ils servent aussi pour tout le reste.

Un autre facteur important consiste à éviter en tout temps dans les aires de nidification les arrosages pour les mauvaises herbes, les sauterelles, etc., qui contiennent des poisons. Le nombre de faisans élevés et remis en liberté dans les zones agricoles a augmenté (je parle du sud de l'Alberta que je connais bien) et c'est devenu une entreprise assez importante.

Voici quelques-unes des choses qui ont été faites. Dans bien des cas, je crois qu'on en ferait beaucoup plus avec un peu d'aide (souvent financière, parfois simplement matérielle). Bien sûr, nous sommes les privilégiés de l'Ouest (mais pas tout à fait). Il y a un élément auquel je ne suis pas favorable pour la

culture ou l'élevage, c'est l'utilisation des poisons. Qu'il s'agisse de poisons pour le spermophile, d'appâts pour le coyote et de pièges pour la corneille ou la pie. En ce qui me concerne, ce sont des choses à ne pas faire. Je n'en vois vraiment pas la nécessité.

J'aimerais mentionner un à-côté de l'élevage; il y a de la place dans ces grandes étendues pour plus que le bétail ou les randonnées occasionnelles à cheval. Prenons par exemple la chasse ou le piégeage d'un certain nombre d'animaux à fourrure. Nous les avons également dans le sud; par exemple, le coyote, le blaireau, la mouffette, le renard, la belette et quelques rats musqués. Ils ont leur importance si ce n'est que pour les observer. On en capture quelques-uns, mais ce n'est qu'un à-côté limité. Nous avons aussi un bon nombre de cerfs (cerf mulet et cerf de Virginie) et d'antilopes, ainsi que de faisans, de Perdrix grises, de Tétras, de canards et d'oies et de bernaches. On peut augmenter leur nombre par une bonne gestion des terres d'élevage et de bonnes relations avec les propriétaires des terres. Je pense que si le sportif fait sa part et l'éleveur aussi, chacun en bénéficiera car, pour ma part, j'ai eu très peu de mauvaises expériences, pas plus que dans n'importe quel autre domaine.

Il y a évidemment le sujet des intrus. Je crois pour ma part que nous devrions tous avoir le droit de marcher sur des chemins ou des sentiers désignés. J'aimerais présenter cette idée au public. Je ne pense pas qu'elle s'applique à nous seuls qui possédons beaucoup de terres, mais à quiconque a une propriété avec un sentier donné. S'il se trouve qu'il y a un sentier allant de l'avant de votre propriété et faisant le tour de votre maison en passant par le bac à ordures à l'arrière, je pense que c'est un sentier désigné. Pour ma part, si je veux observer un oiseau dans votre jardin, je devrais avoir le même droit, dans une ville ou un village, de marcher sur ce sentier, à une fin déterminée, que vous le faites sur mes terres. Quand nous aurons pu faire accepter cette idée, je pense que la loi des intrus, tout au moins pour ce qui est des promeneurs, sera résolue.

LA CHASSE DE SUBSISTANCE

P. Kelly
Vice-chef, région de l'Ontario
Assemblée des Premières Nations

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. J'aimerais expliquer brièvement d'où je viens : c'est la région du Traité 3. Le Traité 3 a été signé en 1873 et il couvre 142 450 km^2 et environ 25 réserves indiennes, la plupart d'une superficie d'environ 40 km^2.

Une entreprise a obtenu les droits de coupe dans notre région pour le bois d'oeuvre et le bois à pâte. Le Traité 3 garantit aux Indiens les droits de chasse, de piégeage et de pêche mais vous savez que pour nous, chasseurs, trappeurs et pêcheurs, quand le bois est retiré d'une région, il n'y survivra pas beaucoup de cerfs, d'orignaux ou d'ours. Toute la région a subi les coupes et nous avons cette superficie de 40 km^2 où vivent environ 400 personnes qui doivent vivre de la chasse, du piégeage et de la pêche. C'est la situation à laquelle je fais face dans ma propre réserve.

Comme l'a indiqué le président, je suis allé dans les villes et à l'université, mais j'ai volontairement décidé de retourner dans la réserve et d'y vivre. J'y ai un foyer.

Le deuxième point que j'aimerais souligner est le cadre législatif dont nous allons probablement parler. L'article 91, et particulièrement le paragraphe 91.24 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mentionne que les Indiens et les terres réservées aux Indiens sont ce qui a donné au gouvernement fédéral le mandat de créer, en vertu d'une loi distincte, le ministère des Affaires indiennes qui régit les activités dans les réserves indiennes. Par conséquent, les provinces considèrent qu'il n'est pas de leur ressort de traiter avec les Indiens au niveau de la réserve, à cause du mandat donné en vertu de l'article 91 et d'autres articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Ainsi, nous faisons face à un problème dans le nord-ouest de l'Ontario, particulièrement dans ma réserve. La Commission de l'énergie atomique fait des essais de forage avec possibilité d'enfouir dans nos jardins les déchets nucléaires des centrales de la région de Toronto. Or, d'où je viens, quand les gens prennent leur retraite après avoir fait fortune, ils s'installent généralement en Colombie-Britannique ou en Floride, mais ce n'est pas le cas des Indiens. Les Indiens resteront toujours, et probablement même dans leur propre réserve. Je mourrai probablement dans ma réserve, même si je vis jusqu'à 90 ans. Je ne mourrai pas en Colombie-Britannique. Ce que je veux faire comprendre c'est qu'il n'est pas possible, et nous n'en avons d'ailleurs pas fait l'expérience avec les gouvernements provinciaux, d'accorder d'autres réserves indiennes une fois qu'un secteur a été contaminé. Ainsi, si la terre est contaminée pour 500 000 à 750 000 ans, elle est perdue pour tout ce temps. Inutile de dire que

personne n'y survivra. Nous avons donc un problème de secteur de compétence et, avec ces données, vous serez en mesure d'évaluer l'ampleur des problèmes dont je vais parler.

L'assemblée

Laissez-moi vous expliquer brièvement ce qu'est l'Assemblée des Premières Nations. Il y a des années, les organisations indiennes étaient surtout centrées dans les villes et représentaient les Indiens des réserves. Mais ces organisations ont fait une erreur. Elles ont décidé de tenir une conférence des chefs. Ce qui fut fait. Et les chefs décidèrent que si les organisations devaient les représenter, ils allaient les contrôler. C'est ensuite que se fit le remaniement des organisations.

Maintenant, l'Assemblée des Premières Nations est une organisation composée de tous les chefs du Canada. En Ontario, nous avons 120 chefs. J'ai été élu par les chefs de l'Ontario pour les représenter à l'Assemblée et, parce que je parle en leur nom, j'aime entretenir des relations avec eux en tout temps. Ce sont eux qui ont les problèmes de pêche, de piégeage et de chasse. Ce sont eux qui ont les problèmes avec les autres, par opposition à ceux qui vivent dans les villes et prennent des décisions en utilisant le jargon bureaucratique. Ainsi, les chefs (particulièrement en Ontario) contrôlent maintenant les organisations d'Indiens.

Bien que ma principale tâche consiste à représenter les chefs de l'Ontario, je suis aussi chargé du portefeuille du droit indien. Voici un exemple de ce qu'est le droit indien : à la mort d'un Indien, la répartition de ses biens personnels revient aux Anciens qui les distribuent entre les autres membres de la bande. C'est une pratique qui a cours depuis des siècles.

De plus, l'élément fondamental de notre mode de vie, de notre culture, est notre relation avec le Grand Esprit. Nous avons une religion et je suis actuellement en période d'initiation dans la région de Kenora. Je pense que le genre d'instruction que je reçois jette sur la conservation une lumière différente de ce que j'ai vu jusqu'à présent. Ainsi, quand je retournerai aux droits des aborigènes, aux titres des aborigènes et aux droits conférés par traité aux Indiens, je devrai me rappeler que je parle d'un droit fondamental d'un pays qui prend ses racines dans la Proclamation royale. Les droits des Indiens étaient reconnus dans cette Proclamation royale.

Je devrais ajouter que nous ne nous considérons pas comme un autre groupe d'usagers, ni comme un simple groupe d'intérêt en vertu de la Proclamation royale.

Il y a eu beaucoup de conflits ces dernières années avec ceux qui refusent de reconnaître nos droits et essaient d'amoindrir ces droits en nous qualifiant de simple minorité. Nous ne sommes pas une minorité. Des traités ont été signés avec le peuple indien. Comme la Conférence des Premiers ministres sur la Constitution (sur les droits des aborigènes) l'a démontré et comme la Loi constitutionnelle le mentionne, nos droits d'aborigènes obtenus par traités sont reconnus et confirmés. C'est dans l'article 35 de la Loi constitutionnelle.

Nos droits ont été reconnus dans les lois non indiennes depuis au moins 1763 dans la Proclamation royale à laquelle j'ai fait allusion. Nos droits ne viennent cependant pas du droit non indien et de sa reconnaissance. Les droits des

Premières Nations existent parce que le Créateur nous a placés ici. Nous croyons que nous sommes les gardiens de cette terre, des eaux et de toutes les choses vivantes indigènes de ce pays.

Ce disant, je sais que nous avons beaucoup à partager, mon peuple comme Première Nation et vous comme décisionnaires et rédacteurs des lois. Notre grande préoccupation commune est la conservation. Pourtant, jusqu'à maintenant, nous n'avons trouvé aucun moyen de collaborer. Pour le bien de notre avenir, il faudra y arriver.

Les mesures provinciales

En me préparant à faire cet exposé, j'ai fait une petite enquête rapide auprès des chefs dans tout le Canada. C'était partout la même histoire. Les gouvernements provinciaux n'ont absolument aucun égard pour notre mode de vie traditionnel. Nos gens se font arrêter pour avoir chassé et pêché conformément aux traités ou, dans les régions non touchées par les traités, pour avoir pratiqué ces activités de façon traditionnelle.

La province de la Saskatchewan, sans consultation préalable par les gouvernements successifs, a modifié la Loi provinciale sur la faune. De ce fait, de nombreux chasseurs indiens sont maintenant arrêtés pour infraction à un nouvel article limitant l'accès aux terres privées sans affichage. Pourtant, les zones de chasse traditionnelles sont des réserves pour les Indiens inscrits en vertu des traités 4 et 6. Cependant, des unités et des zones provinciales de gestion du gibier ont été aménagées de telle façon que les gens des Premières Nations n'ont littéralement plus de territoire de chasse traditionnel. Il s'ensuit des poursuites devant les tribunaux et des frais d'avocat considérables.

En Colombie-Britannique, le ministère fédéral des Pêches tente d'obliger les Indiens qui pêchent le saumon dans les zones traditionnelles et par des moyens traditionnels à participer à une loterie du saumon, ce qui limiterait leurs prises. Sur le fleuve Fraser, qui est bordé par des collectivités d'Indiens, des agents fédéraux des pêches viennent de terminer une enquête dans le cadre de laquelle des agents en civil se sont rendus sur les réserves pour acheter du poisson. Dans une situation où bien des gens se sont récemment vu refuser le bien-être social, certains ont vendu du poisson pour la première fois et ont été inculpés par la suite.

Il est intéressant de noter un fait un peu insidieux : le ministère des Pêches a ensuite vendu ce même poisson à une entreprise locale, au prix du marché, faisant ainsi un profit de plusieurs dollars par poisson, qui a été investi dans d'autres opérations secrètes.

En Colombie-Britannique, le gouvernement provincial a également refusé de reconnaître des droits de chasse et de pêche particuliers aux gens des Premières Nations, puisqu'il n'y a pas de traités dans cette province. Cependant, la province a énoncé en 1981 une ligne de conduite en vertu de laquelle le peuple indien aurait le droit de chasser pour sa subsistance. Malgré cela, les Indiens sont encore arrêtés et les avocats des chasseurs indiens doivent aller plaider devant les tribunaux qu'il s'agissait d'une chasse à des fins de subsistance. Tout ceci entraîne des désagréments et des coûts pour le chasseur, tout en augmentant le fardeau fiscal bien sûr.

Plus récemment, au Québec, le ministre chargé de la chasse et de la pêche a annoncé que, malgré les négociations en cours avec le conseil Attikomek-Montagnais (CAM) sur les droits des aborigènes dans cette région, il n'accorderait jamais de droits exclusifs pour cinq rivières à saumon. Il a ensuite brisé un accord de 1977 avec le CAM et redonné des permis de pêche au saumon à cinq camps privés sur une de ces rivières, tout en annonçant son intention d'en ouvrir d'autres. Quiconque doute de la sévérité avec laquelle l'actuel gouvernement du Québec peut traiter les pêcheurs indiens n'a qu'à songer à la situation de Restigouche en 1981.

Ceci dit, je pense qu'il y a encore une possibilité, un espoir d'accord et de règlement. La solution se trouve dans l'établissement d'un gouvernement indien autonome et la reconnaissance par les autres gouvernements du Canada de la compétence des Premières Nations indiennes sur leur peuple, leurs terres (y compris les eaux) et leurs ressources. Nous devons participer à la prise de décisions en matière de gestion. Il faut reconnaître que nos droits ne peuvent être limités par les lois fédérales ou provinciales. Pourtant, avec la participation des Premières Nations, nous pouvons volontairement accepter de collaborer avec vous à mettre au point les recherches, les lignes de conduite, les plans et les lois nécessaires pour assurer la survie des animaux, des oiseaux et des poissons de notre pays.

Permettez-moi de donner quelques exemples du fonctionnement d'un gouvernement indien.

Les initiatives locales des Premières Nations

Les conseils de bande exercent nos droits à l'autogestion. Nous n'avons jamais renoncé à notre souveraineté et à notre aptitude à gouverner notre peuple, nos terres et nos ressources. De plus en plus, les conseils de bande exercent nos droits en adoptant des lois, en élaborant des codes de conservation et en codifiant les lois traditionnelles et coutumières de notre peuple.

Par exemple, la réserve de Brokenhead, au Manitoba, a établi un code de conservation régissant la faune de la réserve. Vous seriez peut-être surpris de voir tout ce qu'il peut avoir en commun avec les lois provinciales. Les membres de la bande sont en train de l'étudier et d'y insérer des points de droit traditionnel de sorte qu'il en résultera une loi qui pourra subir l'épreuve du temps. Les lois de conservation de Brokenhead seront donc basées sur les traditions des Anciens, mais porteront sur des problèmes actuels en tenant compte de l'accroissement du tourisme, de la contamination de l'environnement et d'autres problèmes.

Dans nos propres secteurs, vous pourrez constater que des bandes adoptent des lois internes en vertu de la Loi sur les Indiens, pour incorporer à leurs lois les pouvoirs d'application réglementaire utilisés actuellement. D'autres conseils de bande adoptent des lois en vertu de leur propre compétence et ont recours à leurs propres tribunaux tribaux comme méthode d'application réglementaire. Ces structures indiennes évoluent et nous aimerions que vous nous fassiez part de votre intérêt, que vous nous posiez des questions et que vous nous donniez votre soutien pour l'élaboration de nos codes de conservation, l'application de notre droit coutumier et la mise en place d'un gouvernement indien.

En passant, l'Accord constitutionnel, signé en mars par les Premiers ministres, les Premières Nations, les Inuit et les Métis, prévoit un processus continu d'au moins trois autres réunions des Premiers ministres concernant les droits des aborigènes. Le gouvernement indien est un point important à l'ordre du jour.

En outre, un comité de la Chambre des communes doit rendre compte en octobre 1983 de son étude sur un gouvernement indien autonome. Ce rapport est actuellement en préparation.

Règlement des revendications territoriales

Plusieurs d'entre vous participent déjà, dans plusieurs coins du pays, aux négociations des revendications territoriales. Bon nombre des règlements concernent des terres du Grand Nord et contiennent plusieurs articles sur la gestion de la faune et des terres. Les Premières Nations reconnaissent depuis longtemps qu'il faut combiner intégralement la gestion de la faune et des terres, et qu'elles ne peuvent être assurées par des compétences qui se font concurrence, comme c'est souvent le cas en vertu des lois et politiques canadiennes actuelles.

Pour mener notre mode de vie traditionnel et pour maintenir une "zone tampon" autour de nos collectivités afin d'assurer la continuation de nos traditions, l'idée du zonage pour l'utilisation exclusive a fait surface. Les accords au sujet des revendications territoriales sont négociés sur la base de droits des aborigènes qui n'ont jamais cessé d'exister. Le droit non indien exige qu'une entente soit faite avec les gens des Premières Nations de cette région.

L'idée du zonage des terres et des eaux pour l'utilisation des Premières Nations a été officiellement reconnue à partir de l'Accord de la baie James de 1975. Cette notion continuera d'être une caractéristique des règlements futurs des revendications territoriales.

Cependant, d'autres accords, comme l'Accord sur la lutte contre les inondations dans le nord du Manitoba, montrent qu'il est difficile de traduire les paroles par des actes. Au Manitoba, le conseil de planification et de consultation en matière de faune créé par l'Accord a un rôle incertain vis-à-vis du gouvernement et les préoccupations locales qu'il faut aplanir ont préséance sur la planification à long terme.

Il faut plus que de la bonne volonté pour traduire les paroles en actes. On peut cependant songer à toutes les ressources qui ont été investies dans ces accords, particulièrement à la lumière des faits présentés par le Grand conseil des Cris de la baie James concernant la mise en oeuvre de leur accord. Il est certain qu'il faut beaucoup de travail avant que le peuple indien puisse s'asseoir à la même table que ceux qui tentaient auparavant de supprimer ses droits, pour planifier des mesures de conservation.

Il est recommandé de mettre à la disposition des représentants des Premières Nations qui participent à ces accords de cogestion les ressources suffisantes, comme des experts-conseils, une formation, un fonds de consultation pour les réunions des collectivités et des Anciens, et d'autres ressources.

Enfin, il existe plusieurs domaines dans lesquels nous pouvons collaborer à ce haut niveau de planification. Permettez-moi d'en mentionner quelques-uns.

La gestion de la faune, les accords sur la faune et la cogestion

Dans d'autres parties du Canada, les préoccupations au sujet d'une ressource en déclin, ou les conflits entre les prétendus groupes d'usagers ou encore les conflits entre les peuples des Premières Nations et les gouvernements provinciaux ont abouti à l'établissement d'accords sur la gestion de la faune. Ayant comme objectif commun la conservation, les Premières Nations et d'autres gouvernements négocient des documents spécifiques, comme l'accord de pêche de l'Ontario, qui reconnaît la pêche de subsistance aux Indiens, la participation du peuple indien à la recherche et à l'élaboration de politiques et de règlements, la désignation d'un biologiste indépendant pour entreprendre des recherches et d'un arbitre pour règler les conflits, et l'inclusion de 20 agents de conservation indiens ayant des pouvoirs équivalents à ceux des agents des pêches.

Il convient de noter que, même si le gouvernement provincial et les chefs des organisations indiennes ont signé l'accord de pêche de l'Ontario en décembre 1982, le gouvernement fédéral se demande encore ce qu'il doit faire. Il cherche toutes les excuses pour retarder l'inévitable. Comment un Canadien peut-il être satisfait de la conservation des pêcheries dans son pays si les bureaucrates fédéraux responsables de ce ralentissement sont au pouvoir?

Les accords négociés entre les administrations publiques et les gouvernements indiens auront bientôt le même statut que les traités. En vertu de l'accord signé par les Premiers ministres et les Premières Nations en mars 1983, et déjà ratifié par notre Assemblée, une modification constitutionnelle donnera à ces accords le statut de traité en vertu de l'article 35 de la Loi sur le Canada (Loi constitutionnelle) de 1982.

Ces accords conclus un peu partout au Canada établissent les conditions de la gestion partagée des ressources. Dans bien des cas, comme pour l'Accord sur la gestion du caribou et du boeuf musqué de l'île Banks, les plans à long terme combinent la recherche scientifique et la participation des chasseurs traditionnels à la planification et à l'élaboration de la politique.

La protection de l'environnement

Notre peuple est le premier à souffrir des conséquences de la contamination de l'environnement, comme l'empoisonnement par le mercure, les pluies acides et la menace actuelle des déchets nucléaires; pourtant le peuple indien est le dernier à être consulté.

Comme gardien de ces terres, les Anciens et les chefs des Premières Nations sont d'avis que nous devrions participer à la recherche, à l'élaboration des politiques et des lois et à toutes les pressions visant à assainir et à protéger ce territoire.

Conservation ou préservation

Nous partageons les préoccupations de la Fédération canadienne de la faune qui sont de promouvoir la protection, la conservation et la gestion efficace de nos ressources fauniques. Nos traditions dépendent de l'utilisation avisée et

respectueuse des terres et de la faune. Les fervents de la préservation de la faune sans répercussions n'ont pas compris l'équilibre de la nature.

Ainsi, à notre Assemblée annuelle des Premières Nations en mai 1983, nous avons adopté une résolution visant à établir un important groupe de pression politique à l'échelon international pour combattre ce genre de campagne de préservation. La récente conférence de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui a eu lieu au Botswana, a envisagé une résolution visant à bannir tous les pièges à patte dans le monde entier. Il existe un réel mouvement visant à arrêter la capture de la faune pour quelque fin que ce soit, y compris le piégeage, la pêche et la chasse par les aborigènes. Nous devons protéger nos traditions.

C'est pourquoi nous avons besoin de votre collaboration pour trouver une solution au piège à patte et manifester contre une telle interdiction jusqu'à ce qu'on ait trouvé une méthode de remplacement. Il serait économiquement impossible pour notre peuple de retourner à la chasse au moyen d'assommoirs ou de collets. Nous voulons faire des recherches et expérimenter de nouvelles méthodes, tout en gardant les anciennes pour assurer notre subsistance pour le moment.

La promotion de la cogestion

Avec une affirmation accrue de nos droits, les gouvernements des Premières Nations seront mieux en mesure d'élaborer des mesures de conservation et des plans d'utilisation des terres qui garantiront la conservation des espèces et la protection de nos droits.

Nous invitons les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à s'asseoir avec nous pour étudier nos plans. Dans certains cas, ces entretiens pourraient mener à une meilleure compréhension et à une collaboration accrue; dans d'autres, il pourrait en ressortir des accords ou des protocoles d'entente officiels. Le principe de base de ces discussions est que les peuples des Premières Nations doivent participer à tous les aspects de la gestion, depuis la recherche et la planification jusqu'à l'élaboration des politiques et des lois. Un rôle consultatif pour le peuple indien est tout simplement insuffisant.

La promotion de la collaboration et l'opposition à la réaction

Quiconque connaît un peu l'accord de pêche de l'Ontario et les négociations tripartites qui ont mené à l'ébauche de l'accord en décembre 1982 aura aussi entendu parler de la réaction considérable, particulièrement des exploitants d'installations touristiques du nord de l'Ontario qui voient leur survie menacée. Bon nombre de ces personnes ne sont même pas du Canada. Par exemple, là où j'habite au Lac des bois, beaucoup de pêcheurs viennent des États-Unis; la frontière est là mais il n'y a pas de barrière. Ces personnes capturent des poissons, non pas six par personne conformément au règlement de l'Ontario, mais probablement jusqu'à 50, 75 et peut-être 100 par personne. Il n'y a aucun moyen pour les agents de conservation de contrôler ces gens car leurs bateaux sont munis de sonars, de radars, de C.B., de tout l'équipement possible. Et ce sont là les gens avec lesquels nous devons faire affaire.

Sans même étudier l'accord ou en examiner les ramifications de façon positive, les infâmes conservateurs de Kenora sont allés à la presse et ont dénoncé le ministre provincial des Ressources naturelles et tous ceux qui étaient reliés à cet accord.

Les éléments sont les mêmes dans toutes les réactions. Tout d'abord, les dénigreurs portent atteinte à nos droits en disant que le peuple indien est un fardeau pour le contribuable car il a des privilèges spéciaux. Ensuite, ils utilisent des tactiques pour nous effrayer en déclarant catégoriquement que leurs intérêts sont lésés. Enfin, on crie à la discrimination à l'envers.

Nous vous demandons de vous joindre à nous pour éviter que ces étincelles de haine ne se propagent. Décrivez la vie indienne et tout accord du genre. Expliquez les avantages à tous les citoyens de votre région. Notre objectif commun de conservation et notre désir d'unir les bases de connaissances scientifiques et traditionnelles sont certainement louables et réalisables. Les droits, obtenus par traité, des aborigènes des Premières Nations du Canada existent et doivent être reconnus. C'est la loi de la terre.

En terminant, j'aimerais insister sur le fait que nous avons encore une longue route à faire pour atteindre nos objectifs. Bien que nous partagions plus d'un siècle de conflits, nous pouvons aller de l'avant dans une atmosphère de respect si nous reconnaissons notre engagement commun envers ce pays.

Gestion de la faune (troisième séance)
La participation actuelle et future du public

LES SPORTIFS

D. Pattinson
Fédération canadienne de la faune

Je suppose qu'il serait bon de définir les sportifs, hommes ou femmes. Qui sont-ils? Que font-ils? Sont-ils aussi des fervents de la conservation? Sont-ils des fervents de la préservation? Ont-ils tendance à être alarmistes? Ils sont certainement un peu tout cela, à un moment ou à un autre. Il suffit d'assister à une réunion de section ou de club local et d'écouter leurs préoccupations. Allez à une de leurs assemblées provinciales et vous les verrez adopter résolution après résolution. En général, ils demandent et sont prêts à réduire leurs prises : interdire les captures dans une zone ou pour une espèce donnée, ou bien réduire les limites de prises ou autres; réduire le temps qui peut être consacré à la chasse ou à la pêche. C'est là l'ancienne façon de procéder des clubs sportifs. Modifier les limites de prises et les dates de la saison pour réduire les captures.

Mais je pense qu'il faut vous aviser que les temps changent et que certains problèmes ont déjà été résolus par le changement. Les sportifs accepteront encore de limiter leurs captures dans certaines circonstances. Ils iront même, dans certains cas, jusqu'à accepter de payer davantage pour les droits de permis, à condition bien sûr que cet argent aille à la gestion et à la mise en valeur des ressources.

La croissance d'une organisation

On m'a demandé de parler de quelques-uns des problèmes auxquels fait face la Fédération de la faune de la Saskatchewan (FFS). C'est probablement parce que je suis un ancien président de ce prestigieux organisme de conservation. Mais, avant de parler de ces problèmes qui nous ont permis de renforcer notre fédération en cherchant des solutions, j'aimerais vous rappeler les différents rôles que vous et nous jouons. Nous sommes les consommateurs et les actionnaires et vous êtes les fournisseurs. Nous disons : "Organisez-vous et faites quelque chose". Ce sont là des paroles assez dures venant d'une organisation qui n'a rien de plus à offrir que le poids du nombre au jeu politique du décompte des votes. Laissez-moi vous expliquer comment nous (la FFS) en sommes venus là et comment la Fédération est devenue ce qu'elle est aujourd'hui, avec 34 000 membres et toujours en pleine croissance. Cette participation, ou cette croissance si vous préférez, est très récente.

En 1968, la FFS a adopté une résolution demandant l'imposition d'une surtaxe sur les droits de permis pour établir un fonds en vue d'acheter des terres constituant des habitats fauniques vitaux ou menacés de disparaître. Le gouvernement d'alors a accepté la résolution, imposé la surtaxe, augmenté les droits de permis et, pendant les deux années suivantes, affecté ces sommes aux indemnités pour les dommages aux récoltes causés par les oiseaux migrateurs. La FFS a alors entrepris une poursuite contre le gouvernement pour récupérer l'argent et le mettre dans un fonds désigné. Mais, avant que nous puissions aller devant les tribunaux, une élection a été déclenchée et le parti au pouvoir a été

défait. Le nouveau gouvernement a réglé la question hors cour. Le fonds a donc été créé, de sorte que nos gestionnaires de la faune disposent maintenant d'un peu de liquidités pour acheter des habitats fauniques. C'est ce que l'on appelle mettre en pratique ce que l'on prêche.

La FFS a donc évolué, passant d'une période où les représentants des ministères s'occupant des pêches et de la faune participaient activement à nos assemblées annuelles pour en arriver à un point où nous avons informé le gouvernement que nous ne voulions aucun représentant à notre assemblée annuelle. Nous étions pour leur dire ce qui n'allait pas dans leur plan de gestion, dans l'administration de leur ministère. Nous étions pour le dire directement au ministre. Mais, entre temps, nous nous contentions de rester là et de critiquer. Eh bien, nous avons évolué et les deux parties ont réussi à s'entendre après avoir perdu quelques plumes; nous collaborons sans problème depuis lors.

Nous, la FFS, avons fait une entente avec le gouvernement, les hommes politiques et les ministres à l'effet que notre président et notre Exécutif ne feraient affaire qu'avec le gouvernement. L'Opposition a communiqué avec nous pour nous rencontrer et nous leur avons répondu qu'ils n'avaient qu'à prendre la place du gouvernement et à revenir nous voir. L'Exécutif de la FFS ne devait traiter qu'avec les ministres du gouvernement s'occupant du sujet concerné, de sorte que les choses se passaient à peu près comme cela : nous demandions au ministre de faire en sorte que son ministère fasse les choses de la façon qui nous plaisait pour qu'en retour nous fassions son éloge en public. S'ils faisaient les choses de cette façon et se trouvaient en difficulté, nous étions prêts à intervenir en leur faveur, à les protéger et à louer leur travail. Mais s'ils faisaient les choses d'une façon que nous n'approuvions pas, nous leur demanderions calmement de changer leurs méthodes et, s'ils persistaient, nous demanderions le soutien de nos sections régionales et de nos membres. Ainsi, le Conseil d'administration de la FFS ne devait traiter qu'avec le gouvernement, mais chaque section régionale traitait avec son député, quelle que soit son affiliation politique. Nous avions là un problème et la FFS, la Direction de la faune, le ministre et le gouvernement l'ont résolu ensemble.

Les choses ont continué de cette façon jusqu'à ce que le ministère de l'Agriculture entre enfin en scène. En 1975, le gouvernement annonçait son programme d'amélioration des baux de pâturage visant à défricher quelque 334 000 ha pour en faire des pâturages. La FFS s'y est opposée mais l'Agriculture a insisté et le projet est allé de l'avant. Même les éleveurs de bétail n'étaient ni impressionnés, ni enthousiasmés. Les prix du bétail étaient bas et ils n'avaient certainement pas besoin d'un approvisionnement supplémentaire de boeuf sur le marché. La FFS a donc demandé à un cabinet d'experts-conseils de faire une évaluation privée du programme et des dangers qu'il représentait pour l'habitat hivernal. L'Agriculture, embarrassée, et changeant son fusil d'épaule avec une rapidité déconcertante, céda 250 000 $ à la Direction de la faune pour que celle-ci embauche du personnel en vue de faire une étude biologique. Un des résultats de cette mesure a été le relevé des habitats vitaux de la faune sur toutes les terres de la Couronne provinciale susceptibles d'être exploitées par l'Agriculture. Toutes les terres de la Couronne sont maintenant administrées en vertu de cet accord. Avant qu'il y ait défrichement, les gestionnaires de la faune ont leur mot à dire. Notre rôle consiste à contrôler les activités des ministères et à leur attribuer une note, pour ainsi dire.

Les problèmes

Il y a quelques années, les membres ou les employés de nos ministères de la faune provinciaux hésitaient à s'entretenir des problèmes avec nous. Les ministres, les sous-ministres et les directeurs avaient toujours peur que nous les frappions sournoisement. Les temps ont changé. La collaboration a véritablement commencé avec les biologistes. Leur désir de voir les ressources en sécurité surpasse souvent leur crainte de créer des conflits personnels ou même de perdre leur emploi. Mais quand nous avons réussi à régler à quelques reprises leurs problèmes, qui étaient surtout de nature politique, nous avons gagné leur confiance et nous ne l'avons pas perdue depuis. Parfois, ces jeunes biologistes ont gravi les échelons pour atteindre des postes de responsabilité très élevés.

Nous avons acquis de l'expérience tous les deux, c'est-à-dire les ministères des Pêches et de la Faune et les organismes non gouvernementaux. Bien souvent, nous nous assoyons maintenant pour étudier les problèmes qui se posent. Le ministre, les représentants de la FFS et les gestionnaires de la faune s'entretiennent non seulement des problèmes et des solutions mais aussi des ramifications politiques de toute mesure qui pourrait être prise. Avec les années, les participants sont devenus plus à l'aise les uns avec les autres. C'est ce que l'on appelle avoir un objectif commun ou unique. Si tout le monde participe et si tous les joueurs ont le même esprit de collaboration, il n'y a jamais de perdants. C'est quand tout le monde avance dans la même direction en même temps que l'on fait des progrès.

Il y a deux ans, le gouvernement d'alors a déposé le projet de loi 59 lui permettant de vendre des terres de la Couronne. Nous ne nous sommes jamais opposés à la propriété privée de terres agricoles, mais nous nous sommes opposés à la vente de terres qui sont devenues des habitats vitaux de la faune. Aussi étrange que cela paraisse, le projet de loi a été adopté mais très peu ou à peu près pas de terres ont changé de propriétaire. Par la suite, une élection a été déclenchée et le projet de loi sur les terres est devenu, dans certaines circonscriptions, un sujet politique controversé. De toute façon, le gouvernement a changé et rien ne s'est produit sur le plan des ventes de terres jusqu'à il y a deux mois. Le nouveau gouvernement a communiqué avec nous pour nous demander comment il pourrait vendre des terres sans que nous lui fassions de difficultés. Nous lui avons donc proposé quelques lignes de conduite :

1) les biologistes de la faune auraient un droit de véto sur toutes les terres ayant une valeur pour la faune;

2) il n'y aurait pas de vente de terres de nature délicate;

3) la FFS aurait accès aux dossiers du ministère de la Faune sur les terres vitales pour la faune;

4) Canards Illimités aurait la permission de désigner des terres humides ayant un certain potentiel sur les terres de la Couronne; et

5) la FFS aurait un droit d'opposition pour toutes les terres constituant des habitats de la faune.

Le gouvernement a accepté toutes ces conditions.

Une des questions qu'on me demande est la suivante : quel rôle jouent les sportifs dans ce système? C'est une question à laquelle on pourrait mieux

répondre en faisant l'historique de leurs organisations. Les temps changent et ont changé. Les sportifs pourraient modifier le système à leur guise. La façon dont ils l'ont modifié ne plaît peut-être pas tout à fait aux organismes de faune gouvernementaux.

Aux responsables gouvernementaux de la faune qui ne prennent pas le temps d'informer nos membres et de leur expliquer les programmes qu'ils mettent en oeuvre ou qu'ils sont en train de mettre au point, nous disons attention. Nos groupes ne sont pas des gestionnaires professionnels de la faune. Bien qu'ils en comptent peut-être dans leurs rangs, s'ils sont mal informés, ils pourraient porter des coups ayant une grande force politique et les résultats, même s'ils ne sont pas intentionnels, pourraient quand même ne pas être productifs.

J'ai eu par le passé, en Saskatchewan, beaucoup d'expériences de modification du système, et pour le mieux, car nos représentants provinciaux du ministère de la Faune nous ont donné l'orientation, l'information et l'éducation nécessaires pour aider à sauvegarder et à mettre en valeur les ressources de la Saskatchewan. Ainsi, si vous passez en revue l'historique de la FFS, vous verrez que les solutions qu'elle a trouvées aux problèmes du passé sont maintenant la réponse aux problèmes actuels. Nous avons eu la chance d'avoir une bonne organisation, les liquidités, les données et un excellent personnel dans le domaine de la faune ayant l'esprit de collaboration nécessaire pour réaliser les programmes.

À mesure que la collaboration pour les programmes et les projets augmentait et que les résultats positifs étaient de plus en plus évidents, les sportifs, les naturalistes, les fervents de la conservation se sont tous joints à notre organisation pour ajouter à ses connaissances, pour en renforcer le nombre et pour lui donner une orientation. Nous ne serions pas aussi efficaces sans la collaboration des gestionnaires professionnels de la faune et des pêches, qui ne le seraient pas non plus sans nous. Toutes les chances de succès pour une gestion avisée des ressources dépendent de la collaboration entre vous, en tant que gestionnaires professionnels de la faune, et les organisations de sportifs et certains organismes non gouvernementaux.

Si vous ne savez pas collaborer, il vaut mieux que vous l'appreniez ensemble. Le défi que je vous laisse est le même que celui de votre conférencier principal : jouez le rôle de chef de file, suivez le mouvement ou bien retirez-vous de la course.

Gestion de la faune (troisième séance)
La participation actuelle et future du public

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

N.R. Jotham (Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux) indique qu'il a été très heureux d'entendre le chef Kelly dire que les Premières Nations seraient prêtes à utiliser les systèmes de piégeage humanitaire à mesure qu'ils seraient disponibles. À son avis, il s'agit là d'une position très positive et très encourageante. D'après lui, il existe déjà des systèmes moins cruels que les dispositifs traditionnels de piégeage. Il demande au chef Kelly quels moyens il envisage pour favoriser l'utilisation de ces pièges moins cruels dans un proche avenir.

Le chef P. Kelly (Assemblée des Premières Nations) fait remarquer qu'il a demandé au procureur de la Couronne de l'Ontario, à Kenora, d'organiser une réunion avec le ministère des Ressources naturelles pour que les agents de la conservation puissent leur expliquer la signification de certains règlements et pour qu'ils puissent donner eux-mêmes aux agents leur interprétation des règlements; s'il y avait un malentendu, ils pourraient ainsi le régler. Il n'y a jamais eu de réunion, bien que les Indiens l'aient demandé à deux reprises depuis 1973. Il ajoute qu'il faut qu'il y ait un dialogue plus poussé avec le ministère des Ressources naturelles, afin qu'ils apprennent par exemple quels sont les pouvoirs d'arrestation des citoyens ou qu'on leur dise comment ils peuvent contribuer à identifier ou à faire arrêter des contrevenants aux lois sur le gibier. Il fait aussi remarquer qu'il devrait y avoir des cours dispensés aux guides indiens quant à la signification des lois provinciales sur le gibier et des ateliers avec le ministère des Ressources naturelles afin qu'il y ait un lien avec les agents de conservation.

M. Jotham demande au chef Kelly s'il serait intéressé à indiquer aux trappeurs autochtones qu'il est important qu'ils fassent partie des associations de trappeurs et participent aux divers ateliers de trappeurs, etc. Il pense qu'il s'agit là d'un aspect important d'un changement de technologie.

Le chef Kelly répond qu'il est membre de l'Association canadienne des libertés civiles et qu'il respecte et défend le droit de chaque Canadien à s'exprimer en public quelle que soit son opinion. À son avis, beaucoup plus d'Indiens devraient envisager la possibilité de participer à des ateliers et à des réunions avec la Fédération canadienne de la faune, car il y a beaucoup à gagner d'un côté comme de l'autre. Il tient à ce que ceci soit inscrit au registre car il est temps, dit-il, que nous formions des groupes avec d'autres personnes ayant des intérêts communs.

L'honorable R.W. Nerysoo (ministre de l'Énergie et de l'Exploitation des ressources des T.N.-O.) mentionne qu'il est très bien d'indiquer que les types de pièges mis au point répondent à la situation dans le Sud, mais que la réalité dans le Nord est très différente. Il faut informer les autochtones des diverses méthodes de piégeage mais les sociétés d'assistance aux animaux doivent tenir compte des conditions de vie différentes des gens. Il est très important, tandis qu'on propose d'informer les autochtones au sujet des nouvelles méthodes de piégeage, qu'on s'arrête et qu'on examine sérieusement quelles ont été les méthodes historiques de piégeage dans ce pays; on pourrait peut-être en apprendre

quelque chose. À son avis, c'est une question d'éduquer les trappeurs et, en même temps, les sociétés d'assistance aux animaux. Les Territoires du Nord-Ouest ont mis à l'essai de nombreux pièges mis au point par les sociétés de protection des animaux et d'autres trappeurs et ils n'ont pas fonctionné aussi bien que le piège à patte actuel. Il assure l'assemblée que les Territoires du Nord-Ouest continueront d'évaluer toute méthode de piégeage qui leur sera présentée.

C. Surrendi (expert-conseil indépendant, Alberta) met en garde M. Sheehy de ne pas se laisser emporter trop loin par une politique nationale de la faune avant qu'elle ait reçu l'approbation de ministres du Cabinet et du gouvernement fédéral en particulier. Il est d'avis que la politique demeurera à la merci du ministre qui suit dans la hiérarchie et qui pourrait prendre, un bon après-midi, une décision risquant de la neutraliser. Il ajoute que le travail est loin d'être terminé.

Faisant référence aux commentaires de M. Sheehy concernant la protection des forêts-climax, il indique que les "zones protectionnistes" ne sont pas la solution. Il a vu quatre parcs en Alberta avec des forêts surmatures en train de s'écrouler; aucune chance de récupération pour les activités de coupe à cause de la destruction par le scolyte et de la chute des arbres; en même temps, un grand risque d'énormes incendies et la peur chez les gens des parcs nationaux qu'un incendie se déclare et détruise toute une ville. Comme personne n'a fait de coupe dans ces secteurs ou ne les a laissés brûler, l'habitat du mouflon est pratiquement éliminé et il y a même, dans certains parcs, des wapitis se mourant de faim. Il fait remarquer qu'il y a, à son avis, un effort conscient ou inconscient de la part des responsables des parcs, à cause de leur politique, d'opter pour la protection des arbres plutôt que pour celle des animaux. Il est tout à fait contre cette façon de procéder et pense qu'il faudrait faire quelque chose à ce sujet; il ne reste plus beaucoup de solutions.

Il indique au chef Kelly qu'il est chasseur et qu'il n'y a à peu près personne dans la salle qui ne descend pas d'une longue lignée de chasseurs car, si leurs ancêtres n'étaient pas de bons chasseurs, ils ne seraient certainement pas ici aujourd'hui. Il fait remarquer au chef Kelly que s'il perdait son droit de chasser à cause de différents groupes de pression contre la chasse, les autochtones perdraient le leur peu après. Or, s'ils sont intéressés à garder leur droit de chasse, comme lui-même est intéressé à garder le sien, il vaut mieux qu'ils trouvent ensemble une solution car ils ont tous beaucoup à perdre.

G. Sheehy (Fédération canadienne de la nature) note qu'il importe de mettre en oeuvre la politique nationale de la faune par l'entremise des provinces qui, à l'exception des territoires, sont les propriétaires et les gestionnaires des terres et ont la responsabilité première de gérer la faune et les forêts. Il ajoute que s'ils ont une bonne politique de base, elle devrait pouvoir s'appliquer dans tout le pays. Pourquoi utiliser des techniques différentes si elles peuvent être appliquées partout à quelques modifications près?

F. Paulette (Coalition du bassin de la rivière des Esclaves, T.N.-O.) indique qu'il est venu à la Conférence pour savoir quel genre de pouvoir de pression elle avait. Il est évidemment préoccupé par le projet de la rivière des Esclaves proposé par le gouvernement de l'Alberta. Il explique qu'il est le porte-parole de la Coalition du bassin de la rivière des Esclaves qui s'oppose au barrage. Il fait remarquer qu'on parle de beaucoup de choses, de faune, de chasse, de piégeage et de pêche, mais que les gens qui connaissent le mieux ces domaines

sont ceux qui vivent sur la terre et qui connaissent ce mode de vie. Il fait part de ses inquiétudes à propos d'une harde errante de bisons du parc Wood Buffalo, qui est menacée par le barrage. L'écologie autour de Fort Smith est très fragile; la vallée de la rivière est très sablonneuse et pourrait difficilement résister à une inondation massive dans la région. Il indique que le barrage pourrait même nuire aux oiseaux, comme les Pélicans qui nichent dans le bassin de la rivière des Esclaves et la Grue blanche d'Amérique; sans compter que le poisson utilise la rivière pour frayer.

Il fait aussi référence à la collectivité de Fort Fitzgerald, où le barrage menace d'inonder les ancêtres qui y sont enterrés. Quelqu'un vient de mentionner que les forêts étaient mieux protégées que les animaux et il a parfois l'impression que les animaux sont mieux protégés que les hommes. Il insiste sur la nécessité de se préoccuper de ces choses. Il faut qu'on reconnaisse cela car le gouvernement de l'Alberta est sur le point de détourner beaucoup de cours d'eau. Or, on ne peut intervenir dans le cours de la nature sans en subir les conséquences. Il donne en exemple les changements dans le climat. Beaucoup de gens ont dit qu'ils étaient des chasseurs mais ceux qui vivent sur la terre connaissent bien la signification de la vie et de la mort parce que, quand on chasse, on peut capturer un animal ou le laisser vivre; c'est notre choix. On n'oublie pas, quand on tue ou qu'on attrape au piège un animal, de faire une petite offrande pour dire merci. Ce sont pour eux des traditions. Il mentionne cette question afin que l'assemblée présente puisse peut-être s'adresser à ses gouvernements ou aux personnes avec lesquelles elle a à traiter.

E. Kure (Fish and Game Association, Alberta) fait remarquer à M. Paulette qu'il pourrait être surpris de savoir combien de gens, dans cette salle, partagent ses préoccupations. Il l'assure qu'il a certainement fait sa marque au cours de cette séance publique.

M. Sheehy mentionne que son organisation est très préoccupée par le projet de la rivière des Esclaves. Il ajoute qu'il ne dispose que d'un personnel restreint et ne peut faire le genre d'études environnementales que le gouvernement doit faire pour justifier ce projet. Cependant, il y a un peu de temps pour réfléchir puisque le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement semble prendre des années et des années, de sorte que la décision finale ne sera peut-être pas prise avant bien longtemps. La FCN a correspondu avec la Coalition de la rivière des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alberta et il assure M. Paulette qu'il n'y a pas un projet auquel ils accorderont plus d'intérêt. La FCN tente d'être objective; il ne peut donc pas dire pour le moment que le projet détruit le paysage, mais si les répercussions sont aussi négatives qu'il le soupçonne, la FCN fera tout ce qu'elle pourra pour lui faire une mauvaise publicité. Il en sait assez et il en a entendu assez pour mettre en doute la nécessité du projet; il y a de plus en plus de preuves qu'il y aura un surplus d'électricité dans tout le pays. L'Alberta dispose d'un énorme potentiel hydro-électrique encore inexploité et le Premier ministre du Manitoba a publiquement offert à la province de l'Alberta d'exporter de l'énergie et il a publiquement condamné le gouvernement pour avoir refusé son offre. M. Sheehy invite tous les membres de la Fédération à s'impliquer le plus possible et à aider le personnel de la FCN à faire ce qu'il peut. Ils collaboreront avec la Coalition de la rivière des Esclaves dans la mesure du possible.

M. Kure déclare que M. Sheehy n'est pas le seul à mettre en doute ce projet du gouvernement. D'autres ici présents l'ont fait aussi.

R.J. Bouzan (Fédération de la faune de Terre-Neuve et du Labrador) demande au chef Kelly ce qu'il entend quand il dit que les Indiens sont les gardiens des terres.

Le chef Kelly répond que le rôle de gardien des terres vient de la notion des titres et des droits des aborigènes. Il aimerait voir les droits et les titres des aborigènes respectés. Il demande ce qu'il reste si l'on enlève aux Indiens le droit de chasser, de trapper et de pêcher? Il répond qu'il faudrait alors redéfinir le chômage, l'emploi, l'habitation ou la réhabilitation. Il n'est pas certain que ses paroles seraient appuyées par beaucoup de gens au Parlement pour le moment, mais il faut commencer quelque part. Il parle à titre de représentant des chefs de l'Ontario.

Le chef Kelly remercie l'assemblée de lui avoir donné l'occasion de participer à la Conférence. Il ajoute que les questions étaient très bien choisies, bien que parfois complexes et difficiles à résoudre. Il mentionne qu'on lui avait dit qu'en venant à la Conférence il aurait à faire face à un groupe de blancs anti-Indiens. Or il n'a vu personne du genre ici.

Rapport de mise à jour

SEMAINE NATIONALE DE LA FAUNE

K.A. Brynaert
Vice-président administratif
Fédération canadienne de la faune

La Semaine nationale de la faune de 1983 a connu, à notre point de vue, un des grands succès des 10 ou 12 dernières années. Le thème de l'année était "Gestion de la faune". La pochette de documentation éducative comprenait un livret de 16 pages en quatre couleurs, un plan complet de cours à l'intention des enseignants et une affiche publicitaire. Nous y avons également inclus des renseignements sur les pluies acides adaptés à l'usage dans les écoles et la réaction des enseignants et des étudiants a été formidable dans tout le pays. Cette information comprenait une affiche en couleurs, un résumé des incidences des pluies acides dans chaque province et territoire, un aperçu de la situation canadienne et une brochure résumant les inquiétudes que suscitent les pluies acides. En outre, nous y avons inclus un feuillet annonçant la possibilité de se procurer un nouveau film sur Jack Miner, intitulé "Wild Goose Jack", et sa présentation par le réseau anglais de Radio-Canada au printemps de 1983.

Nous avons imprimé plus de 160 000 pochettes dans les deux langues officielles, dont 140 000 environ ont été distribuées dans les écoles avec la collaboration des organismes de faune gouvernementaux de tout le Canada. Cette année, le programme a été réalisé à l'échelle nationale avec la participation des dix provinces et des deux territoires dans leur secteur de compétence. Nous avons été particulièrement encouragés par les efforts accrus déployés par la province de Québec.

Nécessité d'obtenir des engagements

Bien que nous soyons très heureux de la participation de tous les organismes au programme de 1983, nous abordons l'avenir avec un peu d'appréhension à cause de l'orientation et de l'attitude que nous décelons dans certains secteurs de compétence. L'année dernière, je vous ai fait part de mes inquiétudes au sujet des commentaires formulés par certaines provinces, du genre "Notre succès est notre pire ennemi". J'avais alors mentionné qu'une telle déclaration sous-entendait que nous devrions limiter l'efficacité de la publicité du programme et, en fait, c'est bien ce qui semble se passer. Les commandes ont été réduites de moitié dans certaines provinces, tandis que dans d'autres elles ont été entièrement annulées sans avertissement, de sorte que nos organismes de faune provinciaux affiliés ont dû prendre les choses en main et collaborer avec les ministères provinciaux s'occupant de la faune pour assurer la distribution des pochettes à la dernière minute.

Les raisons données pour ces coupures n'ont rien à voir avec la qualité du programme, mais plutôt avec le manque de fonds réservés à ce que l'on appelle un programme "extérieur". Il est évident que certaines provinces ont oublié que la Semaine nationale de la faune était un programme coopératif, parrainé par la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. La Fédération canadienne de la faune (FCF) a entrepris de préparer, de produire et de distribuer les pochettes

éducatives de la Semaine nationale de la faune au nom de la Conférence. En limitant le nombre de pochettes, vous allez donc à l'encontre de vos propres efforts.

Comme je l'ai dit l'an dernier, la Semaine nationale de la faune est probablement le moment le plus important de l'année pour nous faire entendre, exprimer nos préoccupations et promouvoir nos travaux, que nous fassions partie ou non d'un organisme gouvernemental. En limitant considérablement nos efforts, nous nous refusons tout simplement une occasion d'affirmer une fois de plus nos intérêts pour les ressources fauniques au Canada.

À mon avis, l'Assemblée doit reconfirmer son engagement au programme de la Semaine nationale de la faune. La FCF a besoin de cet appui pour continuer à produire du matériel utile et de première qualité destiné à la distribution.

Nous participerons ici à un atelier sur la Semaine nationale de la faune pour passer en revue le programme et sa politique de distribution. J'espère que nous ferons bon usage du temps imparti et que nous en ressortirons tous avec une conviction renouvelée et un ferme appui pour le programme. Nous avons besoin de recommandations utiles qui nous aideront à répondre à vos besoins et à vos priorités, tout en faisant de la Semaine nationale de la faune un succès national annuel.

Mis à part cet examen interne des efforts de la Conférence pour la Semaine nationale de la faune, la FCF a demandé directement les commentaires de ses membres. Dans le numéro de juillet-août du Wildlife report (participation canadienne à l'International wildlife), nous avons demandé à nos membres de répondre à plusieurs questions touchant la Semaine nationale de la faune. Une partie de ces questions visent à déterminer :

1) si les membres de la FCF savent que les pochettes de la Semaine nationale de la faune sont distribuées dans les écoles de leurs collectivités respectives et

2) si elles le sont, quelle est leur utilisation.

Les autres questions visaient à évaluer la perception qu'ont les membres de la façon dont la Semaine nationale de la faune est observée dans leur collectivité et s'ils y participent et, dans l'affirmative, de quelle façon.

La FCF pense, depuis quelque temps déjà, que nous ne tirons pas entièrement profit des possibilités que nous offre la Semaine nationale de la faune pour entreprendre des activités qui permettraient de mieux sensibiliser le public à la faune au Canada. Lorsque les réponses à ces questions auront été dépouillées, les résultats seront distribués à chacun des organismes provinciaux chargés de la faune pour qu'ils en prennent connaissance et formulent d'éventuels commentaires.

Parlant de distribution, je tiens à mentionner que la FCF a continué de faire tout son possible pour maintenir ses coûts aussi bas et son service aussi efficace que possible. À cette fin, nous avons offert un service de distribution ou d'envoi centralisé à partir d'Ottawa, qui assurait l'envoi des pochettes par la poste directement aux écoles de chaque province. Les provinces de l'Alberta et de Terre-Neuve et du Labrador ont profité de ce service en 1982 et les résultats ont été très favorables.

Concours d'affiches

Avant de passer au thème de l'an prochain, j'aimerais faire quelques observations au sujet du concours annuel d'affiches. J'ai le plaisir de vous annoncer que Timmy Milligan, de Tamworth (Ontario), est le gagnant national de cette année. La Fédération canadienne de la faune a eu le plaisir de remettre un prix à Tim lors de son assemblée annuelle de 1983, à l'Île-du-Prince-Édouard. La remise du prix a d'ailleurs été un des points saillants de cette assemblée.

Vous vous souviendrez sans doute que le concours d'affiches avait été lancé afin de créer une activité mettant la Semaine en valeur. Cette réalisation connaît maintenant un succès retentissant. Certaines provinces, comme le Manitoba, profitent pleinement de cette occasion pour analyser, d'après la participation, l'efficacité de l'enseignement dispensé aux jeunes et, dans bien des cas, des enseignants eux-mêmes. Pour améliorer la valeur du programme, j'aimerais proposer quelques petites modifications.

À l'heure actuelle, le concours ne reconnaît que la valeur du ou des gagnants. Les écoles ou les enseignants indirectement concernés n'obtiennent aucune reconnaissance. Je pense qu'en changeant nos modalités, nous pourrions accroître la participation des écoles et des enseignants, ainsi que la participation des étudiants au programme. Au lieu d'un concours d'affiches faites par les étudiants, je proposerais de transformer cet événement en un projet de "réalisation de la Semaine nationale de la faune".

Dans le cadre du programme de la Semaine nationale de la faune, les enseignants devraient encore prévoir une séance d'affiches en classe et soumettre leurs affiches aux ministères provinciaux respectifs s'occupant de la faune. Chaque ministère continuerait de choisir la meilleure affiche mais étendrait sa reconnaissance à l'enseignant, à l'école et à l'étudiant. Ces affiches, avec d'autres qui ont été présentées, pourraient servir à préparer une exposition, parrainée par la province, comme cela se fait actuellement dans certains secteurs. La façon de souligner cette reconnaissance et l'utilisation des affiches seraient laissées à la discrétion de chaque province participante. La FCF continuerait cependant de demander au moins dix inscriptions de chaque province pour la reconnaissance nationale. Nous choisirions un gagnant national et présenterions un trophée à cette école, ainsi qu'une plaque à l'étudiant et un certificat à l'enseignant responsable. Des plaques et des mentions honorables seraient aussi remises aux autres gagnants. Le trophée serait appelé "Prix de la réalisation de la Semaine nationale de la faune". Il porterait les noms des lauréats et séjournerait chaque année dans l'école gagnante.

L'objectif d'un programme de "Réalisation de la Semaine nationale de la faune" serait d'encourager les enseignants et les écoles à faire participer leurs étudiants à un événement amusant ayant en même temps une valeur éducative. Par ailleurs, il permet de réduire l'aspect de compétition d'un concours qui ne reconnaît la valeur que d'une seule personne. Au lieu de cela, toute l'école en recevrait le crédit et on reconnaîtrait les efforts des enseignants.

Enfin, en ce qui a trait à la participation au concours d'affiches, il faut évidemment tenir compte du contenu, ainsi que de la production. Un examen des affiches présentées au cours de plusieurs années révèle une approche générale négative à l'égard de la conservation de la faune. Ceci semble constituer un échec de la part des organismes de faune et des associations de conservation en

vue de promouvoir une approche positive à l'égard de la faune. La protection, la conservation et la gestion efficace de la faune et de ses habitats devraient sous-entendre une notion positive et active. Nous devrions par conséquent envisager la création de critères pour le concours d'affiches visant à encourager une réponse plus positive. C'est un défi qui vaut la peine d'être étudié attentivement.

Thème de la Semaine

Enfin, j'aimerais m'arrêter aux projets de la Semaine de la faune pour l'année prochaine. L'an dernier, notre proposition de définir un seul thème "Connaissance de la faune" pour la Semaine nationale de la faune avec le choix d'un sujet différent chaque année dans le cadre de ce thème avait été approuvée. La pochette d'information ne changerait bien sûr pas la définition de la Semaine quant à notre objectif et à sa valeur éducative.

Le programme de 1984 serait donc le deuxième de la série sous le thème "Connaissance de la faune". Nous proposons comme sujet sous-jacent "La faune des terres humides". Ce sujet nous permettrait de décrire le rôle des terres humides et leur importance pour toute une gamme d'espèces fauniques. Qui plus est, il permettrait d'offrir aux écoles une panoplie de documents sur les terres humides, leur rôle comme habitat de la faune et leur rôle écologique.

Par ailleurs, la FCF elle-même proposerait d'inclure d'autres projets d'activités pour les étudiants et les enseignants afin de mettre en valeur plus que dans le passé la participation du public. À cet égard, nous prévoyons d'inclure une pochette d'analyse des pluies acides et d'autres documents qui, à notre avis, permettront d'augmenter la valeur et le potentiel d'enseignement de la pochette de documentation. Si un organisme participant a quelque chose à ajouter aux pochettes et peut le produire selon les quantités requises, la FCF serait prête à en envisager l'inclusion.

C'est la conclusion de mon rapport sur la Semaine de la faune. Je vais maintenant donner la parole à Laurel Whistance-Smith qui fera un rapport au nom du Comité directeur et présentera les recommandations nées de leurs délibérations.

Semaine nationale de la faune

RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR
Recommandation 10

L. Whistance-Smith
Superviseur, Développement de la vulgarisation
Direction de la faune de l'Ontario

La recommandation 10 de la 46^{e} Conférence fédérale-provinciale sur la faune demandait que les différents secteurs de compétence, dirigés par un groupe d'étude composé de trois membres, examinent et évaluent la Semaine nationale de la faune, y compris l'efficacité des systèmes de livraison et de l'utilisation du matériel produit par la Fédération canadienne de la faune (FCF). C'est ainsi que Dennis Minty, Ted Muir et moi-même avons décidé de préparer un questionnaire à envoyer aux douze organismes de faune des provinces et des territoires, au SCF et aux neuf organismes non gouvernementaux d'envergure nationale suivants : la Fédération canadienne de la nature, Canards Illimités (Canada), le Fonds mondial pour la nature (Canada), le Canadian National Sportsmen's Show, la Société pour la conservation des sites naturels, la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, la Fondation Greenpeace, le Conseil international pour la préservation des oiseaux et, bien sûr, la Fédération canadienne de la faune.

Dix questions portaient sur sept principaux domaines qui allaient satisfaire les exigences de la recommandation 10, à savoir l'engagement envers la Semaine nationale de la faune, les systèmes de distribution, la promotion de l'événement, la participation du personnel, la documentation disponible, les réactions et, enfin, les concours.

On demandait également aux organismes gouvernementaux de vérifier ces points auprès des organismes non gouvernementaux locaux et d'inclure ces renseignements aux réponses du questionnaire. À partir de ces renseignements, nous pensions être en mesure de nous faire une idée de ce qui se passe réellement au Canada, des points forts et des points faibles de la Semaine nationale de la faune et des propositions d'amélioration que nous pourrions faire.

Nous avons reçu des réponses de tous les organismes gouvernementaux, sauf un, et de six organismes non gouvernementaux; j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier ces organismes de leurs réponses rapides et de leurs observations utiles. Je propose que les conclusions provisoires suivantes que le groupe d'étude a tirées fassent l'objet d'une discussion par les membres présents.

Engagement

Il appert que les organismes non gouvernementaux d'envergure nationale autres que la FCF (qui a une participation particulière à l'événement) ne participent pas du tout à la Semaine nationale de la faune. Par exemple, ils n'achètent ni ne distribuent les pochettes, probablement pour des raisons évidentes. Seuls quelques organismes non gouvernementaux d'envergure provinciale semblent y participer, bien qu'ils soient probablement affiliés à la FCF. Il semblerait donc y avoir d'énormes possibilités de faire participer davantage le secteur privé au

programme de la Semaine nationale de la faune. Je vous pose donc la question : "Comment y arriver?".

Par ailleurs, la plupart des organismes de faune gouvernementaux ont un engagement défini, mais la plupart du temps officieux ou traditionnel, envers la Semaine nationale de la faune, qui se manifeste tout au moins par l'achat et la distribution des pochettes. Cependant, on a aussi l'impression que cet engagement est assez ténu et dépend de considérations financières ou politiques. Les organismes ont souvent mentionné qu'ils s'engageaient à acheter des pochettes tant qu'ils auront les fonds pour le faire ou tant qu'il y aura des pressions politiques de la part des organismes non gouvernementaux.

Distribution

Les groupes cibles, pour les pochettes en particuliers et pour d'autres aspects de la Semaine nationale de la faune, n'ont pas été définis. L'enquête a montré, par exemple, que seulement quatre provinces limitaient la distribution des pochettes aux écoles et que ces quatre provinces avaient des groupes cibles tout à fait différents. C'est là une des graves lacunes du programme à mon avis. Il nous faut absolument décider à qui sont destinées les pochettes et mettre en place un système de distribution pour garantir l'utilisation la plus efficace possible des fonds. Quels devraient être nos groupes cibles pour les pochettes et les autres aspects de promotion de la Semaine nationale de la faune? C'est là une question cruciale.

La façon de procéder à la distribution et les bénéficiaires des pochettes varient beaucoup. Par exemple, certains organismes distribuent les pochettes eux-mêmes, d'autres les distribuent partiellement, le reste étant distribué par les organismes éducatifs provinciaux et, à un degré moindre, par des organismes non gouvernementaux provinciaux. Bien que la plupart des organismes ne donnent pas les pochettes aux étudiants, il y a quelques organismes qui ne prennent même pas la peine de veiller à cet aspect. Un certain nombre sont distribuées à d'autres groupes cibles, les plus souvent cités étant les bibliothèques, les fédérations provinciales de la faune ou les clubs de chasse et de pêche, les stations radiophoniques, les quotidiens et le personnel s'occupant de faune aquatique et terrestre. Pouvons-nous établir un système normalisé de distribution? Dans l'affirmative, lequel?

Promotion

Le recours aux médias, par des communiqués, est une activité gouvernementale qui sert souvent de promotion. Cependant, la publicité de la Semaine nationale de la faune par les médias pourrait être grandement améliorée à notre avis. C'est un aspect peu coûteux qui ne demande qu'un peu de temps et d'efforts. Je crois que nous pourrions faire beaucoup mieux en accordant un peu plus d'attention à cet aspect.

Les organismes gouvernementaux de la faune semblent promouvoir très peu d'événements particuliers pendant la Semaine nationale de la faune. Voilà peut-être un domaine où les organismes non gouvernementaux provinciaux pourraient apporter une grande contribution. Le Manitoba semble faire beaucoup d'activités particulières, notamment en nommant une célébrité comme ambassadeur de la

Semaine. Y a-t-il quelques événements spéciaux qui pourraient être parrainés à la grandeur du Canada pour rendre la Semaine nationale de la faune plus cohérente?

Participation

Le questionnaire a révélé que la plus grande activité déployée par le personnel gouvernemental consiste à aller parler dans les écoles. L'Alberta et l'Ontario ont pu fournir quelques données à cet égard mais nous n'avons vraiment aucune idée de l'ampleur de la situation, ni du nombre d'élèves et de professeurs qui sont touchés dans tout le Canada. Certaines expositions et présentations audio-visuelles sont aussi présentées au public. Devrait-on prévoir chaque année certains engagements dans les plans de travail pour des activités dans le cadre de la Semaine nationale de la faune? Pour ma part, j'aimerais bien qu'on procède de cette façon en Ontario.

Documentation

On a exprimé certaines réserves quant à la pertinence du contenu des pochettes dans certaines régions du Canada. Peut-être que les provinces devraient inclure dans les pochettes des lignes directrices ou des documents qui leur sont propres à l'intention des utilisateurs, pour rendre la documentation plus pertinente géographiquement et plus utile.

En général, les sentiments à l'égard des pochettes semblent partagés. Nous avons eu des compliments, des critiques et des demandes d'amélioration. Peut-être conviendrait-il d'y réfléchir davantage et de transmettre à la FCF des commentaires plus constructifs. Il ne fait aucun doute qu'il revient aux organismes de faire part de leurs réactions aux concepteurs des pochettes, qui les préparent au nom de ces organismes.

Devrions-nous établir un comité chargé du programme de la Semaine nationale de la faune, dirigé par la FCF, pour coordonner et superviser certains aspects, comme la pochette, ou tous les aspects et événements de la Semaine nationale de la faune à l'échelle nationale? Dans l'affirmative, les provinces et territoires devraient-ils alors former leurs propres comités internes qui assureraient la liaison avec ce comité national en vue de veiller à l'organisation et à l'exécution des programmes locaux?

Réactions

L'évaluation des pochettes a été minime et c'est bien dommage. Chose ironique, de nombreux organismes ont mentionné qu'ils ne demandaient pas de réactions à propos des pochettes et pourtant ils ont indiqué qu'ils aimeraient bien avoir des réactions. Il suffit peut-être de demander. Mais nous pourrions peut-être faire quelques propositions simples sur la façon la plus efficace d'y parvenir.

Concours

La plupart des organismes participent au concours national d'affiches. Le mien n'y participe pas car la politique de notre ministère de l'Éducation est de ne pas encourager la compétition en classe. Mais il y a certains concours locaux.

Les commentaires à l'égard du concours sont mitigés mais la plupart conviennent qu'il s'agit d'un moyen de connaître les attitudes des enfants à l'égard de la faune. On pourrait avoir davantage recours aux médias pour annoncer le concours et les gagnants à l'échelle locale. Les autres genres de concours ne sont habituellement pas parrainés, bien que le Manitoba, ici encore, ait d'autres concours; voilà peut-être un aspect à examiner. Les autres genres de concours en valent-ils la peine?

Si vous me permettez une petite diversion, j'aimerais ajouter qu'une des principales préoccupations exprimées par les gestionnaires gouvernementaux de la faune au sujet du concours semble les attitudes anti-chasse et protectionnistes dépeintes par les enfants, quel que soit le thème de la Semaine. Ken Brynaert a signalé ce point un peu plus tôt. En Ontario, nous avons surveillé ces idées chez les enfants des 4e, 5e et 6e années sur une période de trois ans dans le cadre d'un concours local d'affiches dans la région de Parry Sound, région rurale du centre-sud de l'Ontario. Les affiches anti-chasse dépeignent la plupart du temps, de façon très vivante et en technicolor, le sang et la cruauté des chasseurs et des trappeurs envers la faune. Les élèves trouvent généralement que ces activités sont répugnantes, inutiles et qu'elles mettent la faune en danger. De nombreuses affiches anti-chasse arrivent par lots, ce qui laisse croire que l'attitude d'un enseignant donné pourrait avoir inspiré les enfants. Dans notre exemple de la région de Parry Sound, le nombre réel d'affiches qui dépeignent la chasse ou le piégeage a augmenté au cours des trois années. Il y a cependant une constatation importante, c'est que le nombre d'affiches où le thème est traité avec une tendance anti-chasse a en réalité diminué, passant de 24 % en 1981 à 9 % en 1983, ce qui nous porte à croire que les exposés que nous faisons chaque année devant ces élèves ont eu une incidence importante.

Par ailleurs, si l'idée de protectionnisme a été assez uniforme au cours des trois années, quand on l'analyse on se rend compte qu'elle ne vise pas des espèces comme le castor et la Bernache du Canada, ce qui nous aurait grandement préoccupé. De fait, elle vise des espèces qui ont vraiment besoin d'aide, comme le Faucon pèlerin et la Grue blanche d'Amérique. De plus, il faut bien examiner cette idée en se servant des affiches elles-mêmes. L'impression qui s'en dégage est que l'homme est la seule cause du problème et que lui seul peut le résoudre. La question sous-jacente que semblent poser les enfants est la suivante : la situation nous préoccupe-t-elle suffisamment pour que nous fassions quelque chose pour les sauver? Là encore, nous croyons avoir fait quelques progrès. Mais je dois dire que, dans ce cas, c'est l'intérêt, le dévouement et l'enthousiasme d'un agent de conservation en particulier qui ont donné ces résultats. Je ne peux que souligner l'importance de ce genre d'attitude dans le cadre d'une entreprise éducative pareille.

Ted Muir, au Manitoba, a constaté la même évolution chaque année d'un concours à l'autre, pour le même groupe d'âge, comme il l'indique dans son article intitulé "What does it all mean?".

Enfin, il est très utile de surveiller la popularité des animaux dépeints. Dans notre étude, dans la région de Parry Sound, le cerf, les oiseaux chanteurs et les lapins sont les favoris des enfants. Il est très intéressant de constater qu'il semble, d'après les affiches, que ce soit aussi les trois favoris au Manitoba. Les canards, le poisson, l'orignal et le castor sont aussi fréquemment dépeints, mais le loup-cervier, les tortues, les grenouilles, les abeilles, le raton-laveur, la mouffette, le hibou et autres animaux du genre sont moins cités.

Nous pourrions ainsi mettre l'accent sur certaines espèces pour transmettre plus efficacement les messages aux enfants.

Je crois qu'on peut en conclure que le concours d'affiches est un moyen très important de surveiller les attitudes des enfants et de mesurer les changements dans ces attitudes avec le temps. Trop souvent, nous sautons aux conclusions quand nous voyons la façon dont la faune est parfois dépeinte. Une analyse plus attentive peut parfois révéler des signes de progrès, comme nous l'avons vu en Ontario. Je vous encourage donc vivement à utiliser les affiches pour savoir si vos messages sont bien reçus par ces merveilleux petits esprits.

Quand on passe en revue le concours d'affiches, on peut aussi en conclure qu'il n'est pas nécessaire de convaincre les élèves d'aimer la faune. Ils comprennent déjà bien la valeur esthétique et l'importance de la faune. Cependant, il est possible d'obtenir une nette amélioration pour ce qui est des besoins de la faune et de la gravité des problèmes auxquels elle fait face.

Autres points

Enfin, certains commentaires généraux formulés sur les questionnaires pourraient donner lieu à des discussions. En voici quelques-uns :

1) Il faut plus de matériel pour les enfants eux-mêmes, comme des jeux et des casse-tête.
2) Les pochettes arrivent encore trop tard.
3) La Semaine nationale de la faune doit être davantage annoncée par des événements spéciaux et du matériel publicitaire afin d'avoir un caractère plus cohérent à l'échelle nationale.
4) Une province a posé la question fondamentale : "La pochette constitue-t-elle la meilleure façon d'instruire nos enfants au sujet de la faune?"
5) La Semaine nationale de la faune devrait s'insérer dans le contexte plus vaste des programmes éducatifs dans les provinces et les territoires.
6) Les enfants reçoivent des messages variés de diverses organisations, des enseignants et dans les manuels. Peut-être faudrait-il se pencher sur cet aspect et tenter d'y apporter une solution.
7) Les seules limites du succès sont l'enthousiasme du personnel des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.
8) Les pochettes devraient être rédigées à l'intention des groupes cibles quand on les aura déterminés.
9) L'affiche fournie dans la pochette de la Semaine nationale de la faune devrait être simple et représentative sur le plan national.
10) Il faudrait choisir des thèmes plus simples et plus spécifiques pour que les enseignants puissent se concentrer sur le sujet et que les étudiants les comprennent plus facilement.

Sur ce, je vous laisse la parole. Sous réserve de votre approbation après la discussion et de quelques autres réflexions du groupe d'étude à ce sujet, j'aimerais proposer que le groupe d'étude produise un document final en septembre, qui irait au-delà de la recommandation 10 de l'an dernier et contiendrait des lignes directrices à l'intention des gouvernements et des organismes non gouvernementaux, leur donnant une manière coordonnée et coopérative d'aborder l'exécution du programme de la Semaine nationale de la faune.

Semaine nationale de la faune

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

D. Love (Fonds mondial pour la nature, Canada) explique que les autres organismes non gouvernementaux ne participaient pas à la Semaine nationale de la faune parce qu'ils n'en retirent rien. Le Fonds mondial pour la nature a tenté en vain de participer à la préparation de la documentation au cours des deux ou trois dernières années. Il n'a pas participé parce qu'on ne le lui a pas demandé et qu'on ne lui en a même pas donné la chance. Il ajoute qu'une des choses sur lesquelles devra se pencher le groupe d'étude, s'il veut accroître la représentation des organismes non gouvernementaux, est un mécanisme permettant de les faire participer activement.

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) répond qu'il a été déçu de l'entendre dire qu'il n'y avait rien à retirer pour eux. Ceci suppose que M. Love considère l'information contenue dans la pochette sans valeur. Il lui demande s'il juge que sa participation l'améliorerait au point où elle deviendrait très valable.

M. Love indique qu'il ne voulait pas dire que le Fonds mondial pour la nature n'en retirait rien pour ce qui est de transmettre de l'information aux jeunes dans tout le Canada. Leur participation ajouterait très certainement à sa valeur.

M. Brynaert l'invite à faire une contribution quelconque à propos de la documentation concernant le thème ou le sujet sous-jacent et la FCF l'étudiera attentivement.

M. Love dit qu'il présentera certaines observations sur l'éducation. À son avis, les organismes comme le sien ont le devoir de présenter à la FCF des évaluations bien réfléchies.

Sally Banks (Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, Alberta) parle de son expérience comme enseignante dans une école secondaire de premier cycle. Elle informe l'assemblée qu'ils reçoivent régulièrement la pochette d'information de la Semaine nationale de la faune au cours de la semaine qui précède ou le lundi de la Semaine elle-même. À son avis, il faudrait recevoir la documentation deux mois à l'avance puisque la Semaine tombe à un moment de l'année où les enseignants ont déjà prévu leurs programmes qui sont en cours et qu'ils sont peu enclins à lancer un autre grand projet. Elle suggère de la combiner avec la Semaine de l'environnement. Elle demande des exemples d'utilisation de la documentation pendant toute l'année; ceci serait un élément très favorable. Elle propose qu'on communique avec des groupes d'enseignants pour connaître leurs besoins et leurs exigences puisque ce sont eux qui utilisent la documentation. On devrait aussi se procurer des guides des programmes scolaires pour savoir exactement quand les sujets liés à la faune, à l'habitat et à l'environnement sont traités à chaque niveau.

Elle mentionne qu'il existe en Alberta un Conseil éducatif des activités environnementales et de plein air qui publie une revue et un bulletin et elle propose d'inclure dans ce bulletin des articles sur les thèmes futurs et d'annoncer la date à laquelle la documentation sera disponible. Elle ajoute que

les enseignants pourraient peut-être participer à la production de la documentation et donner ainsi des indications sur la meilleure approche à utiliser avec les enfants.

M. Brynaert, en réponse au commentaire sur les dates de livraison, explique qu'avant que la documentation soit imprimée, la FCF doit obtenir des provinces un engagement quant au nombre de pochettes qu'elles utiliseront, afin de maintenir la viabilité économique du projet. S'il pouvait quitter la Conférence avec engagement de chacune des provinces et de chacun des territoires, la Fédération pourrait se mettre au travail la semaine suivante et fixer une date de livraison beaucoup plus rapprochée. La FCF tente de mettre au point une présentation normalisée avec comme thème "Connaissance de la faune" car elle faciliterait l'utilisation de la documentation pendant toute l'année. C'est la raison pour laquelle l'inscription "Volume 1" a été ajoutée au bas de la première brochure; celle de cette année sera le "Volume 2". Il trouve excellente la suggestion d'utiliser le bulletin pour rejoindre les enseignants et il la recommande fortement. Les organismes de faune provinciaux devraient prendre cette initiative eux-mêmes, en collaboration avec quelques-uns des organismes non gouvernementaux qui pourraient communiquer avec les enseignants. Plus on attirera l'attention sur la Semaine nationale de la faune et sur la documentation fournie aux écoles, plus le programme sera efficace.

Il explique que les enseignants participent dans une certaine mesure à la préparation de la documentation; au cours des huit dernières années, une équipe formée avec la collaboration du Conseil de l'éducation de l'Ontario a participé activement à la révision de la documentation. Un des principaux membres du comité d'élaboration des programmes au ministère de l'Éducation de l'Ontario a travaillé avec la FCF au cours de l'année écoulée et nous a fourni de très bons renseignements. D'autres enseignants pourraient considérer tout cela comme peu important mais la FCF ne songerait pas à produire de la documentation pour les écoles sans ce genre d'apport. Il explique que la difficulté d'étendre la participation consiste à déterminer si c'est pratiquement réalisable; tout le monde aimerait participer. Il craint que de véritables problèmes de livraison se posent si le matériel doit être distribué à 20 ou 30 organismes différents pour obtenir leur approbation. Si Madame Banks a une opinion à ce sujet, il aimerait bien qu'elle lui en fasse part.

D. Meredith (superviseur, Conservation et éducation, Alberta) mentionne que la plus grande critique à l'égard des pochettes est qu'elles sont destinées aux étudiants des écoles secondaires de premier et de deuxième cycles, alors que leur plus grand auditoire se trouve dans les écoles élémentaires. Les enseignants l'utilisent mais pas dans toute la mesure possible. Il existait effectivement un problème de livraison des pochettes qui leur parviennent juste avant ou pendant la Semaine de la faune. Mais le problème a été résolu cette année en passant par la FCF; le coût était un peu plus élevé mais le supplément en valait la peine.

Il a trouvé une tendance nette contre la chasse dans les affiches, mais cette tendance diminue et s'applique maintenant dans moins de 50 % des cas. Cette diminution est attribuable à la "compétition" entre les régions qui veulent que des agents du ministère présentent le programme dans les écoles; la plupart des affiches viennent des régions où joue cette concurrence. Il se dit préoccupé par le fait que la plupart des affiches viennent de régions rurales, ajoutant que cette situation pourrait être à l'origine de la tendance contre la chasse. Il a remarqué que les enseignants des régions urbaines sont moins intéressés et que

c'est donc là qu'il faudrait concentrer les efforts. Il explique qu'il a aussi constaté, par expérience, que les enfants des écoles rurales ne sont pas difficiles à convaincre, tandis que la tâche est beaucoup plus ardue dans les écoles urbaines. Il a constaté que les enseignants des régions urbaines avaient beaucoup plus de préjugés que ceux des régions rurales.

Il mentionne avoir été abordé par le Centre de la nature John Janzen, le Service des parcs et des loisirs d'Edmonton et le ministère de l'Agriculture pour participer à la Semaine nationale de la faune; par la suite la Journée de la faune a été créée le premier jour de la Semaine de la faune. Plusieurs milliers de personnes ont visité différents kiosques préparés par diverses organisations à la Kinsman Field House. Il indique qu'ils vont poursuivre les activités en ce sens et tenter de faire participer plus d'organismes au niveau local, si ce n'est au niveau national.

E. Kure (Fish and Game Association, Alberta) mentionne que son organisation a eu un apport très limité si ce n'est directement par l'entremise de la FCF. À son avis il y a eu une amélioration au niveau du système de livraison mais cela a probablement amoindri les encouragements des clubs de chasse et de pêche puisqu'il n'y a pas vraiment de pressions au niveau des organisations locales pour livrer la documentation aux écoles; ceci n'est pas une critique mais une observation. Il faut insister sur la publicité à l'échelle nationale et il propose d'élargir l'application d'une idée comme "Wild Goose Jack" en obtenant qu'une célébrité fasse la publicité de la Semaine de la faune sur les réseaux nationaux des médias; par la suite, chaque province ferait la publicité à l'échelle provinciale. À son avis, ceci encouragerait l'exécution du programme dans les écoles et la participation des organismes non gouvernementaux car la Semaine de la faune aurait ainsi une importance plus marquée dans tout le pays. Il propose également qu'une fiche réponse soit incluse dans les pochettes afin que les utilisateurs puissent la retourner avec leurs commentaires et observations.

À son avis, il est naturel que les enfants aient envie de protéger les petits animaux et de les aimer, de sorte que les réactions exprimées devaient être en faveur de la protection. Peut-être pourrait-il s'avérer utile d'examiner ce que fait l'Agriculture qui demande aux enfants "Que vous donne une vache?", "Que vous donne une poule?" Peut-être pourrions-nous demander "Que vous donne la faune?" Il faut vendre ctte idée. Il mentionne que la Semaine de la faune coïncide habituellement avec les vacances de Pâques dans bien des écoles et que des enseignants supposent que si le matériel n'est pas utilisé pendant cette semaine-là, il n'y a pas lieu de l'utiliser du tout. Il propose donc d'élargir l'utilisation de la documentation sur une plus longue période.

M. Brynaert lui demande s'il constate une forte tendance en faveur de la protection dans la documentation produite par la FCF.

M. Kure répond qu'il pense que le matériel est interprété de cette façon et que c'est probablement pour cela que les affiches sont produites ainsi. Il est naturel pour les enfants de vouloir protéger de petits animaux et tout le monde est d'accord avec cela; tout ce qu'il veut dire, c'est que c'est probablement la raison pour laquelle on a ce genre de réaction. Il est difficile de promouvoir la faune chez les enfants sans avoir l'air d'être en faveur de la protection.

M. Brynaert accepte qu'on y voie ce genre de tendance, mais indique que la FCF est très consciente de tenter de maintenir un équilibre dans tout le programme. Elle a introduit l'an dernier la notion et la raison d'être du piégeage, en tentant d'être honnête et de présenter les faits tels qu'ils sont dans la documentation. Il propose aux clubs de chasse et de pêche d'élargir la distribution du matériel aux scouts, guides, clubs 4-H, etc.

J.C. Finlay (Centre de la nature John Janzen, Alberta) déclare qu'ils sont passés tout à fait à côté de la question. Au Centre de la nature, ils se rendent très bien compte qu'il y a une montée considérable de l'intérêt pour la faune au Canada. Il mentionne plusieurs campagnes de publicité entreprises par son Centre de la nature, ainsi qu'une campagne dynamique de commercialisation pour sensibiliser les habitants d'Edmonton à la question des Faucons pèlerins; plus de mille personnes sont venues chaque jour voir l'exposition sur le Faucon pèlerin.

Il indique que le Centre a ouvert ses portes en 1976, accueillant cette année-là 33 000 visiteurs; six ans plus tard, ce total est passé à 90 000, dont moins du quart sont des écoliers. Ils ont coordonné l'ouverture avec la Semaine nationale de la faune et ont l'intention de faire quelque chose de semblable pour la Semaine nationale de l'environnement. Il propose que les centres de la nature du Canada servent de points de contact avec le public canadien. Pour leur part, ils ont eu de très bonnes relations avec le public; l'année dernière, il en a coûté 1 000 $ au Centre en appels téléphoniques seulement. Si les organismes gouvernementaux leur accordaient un soutien financier pour les appels téléphoniques et utilisaient leur ligne pour communiquer avec les centres de la nature et coordonner le projet, il s'occuperait du reste en collaboration avec eux. Mais il a l'intention de s'en occuper de toute façon, que nous collaborions au non avec lui.

M. Brynaert trouve ces paroles très encourageantes; elles viennent tout juste d'élargir la portée de la Semaine de la faune. Il ajoute que si M. Finlay n'obtient pas la collaboration du gouvernement, il peut venir parler à la FCF.

R. Goulden (Direction de la faune du Manitoba) fait remarquer que la Semaine nationale de la faune constitue véritablement un effort collectif au Manitoba, un bon effort mais qui peut encore être amélioré. Au Manitoba, ils se sont attaqués de front au problème de la concurrence et, l'année dernière, en sont arrivés à coordonner les efforts de la Fédération de la faune du Manitoba, de la Naturalist Society du Manitoba, du Centre de la nature de Fort White et de neuf autres groupes privés intéressés à la faune. Grâce à ce genre de coordination, le message a pu être transmis beaucoup plus efficacement que son ministère ou la Fédération de la faune du Manitoba, seuls ou ensemble, auraient pu le faire.

Il mentionne un certain nombre de projets qui viennent d'être mis en oeuvre, comme un concours de prose et de poésie ainsi que le concours d'affiches. Son Ministre est tout à fait en faveur de ce genre de choses et, en conséquence, tous les gagnants et une bonne partie des autres candidats ont rencontré le Ministre à son cabinet, puis se sont rendus à la bibliothèque publique de Winnipeg pour rencontrer une grande partie du public, ont reçu chacun une paire de jumelles pour leurs efforts et ont vraiment acquis un sentiment de fierté pour leur réalisation.

Il informe l'assemblée que le Manitoba est en train de mettre sur pied un bureau de conférenciers pour empêcher le chevauchement des efforts pendant la Semaine

nationale de la faune. La Fédération de la faune, la Direction de la faune provinciale et la Naturalist Society se partageront certains secteurs ou écoles ou groupes cibles de la société sur lesquels ils concentreront leurs efforts de façon coordonnée. Peut-être que d'autres secteurs de compétence voudront faire la même chose. Une autre de leurs réalisations a été d'intéresser les gens dans les centres d'achats; organiser une petite exposition n'est pas compliqué dans un centre d'achats et vous pourrez ainsi toucher des centaines de gens pendant certaines fins de semaine. Il informe M. Brynaert qu'il lui fera savoir le nombre de pochettes requises au plus tard le 30 août 1983.

M. Brynaert dit que s'il y avait un prix pour les provinces, il n'y a pas de doute qu'il irait au Manitoba. Le travail fait dans cette province est fantastique et très apprécié. Il convient que la concurrence est un problème car certaines personnes voudront se détacher de la Semaine nationale de la faune seulement parce que la FCF la dirige. Il ajoute qu'il n'est pas nécessaire de concevoir ses projets en fonction du programme de la FCF ou de concentrer ses efforts dans les écoles; l'important est que tous les groupes intéressés par la faune soient libres d'organiser leurs projets comme ils le veulent, mais d'organiser quelque chose. D'après lui, beaucoup d'organisations perdent une bonne occasion en ne se servant pas de la Semaine de la faune pour faire passer leur message au public. Il propose de partager le gâteau en plusieurs parts, au lieu de tenter de concentrer tous les efforts sur un seul petit programme, et de déployer un effort global qui sera beaucoup plus efficace pour transmettre le message au public.

L.H. Mayeda (Société pour la conservation des sites naturels), parlant en son nom plutôt qu'en celui de la Société, propose qu'on envisage la possibilité d'organiser des discussions ou des ateliers sur la Semaine nationale de la faune lors des diverses conférences éducatives qui se tiennent dans les différentes provinces, par exemple celle de la Science Teachers' Association de l'Ontario. Il demande si la difficulté de faire accepter le programme de la Semaine nationale de la faune vient de l'existence du programme de la Semaine nationale de l'environnement qui a lieu en juin et qui est parrainée par Environnement Canada. Il a reçu un appel d'un étudiant de l'Université de Waterloo qui faisait une enquête sur la Semaine nationale de l'environnement pour déterminer son niveau d'acceptation et de succès.

M. Brynaert répond qu'ils ont envisagé la possibilité d'organiser des ateliers et ont même tenté de le faire de façon très restreinte. Ils en ont tenus deux, un récemment en Ontario au Leslie Frost Centre, pendant une séance d'atelier d'enseignants. C'est une façon très valable de transmettre le message; cependant, c'est aussi une méthode très coûteuse. Environnement Canada accorde 10 000 $ chaque année pour la Semaine nationale de la faune, mais il s'agit là du même montant qu'en 1962, Évidemment, 10 000 $ valent mieux que rien mais 100 000 $ seraient encore mieux. Le problème est le même avec les provinces; le niveau de leur participation est le même qu'il y a dix ans, si ce n'est moins, et malheureusement, sur le plan des coûts de production, cela signifie que la contribution de la plupart des provinces est environ 30 % de celle d'il y a dix ans. La FCF étudie les moyens de trouver d'autres participants financiers. Leur programme a été éprouvé et un certain nombre d'industries ont manifesté leur intérêt pour la Semaine de la faune et le message qui est transmis. Il indique que nous pourrions peut-être augmenter notre force de frappe en invitant des organismes de l'extérieur à participer au financement et c'est ce qu'ils envisagent en ce moment.

M. Mayeda réitère la difficulté qu'il voit pour les écoles ou les étudiants de concentrer leur attention sur deux semaines nationales différentes.

M. Brynaert répond que ce sont certainement deux questions différentes, mais que les deux sont importantes. Il n'y voit pas de concurrence ou d'empêchement.

L. Whistance-Smith (Direction de la faune de l'Ontario) n'y voit pas de problème non plus, mais elle a entendu des rumeurs de problèmes avec la Semaine nationale des forêts qui a lieu plus près de la Semaine nationale de la faune. Elle indique que quand ils ont visité l'Ontario pour parler de la gestion de l'habitat, ils se sont rendu compte que quelqu'un venait tout juste de passer pour parler des forêts, ce qui risquait de créer un peu de confusion. Mais ils n'ont pas étudié le problème à fond.

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) demande s'il ne serait pas utile pour la FCF d'obtenir des engagements pour la documentation de la Semaine de la faune à la Conférence. Il entrevoit quelques problèmes mais pense que ce serait une bonne façon de procéder; on allègerait ainsi le fardeau de la FCF.

M. Brynaert convient que ce serait souhaitable mais, dans la plupart des cas, il s'agirait d'années financières différentes. Il connaît le problème et espère pouvoir le surmonter. Il tient à ajouter que les gouvernements provinciaux, lorsqu'ils songent à leur niveau de participation, devraient se rappeler que la facture totale de la FCF, à l'exclusion des frais de personnel (conception, mise en page, droits d'achat, photographie, etc.) ont atteint 79 540 $ cette année. Ils ont récupéré 41 000 $ par la vente de la documentation de la Semaine de la faune. Il mentionne ce point pour montrer qu'ils sont encore les plus grands participants à la Semaine nationale de la faune, comme ils se doivent de l'être car ils considèrent cette tâche comme l'une des plus valables et des plus gratifiantes. Il veut tout simplement que chacun se rende compte que la Semaine de la faune n'est pas une entreprise à but lucratif et que la FCF y joue le premier rôle.

M. Love a l'impression qu'ils auraient beaucoup plus de succès s'ils précisaient davantage l'auditoire cible et leurs objectifs. Il propose de viser davantage les 7^{e} et 8^{e} années, à cause de la souplesse du programme de l'école élémentaire qui n'est pas aussi grande au secondaire. À son avis, la pochette était rédigée cette année pour les 12^{e} années. S'ils s'adressent plutôt à des élèves de l'école élémentaire, il faudrait modifier radicalement les pochettes car une grande partie des projets proposés manquent d'intérêt; on dirait du matériel éducatif des années 40, non pas de 1983.

M. Brynaert fait observer que la documentation a été effectivement rédigée pour les élèves de 12^{e} année car elle s'adresse aux enseignants et non pas aux étudiants. Le Conseil de l'éducation de l'Ontario a proposé qu'il soit rédigé à ce niveau.

Mme Whistance-Smith dit n'être pas certaine qu'on indique suffisamment clairement que le matériel s'adresse aux enseignants. Il n'y a pas suffisamment de documentation pour les enfants; ils veulent tous au moins une affiche à mettre sur leur mur, ce qui ne leur est pas offert. Elle ajoute qu'il y a un plan d'enseignement pour les enseignants qu'il vaudrait la peine d'étudier; elle suppose que c'est le genre de choses que veulent les éducateurs. En Ontario, on

pense que les groupes cibles devraient être les 4e, 5e et 6e années. Les enfants de 9, 10 et 11 ans ont encore l'esprit suffisamment ouvert pour prendre certaines décisions eux-mêmes, tout en étant encore intéressés par les animaux; après la 5e année, ils ne sont plus aussi intéressés. Elle souhaiterait qu'on concentre les efforts sur eux. Elle se demande qui d'autre pourrait être un groupe cible : le grand public? Comment y arriver, peut-être par l'entremise des médias. Elle voit deux types d'auditoires. Elle convient que beaucoup de gens manifestent un intérêt pour la faune mais que les résultats du programme ne sont certainement pas aussi satisfaisants avec les adultes. Dans le cas des enfants, il s'agit d'un investissement à long terme d'argent et d'idées. Il faut songer à ce genre de gestion de l'environnement à long terme et les enfants, à son avis, sont la meilleure cible en ce sens.

N. Gaelick (Fédération canadienne de la faune, détaché de l'Alberta) dit qu'en Alberta la pochette est utilisée de la maternelle à la 12e année. D'après lui, l'objet de cet atelier n'est pas vraiment de critiquer la documentation, mais plutôt de chercher le moyen de mieux l'utiliser. Il aimerait que les organismes provinciaux se penchent davantage sur la question de la livraison du matériel. Il répète que le matériel n'est en général pas fait pour les étudiants; il est conçu pour les enseignants, mais il pourrait être utilisé n'importe où en y ajoutant la documentation nécessaire. Il mentionne qu'il y a quatre ans le thème était "La faune de votre jardin" et l'Alberta y avait inséré un merveilleux supplément, comportant des activités manuelles pour les enfants de l'élémentaire, qui avait eu un succès retentissant. Ainsi, ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient du matériel. En Alberta, il y a eu une série d'ateliers pour des membres d'associations et il pense qu'environ 200 personnes ont visité les écoles. Ils jugent ce contact personnel nécessaire, la livraison du matériel aux écoles n'étant pas suffisante. La province a travaillé étroitement avec le Centre de la nature John Janzen pendant un certain nombre d'années, leur fournissant de la documentation. L'Alberta a aussi participé à des congrès d'enseignants. Ce sont là des initiatives qui leur ont permis de tirer un plus grand profit de leur investissement par l'utilisation de la documentation; l'envoyer et l'oublier, sans une évaluation de ce que vous faites, n'a pas beaucoup de valeur.

J.D. Roseborough (Direction de la faune de l'Ontario) félicite le groupe d'étude pour son excellent travail; le rapport présenté aux administrateurs contient beaucoup de bonnes idées qu'il faut maintenant mettre en ordre. Il propose au groupe d'étude de continuer sur sa lancée pour ne pas perdre l'élan de la dernière année et de la présente séance. Il y en a qui voudraient éduquer tout le monde mais, en Ontario, à cause des restrictions économiques, il faut choisir des groupes cibles. Comme la politique du ministère de l'Éducation de l'Ontario n'en est pas une de compétition, ils n'appuient pas le concours d'affiches. Il pense cependant qu'ils devraient appuyer tout concours dans les écoles qui donnerait à chaque enfant la possibilité de mettre à profit ses talents. À son avis, il est important de choisir des groupes cibles et aussi d'accroître la participation des organismes non gouvernementaux.

D.F. Griffin (Fédération canadienne de la faune) prie l'assemblée de garder le même groupe cible que maintenant ou même de réduire la portée de la documentation. Selon elle, ce sont les niveaux supérieurs de l'élémentaire qui offrent les meilleures possibilités car ils sont encore réceptifs. Ce qui la déçoit, à titre de présidente du Comité d'éducation pour la Fédération canadienne de la faune, c'est que très peu de clubs de chasse et de pêche du Canada, affiliés à la FCF, savent ce qu'est la Semaine de la faune. Elle pense qu'on

pourrait mieux utiliser ces groupes dans les écoles ou les faire participer pour rejoindre les plus vastes groupes cibles mentionnés plus tôt. À son avis, il n'est pas essentiel de tenter d'atteindre un groupe plus vaste dans les écoles, à cause du projet Wild, qui est un programme adapté à tous les niveaux, à l'année longue. Le projet Wild et la Semaine nationale de la faune devraient se compléter l'un l'autre. Elle mentionne qu'on a proposé la formation de comités nationaux et régionaux ou provinciaux pour discuter de la documentation de la Semaine nationale de la faune; ils devraient se réunir pour discuter de la Semaine nationale de la faune en général et faire un meilleur usage de tous les groupes, et non pas disperser leurs efforts et répéter ce que quelqu'un d'autre fait déjà; chaque groupe a son propre auditoire cible.

R.G. Morgan (Federation of Anglers and Hunters Inc., Ontario) fait remarquer que chaque fois que des amateurs de faune se réunissent et parlent d'un même projet, les idées commencent à voir le jour. Il mentionne que le groupe d'étude actuel est composé entièrement de fonctionnaires chargés de réviser la Semaine nationale de la faune. Il félicite Mme Whistance-Smith pour son excellente présentation mais propose que le mandat et la composition du groupe d'étude soient élargis pour incorporer des membres de groupes non gouvernementaux et peut-être même des gens du secteur de l'éducation qui pourraient se pencher sur des idées applicables par divers organismes et groupes dans tout le Canada. Beaucoup de groupes participent à des activités éducatives d'un genre ou d'un autre qui, dans certains cas, comprennent ou non la Semaine nationale de la faune. Il propose de rassembler les idées de tous ces gens merveilleux auxquels ils ont accès et de préparer des lignes directrices; ils pourraient ensuite s'occuper de la publicité de la Semaine nationale de la faune et y jouer le rôle qui leur convient le mieux.

M. Brynaert indique que la recommandation de M. Morgan, ainsi que les recommandations contenues dans son rapport, seront transmises au Comité des recommandations (voir Recommandations 13 et 16).

Rapport de mise à jour

ÉBAUCHE DE PROJET NATIONAL ÉDUCATIF DANS LE DOMAINE DE LA FAUNE
Recommandation 19

N. Gaelick
Directeur des Services éducatifs
Fédération canadienne de la faune

L'obligation qu'a assumée la FCF l'année dernière relativement à la recommandation 19 est pratiquement remplie et j'aimerais vous en parler.

Bon nombre d'entre vous connaissent le projet Wild. Il a été créé en réponse à un besoin de la Western Fish and Wildlife Association, qui comprend 13 États de l'Ouest et deux provinces canadiennes. Ce qui les a poussés à agir a été une déclaration avec laquelle plusieurs d'entre vous étaient en désaccord l'an dernier, selon laquelle il n'y a actuellement pas de bon programme éducatif concernant les ressources fauniques. C'était leur conclusion et je suis d'accord avec eux. Je ne parle pas de pochettes d'information mais d'un véritable programme éducatif. Ce groupe, ayant reconnu cette nécessité, a conclu un marché avec le Western Regional Environmental Education Council (WREEC) pour l'élaboration d'un tel programme. Ce même groupe est chargé de la mise au point du projet Learning Tree dont plusieurs d'entre vous ont peut-être entendu parler. Le projet Wild est en gros un projet parent du projet Learning Tree.

À l'origine, les participants du projet Wild étaient les 13 États de l'Ouest. Les deux provinces canadiennes qui faisaient partie de la même organisation ont alors choisi de ne pas y participer. Le nombre de participants a augmenté considérablement. Tout au moins, je crois que sept ou huit autres États se sont joints au groupe, ainsi qu'un certain nombre d'organismes non gouvernementaux. La Fédération canadienne de la faune, j'ai le plaisir de vous l'annoncer, a été l'une des premières sinon la première organisation non gouvernementale à se joindre au groupe. Il y en a plusieurs autres, y compris la société Audubon, une ou deux sections de Safari, le Dallas Safari Club et les Defenders of Wildlife; en outre, les négociations se poursuivent actuellement avec la National Rifle Association. Ainsi, un certain nombre de groupes qui peuvent sembler plutôt disparates se réunissent pour ce projet; nous parlerons dans un moment des incidences d'un tel rassemblement.

La documentation elle-même a été préparée et rédigée par des enseignants, par des enseignants d'enseignants et par des gestionnaires de la faune au cours d'une série de trois ateliers intensifs de rédaction. Trois États américains évaluent présentement ces documents; ils ont été mis à l'essai et ont fait jusqu'à maintenant l'objet de trois révisions. Nous savons que les documents peuvent être utilisés et nous savons qu'ils seront efficaces. Les rapports préliminaires sur l'évaluation indiquent que les résultats sont bien ceux escomptés.

Le rôle de la FCF dans ce projet est quelque peu différent de celui des États membres; encore une fois, permettez-moi d'y revenir un peu plus tard.

Projet Wild

Je suppose que le meilleur moyen de décrire le projet Wild est de vous dire ce qu'il n'est pas. Ce n'est pas un manuel, ce n'est pas un cours, ce n'est pas un programme d'études, ce n'est pas une pochette d'information, il n'est pas contre la chasse, il n'est pas pour la chasse, il n'entre pas en compétition avec les activités ou les objectifs d'un des groupes représentés dans cette salle.

Permettez-moi d'expliquer pourquoi il ne s'agit pas d'un cours ou d'un programme d'études. Si l'on préparait un cours sur les ressources fauniques, qu'arriverait-il? La journée scolaire est déjà bien remplie et on ne peut rien rajouter sans enlever autre chose. Je ne pense pas qu'en nous rendant au ministère de l'Éducation pour leur dire que nous avons un cours et que nous aimerions qu'ils le mettent au programme, nous obtiendrions une réception très favorable. Ici encore, si vous élaborez un cours, il doit être limité car il est conçu pour un groupe cible particulier. Ceci a ses avantages, mais en même temps vous perdez quelque chose. Si vous l'orientez vers un groupe, vous laissez les autres de côté.

Prenons les documents de la Semaine nationale de la faune. Qui les utilise à l'école? Quels enseignants les utilisent? Vous vous rendrez compte qu'en général les professeurs de sciences peuvent les utiliser, par exemple les professeurs de biologie, et peut-être les enseignants d'un cours sur l'environnement, mais ce ne sont pas des cours qui sont donnés universellement dans tout le pays.

Le projet Wild contourne cette difficulté car il s'agit d'un cadre; il est objectif, il est compatible avec tous les autres programmes, on peut même le qualifier d'holistique, d'intégré et de source d'activités. C'est aussi une source d'information pour les enseignants. Comme je l'ai mentionné, il est neutre, ni pour ni contre la chasse. C'est un moyen de faire passer des idées et de l'information de l'enseignant aux étudiants et c'est ce qui est important. Si un programme est applicable, comme l'est le projet Wild, non seulement aux sciences et non seulement à un niveau en particulier mais à tous les niveaux et à tous les domaines, de sorte que tous les enseignants d'une école peuvent utiliser le projet Wild dans le cadre de leur enseignement, vous venez de rejoindre un auditoire qui représente quelque 25 % de la population du Canada (ils sont dans les écoles). Si vous ajoutez à cela environ 25 % que représentent les parents de ces élèves, vous avez là un programme qui pourrait toucher presque la moitié de la population du Canada. Si vous élaborez des documents qui visent les classes de sciences, vous ne touchez réellement que très très peu d'étudiants.

J'aimerais vous donner une description très simple du fonctionnement du projet Wild.

La documentation

Les documents du projet Wild, qui concernent tous la faune (Wild est l'abréviation de "Wildlife in learning design"), peuvent être utilisés par n'importe quel enseignant, dans le cadre de n'importe quel sujet, à n'importe quel niveau. Nous ne demandons pas à un professeur de mathématiques de laisser de côté les mathématiques et d'enseigner la faune, ou à un professeur d'anglais de faire la même chose ou encore à un professeur d'éducation physique. Ces enseignants continueront d'enseigner leur propre matière mais, ce faisant, ils

pourront inclure des concepts et des philosophies de base sur la faune, ses valeurs, sa gestion et de nombreux autres objectifs dans leur enseignement, simplement de cette façon.

Le professeur de mathématiques au niveau élémentaire, qui utilise par exemple présentement des pommes et des oranges pour ses exercices, pourrait utiliser des exemples tirés de la dynamique d'une population de cerfs de Virginie. Le professeur parle donc d'additions, de soustractions et de multiplications mais, quand il a fini, les élèves ont une idée de la façon dont ces opérations fonctionnent dans la nature et parmi la faune. Un professeur d'éducation physique pourra continuer de faire courir les élèves en rond dans la cour d'école mais, au cours de ces exercices, 90 % des élèves seront des proies et 10 % des prédateurs. À la fin de la période d'activités, ils n'auront pas seulement dépensé de l'énergie, mais ils auront une idée de la relation entre le prédateur et sa proie dans la nature. Ainsi, n'importe quel enseignant peut utiliser la documentation à n'importe quel niveau.

Quant à la documentation, elle est conçue pour tous les niveaux et tous les sujets. La pochette complète comprend pour le moment environ 200 exercices. Le professeur de mathématiques ou d'un autre domaine n'a qu'à regarder à la fin pour trouver l'exercice applicable à son sujet et choisir celui qu'il préfère.

Le rôle de la FCF

À l'origine, chacun des États participants a fourni 7 000 $ à 10 000 $ pour participer au projet. Si les deux provinces canadiennes avaient souhaité y participer, elles auraient fourni le même montant. Tout groupe qui désirerait maintenant y participer devrait également verser une somme équivalente. La Fédération, qui s'y est jointe à titre d'organisme non gouvernemental, a donc fourni cette somme, essentiellement pour vous. Nous aurons maintenant la documentation pour le Canada et nous la distribuerons aux provinces ou territoires du Canada ou à d'autres organisations qui voudraient l'utiliser, au prix coûtant.

Ce n'est pas une activité à but lucratif pour la FCF, bien loin de là. Nous n'avons pas l'intention de récupérer cette somme mais nous demanderons seulement le prix de revient du matériel utilisé. La documentation sera distribuée aux enseignants uniquement lorsqu'ils participeront à des ateliers. La réponse initiale de certaines personnes auxquelles j'ai parlé a été très positive. Je crois que nous avons déjà trop d'inscriptions pour les ateliers et nous n'avons même pas encore la documentation.

Il y aura un atelier de formation initiale à San Francisco : le personnel de la FCF et d'autres organismes y assisteront et nous tiendrons par la suite des ateliers de formation initiale pour les organismes provinciaux du pays. Ainsi, pour faire suite à la communication de Don Robinson, voici un moyen de faire quelque chose avec des budgets réduits, à un coût nominal, et c'est un programme qui, je pense, sera largement utilisé et aura des répercussions considérables sur la scène de l'éducation.

Je pense aussi qu'il convient de mentionner certaines des préoccupations exprimées l'année dernière. Comme je l'ai dit, le programme n'est pas compétitif. Il peut être appliqué pendant toute l'année scolaire; il n'est pas limité à une

semaine ou à une période particulière. Par conséquent, il n'entre pas en concurrence avec la Semaine nationale des forêts ou la Semaine nationale de l'environnement ou quoi que ce soit d'autre. Il peut et doit en fait avoir une application locale.

Comme je l'ai déjà mentionné, le projet Wild n'est pas un document d'information. Il y a très peu d'information en termes de données dans ce document. C'est plutôt un document "pratique"; ainsi les organisations locales peuvent faire le premier contact avec les enseignants, par leurs ateliers, fournir l'information applicable localement et demander aux enseignants de la traiter eux-mêmes. Vous pouvez la modeler, elle est adaptable à toutes les régions.

Résumé de la discussion

N. Gaelick (Fédération canadienne de la faune) explique qu'il y aura deux volumes de documentation, un pour l'élémentaire (1re à 6e année) et un pour le secondaire (à partir de la 7e année). Le prix sera inférieur à 5 $ le livre, selon la quantité. Il faut ajouter à cela le coût de la participation du personnel aux ateliers de la FCF pour leur montrer comment s'en servir. Sa date limite est fixée en octobre parce que le projet a commencé à l'échelle américaine pour devenir international. Une de ses fonctions a été de canadianiser la documentation du projet; tous les exemples qu'il comporte seront canadiens et il sera imprimé au Canada. À son avis, les enseignants et les autres intéressés ont généralement apprécié cet aspect. Il sera publié dans les deux langues officielles.

J.Y. Hickman (Fédération canadienne de la faune) demande si la documentation peut être obtenue sans passer par les ateliers.

M. Gaelick répond que les enseignants devront participer au moins à un atelier d'une journée pour obtenir la documentation. Il ajoute qu'il n'est évidemment pas naïf au point de penser que les enseignants, quand ils auront mis la main sur la documentation, ne pourront pas la photocopier et la distribuer aux autres, mais il espère également que la philosophie qu'on tente d'inculquer lors des ateliers sera aussi transmise avec les photocopies.

D.A. Hagan (Direction de la faune de l'Ontario) fait remarquer que ce matériel pourrait devenir un outil éducatif très puissant et, en tant que parent, il se heurte en ce sens à certains problèmes. Il mentionne un mouvement aux États-Unis dans le cadre duquel certaines philosophies et certaines attitudes ont été encouragées de cette façon. Il demande un énoncé très clair des objectifs du programme et ce que la FCF tente de promouvoir : une attitude, un changement d'attitude ou une meilleure compréhension.

M. Gaelick répond qu'il y a eu deux principales critiques du projet Wild au cours des derniers mois; l'une qu'il n'était pas suffisamment contre la chasse, l'autre qu'il n'était pas suffisamment en faveur de la chasse. La documentation est neutre; elle n'encourage aucune tendance vers les extrêmes. Il ajoute qu'il y a environ dix pages d'objectifs dans la documentation et mentionne quelques-unes des rubriques :

1) appréciation de la faune

a) les hommes et la faune ont des besoins fondamentaux semblables

(i) toutes les formes de vie dépendent de l'eau, de l'oxygène, des substances nutritives, etc.;

2) valeurs humaines attribuées aux ressources fauniques

a) permettre aux étudiants de se rendre compte que les valeurs esthétiques et spirituelles que les hommes attribuent à la faune peuvent varier d'une personne à l'autre et d'une culture à l'autre.

Évidemment, il ne s'agit pas là d'un énoncé très précis d'objectifs, mais il serait heureux d'en parler plus longuement.

C.R. Surrendi (expert-conseil indépendant, Alberta) indique qu'il a aussi des enfants d'âge scolaire très impressionnables et fait remarquer que, dans ce cas, ils ont matière à discussion. Ses enfants reviennent à la maison avec des théories intéressantes qui ne font pas partie du programme; ils sont tantôt contre la chasse, contre la possession d'armes à feu, etc.; tout cela à partir d'opinions personnelles d'un ou deux enseignants. Évidemment, il aurait à redire sur ce point, mais il ne peut pas se plaindre du programme officiellement. Il est quand même mieux que ces sujets soient discutés ouvertement et que chacun ait la chance de dire ce qu'il en pense; pour sa part, il trouve la situation actuelle intolérable.

M. Gaelick répond qu'il ne peut évidemment garantir que ce projet éliminera les préjugés des enseignants, car ils sont tous humains et il est évident qu'une bonne partie de leurs convictions personnelles transpirent dans leur enseignement. Il fait cependant remarquer que dans le cas du projet Wild, on tente lors des ateliers de faire adopter aux enseignants une position de neutralité. On n'aurait pas cette occasion si on se contentait de poster ou de remettre simplement la documentation. C'est un grand pas en avant, bien plus loin qu'ils sont jamais allés.

G.W. Pepper (Direction de la faune de la Saskatchewan) indique qu'ils sont très intéressés par le projet Wild, en particulier parce qu'à leur avis le programme de la Semaine de la faune n'a pas fonctionné très bien en Saskatchewan; un des problèmes est qu'ils ne peuvent atteindre convenablement les enseignants. Les représentants du ministère de l'Éducation ont été très réceptifs au projet Wild et il est important que cela se fasse aux premiers stades. Il ajoute que si les autres ministères de l'Éducation sont comme celui de la Saskatchewan, ils sont constamment assaillis par divers groupes d'intérêt qui veulent ajouter des sujets au programme scolaire. Cette façon de procéder les intéressent vraiment, surtout la formation des enseignants.

Il ajoute qu'un des projets envisagés en Saskatchewan est d'organiser pour les enseignants une visite de toutes les régions qui offrent des occasions spectaculaires de voir la faune, ou bien des secteurs où il y a une gestion intensive de la faune, et peut-être même de combiner cette visite avec le programme Learning Tree. Il existe un projet semblable en Saskatchewan animé par le ministère de l'Éducation et l'Association minière, dans le cadre duquel les enseignants ont pu participer à une visite d'une semaine de tous les genres

de mines et d'activités minières; les enseignants ont donc maintenant une connaissance concrète de ce qu'est l'exploitation minière et ils peuvent même utiliser des exemples du domaine minier en mathématiques ou en sciences sociales. Il conclut en disant que si nous voulons que les enseignants utilisent des exemples avec la faune, il sera tout à notre avantage de leur donner une expérience concrète de la faune.

M. Gaelick répond que le projet Wild a vraiment des aspects concrets et qu'un grand intérêt a été manifesté par les enseignants qui s'occupent d'enfants handicapés ou ayant des problèmes particuliers ou encore de groupes d'autochtones à cause de cet aspect du programme qui fait intervenir les enfants dans les activités.

D. Love (Fonds mondial pour la nature, Canada) félicite la FCF et Norm Gaelick personnellement pour leur excellent travail dans le cas du projet Wild. À son avis, ce projet est de la véritable dynamite et le Fonds mondial pour la nature est heureux d'y collaborer de n'importe quelle façon possible. Il encourage tous les organismes provinciaux à faire de même. Enfin des aspects intéressants et plaisants. Il ajoute que la consultation avec le FMN à ce sujet a été fantastique.

J. Robison (Trappers' Central Association, Alberta) demande comment la FCF s'est intéressée à ce projet.

M. Gaelick rapporte qu'il a entendu parler du programme presque accidentellement et a eu la chance de participer à son établissement. Sa première tâche quand il a été détaché à la FCF a été de mettre au point un programme, mais quand il a entendu parler du projet Wild et de son potentiel, il lui a semblé insensé de tenter de le copier puisque près de 250 000 $ y avaient déjà été investis et que des centaines de spécialistes y avaient participé. Il informe les délégués qu'il communiquera avec chaque organisme provincial chargé de la faune aquatique et terrestre pour obtenir un engagement officieux au projet. Il a besoin de cette information pour déterminer le nombre d'ouvrages à imprimer cet automne; il ne demande pas pour le moment la conclusion d'une entente officielle. Ce n'est pas un projet très coûteux et ils en auront pour leur argent. Le coût dépendra du nombre d'enseignants qu'on pourra faire participer à des ateliers en un an.

M. Brynaert remercie le gouvernement de l'Alberta d'avoir détaché M. Gaelick à la FCF et d'avoir rendu ce programme possible. Il remercie le groupe d'étude d'avoir examiné le mandat de la FCF et ajoute qu'il a tiré de l'atelier de très bonnes idées sur une orientation pour l'avenir.

Rapport de mise à jour

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE
Recommandation 12

R. Andrews
Directeur de la faune
Division de la faune aquatique et terrestre, Alberta

J'aimerais d'abord souligner le travail des autres membres de cette équipe, Ken Brynaert et Joe Bryant. La tâche qui nous avait été assignée consistait essentiellement à examiner l'organisation de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, notamment en vue d'accroître le rôle des particuliers et des organismes privés à la Conférence et de proposer un mandat.

Le groupe d'étude recommande :

1) que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune soit remplacée par une Conférence canadienne annuelle sur la faune;

2) que la Conférence canadienne sur la faune soit une assemblée annuelle où les questions et tendances d'importance nationale en matière de faune seront étudiées et où d'autres organisations pourraient prévoir des réunions complémentaires, de façon à encourager le rassemblement d'un large éventail d'organismes et de représentants intéressés à la faune;

3) que la Conférence canadienne sur la faune soit parrainée par une organisation nationale privée de conservation qu'on appellerait l'Institut canadien de gestion de la faune; et

4) que l'on encourage la création de l'Institut canadien de gestion de la faune.

Commentaires

Les recommandations sont basées sur le modèle de la North American Wildlife and Natural ResourcesConference et son parrain le Wildlife Management Institute. L'Institut canadien de gestion de la faune pourrait prendre la forme d'une société privée, constituée en vertu des lois du Canada et inscrite comme organisation de charité aux fins d'impôt. Les parts de la société seraient détenues par :

1) divers groupes ou parties intéresssés par la faune, comme des représentants des domaines industriels de l'agriculture, de la fourrure, de la foresterie, de l'exploitation minière et pétrolière;

2) des organismes d'intérêt, comme la Fédération canadienne de la faune, le Fonds mondial pour la nature (Canada) et la Fédération canadienne de la nature;

3) des organisations professionnelles, comme la Société canadienne de la faune; et

4) des particuliers.

Les objectifs généraux de l'Institut canadien de gestion de la faune seraient de promouvoir la conservation de la faune canadienne et l'excellence dans la pratique de la gestion de la faune. Un examen rapide des possibilités de réalisation de ce concept nous laisse croire qu'un certain nombre de sociétés pourraient accueillir favorablement une telle proposition. Le Wildlife Management Institute (Washington, D.C.) serait heureux d'apporter son aide. La Société de la faune du Canada se ferait aussi un plaisir d'étudier l'idée.

En terminant, j'aimerais remercier D.A. Poole pour son aide; en effet, il nous a fourni des renseignements de base sur le Wildlife Management Institute. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que cet institut prestigieux aux États-Unis a facilité, en parrainant la North American Wildlife and Natural Resources Conference, un échange de vues des groupes d'intérêt professionnels et publics au cours des années dont il est à peu près impossible d'évaluer exactement les répercussions. Ce n'est pas forcément par ses exposés officiels ou son ordre du jour officiel, mais par le rôle de catalyseur annuel que joue cette conférence en permettant, vous me corrigerez si j'ai tort, à quelque 40 ou 50 organisations d'y tenir des réunions complémentaires. Elle réunit une grande diversité de groupes d'intérêt et d'associations professionnelles et les avantages de ces échanges sont tout simplement indescriptibles.

Je pense qu'à mesure que nous traverserons des périodes économiques plus difficiles avec des budgets plus serrés au Canada, nous verrons de plus en plus la nécessité de commencer à rassembler diverses réunions; ou bien, comme dans l'exemple que nous avons ici en Colombie-Britannique cette année, nous allons tout simplement perdre contact avec des organisations clés.

La séance est maintenant ouverte à la discussion.

Résumé de la discussion

B. Têtreault (Service canadien de la faune) félicite le groupe d'étude pour ses excellentes propositions. Par prudence, il suggère cependant de ne pas changer le format actuel de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune (CFPF) avant d'être sûrs que c'est bien l'orientation que nous voulons prendre. Même si l'idée qui vient de nous être présentée est valable, il aurait aimé avoir plusieurs choix pour être en mesure d'en évaluer les avantages et les inconvénients.

R. Andrews (Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta) mentionne qu'à la réunion des directeurs, avant la Conférence, on a bien insisté sur le fait qu'il s'agissait simplement d'une idée qu'il ne fallait surtout pas interpréter comme une critique ou une dévalorisation de la CFPF ou de tout organisme présent. Que des parrains ou des organismes se disent intéressés est une chose, mais qu'un élan suffisant soit donné pour qu'un organisme soit mis en place avec une bonne base financière est autre chose. Nous en sommes encore loin, si même nous y arrivons.

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) comprend ce que veut dire M. Têtreault mais demande ce qu'ils ont en main pour le moment. Il a vu la CFPF

évoluer au cours des 12 ou 13 dernières années : elle permet maintenant une plus grande participation du public. Il demande cependant avec qui nous communiquons? En général, les organismes non gouvernementaux communiquent entre eux. Il se rend bien compte que les gestionnaires de la faune ont besoin d'une occasion pour faire leur travail et que la plus grande partie de leur travail se fait avant ou pendant ce qui est perçu comme la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le groupe d'étude propose de créer une structure qui serait plus valable pour traiter les problèmes, ce qu'ils ne font pas à la CFPF; ils ne parlent pas des problèmes de la faune. À son avis, en donnant la responsabilité à un organisme non gouvernemental, ils obtiendraient suffisamment de contrôle pour arriver à quelque chose qui serait plus productif. Si cet organisme est plus productif du point de vue des organismes non gouvernementaux, les gestionnaires de la faune pourront tirer davantage des délibérations d'une telle Conférence.

Ce n'était certainement pas l'intention, bien qu'on puisse interpréter de cette façon la première phrase de la recommandation, d'éliminer la CFPF, mais plutôt d'y ajouter une dimension. Laissons les directeurs de la faune faire leur réunion et laissons les organismes non gouvernementaux créer une structure qui sera plus valable pour les organisations d'intérêt public et autre de façon à avoir une Conférence plus valable.

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) mentionne qu'il a aussi une note de prudence à ajouter. À son avis, la création d'un autre organisme non gouvernemental ou privé efficace pour parrainer la Conférence pourrait poser certains problèmes financiers. Il aime bien le système actuel, selon lequel un gouvernement accepte la responsabilité financière de l'organisation de la Conférence. Il faut bien comprendre que les dépenses que cela comporte devraient maintenant être assumées par un organisme privé et le groupe d'étude s'est même dit confiant que le financement viendrait du secteur corporatif. D'après lui, ce serait difficile. Personnellement, il pense que le véritable problème est la structure de la réunion plutôt que l'organisme qui la met sur pied. S'il était venu simplement pour présenter une communication aux personnes présentes, il aurait eu bien envie de prendre ses papiers et de retourner chez lui, car cela n'en aurait pas valu la peine. S'il assiste à la CFPF, c'est pour atteindre les directeurs de la faune et rencontrer d'autres professionnels de la faune du Canada.

D'après lui, quelle que soit la structure choisie, elle devrait garantir que les directeurs de la faune assisteront à la Conférence, et non pas qu'ils auront simplement la possibilité de faire coïncider leurs réunions. Il faut qu'ils soient présents. Avant de restructurer la Conférence, il faut analyser ce qui s'y passe réellement. Il convient avec M. Brynaert qu'une grande partie des questions ne sont pas résolues pendant la Conférence, mais cela ne pose aucun problème. Chacun y participe et le défi consiste à concevoir une structure comportant des séances d'intérêt général, tout en permettant aux gens de se réunir et de se pencher sur d'autres questions en petits groupes. Il répète qu'il faudrait garantir que les directeurs de la faune seront présents et les membres devraient réfléchir longuement à la question du financement d'une telle réunion par le secteur corporatif ou non gouvernemental. On peut déjà imaginer le milieu corporatif se demandant pourquoi il doit payer la note de ce qui est, dans le fond, une réunion annuelle des directeurs de la faune des gouvernements.

M. Andrews fait remarquer que ce que l'on envisage pour l'Institut canadien de gestion de la faune est un mandat beaucoup plus étendu que celui d'une simple

conférence. C'est une évolution vers une organisation de spécialistes s'occupant des questions nationales de faune, avec peut-être un peu moins de droits acquis que les limites étroites de chaque groupe d'intérêt spécifique; quelque chose d'analogue, mais pas identique à l'American Wildlife Management Institute. Il nous faut un centre d'excellence en gestion de la faune au Canada, tout à fait dégagé des maîtres politiques. Nous avons besoin d'un organisme national employant des professionnels reconnus de la faune qui peuvent exprimer leurs préoccupations et qui ont une réputation telle que, lorsqu'ils rencontrent séparément diverses organisations, on accorde suffisamment de poids à leurs paroles.

M. Brynaert n'est pas d'accord avec M. Hummel à l'effet que les directeurs de la faune pourraient ne pas être présents. À son avis, l'effet serait tout à fait contraire. Un organisme privé pourrait inviter les secteurs des pêches, des forêts et l'industrie à une conférence nationale et il est peu raisonnable de supposer que c'est ce qui se produirait dans le cas d'une conférence fédérale-provinciale. Ils n'ont affaire qu'à une partie seulement des joueurs sur la scène de la gestion de la faune. Il envisage cette réforme comme un élargissement du spectre, donnant accès à plus de gens, et non pas le contraire.

R. Goulden (Direction de la faune du Manitoba) mentionne qu'il faut tout d'abord se rendre compte que, quoi qu'il arrive, il y aura nécessairement des réunions entre les administrateurs de la faune fédéraux et provinciaux à un endroit ou un autre au Canada, de par la nature même de notre pays et de nos structures politiques. Ce qu'il se demande pour le moment, ce n'est pas si ces réunions doivent se poursuivre, car elles le feront de toute façon. Il parle donc véritablement de la collaboration de tous les groupes de conservation privés pour parrainer la création d'un institut; cette question ne s'adresse pas aux directeurs de la faune mais plutôt aux organismes privés. Le financement devra venir d'autres sources, tout comme l'élan, l'initiative, le dynamisme, et tout le reste, qu'ils ont à profusion, espère-t-il, car il faudra des quantités considérables d'efforts, d'initiatives, de dynamisme et d'argent.

Il n'est pas contre la proposition, mais plutôt en faveur de celle-ci, tout en étant très réaliste. Aux États-Unis, la population est dix fois plus nombreuse qu'au Canada et il y a un secteur particulier de l'industrie privée qui appuie fortement le Wildlife Management Institute. Il pense bien que nous pourrions trouver ce genre d'appui au Canada, mais ce ne serait pas une tâche facile. Il répète ce que M. Andrews a expliqué, c'est-à-dire que la tâche d'un institut de gestion de la faune n'est pas seulement de tenir une conférence une fois par an, car si c'était son but principal, il ne fonctionnerait pas. À son avis, nous avons besoin d'un tel institut pour qu'il s'attaque aux tâches suivantes :

1) promouvoir une gestion plus professionnelle de la faune;

2) de temps à autre, se déclarer en désaccord avec les gouvernements dont la gestion est insatisfaisante;

3) être appelé par les gouvernements à analyser leur organisation, leurs activités et leurs programmes;

4) donner de meilleures directives aux gouvernements; et

5) parrainer l'élaboration de politiques, de programmes et d'études spéciales.

D'après lui, c'est le genre d'aspects qui passent habituellement au second plan mais ils devraient être les principales activités de l'institut et lui permette de fonctionner; l'organisation d'une conférence annuelle n'est qu'une partie de ces fonctions. Il ne faut pas penser que parce que la conférence est organisée par un institut de gestion de la faune ou qui que ce soit d'autre, la participation sera bien différente en nombre de ce qu'elle est maintenant. Il a assisté à la conférence nord-américaine où il y avait bien des places vides et où la plupart des ententes se faisaient de façon officieuse en dehors des réunions; c'est ce qui se produit toujours dans les conférences de ce genre. On n'assiste pas forcément à la conférence pour écouter le conférencier, mais pour faire des ententes et parler à des gens en dehors des présentations officielles.

M. Andrews demande à Dan Poole de faire quelques commentaires.

D.A. Poole (Wildlife Management Institute, É.-U.) fait remarquer que cette recommandation ne vient pas du Wildlife Management Institute des États-Unis. Des Canadiens, intéressés à la faune, sont venus les rencontrer et ont également rendu visite à d'autres groupes au Canada et aux États-Unis, indiquant qu'on avait besoin au Canada d'une sorte d'organisme qui regrouperait tous les intérêts de la faune et qui offrirait de meilleurs moyens d'aborder le public, les aspects législatifs, les aspects politiques, etc. À partir de là, il indique qu'ils ont accepté avec plaisir de s'entretenir de la façon dont le Wildlife Management Institute a été conçu (il existe maintenant depuis 1911), de la raison pour laquelle il a été conçu, de sa structure et de son fonctionnement.

Il ajoute que le nom de ce qui sera mis en place, si on décide de mettre quelque chose en place, a peu d'importance. Le véritable défi consiste à déterminer si on avait besoin d'un organisme de ce genre et ce qu'il devrait faire pour améliorer les intérêts de la faune au Canada. Il ne peut donner d'exemple précis mais, si le besoin existe, d'après lui le nom a peu d'importance mais les étapes suivantes en ont beaucoup : mettre une structure en place, définir sa mission et la mettre en activité.

M. Tétreault, pendant la discussion sur les recommandations, se dit préoccupé par la nécessité de ne pas perdre ce qu'ils avaient avant la mise en place du nouvel organisme.

J.D. Roseborough (Direction de la faune de l'Ontario) fait observer que bon nombre d'appuis ont été manifestés à l'égard de la création d'un Institut canadien de gestion de la faune, mais que les organismes non gouvernementaux, les provinces et, à son avis, le gouvernement fédéral se sont montrés aussi très prudents en ce qui a trait aux buts, aux objectifs, au financement potentiel et à la structure de l'institut. Il convient avec M. Tétreault qu'il n'y a pas assez de choix possibles.

M. Andrews fait remarquer qu'il s'agirait d'un organisme indépendant qui serait le fruit de certaines philosophies générales, mais qu'il lui reviendrait de décider des détails de son orientation. Il ne pense pas qu'il soit approprié d'encourager la formation d'un organisme indépendant parrainé par des organismes non gouvernementaux pour améliorer la conservation de la faune au Canada, puis de s'attendre ensuite à ce que les parrains privés suivent les règlements et objectifs de la Conférence. Il serait très difficile de trouver des parrains dans ces circonstances.

M. Tétreault croit que ce n'est pas aux membres de l'assemblée, à titre de représentants du gouvernement, de dicter à un tel institut ses buts et objectifs, etc.

M. Goulden remarque qu'ils devraient être mis au courant des objectifs, et non pas les dicter; ils veulent seulement plus d'information.

G.W. Pepper (Direction de la faune de la Saskatchewan) se demande quel est le véritable problème. Est-ce la mise au point de nouvelles techniques ou la mise en place d'un personnel compétent ou simplement un problème de structure de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune? Si on peut répondre à ces questions, les lignes directrices pour l'établissement de l'institut pourront être établies beaucoup plus fermement.

(Voir recommandation 15.)

Rapport

"CANADIAN WILDLIFE ADMINISTRATION"

R. Bell
Chef, Division de la gestion de la faune
Territoires du Nord-Ouest

Vous vous souviendrez que ce numéro de "Canadian Wildlife Administration" est le résultat d'un effort coopératif entre deux gouvernements territoriaux, celui des Territoires du Nord-Ouest et celui du Yukon. Aux premières étapes du processus, on a convenu qu'à cause des problèmes de distance un des deux organismes se chargerait de produire la publication dont les coûts seraient ensuite partagés. Par conséquent, la Section d'éducation en conservation des Territoires du Nord-Ouest, sous la direction d'Ed Hall, a produit la publication. Nous assumons d'ailleurs toute la responsabilité pour les erreurs ou inexactitudes qui s'y sont inévitablement glissées.

Sans entrer dans les détails, j'aimerais donner notre opinion sur l'utilité de la publication. Il est évident que puisque nous avons, avec le Yukon, consacré une importante somme de ressources financières et humaines à ce projet, nous sommes convaincus de sa valeur. De fait, cette publication est à notre avis l'une des rares occasions qui nous est donnée de faire connaître les programmes de faune au Canada. Dans le contexte actuel où l'intérêt manifesté pour la faune à l'échelle nationale et internationale est de plus en plus grand, il nous semble qu'elle constitue un outil qui doit continuer d'être disponible.

Si l'avenir de la publication est incertain, il nous semble que c'est parce que nous avons perdu de vue son objectif réel ou que nous avons des opinions différentes à ce sujet. Notre expérience cette année a été utile car elle nous a obligés à nous pencher sur les détails de la publication. Nous en sommes venus à croire que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune devrait continuer à appuyer cet effort de la manière la plus vigoureuse possible. C'est là l'attitude que nous avons l'intention d'adopter pour les années à venir et nous présentons à l'assemblée une recommandation à cet effet.

Rapport (points saillants des programmes)

DIVISION DE LA FAUNE AQUATIQUE ET TERRESTRE DE L'ALBERTA

Politique pour la faune aquatique et terrestre

En octobre 1982, une nouvelle Politique pour la faune aquatique et terrestre de l'Alberta a été adoptée et publiée. Elle fournit une orientation concernant les responsabilités gouvernementales à l'égard des ressources et la façon dont la société peut profiter de leur utilisation.

Plan des ressources

Un autre document nouveau, un "plan des ressources de faune aquatique et terrestre de l'Alberta", est presque achevé; il définit les objectifs d'habitat, de population et d'utilisation pour l'an 2000. Il explique la situation de l'Alberta aujourd'hui en termes de populations, d'habitat et d'utilisation de la faune aquatique et terrestre et sa signification par rapport au passé et à l'avenir. Pour l'avenir, on examine les répercussions des tendances actuelles si elles se poursuivent ou si, par une bonne gestion, on fournit à la population les possibilités de continuer à profiter des mêmes expériences.

Loi sur la faune

Une nouvelle Loi sur la faune est en préparation pour permettre la mise en application de la politique pour la faune. Elle devrait être présentée à la session d'automne de l'Assemblée législative.

Les terres humides de demain

L'Alberta et Canards Illimités (Canada) ont signé en juin 1982 un important accord pour la préservation des terres humides (voir fig. 1). L'accord s'étend sur dix ans, avec possibilité de prolongations de cinq ans si les deux parties sont d'accord. Il a été conclu pour l'aménagement en commun de vingt terres humides clés qui présentent des valeurs spéciales et un potentiel de gestion. Canards Illimités (Canada) assumera la plus grande partie des coûts de construction tandis que l'Alberta fournira les terres, au besoin par l'acquisition de terres privées.

FIGURE 1 : PROGRAMME DES TERRES HUMIDES DE DEMAIN

EMPLACEMENT DES TERRES HUMIDES CLÉS

1. Lac Beaverhill
2. Lacs Bens et Watt
3. Lac Big
4. Lacs Big Hay et Bittern
5. Buffalo Bay - Lacs Horse
6. Lacs Buffalo et Spotted
7. Lac Chip
8. Lac Cygnet
9. Lac Zama et lac au Foin
10. Lac Kleskun
11. Marécage Little Red Deer
12. Lac Manawan
13. Lac des Îles
14. Lac Marion
15. Delta Paix-Athabasca
16. Lac Stirling
17. Lacs Tyrrell et Rush
18. Lac Utikuma
19. Complexe marécageux Vauxhall
20. Lacs Whitford et Rush

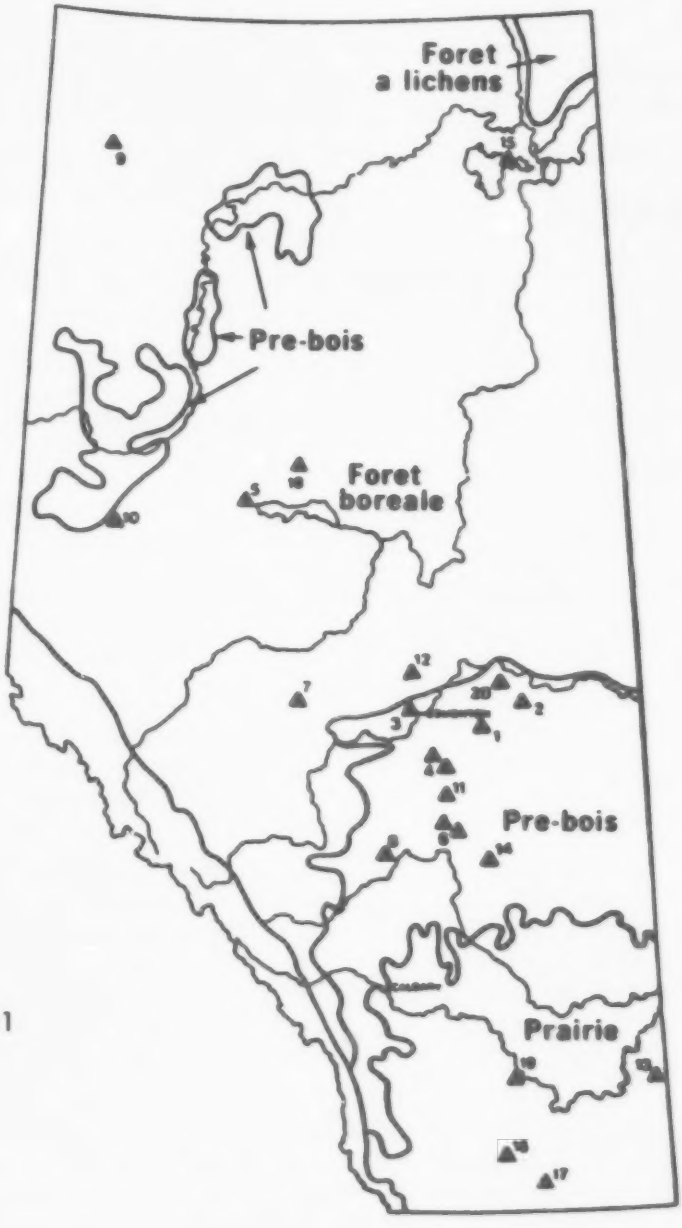

Rapport (points saillants des programmes)

DIRECTION DE LA FAUNE AQUATIQUE ET TERRESTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Caribou de Selkirk

Une petite harde isolée de caribous des bois (Rangifer tarandus caribou) habite la chaîne Selkirk dans le sud de la Colombie-Britannique et les zones adjacentes des États de Washington et de l'Idaho. Cette population qui compte au moins 23 bêtes est la seule harde restante qui utilise le territoire limitrophe des États-Unis et elle a été déclarée menacée d'extinction par l'US Fish and Wildlife Service.

Une étude coopérative est en cours afin d'en déterminer l'habitat essentiel. Trois caribous ont été capturés et munis de colliers émetteurs pour faciliter le travail.

Caribou - vieux peuplements forestiers

Un groupe de travail conjoint du ministère de l'Environnement et du ministère des Forêts étudie présentement le conflit que posent le maintien des niveaux de coupe du bois et la survie du caribou des bois dans les hautes terres de Quesnel-Shuswap au centre de la Colombie-Britannique. Ces aires sont jugées essentielles au maintien du caribou des bois mais représentent par ailleurs une excellente source de vieux peuplements de bois pour les scieries existantes.

Mortalité de mouflons d'Amérique de Kootenay

En décembre 1981, on a trouvé des cadavres de mouflons d'Amérique dans la partie sud-est de la Colombie-Britannique, secteur qui est utilisé par les mouflons et les moutons domestiques. La cause de ces mortalités était la strongylose pulmonaire. Les premiers animaux morts étaient en bonne forme physique. Les pertes de mouflons se sont poursuivies, la maladie s'étant propagée aux animaux en mauvaise condition physique au printemps, puis aux secteurs se trouvant au nord de la première zone visée.

Des animaux sont morts en Colombie-Britannique et en Alberta, quelques-uns avec une légère infestation de strongles pulmonaires. La concurrence avec le wapiti et le stress pourraient être des facteurs du problème dans certains secteurs. Un programme coopératif a été mis au point pour examiner les pertes et élaborer un programme de recherche coordonné.

Lutte contre les loups

On a mené une lutte contre les loups en 1982 par suite des pertes inacceptables subies par les propriétaires de bétail. La lutte se fait cependant à des endroits précis pour éliminer les bêtes ou les bandes nuisibles par suite de plaintes confirmées. Les méthodes utilisées sont le tir au sol ou à partir des airs, le piégeage et l'utilisation d'appâts empoisonnés (composé 1080).

On a aussi mené une lutte contre les loups dans deux zones de l'île Vancouver :

1) pour recueillir des renseignements sur les incidences de la prédation du cerf par le loup et sur la possibilité de réduire temporairement le nombre de loups afin de renverser la tendance à la baisse des populations de cerfs, et

2) pour favoriser la poursuite d'un projet de recherche en cours sur l'habitat du cerf.

Dans une zone limitée du nord de la Colombie-Britannique, on a lutté contre les loups pour étudier le potentiel de mise en valeur des populations d'ongulés sauvages. Les résultats préliminaires indiquent des augmentations importantes du nombre d'orignaux, de mouflons et de caribous se maintenant d'une année à l'autre.

Nouvelle Loi sur la faune

Une nouvelle Loi sur la faune entièrement refaite est entrée en vigueur le 1er août 1982. En voici quelques caractéristiques :

- l'acquisition, la protection et la gestion de l'habitat sont renforcés;

- le Ministre peut conclure des accords avec quiconque pour faciliter les activités susmentionnées;

- la valeur du Fonds de conservation de l'habitat est confirmée;

- les articles concernant la délivrance des permis, les permis pour les jeunes et les mesures prises contre les détenteurs de permis en cas d'infraction ont été considérablement étendus;

- les peines ont été augmentées;

- toute interférence à l'égard de personnes légalement occupées à chasser, pêcher, trapper ou servir de guides devient une infraction, tout comme toute interférence ou tout dommage à des pièges légalement posés;

- les dispositions concernant les guides sont plus complètes.

Biologiste chargé des animaux autres que le gibier

Un poste de biologiste chargé des animaux autres que le gibier a été créé en vue d'établir des programmes pour favoriser la mise en valeur et l'intérêt du public pour les espèces de faune autres que le gibier qui peuvent être gérées dans une grande mesure.

Programme d'envoi de dents

La classification par sexe et par âge des orignaux, des wapitis et des cerfs capturés en Colombie-Britannique est maintenant facilitée par une fiche de capture et un programme d'envoi de dents. Les chasseurs reçoivent une enveloppe

affranchie avec leur permis de chasse ou leur autorisation de chasse à accès limité. L'enveloppe porte des instructions sur l'enlèvement d'une dent et une demande de données sommaires sur la chasse. Les chasseurs qui retournent une dent et l'information demandée reçoivent en retour un écusson et sont informés de l'âge de l'animal qu'ils ont capturé.

Numéro permanent de chasseur

Le système de délivrance des permis de chasse a été informatisé en 1982 dans le cadre d'une amélioration des systèmes de données sur la faune. Tout sportif qui remplit toutes les conditions pour acheter un permis de chasse de résident reçoit maintenant un numéro de chasseur permanent, délivré seulement par les mandataires gouvernementaux ou les bureaux régionaux de la Faune aquatique et terrestre. Comme condition préalable, il faut que le candidat ait possédé antérieurement un permis de chasse valide après son 14e anniversaire ou qu'il ait suivi avec succès le programme d'éducation sur les loisirs de plein air et la conservation. Le numéro, preuve que le chasseur a rempli toutes les conditions légales de formation ou d'expérience, simplifie la délivrance des permis de chasse aux résidents pour le chasseur et pour l'organisme émetteur des permis. Le remplacement d'un permis perdu en est aussi facilité et le système permet de faire des économies considérables en éliminant un travail fastidieux qui consistait auparavant à reproduire tous les détails du nom, de l'adresse et des caractères d'identification des chasseurs chaque fois qu'on avait affaire à un dossier.

Chasse à accès limité

On utilise le système de chasse à accès limité depuis 1974 pour contrôler étroitement le nombre de chasseurs dans un secteur donné et le nombre d'animaux capturés, lorsqu'on ne peut permettre des activités normales de chasse à cause de la faiblesse des populations de l'espèce visée. Récemment, la chasse à accès limité a aussi été utilisée pour certaines catégories d'animaux en vue de corriger des déséquilibres de sexe ou d'âge.

Le nombre d'autorisations de chasse à accès limité est passé de 165 en 1974 à 17 709 pour la saison 1983-1984. Les demandes d'autorisation sont passées de 163 en 1974 à un total prévu de 50 000 cette année. Pour chacune des chasses, les autorisations sont accordées par un tirage au sort, informatisé depuis 1980.

Gestion des animaux à fourrure sauvages

En avril 1982, l'honorable Stephen Rogers, ministre de l'Environnement, a annoncé la nomination d'un Comité consultatif sur le piégeage, composé de quatre membres. Les objectifs du comité sont de s'assurer que les mesures prises en vue de rendre le piégeage moins cruel sont appliquées et que les nouveaux pièges conçus en ce sens remplaceront les pièges indésirables sur une période de cinq ans d'une manière techniquement et socialement acceptable. Parmi ses fonctions, le comité doit recommander au Ministre des modifications au règlement sur le piégeage et administrer un programme d'aide aux trappeurs pour l'achat de pièges non cruels.

Un nouveau système de données sur les animaux à fourrure sauvages sera en place à l'échelle provinciale en juillet 1983. Il fournira des dossiers détaillés et les données seront facilement recueillies et évaluées. Les avantages en seront une réduction du temps et des coûts pour inscrire les pièges déclarés et une amélioration de l'information pour la gestion locale et provinciale des animaux à fourrure sauvages. Le système permettra également de créer une banque de données historiques incluant les prises d'animaux à fourrure par zone de piégeage, par zone de gestion de la faune, par région administrative et par province.

Programme intégré de recherche sur la faune et la foresterie intensive

Un programme quinquennal de recherche portant sur les incidences de la foresterie intensive sur la faune dans l'île Vancouver a été mis sur pied en 1980. Le programme, qui coûtera 1,6 million $, est financé conjointement par les ministères de l'Environnement et des Forêts. Dans l'île, les vieux peuplements sont remplacés par des peuplements gérés ou de jeunes peuplements. Ce changement suppose l'utilisation de pratiques sylvicoles comme l'éclaircissage et la fertilisation, dont les répercussions sur la faune sont mal connues. En août 1980, a été créé un groupe technique de travail composé de trois membres de chaque ministère et d'un représentant du Conseil de l'industrie forestière et du public intéressé par la conservation. Leur programme de recherche porte sur trois points principaux :

1) Quels sont les incidences des pratiques et des régimes intensifs de sylviculture sur l'habitat de la faune?

2) Quelles sont les réactions de la faune à ces modifications de l'habitat?

3) Comment faut-il organiser l'information sur ces incidences et ces réactions pour qu'elle soit utile?

La recherche en cours sur le terrain est concentrée plus spécifiquement sur l'habitat du cerf et du wapiti dans les peuplements de seconde pousse à gestion intensive dans la région de la rivière Nanaïmo et dans la forêt provinciale de Sayward.

Étude sur le grizzli des régions côtières

Historiquement, les baisses des populations de grizzlis ont suivi la coupe du bois dans les bassins hydrographiques côtiers. On ne sait cependant pas si la cause en a été les changements apportés à l'habitat ou l'exploitation excessive, ou les deux. En avril 1982, on a entrepris cinq années de travaux sur le terrain dans le bassin de Kimsquit, au nord de Bella Coola, pour recueillir les renseignements nécessaires pour assurer le bien-être à long terme des grizzlis des forêts côtières. Les objectifs du projet, planifiés en collaboration avec le ministère des Forêts, sont les suivants :

1) déterminer les besoins saisonniers en habitat du grizzli côtier;

2) évaluer les incidences des pratiques forestières sur le grizzli côtier en l'absence de toute chasse;

3) déterminer les caractéristiques des populations de grizzlis côtiers.

Manuels sur l'habitat de la faune

Les ministères de l'Environnement, des Forêts et le Secrétaire provincial, ainsi que la Faculté de foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique, ont uni leurs efforts pour préparer des manuels sur l'habitat de la faune pour les régions forestières et les pâturages. Les manuels contiendront les meilleures connaissances existantes sur les besoins de la faune en habitat et sur les incidences des activités dans les forêts et les pâturages; ils seront conçus de façon à faciliter la prise de décision par les gestionnaires des forêts et de la faune en leur permettant d'évaluer plus facilement les conséquences des mesures qu'ils se proposent de prendre.

Rapport (points saillants des programmes)

DIRECTION DE LA FAUNE DU MANITOBA

L'année 1982-1983 a marqué la réalisation de progrès importants au Manitoba dans les domaines de l'éducation en matière de faune, de la gestion du caribou et de la chasse sportive. On a aussi terminé cette année un rapport de cinq ans sur la faune qui a été présenté à l'Assemblée législative. Le rapport, rendu nécessaire en vertu des dispositions de la Loi sur la faune, résume l'historique et la situation des ressources fauniques du Manitoba, les progrès des programmes de gestion en cours et les orientations pour l'avenir. Ce document apportera une aide inestimable à la planification des ressources au Manitoba et pourra même être utile à d'autres organismes fédéraux et provinciaux.

Vulgarisation du sujet de la faune

L'année dernière encore, la Direction de la faune a entrepris diverses activités pour sensibiliser davantage le public aux ressources fauniques, dans le cadre de la Semaine nationale de la faune. Le thème au Manitoba cette année, "Les besoins de la faune pour sa survie", a fait l'objet d'un concours d'affiches annuel et a permis de mettre l'accent sur l'état précaire de certains habitats de la faune dans notre province.

Parallèlement à la Semaine nationale de la faune, la Direction a encouragé l'industrie des fourrures d'animaux sauvages au Manitoba par une exposition dynamique sous le thème du "Patrimoine du piégeage". L'exposition, qui a été montée dans les centres d'achats de nos deux principaux centres, Winnipeg et Brandon, visait à faire connaître au public nos animaux à fourrure, les techniques de piégeage humanitaire et les avantages économiques et sociaux retirés de l'industrie des fourrures d'animaux sauvages.

Nous avons également commencé à préparer un important programme visant à décerner des prix dans le domaine de la faune. Le programme sera destiné à reconnaître un engagement personnel à l'égard des ressources fauniques par la présentation de plaques et de parchemins à des Manitobains choisis pour des réalisations exceptionnelles et un dévouement tout particulier dans le domaine de la préservation de la faune.

En incluant les terriers de serpents de l'espèce Thamnophis sirtalis parietalis dans la nouvelle réserve de gestion de la faune de Narcisse en 1982, on a élargi les programmes d'interprétation. La planification du programme d'interprétation pour les quartiers d'hiver de ce serpent connus dans le monde entier est en cours et l'intérêt manifesté à l'égard des terriers par le public et les médias justifie un programme d'interprétation très complet.

Les installations d'interprétation de la réserve de gestion de la faune du marais Oak Hammock ont grandement bénéficié des améliorations importantes apportées aux chemins d'accès et aux parcs de stationnement, ainsi que de l'aménagement d'une butte d'observation impressionnante en bordure du marais. De cette butte et des digues environnantes, plus de 35 000 visiteurs ont pu observer des oiseaux aquatiques dans leurs aires de repos et de nidification, ainsi que des oiseaux de rivage et des oiseaux chanteurs en migration pendant toute l'année. Le personnel

de la Direction a expliqué la signification du marais pendant les visites guidées et au moyen d'un kiosque de promotion à l'exposition Red River qui a duré neuf jours à Winnipeg.

Les chasseurs d'orignal ont eu encore une fois l'occasion de perfectionner leurs talents de chasseurs au cours d'un colloque des chasseurs d'orignal, événement annuel parrainé conjointement par la Direction, la Fédération de la faune du Manitoba et une brasserie. Les chasseurs d'oiseaux aquatiques ont pu profiter d'une occasion semblable en septembre 1982 en assistant au premier colloque annuel des chasseurs d'oiseaux aquatiques. La session de deux jours comprenait des séances d'information sur la gestion des oiseaux aquatiques et de leur habitat, l'explication et la rationalisation des règlements de chasse, tout en permettant à 40 chasseurs de perfectionner leur technique de chasse et d'identification des oiseaux aquatiques.

Programmes de chasse

Les programmes de chasse sportive ont permis à quelque 82 000 Manitobains de consacrer plus de 535 000 journées-personnes à leur loisir au cours de l'année écoulée. Ayant eu la possibilité de chasser diverses espèces, dont le dindon sauvage, le cerf de Virginie, l'ours noir et l'orignal, les chasseurs résidents et non résidents ont capturé près de 30 000 gros animaux et plus de 800 000 oiseaux considérés comme gibier.

La très forte demande de chasse à l'ours noir et de chasse à l'arc au cours de la dernière décennie a amené la Direction à instituer des saisons spéciales et prolongées de chasse à l'arc et de chasse à l'ours.

L'achèvement du règlement régissant l'utilisation des chiens pour la chasse a révélé un nouvel aspect de la chasse au Manitoba l'année dernière. En effet, le règlement autorise les chasseurs à utiliser des chiens pour poursuivre mais non tuer des ratons laveurs la nuit, et à faire des essais sur le terrain en utilisant des faisans.

Gestion de l'habitat

Un des plus importants aspects du programme des habitats de la faune au Manitoba est l'acquisition continue de terres. La désignation par décret du Conseil de terres de la Couronne de valeur comme réserves de gestion de la faune a servi jusqu'ici à protéger 48 zones d'une superficie globale de 2 941 000 ha. Ces réserves sont conçues pour s'assurer que la faune obtiendra la priorité lors de la planification et de la gestion de l'utilisation des terres, ainsi que pour favoriser l'utilisation par la population des ressources fauniques. Au cours de l'année écoulée, le personnel de la Direction a négocié avec de nombreux ministères et avec des conseils de district des administrations municipales et locales une proposition visant à établir en réserves de gestion de la faune 29 400 ha de plus.

Le personnel du Ministère continue d'étudier divers autres moyens de protéger l'habitat de la faune sur les terres privées, comme les servitudes, les baux à la ferme, les dégrèvements d'impôts fonciers et les systèmes de chasse rémunérée. Il examine aussi d'autres méthodes de financement, par exemple les timbres sur

l'habitat, la surtaxe sur les droits de permis, les prélèvements d'impôt sur le revenu et des dons volontaires. La Direction de la faune prépare aussi un programme de legs d'habitats fauniques afin de promouvoir le don de terres pour la faune par les propriétaires terriens.

Deux grands relevés d'habitats ont été entrepris au moyen de données du satellite Landsat analysées par ordinateur. On a préparé une méthode d'évaluation de l'état du couvert boisé dans le territoire du cerf de Virginie au Manitoba et on est en train de la mettre en application. On a aussi entrepris un relevé de l'habitat de l'orignal dans la zone de l'accord sur la lutte contre les inondations dans le Nord d'une superficie de 223 100 km^2, située le long de la rivière Nelson dans le nord du Manitoba. Ce projet a pour but de fournir des données de base précises sur l'habitat d'après lesquelles seront effectués des relevés aériens par strates au cours des deux prochains hivers.

Sur le plan de la gestion des terres humides, on a amélioré le système de drainage de la réserve de gestion de la faune du marais Oak Hammock. Un plan visant à optimiser la régularisation de l'eau est en préparation.

Gestion du gros gibier

Les pressions exercées sur le wapiti et l'orignal par les chasseurs titulaires de permis et les Indiens assujettis à un traité ont continué à faire diminuer l'offre. En vue de réduire ces pressions sur les populations d'orignal et de wapiti, le personnel de la Direction a poursuivi ses consultations avec les bandes d'Indiens assujettis à un traité pour leur expliquer les répercussions de leurs activités de chasse. Le personnel a rencontré dix bandes d'Indiens et quelques conseils tribaux pour leur expliquer les principes de gestion de l'orignal, souvent à l'aide d'un modèle informatique. En outre, la Direction a maintenu sa réglementation sévère concernant la chasse à l'orignal par les non-résidents, dirigeant leurs activités en dehors des régions où chassent le résidents.

Gestion des fourrures

Les campagnes anti-fourrures destinées à détruire les marchés internationaux des fourrures du Canada sont devenues la principale préoccupation de la Direction de la faune et de la Registered Trappers' Association du Manitoba (RTAM). Des relations étroites ont été établies avec les trappeurs et le secteur privé et on a pris des mesures pour contrer toute propagande anti-fourrures, où qu'elle se fasse. La débâcle dans le domaine de la chasse au phoque est une preuve suffisante du grave danger que présentent les campagnes du genre pour l'industrie de la fourrure et tous les intéressés au Manitoba sont déterminés à empêcher tout autre préjudice à cette industrie de grande valeur.

Les consultations avec les trappeurs en vue d'un examen global des pièges déclarés et des systèmes d'administration des fourrures se sont poursuivies. La réaction des trappeurs à cet égard a été très satisfaisante et ils continueront de participer activement à la gestion des animaux à fourrure sauvages de la province. La mise au point et l'utilisation de systèmes améliorés de piégeage se sont poursuivies, avec l'essai sur le terrain de nouveaux dispositifs dans toute la province ainsi que dans des écoles de fourrure en collaboration avec la RTAM

afin d'encourager l'utilisation des nouvelles méthodes d'exploitation. Le personnel a déployé beaucoup d'efforts pour la création de l'Institut de la fourrure du Canada qui, nous l'espérons, deviendra réalité vers le milieu de l'été. Le personnel chargé de la fourrure a continué de donner aux trappeurs des avantages en termes de matériel et d'améliorations aux pièges en vertu du programme spécial de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole; par ailleurs, on a maintenu les accords de partage des coûts avec le ministère des Affaires indiennes.

En 1981-1982, la production de fourrures a été nettement inférieure à ce qui avait été prévu, soit environ 5,9 millions $. Les très mauvaises conditions de piégeage dans tout le Manitoba, occasionnées par de fortes chutes de neige et les mauvaises conditions météorologiques, ont encore nui davantage aux activités de sorte qu'on prévoit que la récolte n'atteindra que 5 millions $ environ en 1982-1983. Les bas prix payés pour le castor et le rat musqué ont découragé la capture de ces espèces.

Lutte contre les dommages causés par la faune

La détérioration continue de l'habitat du cerf de Virginie dans la province a accentué la nécessité de mettre au point et de tester des méthodes visant à éloigner les cerfs des cultures, problème qui s'accroît chaque année. De la farine de sang répandue sur les meules ou les ballots de foin et l'utilisation de mangeoires placées à des endroits stratégiques pour intercepter les cerfs se sont encore une fois révélées efficaces. Le Ministère a continué d'offrir une aide aux agriculteurs pour construire des clôtures à l'épreuve des cerfs autour des meules de foin dans les secteurs les plus fortement touchés ou dans les endroits où le problème est chronique. On a fait l'essai d'un détecteur de mouvements à micro-ondes muni de sirènes et de phares stroboscopiques pour limiter les dommages causés par les cerfs à certaines cultures comme les fraises et les betteraves à sucre.

Cette année encore, les apiculteurs ont reçu des subventions de 100 $ pour la construction de clôtures électriques autour des ruches.Les clôtures permettront de réduire les dommages causés aux ruches par les ours, contribuant ainsi à faire diminuer les indemnités compensatoires versées aux apiculteurs par la province qui se sont chiffrées à près de 50 000 $ l'année dernière. L'indemnité compensatoire maximale versée aux apiculteurs a été augmentée de 5 000 $ à 7 500 $ par réclamation.

Les céréaliers ont aussi reçu une protection contre les oiseaux aquatiques par le biais de programmes d'aide pour la prévention des dommages et d'indemnisation des dommages. La prévention des dommages et les indemnités compensatoires ont atteint 450 000 $ en 1982.

Faune du Nord

Le 3 juin 1982, l'accord de gestion du caribou des toundras de Beverly et de Kaminuriak a été officiellement signé par le ministre des Affaires indiennes et le ministre de l'Environnement (Canada), le ministre des Ressources naturelles (Territoires du Nord-ouest), le ministre du Nord de la Saskatchewan (Saskatchewan) et le ministre des Ressources naturelles (Manitoba). Plusieurs

chasseurs autochtones ont assisté à la cérémonie de signature en guise d'approbation. L'accord a officiellement créé la Commission de gestion du caribou de Beverly et de Kaminuriak, composée de huit représentants autochtones et de cinq représentants gouvernementaux. La Commission s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée et les membres font preuve d'une attitude saine et positive à l'égard de la gestion du caribou.

L'installation de retenue des ours blancs, située à Fort Churchill (Manitoba), a été terminée à temps pour la saison 1982 de l'ours blanc. Churchill est située dans une aire de repos naturelle de l'ours blanc et chaque automne les ours constituent une grande menace à la vie et à la propriété. La fonction de cette installation est simple : les ours qui causent des problèmes sont gardés à l'abri jusqu'à la formation des glaces dans la baie d'Hudson. À ce moment-là, ils sont libérés et quittent d'eux-mêmes la région. L'abri contient vingt cages en blocs de ciment avec des portes à barreaux en acier. Quatre de ces cages sont suffisamment grandes pour accueillir une famille d'ours polaires.

Le Manitoba a pris des mesures pour protéger les aires de nidification d'un visiteur rare dans la province, la Mouette rosée. Cette mouette, originaire de Sibérie, est maintenant protégée en vertu d'un règlement du Manitoba qui désigne le secteur où elle niche comme Zone de conservation spéciale de Churchill et interdit à quiconque d'approcher à moins de 100 mètres d'un nid de Mouette rosée.

Un plan de gestion a été achevé pour les 1,7 million d'hectares de la réserve de gestion de la faune de Cap Churchill, située à l'est de la ville de Churchill. Ce plan, qui inclut le zonage des terres pour protéger l'habitat utilisé par les ours blancs, les oies et bernaches et les caribous, attend actuellement son approbation finale par le Ministère.

Le personnel de la Direction de la faune a poursuivi ses consultations intensives avec les représentants des collectivités d'autochtones de Cross Lake, Nelson House, Norway House, Split Lake et York Landing au sujet de la gestion coopérative de la faune dans le centre-nord du Manitoba. L'accent est mis sur la gestion de l'orignal, les relevés d'oiseaux aquatiques et une sensibilisation accrue aux techniques de gestion et aux projets de la Direction de la faune par le biais de réunions régulières avec le Conseil consultatif de la faune dans le cadre de l'accord sur la lutte contre les inondations dans le Nord.

Rapport (points saillants des programmes)

DIVISION DE LA FAUNE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

Programmes des réserves écologiques et sauvages

Un conseil consultatif de onze membres, qui rend compte de ses travaux au Cabinet, a commencé l'examen de plus de vingt réserves. Parmi elles, citons la réserve sauvage d'Avalon d'une superficie de 850 km^2; cinq colonies d'oiseaux de mer d'importance internationale; l'emplacement des plus anciens fossiles de métazoaires au monde; un certain nombre de riches terrains d'alluvions qui sont rares dans cette province; la rivière Main, rivière sauvage de 50 km de long considérée comme l'une des meilleures au Canada; une nouvelle réserve sauvage d'une superficie de 3 500 km^2 connue sous le nom de Bay-du-Nord; une zone de conservation de la martre d'Amérique, rare à Terre-Neuve; et un certain nombre de peuplements isolés de pins rouges ayant survécu au temps.

Éducation des chasseurs

Il existe depuis un certain nombre d'années un cours facultatif sur la sécurité des chasseurs. En 1982, on a commencé à refaire complètement ce cours avec la compilation d'un nouveau manuel. Bien qu'il ne laisse pas de côté l'utilisation des armes à feu, le cours a été prolongé de 12 à 18 heures et met maintenant l'accent sur la gestion de la faune et le code d'éthique du chasseur. Tout le programme a été rebaptisé "Éducation des chasseurs" plutôt que "Sécurité des chasseurs" pour mieux refléter son nouveau contenu.

Le cours sera donné principalement par des instructeurs bénévoles, recrutés dans un certain nombre d'écoles de formation à compter de 1983. On recrutera surtout des enseignants qui sont aussi des chasseurs expérimentés et cela pour deux raisons :

1) leurs aptitudes d'enseignement seront déjà développées et

2) ils contribueront à rapprocher le cours le plus possible du système scolaire.

Avec l'approbation du ministère de l'Éducation, le cours d'éducation des chasseurs devrait devenir un cours régulier optionnel pour les étudiants du secondaire.

L'objectif à long terme du programme est de former plus de 3 000 étudiants par année d'ici 1985. Le cours et la documentation connexe sont offerts sans frais aux participants.

Éducation sur la faune dans les écoles

Si l'éducation sur la faune dans les écoles est basée principalement sur les visites effectuées par le personnel de la Division de la faune, les répercussions sur les étudiants seront tout au plus de courte durée et très variables en qualité et en quantité selon l'intérêt personnel du membre de la Division. Néanmoins, c'est ainsi qu'était principalement structuré le programme

scolaire de Terre-Neuve et du Labrador jusqu'à cette année. Maintenant, l'objectif premier de notre Programme d'information et d'éducation est d'intégrer l'enseignement sur la faune au programme scolaire, afin que le contenu en soit uniforme, que les professeurs soient principalement chargés de son enseignement et que le personnel de la Division de la faune vienne donner quelques points saillants sur une base optionnelle.

Le premier pas en ce sens sera fait en septembre 1983 alors que commencera un nouveau cours de sciences environnementales au niveau secondaire supérieur. Le cours porte sur l'utilisation par l'homme, la gestion et le mauvais usage des ressources à l'échelle locale. Le texte du cours est actuellement à l'étape de la rédaction; on se servira surtout de la méthode d'enseignement par étude de cas. La Division de la faune prépare actuellement une étude de cas sur la gestion de l'orignal et du caribou exigeant environ 16 à 20 heures d'étude. Un autre cas aussi long est en préparation sur les oiseaux de mer, l'accent étant mis sur les divers facteurs de mortalité.

Ce projet est considéré d'une importance particulière puisqu'il assurera un enseignement uniformisé sur la faune qui atteindra une grande population d'étudiants chaque année. Les efforts en vue d'arriver à une meilleure intégration à d'autres niveaux et dans d'autres disciplines se poursuivront.

Enquête sur les attitudes et les connaissances du public

Ce projet, financé par la Direction de l'information et de l'éducation de la Division de la faune et réalisé par un étudiant en études supérieures à l'Université Memorial de Terre-Neuve, sera terminé à l'hiver 1983-1984. Il est basé sur 500 entrevues personnelles d'une heure avec des adultes choisis au hasard dans toute la province. Il décrit leurs valeurs, leurs perceptions et leurs connaissances personnelles sur diverses questions environnementales et fauniques. Le rapport qui en résultera constituera une importante base pour notre programme d'information et d'éducation, puisqu'il est essentiel de savoir quelles sont les connaissances du public avant d'établir un plan de communications.

Campagne contre le braconnage

Il est difficile de quantifier avec précision le niveau de braconnage. Cependant, nous croyons qu'il constitue un facteur important de la limitation des populations d'orignaux et de caribous dans certaines régions de la province. En même temps, on se rend compte qu'il y a de plus en plus de gens contre le braconnage, prêts à faire quelque chose en ce sens. Il n'a jamais été très simple pour un citoyen de rapporter une infraction, de sorte que nous installerons cette année une ligne téléphonique accessible 24 heures par jour dans un secteur, pour en évaluer l'efficacité. Ce projet a deux objectifs :

1) appréhender les braconniers et

2) les empêcher de braconner.

Le premier est bien évident mais le deuxième l'est moins. Les participants (tous les détenteurs de permis de chasse au gros gibier et les autres qui choisissent d'y participer) recevront des auto-collants à pare-chocs pour publiciser le

programme. En théorie, nous croyons que les braconniers devront limiter quelque peu leurs activités s'ils savent qu'un voisin peut les dénoncer.

Ce genre de projet a été mis en oeuvre avec succès dans d'autres régions; il est donc temps de le mettre à l'essai à Terre-Neuve.

Protection

Le 3 décembre 1982, les modifications proposées à la Loi sur la faune, qui prévoient une nette augmentation des sanctions pour les infractions concernant le gros gibier, ont reçu la sanction royale.

Les nouvelles sanctions sont les suivantes : pour une première infraction, au moins 1 000 $ ou au plus 5 000 $ d'amende, ou au moins un mois ou au plus six mois de prison. Pour une deuxième infraction en cinq ans, au moins un mois ou au plus six mois de prison et au moins 3 000 $ ou au plus 10 000 $ d'amende. La loi modifiée prévoit également la saisie des armes à feu, de la viande et des véhicules.

L'augmentation des sanctions pour le braconnage du gros gibier fait partie d'une initiative globale visant à réduire le taux de braconnage qui est devenu critique dans certains secteurs.

Études sur le terrain

Voici quatre importantes études en cours sur le terrain :

1) Écologie des populations pour la harde de caribous de la rivière George dans le nord du Labrador. Le projet portera surtout sur la mortalité des jeunes en 1983-1984.

2) Caribou de la rivière Grey/projet hydro-électrique du cours supérieur de la rivière Salmon. Cette étude des incidences environnementales révèle l'habitat important préféré de la harde qui semble compromis par le projet hydro-électrique. Une des importantes découvertes de l'étude est que l'ours noir semble un important prédateur, ainsi que le lynx. On intensifie présentement les travaux sur les relations entre le caribou et l'ours noir.

3) Écologie de la population de lièvres arctiques. Les travaux de recherche sur cette espèce sont peu nombreux au Canada. À Terre-Neuve, où l'espèce atteint l'extrémité sud de son aire de répartition, les travaux ont commencé en 1981 pour recueillir des données sur les aspects biologiques fondamentaux de ce mammifère peu commun et dont l'aire de répartition est limitée.

4) Interaction de la coupe du bois et de la martre d'Amérique. La martre d'Amérique, dont l'aire de distribution est très limitée à Terre-Neuve, est au centre d'un conflit de ressources; en effet, une grande société de pâtes et papiers voudrait couper du bois dans ce qui semble être l'un des plus importants habitats de la martre. L'étude vise à déterminer dans quelle mesure la coupe du bois et la martre pourraient être maintenues dans l'écosystème de Terre-Neuve.

Rapport (points saillants des programmes)

SERVICE DE LA FAUNE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Commission de gestion du caribou

La Commission de gestion du caribou de Beverly et de Kaminuriak a été officiellement créée en juin 1982. Elle comprend des membres des collectivités et des administrations publiques de la Saskatchewan, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que du SCF et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Ses objectifs consistent à mettre en oeuvre des programmes de sensibilisation du public et des écoliers et à élaborer un plan de gestion. Les principaux points au calendrier de 1983 ont été les incendies, les mesures de protection du caribou, les prédateurs, ainsi que les techniques et les résultats de relevés.

Mesures de protection du caribou

Les conclusions d'une revue quinquennale des mesures de protection du caribou ont été les suivantes :

1) il faudrait empêcher les vols à basse altitude au-dessus des concentrations de caribous pendant la période de mise bas et juste après;

2) les personnes qui se trouvent dans des aires traditionnelles de mise bas pendant et après la mise bas devraient être encouragées à observer les mesures de restriction, même si leurs activités ne sont pas visées par le règlement sur l'utilisation des terres.

Pour assurer une meilleure protection pendant ces périodes, on pourrait demander aux détenteurs de permis d'utilisation des terres de cesser leurs activités.

Au cours d'une réunion tenue en mars 1983, la Commission de gestion du caribou a jugé que même si les restrictions étaient suffisantes pour les utilisations actuelles des terres, il faudrait y apporter des modifications pour l'avenir. La Commission est d'avis que les mesures intérimaires sont suffisantes pour la réglementation des activités temporaires d'utilisation des terres mais que les aires de mise bas devraient être entièrement protégées contre toute activité d'aménagement.

Études sur la faune

Pour assurer une bonne gestion de la faune et pour faire face aux pressions exercées par les travaux dans la mer de Beaufort, le Service de la faune fait des études pour recueillir des données de base sur l'ours blanc, le boeuf musqué, les rapaces et le caribou. Le marquage et la recapture des ours blancs, ainsi que les programmes de repérage par satellite au moyen de colliers émetteurs, sont des méthodes utilisées pour déterminer la répartition et la taille des populations.

On vient tout juste de terminer les relevés de boeufs musqués au nord du Grand lac de l'Ours et du côté est de l'île Victoria.

Les études de productivité de la harde de caribous de Bluenose aideront à déterminer si le contingent commercial actuel de 800 bêtes est réaliste.

Le bison des basses terres de la rivière des Esclaves diminue toujours d'après les derniers relevés. On envisage donc la réintroduction du bison d'Athabaska à l'est de la rivière des Esclaves. Le bison de Mackenzie constitue toujours une forte population viable de bisons d'Athabaska de race pure qui compte plus de 1 000 bêtes. Il a même étendu son aire vers le nord-ouest. On achève actuellement la mise au point d'un plan de gestion de la harde de la réserve de Mackenzie. On prévoit entreprendre d'autres études de l'habitat et de la population l'été prochain.

Par ailleurs, on poursuit la surveillance du bison d'Athabaska transplanté dans la vallée de la Liard en 1980. Cette population semble relativement stable puisqu'elle produit des jeunes qui ont survécu à l'hiver.

On a aussi entrepris des programmes de recherche sur les moyens de détecter et d'éloigner les ours. Le programme de 1982 portait principalement sur les dispositifs de détection par micro-ondes et sur l'utilisation d'un fusil polyvalent 38 mm avec des balles en caoutchouc. Les essais du fusil sur environ 250 ours blancs ont été positifs. Le Service de la faune prévoit faire d'autres essais des systèmes de détection et d'éloignement sur les ours noirs et les grizzlis. En outre, un programme de formation vient d'être entrepris pour former des agents de la faune, des surveillants d'ours et d'autres personnes qui travaillent et vivent dans l'habitat des ours dans les Territoires du Nord-Ouest.

Décentralisation de la gestion de la faune

Une des principales préoccupations du Service de la faune au cours des prochaines années sera le programme de décentralisation. Les programmes futurs de gestion de la faune assureront une plus grande participation des collectivités d'autochtones et des organisations régionales, par exemple pour la répartition des contingents. Deux espèces, le boeuf musqué et l'ours blanc, sont actuellement chassées en vertu d'un système de contingents dont la répartition au sein de la collectivité est déterminée par les associations locales de chasseurs et de trappeurs.

Programmes éducatifs de conservation

On a défini les programmes éducatifs de conservation comme un important objectif du Ministère en 1982. On crée de nouveaux postes dans les cinq régions et les projets comprennent la production de séquences télévisées d'une minute, deux films sur le caribou, un ouvrage sur le caribou et diverses autres publications.

Planification de l'utilisation des terres

Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'exploitation des ressources non renouvelables s'est accrue rapidement au cours des dernières années, ce qui ne fait qu'accroître la nécessité de prendre des décisions bien pesées sur l'utilisation des ressources et des terres.

Le ministère des Ressources renouvelables a représenté le groupe de planification de l'utilisation des terres du gouvernement des Territoires lors des négociations avec le gouvernement fédéral et les organisations d'autochtones, y compris le Comité d'étude des droits des autochtones, le ministère de l'Industrie et du Commerce et les Dénés et les Métis. Un accord officieux a été conclu quant aux principes qui devraient guider le processus de planification de l'utilisation des terres dans les Territoires du Nord-Ouest. D'autres entretiens sont en cours en vue d'instaurer une structure et un procédé efficaces pour la planification de l'utilisation des terres.

Dans l'une des régions prioritaires, comme la mer de Beaufort et le delta du Mackenzie, la planification de l'utilisation des terres tentera :

1) de prévoir les événements et circonstances futurs et de prendre des mesures appropriées;

2) d'affecter les terres et les ressources à leurs utilisations optimales, telles que déterminées par les objectifs et les priorités de la politique d'utilisation des terres;

3) de résoudre ou de minimiser les conflits concernant l'utilisation des terres et des ressources;

4) de constituer un cadre commun d'objectifs et de lignes directrices pour tous les programmes et toutes les activités liés à la gestion des terres et des ressources et à leur utilisation et de faciliter l'exécution efficace et harmonieuse de ces programmes et activités lorsqu'ils sont conformes aux objectifs et aux priorités d'utilisation des terres;

5) d'assurer la disponibilité des infrastructures ou des ouvrages permanents nécessaires pour atteindre les buts et les objectifs d'utilisation des terres.

La planification de l'utilisation des terres est un outil très important de la gestion des ressources renouvelables.

Rapport (points saillants des programmes)

DIRECTION DE LA FAUNE DE L'ONTARIO

Gestion de l'orignal et recherche

La mise en oeuvre du nouveau programme de gestion de l'orignal sera terminée en 1983 et on lancera alors un système d'exploitation sélective. Ce système est basé sur l'affectation de possibilités de chasse d'un jeune mâle, d'une jeune femelle ou d'un jeune aux résidents par un tirage au sort effectué par la Section de la gestion de la faune, et aux chasseurs non résidents par l'entremise des pourvoyeurs.

Dans le cadre de nos recherches sur les effets des tiques, nous avons obtenu d'importantes conclusions sur l'élevage de l'orignal en captivité : 18 jeunes capturés en 1982-1983 ont pu être élevés.

Gestion du cerf

La harde de cerfs de l'Ontario connaît un important accroissement de sa population à la suite de la mise en oeuvre d'un nouveau programme de gestion et d'une succession d'hivers doux. Les collisions sur la route ont cependant augmenté de 30 % à l'extrémité sud du bouclier, le cerf a repris l'occupation de secteurs qu'il n'avait pas utilisés depuis de nombreuses années et, ce qui a plus d'importance encore, on en voit de plus en plus.

Les caractéristiques importantes du programme de gestion sont l'exploitation sélective, qui assure la protection d'une partie des bêtes sans bois de la harde, et l'amélioration de l'habitat ainsi que quelques compléments alimentaires.

Gestion de l'ours noir et recherche

La mise au point d'une méthode de gestion connaîtra de grands progrès en 1983-1984. Nous avons la chance de pouvoir examiner des données recueillies dans le cadre d'un programme de recherche sur l'ours noir en Ontario, avec des modèles fournissant des perspectives nouvelles et très intéressantes sur la dynamique des populations d'ours.

Gestion d'espèces non considérées comme gibier

Un des animaux les plus populaires en Ontario est un Faucon pèlerin mâle, dont le nom de code est 1P9, mais que beaucoup connaissent sous le nom de Whitney. C'est l'un des quatre Faucons pèlerins mis en liberté en 1981 à l'édifice Whitney, à Toronto, et il a assumé le contrôle de l'espace aérien de Queen's Park en 1982 et 1983. Nous prévoyons mettre en liberté d'autres oiseaux à un autre endroit à Toronto, en dehors de la sphère d'influence de Whitney.

Nous travaillons également au rétablissement du Cygne trompette. Ces deux programmes de rétablissement ont été entrepris en collaboration avec le SCF et le gouvernement de l'Alberta.

Petit gibier et oiseaux aquatiques

Au cours des prochaines années, on tentera d'accroître la participation des groupes d'intérêt à la gestion du petit gibier et des oiseaux aquatiques. La conclusion d'un accord entre Canards Illimités et l'Ontario pour la gestion de l'habitat des oiseaux aquatiques est un exemple des premiers résultats positifs en ce sens.

Gestion des terres humides

On a mis au point, en collaboration avec le SCF, une technique d'évaluation des terres humides pour le sud de l'Ontario. L'évaluation, mesure essentielle pour la gestion des terres humides, sera entreprise en 1983.

Formation des chasseurs

De nouvelles dispositions seront ajoutées au règlement sur la formation des chasseurs de l'Ontario le 1er juillet 1983 :

- si une personne vivant en Ontario n'a pas détenu un permis de chasse de résident depuis le 1er janvier 1968 et désire en obtenir un, elle devra être reçue à l'examen d'obtention du permis de chasse de l'Ontario, même si elle est titulaire d'un permis de chasse d'une autre province ou d'un autre pays;

- si une personne est née après le 31 décembre 1954 et n'a jamais eu de permis de chasse, elle devra suivre le cours de formation des chasseurs de l'Ontario avant de pouvoir faire une demande pour l'examen;

- un résident qui a été titulaire d'un permis de chasse ou d'un certificat de sécurité de chasseur délivré par un autre secteur de compétence après le 1er janvier 1968, qui est né après le 31 octobre 1954 et qui échoue à l'examen, doit suivre le cours de formation des chasseurs de l'Ontario, s'il ne l'a pas fait auparavant, avant de pouvoir refaire une demande en vue de l'examen.

Nouveaux règlements favorisant le piégeage humanitaire

L'utilisation de pièges qui emprisonnent une partie du corps, comme le piège à patte, a été limitée aux trappeurs titulaires de permis et aux agriculteurs protégeant leur propriété. En 1982, d'autres dispositions ont été ajoutées pour interdire des pratiques comme l'utilisation de crochets ou de dispositifs pointus, l'utilisation de perches à ressort sauf dans le cas d'un piège qui tue rapidement, l'utilisation d'assommoirs ou l'installation de pièges à patte dans un arbre ou sur un pieu.

En 1983, d'autres dispositions ont été ajoutées pour éliminer l'usage de pièges à dents ou en dents de scie, pour limiter aux installations de capture par noyade l'utilisation des pièges à patte pour le vison, le castor et la loutre, pour limiter la longueur de la chaîne du piège à patte à 16 cm et pour limiter la taille du piège à patte utilisé sur terre et dans l'eau.

Les ours ne peuvent être capturés qu'au moyen d'un collet à patte ou d'une boîte-piège, ce qui élimine l'utilisation du piège à patte et des collets pour l'ours.

Dans certaines parties de l'Ontario, seuls les pièges de moins de 21 cm qui retiennent une partie du corps de l'animal sont permis.

Les modifications ont été annoncées suffisamment à l'avance pour que les trappeurs puissent changer graduellement leur matériel et leur technique. En fait, les trappeurs eux-mêmes ont proposé bon nombre des changements.

Rapport (points saillants des programmes)

DIVISION DE LA FAUNE AQUATIQUE ET TERRESTRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Les activités de la Division de la faune aquatique et terrestre sont orientées vers la conservation et la protection de la faune aquatique et terrestre de la province. La gestion et la surveillance sont assurées en coordination avec divers organismes, dont les divisions provinciales des Forêts et des Routes, les ministères fédéraux de l'Environnement et des Pêches et Océans, ainsi que des organismes non gouvernementaux comme Canards Illimités (Canada) et la filiale provinciale de la Fédération canadienne de la faune, la Fédération de la faune de l'Île-du-Prince-Édouard.

Permis

Chaque année, la Division accorde des permis à environ 13 000 pêcheurs à la ligne résidents et 1 500 non résidents, à 5 700 chasseurs résidents et 500 non résidents et à 500 trappeurs expérimentés et 125 trappeurs apprentis. À l'exception du piégeage, ces données ne reflètent pas la véritable participation puisque les agriculteurs, les pêcheurs commerciaux, leurs aides et personnes à charge et les moins de 16 ans sont exemptés de l'obligation d'obtenir un tel permis.

En 1983, un nouveau permis de pêche à la ligne au saumon de l'Atlantique a été instauré. Tous ceux qui désirent participer à la pêche sportive au saumon de l'Atlantique en 1983 doivent obtenir un permis de pêche au saumon de l'Atlantique en plus de leur permis de pêche à la truite (s'il y a lieu). Avant 1983, les pêcheurs sportifs pouvaient pêcher l'omble de fontaine, la truite arc-enciel et le saumon de l'Atlantique en vertu du même permis. Ce changement nous permettra d'évaluer plus exactement la véritable participation et l'intérêt pour cette pêche et de connaître plus précisément l'opinion du public au sujet du programme coopératif fédéral-provincial de mise en valeur du saumon de l'Atlantique.

Pêche sportive

Le niveau d'eau d'un lieu de pêche à la ligne bien connu a pu être rétabli grâce à la construction d'une nouvelle structure de régularisation du débit et d'une passe migratoire au bassin MacPherson sur la rivière Flat. La construction a été réalisée en collaboration avec Canards Illimités.

Le programme continu de la Division pour la surveillance du mouvement vers l'amont des espèces de poissons anadromes dans les passes migratoires de la province s'est poursuivi à six endroits en 1982 et touchera au moins quatre endroits en 1983. Ce programme permet d'obtenir des renseignements de grande valeur sur l'utilisation et le moment de la migration vers l'amont des espèces visées par la pêche sportive et commerciale.

En 1982, le pH du lac O'Keefe, lac ensemencé chaque année de truites arc-en-ciel, a été modifié par l'application de chaux agricole. Avant cette application, le pH enregistré était de 4,2, valeur qui a atteint 6,8 après l'application. Les vérifications effectuées jusqu'à maintenant indiquent que cette application de

chaux a été efficace et a permis de maintenir le niveau de pH souhaité. Les truites de repeuplement avaient un taux de survie très limité si ce n'est nul dans l'eau avec un pH de 4,2; après l'application, on a observé peu de pertes. Au cours de 1983, on continuera de vérifier les pH.

En collaboration avec la Fédération de la faune de l'Île-du-Prince-Édouard, la Division a assuré la surveillance et la direction de six équipes différentes travaillant à l'amélioration des cours d'eau, sous le parrainage des programmes fédéraux d'emploi d'été des jeunes et de travaux d'hiver.

Oiseaux aquatiques

L'aménagement et le maintien de terres humides pour usage public, ainsi que l'amélioration de l'habitat pour la faune aquatique, se sont poursuivis en 1982. Depuis 1970, la contribution de Canards Illimités à ce programme a favorisé l'aménagement et l'amélioration de 55 marécages différents d'une superficie globale de 1 598 ha. En outre, on a créé 6,3 km de canaux par excavation. Ces activités d'aménagement coopératif d'habitats supplémentaires pour les oiseaux aquatiques se poursuivront en 1983.

L'achèvement d'un relevé des terres humides de la province en 1982 a mis fin à trois années de collaboration entre la Division de la faune aquatique et terrestre, le SCF et Canards Illimités. À partir de la classification Golet des terres humides, toutes les terres humides de la province ont reçu une cote reflétant leur valeur pour la production de la faune.

La Division a l'intention de se servir de cette classification des terres humides pour faire un relevé des couples reproducteurs et des couvées en collaboration avec le SCF. Ce relevé se fera sur une période de cinq ans à compter de 1983 afin de recueillir les renseignements nécessaires sur la contribution des diverses catégories de terres humides à la production d'oiseaux aquatiques.

Une étude visant à déterminer le rythme d'abaissement de la productivité de quatre bassins d'eau douce s'est poursuivie en 1982. Cette étude, entreprise en 1979, se terminera en 1983. L'information qu'on en tirera servira à déterminer le rythme d'abaissement optimal du niveau des eaux nécessaire pour obtenir une productivité maximale des terres humides de l'Île-du-Prince-Édouard.

À l'automne de 1982, la Division a fait un relevé de la population de Bernaches du Canada dans la province. Il s'agit là d'un relevé annuel réalisé en collaboration avec le United States Fish and Wildlife Service. Par ailleurs, on a entrepris au printemps de 1983 un programme de baguage des oies et bernaches migratrices au printemps et à l'automne; il s'agit d'un programme coopératif avec le SCF.

En raison du climat inhabituel qui a empêché plusieurs bassins de l'intérieur de geler, on n'a pas procédé au relevé annuel des oiseaux aquatiques au milieu de l'hiver. Tout comme pour les Bernaches du Canada, il s'agit d'un relevé annuel réalisé en collaboration avec les autres provinces et États de la voie migratoire de l'Atlantique et visant à répertorier les oiseaux aquatiques pendant l'hiver après la saison de chasse.

Animaux à fourrure

Chaque année, le personnel de la Division surveille les captures d'animaux à fourrure dans la province. Les captures ont été évaluées à environ 250 000 $ pour les trappeurs de l'île en 1980-1981 mais, à cause d'une baisse du prix des fourrures, leur valeur est descendue à environ 225 000 $ en 1981-1982. Les principales espèces capturées dans la province sont le rat musqué, le raton laveur, le renard, le vison et le castor.

Pour rendre moins cruelles les méthodes de capture tout en maintenant la meilleure valeur possible pour les fourrures brutes, la Division offre chaque année aux trappeurs un cours de formation en collaboration avec l'Association des trappeurs.

Sur le plan de la gestion des espèces, la Division recueille chaque année des données sur le sexe, l'âge et la reproduction de tous les castors capturés. Ces renseignements sont utilisés conjointement avec le relevé aérien des colonies actives pour fixer les saisons de chasse et les niveaux d'exploitation.

Dans le domaine de la recherche, Rosemary Curry a fait une étude sur la situation du renard sauvage (renard roux, renard argenté et renard hybride) dans la province, étude qui lui a aussi permis d'obtenir une maîtrise en sciences en mai 1983.

Gibier des hautes terres

Chaque année, la Division fait une enquête sur les prises de gibier. Cette enquête lui permet de recueillir des données approximatives sur des espèces comme le lièvre d'Amérique, la Gélinotte huppée et la Perdrix grise d'Europe. Elle mesure également le succès de la reproduction de la Gélinotte huppée en analysant les ailes et les queues que lui envoient certains chasseurs, tandis qu'elle détermine la situation des populations de Perdrix grises d'Europe par des dénombrements des compagnies en hiver.

Toujours en vue d'établir des populations viables de Faisans à collier sauvages, elle a libéré un nombre limité de Faisans à collier de Corée dans certains secteurs de la province à l'automne de 1982. Ce programme se poursuivra en 1983 et sera étendu de façon à faire participer un nombre limité de membres des clubs 4-H à un programme d'élevage et de mise en liberté de jeunes faisans, semblable au programme de l'Alberta (décrit dans le numéro de 1982 de "Canadian Wildlife Administration").

En collaboration avec la Division de la foresterie du ministère provincial de l'Énergie et de la Foresterie, la Division prépare actuellement des plans de gestion pour ses terres de la Couronne dans des secteurs donnés de la province. Ces secteurs sont boisés et seront administrés de façon à assurer une exploitation efficace des ressources de bois, tout en permettant un accès au public et en améliorant la production de la faune (gibier et non gibier).

Oiseaux non considérés comme gibier

Depuis un certain nombre d'années, la Division participe au baguage de jeunes oiseaux de proie. En 1982, 24 Aigles pêcheurs et 4 jeunes Aigles à tête blanche ont été bagués. Les Aigles pêcheurs sont nombreux dans la province tandis que l'Aigle à tête blanche est rare.

Le nombre total d'Aigles pêcheurs bagués jusqu'à maintenant est de 104; jusqu'ici, on a récupéré les bagues de deux oiseaux, l'un en République dominicaine, l'autre ayant été électrocuté en Nouvelle-Écosse.

Sécurité des chasseurs

Jusqu'à présent, le programme provincial sur le maniement sécuritaire des armes à feu s'adresse aux chasseurs sur une base volontaire mais cette situation sera modifiée en 1984 lorsque tous les nouveaux chasseurs et tous ceux de 16 ans et moins seront tenus de suivre avec succès un cours de maniement sécuritaire des armes à feu avant de pouvoir obtenir un permis de port d'arme sur le terrain. Cette modification fait suite à l'introduction de nouvelles dispositions législatives à la session de printemps 1983 de l'Assemblée législative.

Rapport (points saillants des programmes)

DIRECTION DE LA FAUNE DE LA SASKATCHEWAN

En 1982, un certain nombre de défis dans le domaine des ressources fauniques ont obligé la Direction à prendre de nouvelles mesures.

Politique de la faune

Une des grandes mesures prises par la Direction a été la mise au point d'une politique de la faune pour les années 80. La politique définit les principaux problèmes des ressources fauniques, les plus importantes causes des problèmes, les objectifs et les méthodes générales à utiliser pour résoudre les problèmes. Des programmes et des plans d'action sont en préparation afin de mettre en oeuvre la politique dès qu'elle aura reçu l'approbation du Cabinet.

Fermeture de chemins forestiers

La prolifération de chemins forestiers a beaucoup facilité l'accès aux populations d'orignaux par les chasseurs. Pour surveiller plus étroitement les incidences des chasseurs sportifs et des Indiens assujettis à un traité sur l'exploitation de l'orignal, la Direction de la faune a entrepris un programme pilote de fermeture de chemins. En créant des réserves de faune le long des principaux chemins forestiers, en empêchant physiquement l'accès à des chemins forestiers secondaires inutiles et en restreignant l'utilisation des véhicules tout terrain, on peut surveiller de plus près les incidences des chasseurs sur l'orignal.

Gestion du caribou des toundras

La grave diminution à long terme des hardes de caribous du Nord a provoqué la formation d'une Commission de gestion du caribou avec des représentants de plusieurs secteurs de compétence. La Saskatchewan, ainsi que les secteurs de compétence adjacents et des groupes d'usagers du caribou, sont membres de la Commission. La Direction de la faune et le personnel de la faune des Territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et du SCF fournissent une aide technique pour le programme de gestion du caribou.

Information et éducation en matière de faune

La nécessité d'accroître la sensibilisation et la compréhension du public en matière de faune et de gestion de la faune a été une des priorités en 1982. Des projets réalisés en collaboration avec divers producteurs et médias ont permis de réaliser deux films d'une demi-heure sur la gestion de l'orignal et plusieurs courts documentaires en vidéo pour la télévision. Une chronique sur la faune rédigée par un biologiste dans les hebdomadaires de toute la partie rurale de la Saskatchewan a été bien accueillie.

Gestion des populations fauniques

Une succession d'hivers doux a favorisé la stabilisation des populations de gros gibier. Les prises provinciales de gros gibier ont généralement été égales à celles des années passées dans le cas du cerf de Virginie, de l'orignal et du wapiti, tandis que les prises de cerfs-mulets, d'antilopes d'Amérique et d'ours ont connu des augmentations. Les populations d'oiseaux ont montré quelques signes de rétablissement après les deux années de sécheresse difficiles. La destruction rapide de l'habitat vital du cerf de Virginie et la forte exploitation par les Indiens de l'orignal, du wapiti et du cerf sont très inquiétantes pour le maintien à long terme des populations de ces espèces très importantes de gros gibier. Seul un programme de nourrissage d'urgence dans le sud-est de la Saskatchewan pendant l'hiver de 1981-1982 a permis de sauver la saison de chasse au cerf de Virginie. Cette zone a le plus souffert de la destruction de l'habitat d'hiver, mais elle accueille encore une grande population de cerfs de Virginie malgré une forte demande de la part des chasseurs.

Aménagement d'habitats pour la faune

La Direction a continué à travailler en collaboration avec Canards Illimités et la Fédération de la faune pour la mise en place du Programme du patrimoine marécageux, programme visant à préserver et à améliorer les plus importants marécages en Saskatchewan. L'acquisition des terres progresse favorablement au lac Ponass et au ruisseau Thunder, de même que les mesures de prévention des dommages causés aux récoltes par les oiseaux aquatiques, liées à ces projets d'aménagement.

Les projets sur les terres fauniques de la vallée de la Qu'Appelle sont presque terminés. Mis en oeuvre en vertu d'un accord fédéral-provincial de dix ans, ils visent à accroître substantiellement les possibilités de loisirs liés à la faune à moins d'une heure en voiture de Regina et de Moose Jaw.

Projets spéciaux de recherche

Un plan directeur de gestion de la faune a été entrepris pour la réserve de gestion de la faune de Fort-à-la-Corne. L'élaboration du plan a exigé une étude approfondie des incidences d'un barrage hydro-électrique sur la faune le long de la rivière Saskatchewan. L'étude comprend l'établissement de cartes biophysiques de la réserve d'une superficie de 1 295 km^2 et le contrôle par radiotélémétrie de la population de wapitis. L'orignal, l'ours, le cerf et les animaux à fourrure sont aussi visés par l'étude.

Dans le delta de Cumberland, le taux élevé de mortalité des jeunes orignaux a suscité le lancement d'une étude sur la prédation par l'ours. Les ours noirs, prédateurs les plus nombreux au printemps dans la zone de marécages à l'étude, seraient la cause principale d'une réduction de 50 % de l'effectif des jeunes orignaux pendant les six premières semaines de leur vie, chaque année depuis maintenant cinq ans.

Les loups et les castors sont d'autres animaux à fourrure qui peuvent causer des problèmes dans certaines circonstances et qui exigent un contrôle spécialisé. On travaille actuellement à l'établissement d'un programme qui embauchera des

trappeurs "d'animaux problèmes" pour éliminer les colonies de castors qui inondent les terres agricoles, ainsi que les loups qui se découvrent un goût marqué pour le bétail domestique.

Enfin, un objectif important de la Saskatchewan consiste à conclure un accord quinquennal avec le SCF pour prévenir les dommages causés aux récoltes par les oiseaux aquatiques. Les agriculteurs de la Saskatchewan se sont dits plus enclins à favoriser le maintien des habitats marécageux s'ils sont protégés contre les dommages causés par les oiseaux aquatiques et contre les inondations provoquées par les castors.

Rapport (points saillants des programmes)

MINISTÈRE DES RESSOURCES RENOUVELABLES DU YUKON

En 1981, le ministère des Ressources renouvelables a entrepris une grande réorganisation. La Direction de la faune n'existe plus dans sa forme antérieure, mais trois sections du Ministère ont maintenant certaines tâches liées à la faune.

L'application des règlements, les relations publiques et l'éducation sont assurées par la Direction de la faune et des services des parcs, les questions administratives et de politique sont assumées par la Section de la politique, tandis que la recherche, les travaux concernant l'habitat et la gestion de la faune sont exécutés par la Direction de la gestion et de la planification des ressources. À peu près à la même époque, l'Assemblée législative du Yukon a adopté une nouvelle Loi sur la faune.

Le ministère des Ressources renouvelables est chargé de la gestion des mammifères terrestres et des oiseaux migrateurs. Le SCF complète notre travail par ses projets sur les oiseaux aquatiques et des travaux coopératifs concernant la harde de caribous de la Porcupine.

Gestion de l'habitat et de la faune

En matière de gestion de l'habitat, le Yukon connaît des problèmes semblables à ceux des Territoires du Nord-Ouest. Contrairement aux provinces, c'est le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), qui a compétence sur la plupart des terres. Ainsi, sa section de l'utilisation des terres, qui a ses bureaux à Whitehorse, est chargée de délivrer les permis d'utilisation des terres pour l'exploration et l'expansion industrielle. Cette organisation et ce partage des compétences peuvent avoir des répercussions importantes sur la conservation de la faune et de son habitat. Les représentants du gouvernement du Yukon jouent le rôle de conseillers en matière de faune au sein du Comité fédéral de l'utilisation des terres et le ministère des Ressources renouvelables a lui-même établi une petite section de l'utilisation des terres et de l'habitat.

Par ailleurs, la question des droits des Indiens et les négociations au sujet des revendications des Indiens compliquent encore davantage ce recoupement de l'autorité fédérale et territoriale. La Loi sur le Yukon permet aux Indiens de chasser la faune sur les terres de la Couronne inoccupées, s'il ne s'agit pas d'animaux menacés d'extinction. Par conséquent, les règlements de chasse ne s'appliquent pas à une importante proportion de la population locale. On tente présentement, dans le cadre des négociations sur les revendications territoriales avec les Indiens du Yukon, d'annuler ces dispositions et la Loi sur le Yukon en échange d'autres privilèges compensatoires, comme des droits exclusifs sur certaines terres, des droits préférentiels pour le piégeage, la pêche et la chasse dans d'autres secteurs, un contingent garanti pour certaines espèces de gros gibier et des compensations monétaires.

La participation du public à la gestion de la faune est encouragée par le Conseil consultatif sur la faune, créé en 1980. Les membres de ce Conseil sont des

représentants de divers groupes d'intérêt, comme la Fish and Game Association, la Trappers' Association, l'Outfitters' Association et la Société de conservation du Yukon. Le Conseil se réunit régulièrement, surtout quand des changements aux règlements sont prévus.

Projets en cours

L'application de la réglementation sur la faune est assurée par dix agents de conservation postés à Whitehorse et par cinq bureaux régionaux. Les travaux de gestion de la faune sont répartis entre six biologistes et deux techniciens selon les espèces et les groupes d'espèces. Tous ces employés du personnel technique sont rattachés à Whitehorse. Parmi les projets en cours, citons :

Projets concernant les mouflons

- Les relevés annuels dans les secteurs des pourvoyeurs se sont poursuivis; cette année, les relevés ont eu lieu dans les monts Wernecke et Hess.

- Les relevés annuels ont surveillé les populations de mouflons dans les zones de conflit entre résidents et non-résidents.

- Le contrôle annuel des zones de chasse au mouflon avec permis a été effectué.

- Des études ont été réalisées sur les maladies qui affectent les cornes du mouflon de Dall, ainsi que sur la maladie mandibulaire.

Projets concernant les chèvres de montagne

- Des relevés des chèvres ont eu lieu dans les monts Logan pour évaluer de façon précise les niveaux d'exploitation courants.

- Des relevés des chèvres ont été effectués dans la région de Carcross pour évaluer le taux de rétablissement des populations antérieurement surexploitées.

- Des évaluations ont été réalisées en vue du rétablissement d'une population de chèvres sur le mont Blanc comme attraction touristique.

Projets concernant l'orignal

- La plupart des efforts concernant l'orignal ont été déployés dans le cadre d'une étude du taux de mortalité des jeunes orignaux dans le sud-ouest du Yukon et d'un programme de surveillance continue de la dynamique des populations d'orignaux et des incidences de la chasse dans les zones de gestion du gibier 7, 9 et 5.

Projets concernant le caribou

- Deux projets concernant le caribou Rangifer montanus sont en cours. L'un est un programme de gestion visant à éliminer les loups et à assurer par la suite une surveillance de l'aire de répartition de la harde de caribous de Finlayson. L'autre programme consiste à faire des relevés pour délimiter le territoire à la fin de l'hiver dans la zone 10 de gestion du gibier.

- Des programmes coopératifs du gouvernement territorial du Yukon, du SCF, du US Fish and Wildlife Service et de l'Alaska Department of Fish and Game visent à étudier la mortalité des jeunes, les aires de mise bas, les aires de repos printanières et les mouvements des mâles de la harde de caribous de la Porcupine dans le nord du Yukon.

Projets concernant les ours

- L'étude démographique des ours dans le sud des monts Ogilvie est presque terminée.

- On commence un programme de piégeage de l'ours noir et du grizzli dans la région du lac Aishihik dans le sud-ouest du Yukon.

- Les divers programmes et publications de sensibilisation du public se poursuivront.

Projets concernant les oiseaux

Il y a eu également au Yukon un certain nombre de projets de gestion des oiseaux de proie. Un relevé des rapaces a été réalisé dans la région de la passe MacMillan, dans le cadre d'un relevé général de la faune du secteur. Les projets de gestion en cours comprenaient des expériences d'exploitation, la réintroduction de Faucons pèlerins et des études sur les populations et l'épaisseur des coquilles d'oeufs de quatre groupes de Faucons pèlerins. En outre, le gouvernement du Yukon a collaboré avec le US Fish and Wildlife Service à une étude des mouvements de l'Aigle à tête blanche en relation avec les concentrations en hiver à la rivière Chilkat.

Parmi les autres projets, mentionnons :

- une étude de deux ans, réalisée conjointement par le SCF et le gouvernement du Yukon sur les oiseaux aquatiques, s'est poursuivie dans la région de la passe MacMillan;

- des études sur les aires de repos des oiseaux aquatiques dans la baie Nisutlin ont été réalisées dans le cadre du projet du bassin du fleuve Yukon.

Travaux concernant les animaux à fourrure et les pièges déclarés

- On a terminé en 1982-1983 des travaux intensifs sur le terrain dans le cadre de l'étude de trois ans sur la martre au ruisseau Evelyn. L'information recueillie portait sur le territoire, les sources alimentaires et la sélection de l'habitat.

- Une étude sur les mouvements et la dynamique des populations de castors a été entreprise dans les secteurs de la rivière Nisutlin et des lacs Lapie.

- On a recueilli des cadavres de castors et de carcajous pour en analyser l'âge, le sexe et la productivité.

- On a mis au point un questionnaire annuel à l'intention des trappeurs pour obtenir leurs commentaires sur les niveaux et tendances des populations d'animaux à fourrure du Yukon. Ces données seront complétées par les études sur

les animaux à fourrure (relevés des pistes hivernales et relevés aériens portant sur le castor et le rat musqué) dans les régions du bassin du fleuve Yukon et de Canol nord.

- La section des animaux à fourrure s'occupe de l'éducation des trappeurs, surtout des méthodes non cruelles de piégeage, de la préparation des peaux et de la commercialisation des fourrures.

- Le Ministère participe à la mise sur pied et au soutien de l'Institut de la fourrure du Canada. La mise au point de pièges non cruels est un des premiers objectifs de l'Institut.

Rapport

COMITÉ SUR LE STATUT DES ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES D'EXTINCTION AU CANADA

Voici le sixième rapport annuel du Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC), présenté à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été chargé par l'assemblée de déterminer le statut des espèces fauniques dont l'avenir peut être menacé et de diffuser l'information à l'appui de sa décision.

Mesures de classification

Le Comité, dont la fonction principale est de classer les espèces, en a classées 12 le 6 avril 1983. Voici les décisions du Comité, fondées sur les rapports de situation et les définitions de classes approuvées :

Rares : Rorqual bleu
Lépisosté tacheté
Meunier tacheté
Méné-miroir
Suceur ballot
Épinoche sans armure
Épervier de Cooper
Thélyptéride hexagonale
Buse à épaulettes rousses

Menacées : Chicot
Frêne bleu

Menacées d'extinction : Beluga du Saint-Laurent

Le total des espèces classées par le Comité atteint, avec le nombre qui a été ajouté cette année, 64 espèces qui se répartissent comme suit :

Tableau 1. Classifications

Statut	Oiseaux	Mammifères (terrestres)	Mammifères (marins)	Poissons	Plantes	Amphibiens et reptiles	Total
Rares	9	5	1	8	1	-	24
Menacées	5	2	1	-	4	-	12
Menacées d'extinction	5	4	3	-	3	1	16
Déracinées	-	2	-	-	-	-	2
Dans aucune catégorie	5	4	-	1	-	-	10
Total	24	17	5	9	8	1	64

Une liste combinée des espèces susmentionnées est donnée au tableau 3 (voir l'état de vérification du COSEWIC).

Autres points saillants du Comité

1) La Conférence fédérale-provinciale sur la faune (à laquelle doit rendre compte le COSEWIC) a demandé une vérification des activités du Comité jusqu'à maintenant, par la recommandation 18 de sa 46e session en 1982. Un état vérifié des cinq premières années d'activités du Comité, signé par le président intérimaire, a été distribué aux directeurs de la faune de l'Est et de l'Ouest ainsi qu'aux membres de cette assemblée (il suit le présent rapport). Il résume la participation des membres, les espèces désignées jusqu'à maintenant, une description des méthodes et critères de travail, ainsi qu'une évaluation des dépenses des neuf membres qui ont répondu, dans le délai prévu, à la demande de données du président intérimaire.

2) Le Comité en est maintenant à sa troisième étape financière. À l'origine, les organismes des secteurs de compétence membres fournissaient au Comité des rapports de situation préparés soit par des membres de leur personnel, soit en vertu de contrats qu'ils finançaient. Comme cet arrangement chancelait à cause des pressions économiques, le Fonds mondial pour la nature (FMN) (Canada) a obtenu des fonds de l'ordre de 49 500 $ de la Richard Ivey Foundation, répartis sur trois ans. Cette somme a maintenant été entièrement dépensée ou engagée. Dès qu'elle a été épuisée, Monte Hummel, directeur administratif du FMN (Canada), qui avait obtenu le financement initial de trois ans de la Richard Ivey Foundation, a ensuite engagé le FMN (Canada) à fournir, à même ses propres ressources, d'autres fonds sur une période de trois ans. Ce programme, basé sur l'octroi de fonds équivalant aux sommes fournies par les secteurs de compétence jusqu'à concurrence de 20 000 $, 15 000 $ et 10 000 $ pendant les trois années de l'accord, en est maintenant à sa deuxième année. Il convient de faire remarquer qu'au cours de la première année de l'entente, les différents secteurs de compétence n'ont pas dépensé suffisamment pour que l'on obtienne la dernière tranche de 1 000 $ du FMN (Canada).

3) Relativement à ce qui précède, on note que la recommandation 18, partie B), de 1982, demande que

> tous les gouvernements soient encouragés à assumer les frais de préparation des rapports de situation du COSEWIC, étant donné notamment que le Fonds mondial pour la nature (Canada) a accepté de verser en 1982, 1983 et 1984 des subventions égales à tout montant qui sera consenti jusqu'à concurrence de plafonds déterminés d'avance.

4) Le Comité souhaite la bienvenue à trois nouveaux présidents de sous-comités scientifiques, à savoir MM. Ross James du Royal Ontario Museum, pour les oiseaux, Erich Haber du Musée national des sciences naturelles, pour les plantes, et Robert Campbell du ministère des Pêches et des Océans, pour les poissons et les mammifères marins.

Le Comité aimerait aussi attirer l'attention sur les années d'efforts et les contributions des présidents sortants de ces sous-comités et les remercier : MM. Henri Ouellet des MNC, pour les oiseaux, George Argus des MNC, pour les plantes, et John Loch du ministère des Pêches et des Océans, pour les poissons.

Ces hommes ont connu les années difficiles au cours desquelles le COSEWIC, après avoir défini les statuts des espèces "faciles" bien connues, a fait face aux problèmes liés aux espèces pour lesquelles on disposait de peu d'informations fiables.

5) Le conseil d'administration et les membres attirent l'attention de l'assemblée sur les réalisations du COSEWIC, Comité qui n'a pas de fonds propres mais qui dépend entièrement des contributions financières, du temps, des efforts et de la collaboration des scientifiques, des secteurs de compétence, des groupes privés et des particuliers. La plus grande réalisation du Comité est probablement la production de rapports scientifiques à une période où les budgets limités empêchent de faire les recherches pour vérifier les anciennes données ou pour obtenir de nouveaux renseignements. Malgré ces restrictions, le Comité a réussi à faire accepter près de 13 rapports de situation chaque année, et a un arriéré de plusieurs fois ce nombre de rapports qui sont presque terminés ou à l'étude et qui devraient être acceptés au cours d'une des deux prochaines années.

6) Le Comité voudrait attirer l'attention de l'assemblée sur le fait que les inquiétudes émises à propos de certaines plantes étaient telles qu'il a fallu se pencher sur ce domaine plus tôt qu'il n'avait été prévu quand le Comité a reçu son mandat. Le sous-comité des plantes est donc maintenant au premier rang pour ce qui est des rapports de situation et des autres travaux en cours.

7) Le Comité tient aussi à attirer l'attention sur les invertébrés qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas été étudiés. Récemment, le COSEWIC a été mis au courant de la situation d'un escargot peut-être endémique, Physa, vivant dans les eaux du parc de la Gatineau qu'on peut apercevoir de la ville d'Ottawa. Ses effectifs ont fortement diminué et il pourrait être en péril. Un rapport scientifique, demandé par la Commission de la capitale nationale, a été remis par la suite au Comité. Bien que l'assemblée ait antérieurement indiqué au COSEWIC qu'il devait d'abord s'occuper des vertébrés et des plantes avant de se pencher sur les invertébrés, il semble qu'on ne devrait pas laisser de côté ce cas particulier. Il pourrait y en avoir d'autres dans des circonstances semblables. Le COSEWIC propose donc de s'occuper de ces cas à moins que l'assemblée ne lui donne des instructions contraires spécifiques.

8) Étant donné que certains aspects des fondements conceptuels des travaux du COSEWIC et des préoccupations de la CITES sont très proches et se recoupent, il a été convenu, lors de l'assemblée générale du COSEWIC en avril 1983, que les sous-comités scientifiques du COSEWIC examineraient et aborderaient toutes les espèces canadiennes figurant sur les listes de la CITES.

9) En outre, le COSEWIC note que, d'ici la fin de l'année prochaine, la plus grande partie des mesures de désignation auront été financées par un seul organisme non gouvernemental, le FMN (Canada), qui a clairement indiqué qu'il ne prolongerait pas son appui financier au-delà de 1984.

Message à la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, 1983

Attendu

1) que le COSEWIC a maintenant à son actif plus de cinq années d'activités productives depuis la demande de formation d'un tel organisme par la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1976,

2) que le COSEWIC a jugé nécessaire et souhaitable d'ajouter les invertébrés comme les plantes à sa liste de préoccupations,

3) que les scientifiques associés au COSEWIC ont fait ressortir la nécessité d'une base conceptuelle sûre et cohérente pour déterminer le statut d'éléments du spectre biotique canadien et les communautés à interaction naturelle d'espèces nécessaires à leur survie,

4) que, lors des tribunes nationales et internationales, le COSEWIC représente un engagement canadien défini de façon collective avec des critères définis de rendement, mais a été forcé de dépendre largement d'un financement non gouvernemental pour atteindre des objectifs nationaux convenus, et qu'il est clairement nécessaire d'associer maintenant responsabilité et domaine de compétence,

5) que l'assemblée générale de 1983 du COSEWIC a exprimé ardemment le souhait d'accroître l'ensemble des efforts et des activités du Comité;

le COSEWIC demande

1) une réaffirmation de son mandat initial qui consiste à déterminer le statut national des espèces canadiennes jugées en danger;

2) l'approbation de son intention de poursuivre ses travaux sur les plantes et les invertébrés;

3) des engagements de la part des centres de responsabilité appropriés des gouvernements en vue d'assumer le fardeau financier du fonctionnement du COSEWIC, parallèlement à leurs domaines de compétence;

4) une déclaration de chaque secteur de compétence membre indiquant les mesures prises pour réduire les préoccupations à l'égard des espèces qui sont de leur ressort et auxquelles le COSEWIC a attribué un statut.

État vérifié du COSEWIC - Recommandation 18

J.E. Bryant
Président intérimaire

Demande

L'assemblée de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, à laquelle le Comité présente son rapport, a demandé une vérification des activités du Comité depuis sa création, par la voie de la Recommandation 18 de sa 46e session (1982), qui se lit comme suit :

Attendu que le Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC) existe depuis cinq ans et qu'un examen de ses travaux serait opportun; et

attendu que des fonds pour la préparation des rapports de situation du COSEWIC sont requis de toute urgence,

en conséquence, il est recommandé que :

A) le président du COSEWIC prenne les arrangements nécessaires pour faire vérifier les activités du COSEWIC depuis ses débuts, notamment la participation aux réunions, les réponses aux votes postaux, les mesures prises, la préparation des rapports de situation, un rapport financier, etc., et que le rapport soit présenté lors d'une réunion mixte des Directeurs de la faune de l'Est et de l'Ouest; et que

B) tous les gouvernements soient encouragés à assumer les frais de préparation des rapports de situation du COSEWIC, étant donné notamment que le Fonds mondial pour la nature (Canada) a accepté de verser en 1982, 1983 et 1984 des subventions égales à tout montant qui sera consenti jusqu'à concurrence de plafonds déterminés d'avance.

Vérification des activités du COSEWIC

Le COSEWIC se réjouit d'avoir l'occasion de résumer cinq années d'engagements, d'efforts et de réalisations de ses membres, dont la plupart ajoutent cette contribution bénévole à leurs fonctions normales.

Structure, composition, participation et réalisation

La structure du COSEWIC se compose d'un président élu pour une période déterminée parmi les membres, d'un secrétaire permanent et de sous-comités spécialisés dans les grands groupes biologiques. Les présidents des sous-comités, avec le président et le secrétaire du Comité, composent le Comité administratif.

Toutes les provinces et les territoires sont membres, de même que des organismes fédéraux (quatre organismes s'y retrouvent en raison de leurs attributions ou des compétences qu'ils rassemblent), de même que trois groupes privés de conservation nationaux, la Fédération canadienne de la faune, la Fédération canadienne de la nature et le Fonds mondial pour la nature (Canada).

Il y a eu neuf réunions jusqu'à présent. Les membres y ont participé de diverses façons, l'un n'y étant jamais venu, tandis que six autres se sont présentés à chaque occasion.

À ce jour, 64 espèces ont été classées. Le travail de désignation visant de nombreuses espèces est en marche, des rapports de situation étant en voie de production. Les sous-comités spécialisés ont établi des listes des espèces à considérer. Les mesures de classement sont entreprises pour les diverses espèces inscrites sur les listes lorsque l'argent, les ressources humaines et les priorités nouvelles le permettent. La participation des divers membres à la production des rapports de situation et aux réunions auxquelles les statuts sont attribués est illustrée au tableau 2.

Tableau 2. Participation et productivité

Participation aux réunions	Faisabilité 24 mars 1977	Réunion inaugurale 27 septembre 1977	2 mai 1978	23 novembre 1978	25 avril 1979	24 avril 1980	7 avril 1981	6 avril 1982	6 avril 1983	Production de rapports de situation[a]	
C.-B.	X	X	X	X		X	X	X	X	89	6
Alberta	X	X			X	X	X	X	X	78	2
Saskatchewan	X	X	X		X	X	X			67	4
Manitoba	X		X	X	X	X	X	X	X	89	5
Ontario	X	X	X	X	X	X	X	X	X	100	5
Québec	X	X		X	X	X		X	X	78	0
N.-B.	X			X						22	0
N.-É.	X									11	0
Î.-P.-É.										0	0
T.-N.				X		X	X			33	1
T.N.-O.		X	X			X				33	0
Yukon		X	X			X				33	0
SCF	X	X	X	X	X	X	X	X	X	100	17
Parcs Canada	X	X	X	X	X	X	X	X	X	88	3
MNC		X	X	X	X	X	X	X		88	12
MPO				X	X	X		X	X	83[b]	23
FCF	X	X	X	X	X	X	X	X	X	100	0
FCN	X	X	X	X	X	X	X	X	X	100	0
FMN (Canada)				X	X	X	X	X	X	100[b]	(0)[d]
Espèces classées	0	0	19	0	13	9	5	6 (18)[c]	12	64	78[e] (Production totale)

[a] Les rapports de situation fournis par les gouvernements souvent n'identifient pas la source (personnel, contrat passé par le gouvernement ou document produit par un sous-entrepreneur).

[b] Le FMN (Canada) et le ministère des Pêches et des Océans n'étaient pas membres du COSEWIC à l'origine. Leur participation est exprimée pour la période pendant laquelle ils ont été membres.

[c] Lors de la réunion d'avril 1982, 18 rapports de situation ont été déposés, mais 12 d'entre eux ont été retirés temporaireemnt à la demande de l'Ontario.

[d] Le FMN (Canada) a financé, directement ou indirectemnt, environ la moitié des rapports de situation reçus jusqu'ici par le COSEWIC.

[e] Compte tenu des rapports reçus, mais à la suite desquels il n'y a pas eu classement.

Tableau 3. Liste d'espèces avec leur statut désigné au mois d'avril 1983

Oiseaux

Espèce	Statut
Pélican blanc	Menacée
Cormoran à aigrettes	Aucune catégorie
Cygne trompette	Rare
Buse rouilleuse	Menacée
Gerfaut	Aucune catégorie
Faucon pèlerin	
pealei	Rare
tundrius	Menacée
anatum	Menacée d'extinction
Poule des Prairies	Menacée d'extinction
Grue blanche d'Amérique	Menacée d'extinction
Grande Grue du Canada	Aucune catégorie
Pluvier siffleur	Menacée
Courlis esquimau	Menacée d'extinction
Mouette blanche	Rare
Sterne caspienne	Rare
Chouette de terrier	Menacée
Chouette cendrée	Rare
Fauvette de Kirtland	Menacée d'extinction
Pinson d'Ipswich	Rare
Mouette rosée	Rare
Grèbe jougris	Aucune catégorie
Faucon des Prairies	Aucune catégorie
Buse à épaulettes rousses	Rare
Épervier de Cooper	Rare

Reptiles et amphibiens

Espèces	Statut
Tortue luth	Menacée d'extinction

Poissons

Espèces	Statut
Esturgeon à museau court	Rare
Naseux moucheté	Rare
Épinoche géante	Rare
Alose d'été	Aucune catégorie
Lépisosté tacheté	Rare
Meunier tacheté	Rare
Méné-miroir	Rare
Suceur ballot	Rare
Épinoche sans armure	Rare

Tableau 3 (suite)

Mammifères

Espèce	Statut
Taupe à queue glabre	Rare
Marmotte de l'île Vancouver	Menacée d'extinction
Chien de prairie	Rare
Écureuil fauve	Aucune catégorie
Gaufre brun	Rare
Baleine franche	Menacée d'extinction
Baleine boréale	Menacée d'extinction
Renard véloce	Déracinée
Renard gris	Rare
Ours brun (grizzli)	Aucune catégorie
Martre d'Amérique	Aucune catégorie
Putois d'Amérique	Déracinée
Blaireau	Aucune catégorie
Loutre de mer	Menacée d'extinction
Couguar de l'Est	Menacée d'extinction
Caribou de Peary	Menacée
Bison des bois	Menacée d'extinction
Carcajou	Rare
Belette à longue queue (Prairies)	Menacée
Rorqual à bosse	Menacée
Beluga du Saint-Laurent	Menacée d'extinction
Rorqual bleu	Rare

Plantes

Espèce	Statut
Pédiculaire de Furbish (*Pedicularis furbishiae*)	Menacée d'extinction
Cypripède blanc (*Cypripedium candidum*)	Menacée d'extinction
Saule de l'intérieur (de Tyrrell) (*Salix planifolia tyrrelli*)	Menacée
Arméria maritime de l'Athabaska (*Armeria maritima interior*)	Menacée
Isotria medeoloides	Menacée d'extinction
Chicot	Menacée
Frêne bleu	Menacée
Thélyptéride hexagonale	Rare

Méthode de classement

Le travail de classement commande la lecture de longs rapports de situation et une entente sur une désignation appropriée. Pour que les membres soient bien prêts au moment des réunions, les rapports de situation leur sont transmis par la poste avec une fiche de vote devant être retournée au secrétaire et servant à donner certaines indications au président à propos du statut probable ou des désaccords possibles. Le vote par la poste n'est pas officiel. Le vote officiel sur le statut a lieu lors de l'assemblée générale et le Comité doit se conformer à son résultat.

La discussion menant à un consensus est la règle d'or du COSEWIC. S'il est impossible d'en arriver à un accord, le sujet est retenu jusqu'à ce que soient reçus des renseignements nouveaux ou des vues supplémentaires rendant possible un accord véritable. On ne tient pas de registre numérique des votes.

Mesures prises

L'ensemble des mesures prises par le COSEWIC jusqu'ici (avril 1983) est donné au tableau 3.

Préparation de rapports de situation à partir de renseignements existants

Il avait été convenu à l'origine par l'assemblée de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune et par les membres du COSEWIC que le statut serait déterminé sur la foi de renseignements existants. Les recherches et les travaux sur le terrain nécessaires pour obtenir des renseignements nouveaux ou à jour, ou encore pour compléter les renseignements en main, pourraient retarder le travail de plusieurs années et occasionner des coûts bien supérieurs à la capacité prévisible du Comité. Les programmes de recherche, même de peu d'envergure,présenteraient des besoins dépassant l'actuel budget d'exploitation annuel du Comité; la réalisation d'un ou deux programmes de ce genre exige donc trop, compte tenu de nos moyens actuels. Les rapports de situation coûtent normalement entre 1 000 $ et 2 000 $ chacun, lorsque les gouvernements membres ne peuvent les faire produire par leurs propres services.

Publication des résultats

Tel que convenu, les désignations du COSEWIC et l'information sur laquelle elles sont fondées sont du domaine public. Aussi, les rapports de situation acceptés sont diffusés dans la forme et la langue d'origine, avec une note d'introduction et une couverture montrant le logo, à titre "d'articles servant à couvrir les frais d'impression" vendus par la Fédération canadienne de la nature. Dans le cas des espèces "menacées" ou "menacées d'extinction", des "fiches" d'une page sont imprimées par la Fédération canadienne de la faune, puis vendues "au prix coûtant" à des organismes provinciaux et autres, en vue d'une distribution gratuite à la population, surtout dans les écoles.

Finances

À l'origine, les rapports de situation étaient produits par les gouvernements membres; ceux-ci chargeaient certains employés d'écrire les manuscrits ou passaient des contrats avec des experts de l'extérieur. Les ressources humaines et financières se faisant rares, de moins en moins de rapports de situation ont été livrés par les divers gouvernements et la production du Comité a diminué.

Heureusement, à ce moment critique, le Fonds mondial pour la nature (Canada), grâce aux efforts personnels de M. Monte Hummel, directeur administratif, a réussi à obtenir des dons d'origine privée de la Richard Ivey Foundation, pour un total de 49 500 $ étalés sur trois ans. Cette aide opportune a relancé la production de rapports de situation et l'effet persiste, même si les derniers contrats d'appui de la Ivey Foundation ont été passés il y a quelque temps.

L'intervalle entre la signature du contrat et l'attribution officielle d'un statut tient à ce que la préparation d'un manuscrit peut prendre un an ou plus, lequel manuscrit doit ensuite être accepté par le sous-comité approprié, soumis aux gouvernements dont le territoire abrite l'espèce en question, puis diffusé à l'ensemble des membres du Comité plusieurs mois avant la réunion annuelle où le statut sera déterminé.

Lorsque les sommes restantes du Fonds mondial pour la nature et de la Ivey Foundation ont été engagées, il est devenu clair que le Comité risquait de connaître une deuxième crise financière. Encore une fois, le Fonds mondial pour la nature (Canada), par l'entremise de M. Monte Hummel, a offert un appui financier, mais là à partir de ses propres ressources, sous réserve d'un apport équivalent d'autres sources et pour un maximum de 45 000 $ étalés sur trois ans selon une échelle décroissante. Le Fonds mondial pour la nature nous a offert de fournir des fonds équivalant aux montants fournis par les gouvernements en vue de la production de rapports de situation, à concurrence de plafonds annuels de 20 000 $ pour 1982, de 15 000 $ pour 1983 et de 10 000 $ pour 1984. À l'heure actuelle, le Comité utilise les crédits de la deuxième année, soit une tranche de 15 000 $ qui, moyennant la venue de fonds équivalents, donne 30 000 $ pour l'année en cours. Selon cette entente, le montant total pour les trois années pouvant être consacré à la production de rapports de situation est de 90 000 $, à condition que les gouvernements puissent réunir les fonds nécessaires pour rendre utilisable l'ensemble de la contribution du Fonds mondial pour la nature (Canada). La collecte de fonds auprès des membres pour permettre l'utilisation intégrale de la deuxième contribution annuelle du FMN (Canada) est en cours.

Vérification financière

Voilà la situation financière des années écoulées et de celles à venir demandée par l'assemblée de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1982.

Le travail du Comité est réalisé par le personnel des gouvernements et des institutions membres dans le cadre de leurs fonctions rémunérées, et aussi par des rédacteurs qui préparent des manuscrits en vertu de contrats. Les crédits provenant de diverses sources et qui sont consacrés à des contrats sont connus et bien consignés (quoiqu'un problème se pose parfois lorsque des montants de plusieurs sources servent à la passation d'un contrat unique et sont tirés de comptes informatiques de plus d'un bureau).

Les salaires des membres qui contribuent "en nature" ne peuvent qu'être estimés. Les inscriptions à ce poste ne proviennent donc pas de dossiers des organismes.

Tous les chiffres figurant au tableau 4 proviennent des organismes membres du COSEWIC.

Tableau 4. Dépenses[a] par les organismes participants jusqu'en avril 1983

Membres	Salaires	Déplacements et autres	Rapports de situation	Total
	($)	($)	($)	($)
Colombie-Britannique[b]	3 500	3 800	1 200	8 500
Nouveau-Brunswick	4 500	1 800	0 000	6 300
Québec	8 400	1 500	0 000	9 900
FMN (Canada)	3 800	13 400	68 500	85 700
FCF[c]	--	--	--	--
SCF	110 200	42 100	34 400	186 700
MNC	75 000	7 500	5 500	88 000
MPO[d]	14 000	200	76 000	90 200
Parcs Canada	10 500	300	1 500	12 300

[a] Tirées des données fournies par chaque organisme ayant répondu à la lettre du président (5 provinces ont répondu et 3 ont fourni des chiffres).

[b] Jusqu'en avril 1982.

[c] La Fédération canadienne de la faune a contribué en nature en imprimant et en distribuant les fiches du Comité, au prix coûtant. Jusqu'ici, 600 000 fiches ont été distribuées et il en reste 115 000 en stock.

[d] Y compris 50 000 $ reçus par le MPO du ministère des Approvisionnements et Services.

Rapport

SITUATION DES OISEAUX AQUATIQUES AU CANADA EN 1983

Service canadien de la faune

Encore cette année, les perspectives de reproduction des populations de canards sont inférieures à la moyenne. Les populations reproductrices sont en faible nombre. Les prairies de l'Alberta demeurent sèches. Les conditions d'abondance d'eau se sont améliorées dans l'est des Prairies mais les derniers orages au Manitoba ont retardé la saison de nidification et ont causé des pertes aux populations qui nichent tôt.

Ailleurs au Canada, la reproduction des canards devrait être satisfaisante. En Ontario, spécialement au nord, la température favorable s'est fait attendre, mais il y a de l'eau en quantité pour l'élevage des jeunes. La vague de temps chaud et sec dans le sud de l'Ontario pourrait causer des problèmes si elle persiste mais, jusqu'à maintenant, il n'y a pas de raison de s'inquiéter.

La reproduction de la Bernache du Canada devrait être satisfaisante partout, excepté dans les régions arctiques notamment à proximité de la partie ouest de la Baie d'Hudson. Dans la partie sud de l'aire de reproduction de la bernache, du Labrador à la Colombie-Britannique, les populations de bernaches sont en bonne santé et les conditions de reproduction sont satisfaisantes.

Les oies nichant dans l'Arctique ne seront pas aussi chanceuses. Il y a eu un dégel tardif accompagné d'inondations massives à Bowman Bay (Île de Baffin) et à East Bay (Île de Southampton), ce qui va réduire la reproduction de l'Oie blanche dans la partie ouest de la Baie d'Hudson jusqu'au bassin de Foxe. Les conditions climatiques se sont améliorées trop tard au bassin de Foxe pour l'Oie blanche mais pourront peut-être permettre une bonne saison de reproduction pour la Bernache cravant de l'Atlantique.

Les enquêtes nationales auprès des chasseurs indiquent que la chasse aux canards décroît de façon continue depuis les dernières années. Ceci est dû à deux facteurs importants, une diminution de la chasse dans les Prairies et une diminution du nombre de chasseurs. Cette année, il devrait y avoir une stabilisation de cette tendance mais il faudra attendre un retour à la normale du niveau de reproduction dans les Prairies avant de voir une augmentation des prises.

Tableau 1 Revue des résultats des enquêtes nationales sur les prises (1978-1982)

	1978	1979	1980	1981	1982
Nombre de canards tués	3 500 000	3 500 000	3 400 000	3 000 000	2 900 000
Nombre d'oies tuées	594 000	660 000	750 000	580 000	620 000
Nombre de Malards tués dans les Prairies	1 000 000	1 200 000	1 000 000	790 000	690 000
Nombre de Canards noirs tués en Ontario	90 000	87 000	93 000	78 000	88 000
Nombre de chasseurs de sauvagine	410 000	380 000	390 000	350 000	350 000
Nombre de canards tués par chasseur	8,6	9,0	8,8	8,5	8,2

Tableau 2 Résumé des perspectives de reproduction pour la sauvagine en 1983

Région	Temps de la saison	Populations de canards	Abondance de l'eau	Habitat d'élevage	Perspectives pour les canards	Perspectives pour les oies (du Canada)
Atlantique	tôt	moyennes	bonne	bon	bonnes	bonnes
Québec	*	moyennes	bonne	bon	bonnes	bonnes
Ontario	tard	moyennes	bonne	en baisse	bonnes	bonnes
Sud des Prairies						
- Manitoba	tard	faibles	moyenne	stable	moyennes	passables
- Saskatchewan	normal	faibles	passable	en baisse	faibles	bonnes
- Alberta	tôt	faibles	faible	faible passable	faibles (prairies) passables (parcs)	bonnes
Colombie-Britannique	*	moyennes	moyenne	*	normales	normales

* non rapporté.

Tableau 3 Perspectives pour les oies dans l'Arctique

Oie blanche de la baie d'Hudson	- faibles
Oie blanche du bassin de Foxe	- faibles
Bernache cravant du bassin de Foxe	- passables
Oie de l'ouest de l'Arctique	- normales
Oie du Haut-Arctique	- normales

Rapport

COMITÉ ADMINISTRATIF DE RECHERCHE ET DE GESTION DE L'OURS BLANC

I. Stirling
Service canadien de la faune

Le Comité administratif a passé en revue les progrès des programmes appuyés en 1982. On a noté d'importants progrès en ce qui a trait aux systèmes de dissuasion des ours blancs autour des habitations de l'homme. Les travaux de modélisation des populations se poursuivent et on prévoit pouvoir mettre d'ici l'an prochain à la disposition des gestionnaires un prototype d'interaction. On continue également d'analyser des spécimens dans le cadre de l'évaluation des niveaux de base des produits chimiques dans les tissus des ours blancs.

Un rapport préparé par le Comité technique de l'ours blanc nous a donné une vue d'ensemble détaillée de la vaste gamme d'activités de recherche et de gestion entreprises par chaque secteur de compétence au cours de l'année précédente.

On a fait peu de progrès dans la recherche d'une teinture soluble pour ne pas risquer de réduire la valeur commerciale des peaux des animaux marqués dans le cadre d'activités de recherche. Les travaux se poursuivent dans ce domaine.

Des difficultés techniques ont ralenti les progrès de la mise au point d'un système de repérage par satellite des ours blancs. On fera l'essai de nouveaux systèmes qui viennent d'être mis au point. Les progrès seront cependant plus lents que prévu.

Le US Fish and Wildlife Service a demandé au Canada d'étudier la possibilité d'approuver une demande de dérogation à la Loi sur la protection des mammifères marins (Marine Mammal Protection Act) pour permettre l'importation de peaux d'ours blanc aux États-Unis. La principale raison de cette mesure vise à légaliser, pour un chasseur sportif américain qui capture un ours blanc au cours d'une chasse guidée par des Inuit, le fait de rapporter la peau aux États-Unis. La position de base adoptée par le Canada est que toutes les peaux prises légalement au Canada devraient être incluses et pas seulement celles qui sont prises par les chasseurs sportifs. La question sera étudiée à fond avant qu'une décision soit prise dans un sens ou dans l'autre.

Établissement de contingents

On rapporte qu'on pourrait procéder bientôt à l'établissement de contingents d'ours blanc dans le nord du Québec en collaboration avec d'autres secteurs de compétence, particulièrement les Territoires du Nord-Ouest puisqu'il s'agit d'une population commune. Un groupe d'Inuit du nord du Québec s'intéresse à des études de populations qui pourraient servir de base pour établir des contingents et, en fin de compte, les saisons de chasse. Le Service de la faune du Québec aura des entretiens avec eux à ce sujet. Les Territoires du Nord-Ouest et le Service canadien de la faune ont offert du personnel pour les aider au besoin.

Le Comité technique a demandé au Comité administratif de noter que les contingents d'ours blancs ont augmenté régulièrement ces dernières années et

dépassent actuellement 700 par année. Le Comité technique a aussi demandé qu'il n'y ait aucune nouvelle augmentation avant que les études de population soient terminées et que le prototype de simulation des populations soit fonctionnel. Le Comité administratif a acquiescé à cette demande.

On continue d'avoir des difficultés de financement de la recherche pour répondre aux besoins de gestion des provinces et des territoires, ainsi qu'aux exigences globales du Canada en vertu de l'Accord international sur la protection des ours blancs. Or, cette approche sera essentielle à l'étude des populations d'ours blancs du bassin de Foxe, du détroit d'Hudson, de la baie d'Hudson et de la baie James. Le rapport recommande une collaboration plus étroite au niveau de la recherche, de la planification et de la mise en oeuvre, ainsi que la nécessité de trouver un plus gros soutien financier en dehors des budgets internes.

Pour 1983-1984, le Comité recommande la poursuite des programmes en cours, en mettant l'accent sur les systèmes de dissuasion, la modélisation des populations et les études de base sur les produits chimiques toxiques. Le Comité a aussi désigné comme prioritaire une étude coordonnée de l'écologie des populations d'ours blancs dans le bassin de Foxe, le nord de la baie d'Hudson et le détroit d'Hudson.

Rapport

COMITÉ CANADIEN DE GESTION DES ONGULÉS

W.K. Hall
Président

Le Comité canadien de gestion des ongulés (CCGO) s'est réuni à Edmonton le 27 juin 1983 sous la présidence de W.K. Hall de la Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta. Les autres secteurs de compétence représentés étaient la Direction de la faune du Manitoba, la Direction de la faune de l'Ontario et le SCF.

La Colombie-Britannique a fourni un mandat révisé par suite de la Recommandation 17 de la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, qui s'est tenue à Whitehorse (Yukon). Ce mandat a été discuté et approuvé en principe; on y a proposé quelques changements mineurs mais les membres du Comité devront donner l'approbation finale par la poste car le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion.

Un des importants points de l'ordre du jour était l'étude de la dernière ébauche d'un document de D.S. Eastman et I.W. Hatter, intitulé Compensatory and additive mechanisms of hunting mortality in moose : A Canadian perspective, demandé à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1981. Malheureusement, les représentants présents à la réunion n'avaient pas tous reçu le document de la Direction de la faune aquatique et terrestre de la Colombie-Britannique, de sorte que les commentaires et approbations devront se faire par la poste, en même temps que les préférences pour la publication du document. Le 31 août 1983 a été fixé comme date limite pour la réception des commentaires.

Sujets spéciaux

Les membres du Comité présents ont désigné les aspects suivants de la gestion des ongulés comme sujets exigeant une attention spéciale du CCGO et ont fait remarquer qu'il s'agit de sujets presque universels au Canada ne recevant actuellement l'attention d'aucun autre groupe :

1) l'élevage en captivité des ongulés, surtout considérés comme gibier;

2) les problèmes actuels et futurs liés à la chasse de subsistance des ongulés sauvages dans l'ouest et le nord du Canada;

3) les interactions et les conflits entre la gestion des forêts et la gestion des ongulés dans tout le Canada;

4) les répercussions de l'expansion agricole accélérée sur les populations d'ongulés dans les zones vierges des diverses provinces, surtout dans l'ouest du Canada;

5) un échange annuel entre les organismes des listes de projets de recherche entrepris sur des espèces d'ongulés et la priorité accordée à chacun; cette mesure formerait la base d'un programme de collaboration et d'échange d'information entre organismes.

Rapport

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

À la fin de mars 1983, 81 pays avaient ratifié la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et en appliquaient les diverses composantes. En 1982-1983, le gros du travail des parties à la Convention portait sur l'examen décennal des espèces inscrites aux annexes. Lors de la troisième session de la Conférence des parties à New Delhi, en Inde, en 1981, les parties avaient résolu, par suite d'une proposition conjointe du Canada et de la Suisse, de réaliser un examen décennal des annexes. L'examen doit servir à évaluer l'efficacité de la Convention et être achevé à temps pour la Conférence des parties à Gaborone, au Botswana, en avril 1983.

À titre de représentant de la région de l'Amérique du Nord au Comité central de la CITES chargé de l'examen décennal, le Canada a coordonné l'examen pour l'Amérique du Nord en 1982-1983. Deux réunions régionales ont été tenues, à Vancouver et au Texas, respectivement en février et en septembre. Même s'il n'est pas une partie à la CITES, le Mexique a assisté aux deux réunions, aux côtés du Canada et des États-Unis d'Amérique. Par conséquent, les propositions d'amendement aux annexes préparées par le Canada et les États-Unis en vue de la session du Botswana ont reçu l'appui entier de l'organisme responsable de la faune au Mexique, la Direccion General de Fauna Silvestro. Outre les réunions régionales, le Canada a participé à des réunions du Comité permanent de la CITES et du Comité central, tenues en juin au secrétariat de la Convention à Gland, en Suisse.

Changements proposés par le Canada

Au Canada, l'examen a engendré la préparation de rapports sur l'état des populations sauvages de 11 espèces, ainsi que des propositions d'amendements correspondantes pour les annexes devant être présentées au secrétariat de la CITES avant le 20 novembre 1982, échéance établie en vue des travaux de la Conférence du Botswana en 1983. Le 4 novembre 1982, l'autorité scientifique de la CITES a tenu une audience publique afin de recueillir des renseignements scientifiques à l'égard des propositions auprès d'organisations non gouvernementales. De tels renseignements peuvent aussi être présentés jusqu'à la Conférence, et même pendant celle-ci, et les propositions peuvent être retirées en tout temps avant la tenue du vote au cours de la Conférence.

Puisque leurs populations ne sont pas considérées comm menacées d'extinction ni en voie de disparition, et puisqu'elles jouissent d'une protection efficace au Canada, on a proposé de retirer certaines espèces de l'annexe II : le loup (Canis lupus), le mouflon d'Amérique (Ovis canadensis), le grizzli (Ursus arctos), le loup-cervier (Lynx canadensis), le lynx roux (Lynx rufus) et l'esturgeon de lac (Acipenser fulvescens). On a proposé, par ailleurs, le retrait du renard véloce du Nord (Vulpes velox hebes), du cisco à grande bouche (Coregonus alpenae), espèces inscrites à l'annexe I, étant donné que l'on considère toutes ces espèces comme génétiquement éteintes. La loutre de rivière (Lutra canadensis) n'est ni menacée d'extinction ni même en voie de disparition au Canada, mais elle

ressemble à d'autres espèces de loutres plus menacées. Ainsi, pour la protection de ces espèces étrangères, on propose de maintenir la loutre de rivière à l'annexe II, à titre d'espèce "ressemblante". La onzième proposition est le transfert de l'esturgeon à museau court (Acipenser brevirostrum) de l'annexe I à l'annexe II, étant donné que des populations additionnelles de cette espèce ont été trouvées et que cette espèce n'est pas considérée comme menacée d'extinction.

Si un pays rejette l'inscription d'une espèce, en vertu des articles de la Convention, il peut formuler des "réserves" à l'égard de l'inclusion de l'espèce en question aux annexes. Il est alors considéré par les autres membres de la CITES comme n'étant pas une partie à l'égard de l'espèce visée. La formulation de réserves a suscité des problèmes pour le Canada, pour deux raisons :

1) par suite d'une résolution passée lors d'une Conférence des parties, le Canada est obligé de délivrer des permis de la CITES pour des expéditions d'espèces pour lesquelles il a formulé des réserves;

2) la population a été amenée, à tort, à croire que les permis de la CITES ne sont pas nécessaires et, par conséquent, que des exportateurs risquent de voir d'autres parties à la CITES retenir leurs expéditions.

Aussi, en octobre 1982, le Canada a retiré toutes ses réserves. De ce fait, les espèces figurant au tableau 1 se trouvent maintenant incluses aux annexes :

Tableau 1 Espèces incluses aux annexes

Annexe I	
Sotalia spp.	Dauphin à bosse
Sousa spp.	Dauphin à bosse
Neophocaena phocaenoides	Marsoin noir
Eschrichtius robustus (glaucus)	Baleine grise
Balaenoptera borealis	Rorqual boréal
Balaenoptera physalus	Rorqual commun
Branta canadensis leucopareia	Bernache canadienne (forme leucopareia)
Coregonus alpenae	Cisco à grande bouche
Stizostedion vitreum glaucum	Doré bleu
Annexe II	
Ursus arctos (sous-espèce de l'Amérique du Nord)	Ours brun (grizzli)
Ovis canadensis	Mouflon d'Amérique
Anser albifrons gambelli	Oie à front blanc (forme gambelli)
Acipenser fulvescens	Esturgeon de lac

Le retrait des réserves a aussi permis au Canada de soumettre au secrétariat de la CITES, en vue de leur étude au Botswana, des propositions visant l'esturgeon à grande bouche, le doré bleu, le grizzli, le mouflon d'Amérique et l'esturgeon de lac.

Programmes de formation

Lorsqu'un pays devient partie à la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, il s'engage à appliquer au moins les exigences minimales de la Convention. On peut respecter cet engagement en assurant une application efficace des règlements de la CITES. De façon à garantir la crédibilité du Canada sur la scène internationale, le bureau de la CITES au Service canadien de la faune (SCF) présente des ateliers de formation sur les règlements de la CITES aux agents des Douanes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Après plusieurs séances d'essai en 1981, le programme de formation de la CITES a vraiment commencé en 1982; au cours de cette année, 63 ateliers ont été présentés à l'intention de 574 agents des Douanes et de la GRC à divers endroits, notamment à Drummondville, Sault-Sainte-Marie, Hamilton, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Victoria et Whitehorse. Les ateliers en question comprennent un exposé sur l'historique de la Convention, une description des règlements de la CITES, une explication des annexes et une présentation de diapositives sur les spécimens visés par la Convention. Depuis le début du programme, au-delà de 80 ateliers ont été présentés, auxquels ont assisté quelque 800 agents responsables de l'application. Au Canada, la CITES est appliquée en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Partout dans le monde, le principal problème d'application de la CITES, pour les diverses parties, découle de la difficulté de reconnaître les espèces et les produits faisant l'objet d'un commerce. Aussi, pour aider les organismes chargés de l'application, les États membres travaillent ensemble à la préparation d'un "Guide d'identification". Celui-ci, une fois achevé, devrait comprendre 12 volumes. Le travail menant à la contribution initiale du Canada a été entrepris en 1982-1983 et a donné lieu à la présentation au Comité du Guide d'identification de la CITES de fiches de renseignements sur toutes les espèces d'ours (Ursidae) et tous les faucons (Falconidae) de la planète. Le Musée national des sciences naturelles a coordonné la préparation des fiches de renseignements, qui devraient être distribuées à toutes les parties de la CITES au cours de 1983.

Les activités de formation à l'égard des règlements de la CITES et le rassemblement de matériel d'identification des spécimens garantissent le respect des obligations internationales du Canada en vertu de la CITES. Cependant, outre la surveillance, il faut prévoir des mesures de prévention. La prévention des infractions accidentelles à la loi commande absolument une meilleure connaissance de la CITES dans la population. Le dépliant intitulé "Noé n'avait pas besoin de permis. Mais vous?", d'abord diffusé en 1979, a encore été distribué largement et a été bien reçu en 1982. En outre, les messages pour la télévision, produits à la même époque, sont encore présentés par les stations de télévision de toutes les régions du pays, à titre de service public.

Autres activités canadiennes

Dans le même esprit, le SCF, de concert avec les Musées nationaux du Canada, prépare une exposition sur la CITES intitulée "Souvenirs d'extinction". À la fin de mars 1983, cette exposition en était au dernier stade de sa préparation et nous comptons qu'elle soit montée dans les salons d'embarquement pour l'étranger des aéroports de Mirabel, de Toronto et de Vancouver d'ici juin 1983.

Par ailleurs, au cours de 1982, le SCF a préparé et distribué un numéro de la série des rapports CITES, le "Rapport annuel de 1981 du Canada" (n° 9, août 1982).

Au pays et à l'échelle mondiale, le programme de la CITES continue de croître. À preuve, en 1982, le personnel rattaché à la CITES au SCF a augmenté de 50 % - l'effectif étant passé de 2 à 3 personnes. Sur la scène internationale, un Canadien, M. Eugène Lapointe, a été nommé secrétaire général du secrétariat de la CITES à compter du 15 avril 1982. M. Lapointe est avocat; il a travaillé au ministère de l'Industrie et du Commerce et il a été chargé des aspects juridiques de l'application de la CITES au Canada. À ce titre, il a participé à la première Conférence des parties à Berne, en Suisse, en 1976, de même qu'à la deuxième Conférence tenue à San José, au Costa Rica, en 1979. M. Lapointe a par ailleurs participé à la réunion extraordinaire de la CITES à Bonn, en République fédérale d'Allemagne, en 1979, où a été adopté un amendement aux "Articles de la Convention" qui permet aux parties de financer directement le secrétariat de la CITES.

En 1982, le gouvernement fédéral, les provinces et les autorités territoriales ont délivré 3 320 permis d'exportation d'espèces menacées d'extinction. Au cours de la même période, l'autorité fédérale a délivré 52 permis d'importation d'espèces menacées d'extinction pour des spécimens inscrits à l'annexe I, 43 certificats de transit, principalement pour l'entrée temporaire au Canada d'animaux de cirque, et 47 certificats scientifiques pour le prêt non commercial, la donation ou l'échange de spécimens scientifiques préparés.

Rapport

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE

K.A. Brynaert
Vice-président administratif

Le présent rapport couvre la période allant de juin 1982 à juin 1983. Ce fut une année extrêmement remplie car, en plus des activités normales du programme, la FCF a participé à la planification d'un certain nombre de nouveaux projets. La préparation du présent rapport a été retardée parce que nous espérions pouvoir faire des déclarations au sujet de nouveaux programmes. Cependant, comme les plans n'ont pas évolué aussi rapidement et aussi complètement que nous l'avions espéré, mes commentaires seront un peu plus vagues que je ne l'aurais voulu.

Changements au sein de l'administration

Notre nouveau président, J.Y. Hickman de Halifax (N.-É.), a été élu à l'assemblée annuelle qui a eu lieu à Charlottetown (Î.-P.-É.) le 28 mai. Il y a eu aussi d'autres changements et additions au Conseil d'administration de la FCF, dont la nomination de Lorne Yeo (Î.-P.-É.) comme troisième vice-président, Don Hayden (Alb.) comme secrétaire, Gaston Moisan (Québec), Richard Pharis (Alb.) et Richard DeBow (N.-B.) à titre d'administrateurs.

Membres

La croissance de la FCF s'est poursuivie au cours de l'année écoulée de sorte que nous comptons maintenant plus de 500 000 membres et partisans dans tout le Canada. Nous avons trois publications pour nos membres , "International Wildlife" pour les membres réguliers, "Ranger Rick" pour les jeunes membres et "Big backyard" pour les débutants. Notre Service aux membres répond à des milliers de demandes d'information sur divers sujets, dont les espèces menacées d'extinction, la gestion de la faune et le piégeage. La FCF distribue également un grand nombre de fiches de "La faune de l'arrière-pays", de publications du COSEWIC et d'informations sur la chasse au phoque, la chasse à la baleine et les conflits entre l'homme et la faune.

Au nombre des services aux membres, il convient de mentionner les excursions. Elles donnent l'occasion de visiter des parcs et d'autres réserves de faune et de rencontrer les gestionnaires de la faune et les membres d'organisations qui s'occupent de la faune dans d'autres pays. Elles permettent également à nos membres de mieux comprendre les problèmes de faune au pays et à l'étranger, d'échanger des points de vue et de donner leur appui à des organismes fauniques dans le monde entier. Grâce à ces excursions, des membres ont pu visiter l'Inde, le Népal, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud, l'Équateur et les îles Galapagos. Les excursions prévues en 1983 sont l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande et le Haut-Arctique canadien.

Semaine nationale de la faune

La FCF prépare, produit et distribue les pochettes de la Semaine nationale de la faune en collaboration avec les administrations fédérales, provinciales et territoriales, ainsi que des organismes chargés de la faune. La distribution principale est assurée dans les écoles, par l'entremise des ministères de l'Éducation, et une autre distribution directe des pochettes qui restent va aux scouts, guides, clubs 4-H et organisations de conservation. Ce programme fait l'objet d'un rapport distinct présenté à la Conférence; il n'y a donc pas lieu de s'étendre davantage sur le sujet.

Sommet sur la Stratégie mondiale de conservation

Bon nombre d'entre vous savent que la FCF a entrepris de tenir un sommet mondial à Ottawa, en juin 1986, sur la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de conservation. Nous avons eu la chance d'obtenir les services de M. David Munro, à titre de président intérimaire, pour entreprendre la lourde tâche de planifier le sommet et de représenter les intérêts de la FCF dans cette entreprise.

Il est trop tôt pour donner des précisions, puisque nous espérons obtenir l'appui et l'apport de plusieurs autres pays et organismes internationaux pour la planification du sommet. Avec M. Munro, je me rendrai en Suisse au cours de la première semaine de juillet cette année pour y rencontrer des représentants de l'UICN, du PNUE, de la FAO et du Fonds mondial pour la nature (international), pour nous entretenir du projet et pour former un comité d'organisation du sommet. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du projet.

À ce point, il est cependant trop tôt pour préparer une recommandation officielle à présenter à la Conférence, mais nous serions heureux d'obtenir votre appui et votre encouragement. En ce qui concerne la participation canadienne, M. Munro a préparé et présenté une communication à l'assemblée annuelle de la FCF en mai, à l'Île-du-Prince-Édouard, qui, à notre avis, contenait bien des points intéressants qu'il vaut la peine d'étudier. En gros, sa communication mentionne qu'il serait souhaitable de planifier et de mettre en oeuvre une stratégie provinciale de conservation, suivant les principes de la Stratéggie mondiale de conservation. Des copies de sa communication sont distribuées sur demande.

Réduction des pluies acides

Les précipitations acides, sous diverses formes, continuent d'être la plus grande menace environnementale à laquelle nous avons fait face dans toute notre histoire. La réduction des émissions de SO_2 et de NO_2, principaux précurseurs des pluies acides, dans toute l'Amérique du Nord ne peut se faire avec de simples souhaits. La seule façon d'arriver à une solution réelle et durable est d'adopter des mesures législatives fermes au Canada et aux États-Unis. Pour être efficaces, ces mesures législatives doivent être appuyées par de bons règlements contre la pollution. Nos meilleures armes dans la lutte pour la réduction des pluies acides consistent à sensibiliser le public et à lui faire mieux comprendre le problème, tout en étant bien déterminés à trouver une solution adéquate.

En 1982, la FCF a lancé un programme d'information qui s'est poursuivi en 1983, en collaboration avec des groupes de faune et de conservation des États-Unis,

visant plus de cinq millions de citoyens américains. Le principal objectif est d'obtenir leur appui pour renforcer la Loi américaine contre la pollution atmosphérique (Clean Air Act). Le gouvernement canadien a accordé un appui financier à la FCF en concluant un marché pour la production et la distribution de brochures d'information et d'autocollants pour pare-chocs. Il est gratifiant de remarquer que le public américain informé exige maintenant des changements à l'administration de l'Agence de protection environnementale.

Le programme continu d'information des Canadiens sur les sources et les dangers des pluies acides progresse de façon satisfaisante. Dans le cadre de ce programme, nous produisons des affiches et des dépliants d'information qui sont distribués aux enseignants et au public. Plus de 200 000 exemplaires ont été publiés, en français et en anglais, et 150 000 exemplaires ont été inclus dans les pochettes éducatives de la Semaine nationale de la faune de 1983 distribuées aux écoles et aux organisations de jeunes dans tout le Canada. Environnement Canada a fourni les affiches sur lesquelles la FCF a imprimé des renseignements sur les pluies acides au Canada, extraits de la publication intitulée Still Waters.

La FCF prévoit continuer et étendre ses activités visant à réduire les émissions à l'origine des pluies acides et envisage de travailler avec d'autres organismes qui partagent ses préoccupations et ses objectifs.

Chien viverrin asiatique

Après deux années de pressions continues exercées par la FCF pour l'expulsion du Canada du chien viverrin asiatique (Nycteruetes procyonoides), nous avons enfin reçu confirmation, à la fin de 1982, que la subvention de 115 000 $ offerte par Environnement Canada à l'éleveur d'animaux à fourrure pour qu'il transforme ses installations pour l'élevage du renard avait été acceptée par Supi Farms de Madoc (Ontario). Cette subvention leur a permis de se départir de leur stock de chiens viverrins en les tuant pour leur peau à la fin de la saison.

Cette information a grandement soulagé les agriculteurs et les groupes de conservation de la faune au Canada, surtout quand ils ont reçu l'assurance qu'aucun des animaux ne s'était échappé dans la nature.

Malheureusement, la FCF a appris récemment qu'il y a au moins deux éleveurs d'animaux à fourrure qui élèvent des chiens viverrins asiatiques dans le nord des États-Unis. Leur présence à proximité de la frontière canadienne constitue une menace aussi grande pour le Canada que s'ils étaient dans notre propre pays. La FCF a communiqué avec divers organismes de conservation, ainsi qu'avec les gouvernements fédéral et d'État aux États-Unis, pour les encourager à prendre des mesures appropriées afin d'éliminer ce danger. L'expérience vécue en Europe montre que ce n'est qu'une question de temps avant que ces animaux s'échappent dans la nature. Il faut donc prendre sans tarder des mesures pour empêcher une telle calamité.

Politique sur la faune

Les "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada" ont été approuvées par la Conférence des ministres de la Faune à Regina le 30

septembre 1982 et viennent d'être publiées. La FCF a participé activement à la formulation de ces lignes directrices et a été très heureuse de pouvoir y apporter sa contribution.

La faune du Canada est une ressource commune, sa conservation et sa gestion relevant des administrations provinciales, territoriales et fédérale dans leur secteur de compétence respectif. Cependant, les gouvernements n'agissent pas seuls. De nombreux Canadiens manifestent leur intérêt pour la conservation et la gestion de la faune et y contribuent par l'entremise des organismes non gouvernementaux à l'échelle locale, provinciale et nationale.

La FCF, avec ses membres affiliés et ses partisans, tentera de réaliser la promesse, intégrée aux lignes directrices, d'une approche rationnelle et bénéfique pour la conservation et la gestion de la faune au Canada. La Fédération sera heureuse de travailler avec les gouvernements et les organismes non gouvernementaux à la mise en oeuvre de ces lignes directrices.

Mémoires et présentations

En réponse à une demande de la Fédération de la faune de la Nouvelle-Écosse, la FCF a préparé un mémoire pour la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur la foresterie, portant sur l'intégration de la gestion des forêts et de la faune. Le mémoire présenté ne visait pas précisément la situation en Nouvelle-Écosse mais concernait les préoccupations générales soulevées par les répercussions des activités et de la gestion forestière sur la faune. Ce mémoire, qui a paru dans le numéro de septembre-octobre 1982 de "Wildlife report" a été généralement bien accueilli et a suscité beaucoup d'intérêt et de commentaires.

La Fédération a préparé et présenté une réponse au "Livre vert sur le détroit de Lancaster" portant sur les choix et les solutions de gestion pour l'aménagement de cette importante région de l'Arctique. L'objectif du Livre vert était de clarifier les solutions pour la planification régionale de l'utilisation des terres liée à l'aménagement. La FCF a essentiellement opté pour une formule d'aménagement qui combine l'exploitation industrielle et la mise en valeur des ressources et qui offre le choix aux habitants des localités environnantes entre de nouveaux emplois et des occupations traditionnelles. Ce choix va aussi de pair avec la préservation de la qualité de l'environnement et la protection des zones écologiquement fragiles, celles qui sont importantes pour la faune et celles qui sont nécessaires pour les occupations traditionnelles basées sur les ressources.

L'élément important de ce choix est d'assurer que les habitants des environs ont vraiment la possibilité d'influencer l'orientation et le calendrier d'aménagement, dans les limites des politiques d'utilisation des terres et de conservation du Nord.

Le mémoire de la Fédération a été soumis au Comité d'évaluation des incidences environnementales dans la mer de Beaufort. La FCF n'a pas tenté de répondre aux questions posées par l'imposante pile de rapports qui ont été produits par les organismes gouvernementaux et les experts-conseils privés sur l'exploitation et le transport des hydrocarbures dans la mer de Beaufort. La Fédération a plutôt opté pour un examen du dossier de l'industrie au Canada et ailleurs et incite le gouvernement à la prudence lorsqu'il répond à des propositions d'aménagement.

Il est évident que les préoccupations et les appréhensions de la FCF sont bien fondées. Si l'on se base sur la proposition de développement de Stokes Point et sur les modifications proposées au règlement concernant le rejet de déchets en mer, tous les Canadiens devraient se préoccuper des répercussions de ces projets sur l'environnement de l'Arctique et sur la faune. On doit véritablement se demander si le "Processus d'étude et d'évaluation de l'environnement" est appliqué efficacement comme moyen d'assurer la protection de l'environnement.

Bourse d'études Orville Erickson Memorial

Cette bourse d'études a été créée en 1975, à la mémoire de feu Orville Erickson, de Prince Albert (Saskatchewan), amateur de plein air et fervent renommé de la conservation. Le fonds est alimenté par des dons privés et sert à aider les étudiants qui font preuve d'un engagement et d'un enthousiasme à l'égard de la faune semblables à ceux de M. Erickson tout au lond de sa vie. Pour perpétuer le fonds, seuls les intérêts sont déboursés et il n'y a pas de frais administratifs. Au total, neuf étudiants ont reçu des bourses d'études de 500 à 1 100 $ chacune leur permettant de poursuivre leurs études dans un domaine lié à la conservation de la faune.

La Fédération s'est penchée attentivement sur l'établissement d'un fonds de ce genre pour aider les étudiants de pays du Tiers monde à étudier la biologie, la faune et la gestion des parcs au Canada. Cependant, comme nous nous sommes heurtés à des difficultés pour obtenir une exemption d'impôt pour les fonds donnés à cette fin, nous devons retarder l'annonce du fonds et l'explication de son fonctionnement.

Fonds canadien de conservation Robert Bateman

L'artiste canadien de la nature Robert Bateman a été étroitement associé à la Fédération canadienne de la faune pendant plusieurs années car il a fourni des peintures, des reproductions et des dessins de cartes de Noël qui ont aidé à recueillir des fonds que la FCF utilise pour des projets de conservation au Canada.

Pour marquer cette remarquable collaboration, la FCF a créé le Fonds canadien de conservation Robert Bateman dont l'argent servira à financer des projets de conservation au Canada. Les lignes directrices pour le fonctionnement du fonds sont en cours de préparation et seront annoncées au cours de l'année 1983.

Fonds de S.A.S. la princesse Grace

En 1982, la FCF a eu la chance de profiter de reproductions à tirage limité de peintures de Robert Bateman faites pour la princesse Grace de Monaco et qui lui avait été présentées un an auparavant. Une partie des profits tirés de la vente de ces reproductions a été affectée au projet de rétablissement du bison d'Athabaska au Manitoba. Nous croyons pouvoir consacrer environ 70 000 $ au projet quand la province y aura donné son approbation finale. Cette contribution à la conservation constituera un hommage approprié à la mémoire de Son Altesse Sérénissime et une plaque commémorative de circonstance sera érigée à cet effet.

Rapport

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA NATURE, 1982

Membres

Le nombre de membres de la Fédération canadienne de la nature (FCN) est demeuré relativement constant, soit 18 000 membres individuels et 91 groupes environnementaux et de conservation ayant au total environ 150 000 affiliés bénévoles.

Le revenu brut est demeuré à peu près le même, soit un million de dollars en 1982, et à la fin de l'année la FCN affichait un bilan positif.

Publications

Notre principale publication est la revue trimestrielle "Nature Canada", la seule revue nationale concernant la nature publiée au Canada.

Notre deuxième publication régulière, le "Canadian conservation directory", contient la liste des nombreux organismes qui travaillent à la préservation de l'environnement : groupes de citoyens, organismes gouvernementaux et ministères, centres de la nature, musées d'histoire naturelle, cabinets d'experts-conseils et organisations professionnelles. La cinquième édition sera publiée plus tard cette année.

Librairie Nature Canada

Notre librairie de vente au détail à Ottawa a récemment allongé sa semaine de cinq jours (du lundi au vendredi) à six jours. Cependant, l'élément principal demeure les envois postaux aux membres et au grand public des petites localités et des collectivités rurales qui n'ont pas facilement accès aux ouvrages sur la nature et l'environnement. Bien que les livres demeurent la principale activité de la librairie, l'addition de nouveaux produits orientés vers la nature a eu beaucoup de succès.

Toutes les recettes des ventes vont au soutien de nos activités de conservation.

Excursions dans la nature canadienne

En collaboration avec la Federation of Ontario Naturalists, la FCN offre à ses membres des occasions extraordinaires de découvrir de nombreuses régions sauvages vierges du Canada. Ces excursions s'adressent aux amateurs de randonnées pédestres et équestres, aux amateurs de canotage et de photographie et à tous les autres. Des Everglades, en Floride, et des îles des Bahamas jusqu'aux icebergs du Groenland et aux volcans de l'Islande, nous offrons une grande diversité d'expériences inhabituelles et attrayantes.

Remise du prix de conservation Douglas H. Pimlott

La FCN remet ce prix chaque année à une personne qui a apporté une contribution remarquable à la préservation de l'environnement au Canada. Le gagnant de 1982 a été Vladimir J. Krajina, professeur émérite de botanique à l'Université de la Colombie-Britannique, que l'on peut décrire sans se tromper comme le père des réserves écologiques au Canada. Au cours des années 60 et au début des années 70, il a dirigé les efforts déployés en vue d'obtenir des mesures législatives sur les réserves écologiques en Colombie-Britannique. Par l'adoption de sa loi en 1971, cette province devenait la première à adopter des mesures du genre et son exemple a été suivi depuis par sept des neuf autres provinces (la dernière étant l'Alberta en décembre 1981).

M. Krajina a mené une vie variée et pittoresque. Il a fait sa recherche doctorale en botanique en Tchécoslovaquie. Plus tard, il est devenu un des chefs de la résistance contre les Nazis et, après la guerre, secrétaire du parti politique au pouvoir. Il a fui la Tchécoslovaquie en 1948 au moment de la prise du pouvoir par les communistes. À son arrivée au Canada, il a poursuivi sa carrière en botanique.

En 1975, une des plus grandes réserves écologiques, une magnifique zone sauvage de la côte ouest des îles Reine-Charlotte, a été nommée en son honneur et, à la fin de 1981, il a été fait membre de l'Ordre du Canada.

Bourses destinées aux artistes canadiens de la nature

Le fonds de bourses d'études qui peut atteindre jusqu'à 5 000 $ par année est administré par la FCN et appuyé par des dons de la Weston Foundation. Chaque année, la FCN accepte des inscriptions d'artistes prometteurs qui cherchent à perfectionner leur talent; les projets ne sont limités que par les besoins et l'imagination des artistes.

L'an dernier, Clive Powsey et Greg Damery ont obtenu les bourses d'études. M. Damery, paysagiste de grand talent, utilisera la bourse pour terminer sa maîtrise en Beaux-Arts. Clive Powsey prévoit utiliser sa bourse pour faire une excursion de peinture de quatre mois sur la piste de la côte ouest dans le parc national Pacific Rim.

Au cours de l'année, une nouvelle bourse a été ajoutée à notre programme, la bourse d'études Norcen, accordée par l'une des plus grandes sociétés pétrolières et gazières du Canada. Elle a été accordée à Ernest A. Somers, graveur à l'esprit novateur.

Réserves naturelles

La réserve naturelle Clifford E. Lee de la FCN (à 30 km d'Edmonton) a été largement agrandie cette année par l'acquisition de terres supplémentaires. Les études initiales de la faune et de la flore de la réserve sont maintenant terminées et des trottoirs et des plates-formes d'observation ont maintenant été aménagés.

On travaille actuellement à la préparation de programmes d'interprétation pour les écoliers et les adultes, afin de faire connaître aux visiteurs l'histoire naturelle de la réserve.

Conférence annuelle de 1982

Bien qu'assombrie par un ciel nuageux et de fréquentes averses, la Conférence de 1982, qui a eu lieu au mois de juillet à l'Université de Calgary, a connu un succès retentissant. Les participants ont pu profiter pleinement de diverses excursions, allocutions et activités sociales organisées par la Field Naturalists' Society de Calgary.

Les deux journées de réflexion sur les ressources et les réserves ont montré que les fervents de la conservation d'une province qui croît aussi rapidement que l'Alberta font face à un défi bien particulier. Les répercussions de l'expansion agricole et industrielle et les demandes de plans pour des projets considérables de dérivation des eaux qui modifieraient toute la configuration de la province ont été bien expliquées et on a fait ressortir la nécessité de prendre des mesures décisives.

De nouveaux règlements internes ont été présentés et adoptés lors de l'assemblée générale annuelle et donnent à la Fédération de la nature un conseil d'administration plus restreint mais plus efficace.

La nouvelle structure est le résultat de deux années de recherches effectuées par le Comité des priorités et elle vise à améliorer la représentation provinciale au processus décisionnel.

La Conférence de 1983 aura lieu à Sackville (Nouveau-Brunswick) du 11 au 14 août. Le thème en sera "Les estuaires : rencontre des cours d'eau et de la mer". Vingt excursions offriront des occasions uniques d'observer la richesse du rude patrimoine sauvage de la côte atlantique, tandis que des repas de homards et de clams ajouteront aux festivités.

Programme d'action sur la scène de l'environnement

Les activités de conservation de la Fédération de la nature ont été empreintes d'un intérêt marqué pour la protection des régions sauvages, la gestion de la faune et les espèces rares et menacées d'extinction. Nous avons continué de participer activement à des activités concernant l'Arctique, y compris la préservation du détroit de Lancaster, de la passe de l'Ours blanc et de la pente septentrionale du Yukon, où des projets d'exploitation d'hydrocarbures menacent les écosystèmes fragiles du Nord. Nous avons encouragé la protection de zones naturelles par notre participation au Conseil canadien des aires écologiques et notre soutien financier à la publication intitulée "The Status of Ecological Reserves in Canada" par P.M. Taschereau de l'Université Dalhousie. La FCN a appuyé financièrement d'importants travaux de conservation d'autres organismes, y compris l'Arctic International Wildlife Range Society et la Coalition pour la préservation de l'escarpement de Niagara.

Voici quelques-uns des points saillants de nos activités en 1982 :

1) Évaluation des incidences environnementales

Nous avons participé aux examens des incidences environnementales du projet hydro-électrique de la rivière des Esclaves en Alberta et du projet d'exploitation de gaz naturel près de l'île de Sable, au large de la côte de la Nouvelle-Écosse. La FCN a analysé "l'étude de faisabilité du projet hydro-électrique de la rivière des Esclaves" du gouvernement de l'Alberta et a fait des présentations lors des audiences sur l'évaluation des incidences pour les deux projets.

Dans une présentation à la Commission d'enquête sur l'uranium en Nouvelle-Écosse, nous avons mentionné un certain nombre de préoccupations environnementales concernant l'extraction de l'uranium.

2) Gestion de la faune

La FCN a fait des recommandations au ministre fédéral des Pêches et des Océans concernant les contingents de baleines à l'étude au Comité sur les baleines et leur chasse.

Nous avons participé aux travaux du Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC), comme nous le faisons chaque année pour les évaluations du statut d'un certain nombre d'espèces fauniques. La librairie Nature Canada sert de centre de distribution pour les rapports du COSEWIC.

3) Planification de l'utilisation des terres

En 1982, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario a fait une étude publique de ses programmes d'utilisation des terres de district. La FCN a participé à cet examen et a présenté des mémoires à un certain nombre de réunions publiques tenues par le ministre, l'honorable Alan Pope.

Lors d'une réunion publique de Parcs Canada, nous avons présenté une analyse détaillée de l'ébauche du plan de gestion du parc national Wood Buffalo.

4) Pluies acides

Nos travaux dans le cadre de la lutte contre les pluies acides ont englobé cette année la participation à titre de groupe membre de la Coalition canadienne contre les pluies acides et la participation à un comité de cinq membres sur les précipitations acides à l'Université Butler, dans l'Illinois.

5) Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

L'ancien directeur de la Conservation, Rick Pratt, faisait partie de la délégation canadienne à la conférence qui a eu lieu à Nairobi (Kenya) pour célébrer le dixième anniversaire du PNUE. Une centaine de pays étaient représentés à la conférence où on s'est penché sur les questions environnementales faisant suite à la Conférence de Stockholm de 1972.

En 1982, nous avons donc connu une autre année très occupée de réunions et de discussions avec des représentants des gouvernements et des groupes de conservation, tout en répondant aux nombreuses préoccupations diverses exprimées par nos membres.

Rapport

CANARDS ILLIMITÉS (CANADA)

Programme de 1983

En 1982, 44^{e} année que Canards Illimités (Canada) consacre à la mise en valeur de l'habitat, on a travaillé à 346 projets distincts, ce qui représente au total 15 074 hectares et 940 km de rivage au Canada. En outre, à la suite de négociations avec les gouvernements et des propriétaires terriens, près de 243 000 ha de terres humides ont été mis en réserve pour aménagement ultérieur.

Au cours de l'année, CI (Canada) a conclu un accord sur l'aménagement coopératif des terres humides, l'Accord sur le patrimoine marécageux, avec la province de l'Alberta. Ainsi s'accroît la liste des provinces, qui comprend déjà la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard, avec lesquelles CI (Canada) a déjà conclu des accords au cours des années précédentes. On a entrepris en 1982 des négociations avec les gouvernements du Manitoba et de l'Ontario pour en arriver à des ententes semblables qui devraient permettre de constituer d'autres réserves cette année. Les accords constituent un élément important des plans d'aménagement ambitieux prévus pour 1983.

Avec 300 projets en planification représentant plus de 16 200 ha, 1983 promet d'être une année d'activités intenses dans toutes les régions du pays. En plus des nouveaux aménagements et des projets en cours, 45 projets déjà existants, représentant 5 976 ha, seront améliorés au Canada en 1983.

Les études biologiques et de reconnaissance technique dépasseront respectivement le chiffre de 1 700 et 900 dans un effort continu pour mettre en réserve de nouvelles terres humides pour les années à venir.

La croissance du service des dons a entraîné en 1982 l'établissement de 31 nouveaux comités, ce qui porte à 61 le total des comités actifs. En 1983, le service des dons aidera à créer 30 nouveaux comités dans tout le Canada. Le nombre des donateurs passera à 22 000, l'objectif fixé par l'organisme étant de 1,7 million $.

Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, cette année, on prévoit un total de 36 projets, représentant 1 037 ha de nouvel habitat.

Dans la région de Creston, au ruisseau Englishman, situé au sud-est de Cranbrook, il y aura un aménagement de trois bassins couvrant environ 24 ha et de 4 km de rivage. Grâce à la collaboration de la Direction de la faune aquatique et terrestre de la Colombie-Britannique et de la Direction de la gestion des eaux, on pourra améliorer deux barrages existants et en construire un troisième ainsi qu'une structure de régularisation de l'eau pour améliorer l'irrigation pour un éleveur de la région et libérer des marécages d'une grande valeur où l'on pourra aménager l'habitat pour la sauvagine.

Au lac Jack, dans la région de Cariboo au sud-ouest de Prince George, on se prépare à installer un barrage à crête variable pour hausser le niveau d'eau et excaver 1,9 km. Ces travaux permettront d'améliorer l'habitat de nidification et de repos et d'aménager le bassin lacustre pour une grande variété d'oiseaux aquatiques, comme la Bernache du Canada, le Canard malard, le Canard siffleur, la sarcelle, le morillon, le Morillon à collier, le garrot et le Petit garrot, dans les années à venir.

Dans le cadre d'un autre projet, au sud du lac Burns, CI négocie actuellement avec la compagnie Alcan (Aluminium Compagny of Canada) pour construire un barrage sur le marécage Beaver Lake, aux environs du lac Ootsa, qui sert de réservoir à la compagnie Alcan pour une centrale qui alimente une fonderie dans la région. Le barrage de Beaver Lake, des travaux supplémentaires d'excavation et la construction d'un îlot de nidification permettront d'obtenir un marécage de 9,5 ha, un de plus dans le cadre d'un programme continu de préservation des marais sur la propriété de l'Alcan.

Les marécages du lac Davis, situés entre les collectivités de Merritt et de Princeton dans la partie intérieure méridionale de la province, sont composés de deux bassins qui représentent 5,6 ha d'habitat marécageux. Les deux marécages seront aménagés dans le cadre d'un projet qui comprend la construction de deux barrages avec la collaboration des ministères de l'Environnement et des Forêts de la Colombie-Britannique, ainsi que d'un éleveur de la région.

En outre, les activités dans cette province comprennent 87 projets d'entretien, 5 améliorations à des projets existants et 151 études biologiques, ainsi que 97 études de reconnaissance technique.

Alberta

Le programme de 1983 pour l'Alberta comprendra 98 projets, dont 93 sont des nouveaux projets et 5 des projets entrepris en 1982, ce qui représente au total 4 905 ha de marécages.

Le programme de cette année comprendra l'achèvement de deux grands projets dans le sud de l'Alberta. On mettra la touche finale au complexe de Kitsim de 2 152 ha, près de Brooks, et on terminera la construction du projet de Verdigris de 1 482 ha, près de Lethbridge.

Le programme de 1983 comprend également le projet de Hilton, marécage de 100 ha étouffé par les quenouilles près de Strathmore. On aura recours à des techniques d'aménagement des eaux avant les crues du printemps. Le projet devrait avoir atteint son plein rendement au cours de l'été.

Au projet de Huculak, couvrant 36,5 ha dans le centre-nord de l'Alberta près de Westlock, la construction d'un déversoir permettra de protéger les marécages environnants du drainage. Avec la collaboration du comté d'Athabasca, les niveaux d'eau du marécage seront ajustés pour améliorer l'habitat de la sauvagine.

Près de Wainright, le projet de 202,5 ha du lac Blackburn, aire de reproduction et de repos ravagée dans le passé par la fluctuation des niveaux d'eau, prévoit la construction de trois structures individuelles pour stabiliser les niveaux

d'eau et d'îlots de rochers constituant des aires de nidification pour la Bernache du Canada et d'autres oiseaux aquatiques.

Près de Ponoka, un projet de 154 ha au lac Mud prévoit, pour cette escale importante présentant un excellent potentiel de production pour la sauvagine en migration, l'installation de structures d'abaissement du niveau d'eau, afin que l'on puisse manipuler ce niveau pour stimuler la production de la végétation émergente. Par ailleurs, des îlots artificiels procureront des aires de nidification sûres aux oiseaux aquatiques.

Les autres activités comprennent l'entretien de 104 projets, 12 projets d'amélioration représentant 2 070 ha d'habitat et 3 importants projets de réparation à des projets existants.

On s'attaquera activement cette année aux projets mentionnés dans l'accord signé en 1982 par CI (Canada) et le gouvernement de l'Alberta, intitulé "Wetlands for Tomorrow", avec la possibilité d'annoncer le début des travaux d'aménagement dans deux des secteurs au cours de l'année.

Saskatchewan

En 1983, on travaillera en Saskatchewan à 51 projets, représentant 4 740 ha. De ce nombre, 43 sont des nouveaux projets et huit impliquent l'achèvement de travaux déjà commencés. Par ailleurs, quatre autres projets doivent être améliorés et deux feront l'objet de réparations.

La dernière étape de construction du projet du lac Mellon Ponass, le premier parmi les marécages inscrits dans l'accord sur le patrimoine marécageux, commencera pendant le premier trimestre de 1983 et ce projet devrait fonctionner à plein rendement à l'automne. Il devrait réduire les perpétuelles inondations printanières sur quelque 4 455 ha d'habitat de marécages et de hautes terres dans la région.

En collaboration avec la ville de Lloydminster, on entreprendra des travaux de construction au complexe Neale de 260 ha. En plus des avantages pour la sauvagine, la ville de Lloydminster, les municipalités rurales environnantes et 27 propriétaires terriens devraient en bénéficier puisque le projet permettra d'améliorer la régularisation des eaux de ruissellement dans le complexe, réduisant ainsi les inondations printanières de terres agricoles de grande valeur le long de tout le réseau.

Les grands travaux de construction se poursuivront en 1983 dans le cadre du projet Valeport, qui couvre 405 ha dans la vallée de la rivière Qu'Appelle, projet visant à corriger les fluctuations des niveaux d'eau qui ont nui à la production de la sauvagine et à la reproduction du poisson dans le secteur. Par ailleurs, les travaux de rénovation du système de régularisation des eaux se poursuivront dans le cadre du projet du lac Eyebrow, de 2 025 ha, dans la même région.

En 1983, on mettra la touche finale avec le gouvernement de la Saskatchewan aux plans des projets des marécages des lacs Chaplin et Foam, qui font partie du patrimoine marécageux. En outre, on mettra l'accent sur la négociation avec le gouvernement de la Saskatchewan, les municipalités rurales et les propriétaires

terriens de la proposition concernant le marais du ruisseau Thunder, qui fait aussi partie du patrimoine marécageux, le long d'une chaîne de 4 050 ha de bassins marécageux. Après deux ans de très faible ruissellement dans la région, le projet sera bien accueilli par la collectivité agricole et les fervents de la conservation de la faune.

Manitoba

En 1983, 46 nouveaux projets et l'achèvement d'un autre, couvrant au total 2 745 ha, ainsi que 14 projets d'amélioration, seront mis en oeuvre au Manitoba.

On commencera les travaux aux marais Lidcliff, au sud de Russell. Ainsi, CI (Canada) améliorera non seulement le potentiel de reproduction de la sauvagine dans ce complexe marécageux de 648 ha d'une grande valeur, mais en préservera l'avenir comme aire de mue et de repos du Morillon à dos blanc, du Morillon à tête rouge, du Canard malard, du Canard pilet et d'une multitude d'oiseaux de rivage.

On entreprendra également de grands travaux d'endiguement sur 324 ha, à Marshy Point, pour créer quatre bassins de retenue qui amélioreront la régularisation des eaux et, de ce fait, la production de canards et de rats musqués. Marshy Point, située près de St. Laurent sur le lac Manitoba, est une importante aire de reproduction pour la Grande Bernache du Canada, dont la production devrait en être largement améliorée.

En 1983, on commencera un programme de construction de deux ans au marais d'Oak Hammock, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles du Manitoba. Ce projet permettra d'améliorer les possibilités de régularisation des eaux dans le marais et d'assurer son plein potentiel.

Des négociations se poursuivront avec la province du Manitoba en vue de signer un nouvel accord concernant le triangle de la rivière Carrot et l'approbation d'un projet coopératif d'aménagement de marais par CI (Canada), le gouvernement du Manitoba, la Fédération de la faune du Manitoba et la Manitoba Naturalists Society.

L'équipe des projets spéciaux terminera les études de conception pour le lac Loon et le lac Primes, près de Dauphin, ainsi que pour la zone de gestion de la faune de Tom Lamb près du Pas. On commencera également les études biologiques et techniques préliminaires au lac Whitewater dans la région de Boissevain-Deloraine.

Ontario

En 1983, on continuera d'accorder une importance égale aux petits et aux grands marais en Ontario. L'aménagement des petits marais à divers endroits de la province représentera une superficie de 608 ha. Parmi les principaux grands projets d'aménagement de marais de la province, figurera encore une fois le projet Hullett de 2 025 ha, qui doit être achevé cette année.

Le programme de l'Ontario comprend 30 nouveaux projets et quatre autres commencés l'année dernière qu'on poursuivra cette année, ce qui représente au total 850 ha d'habitat à aménager.

En outre, 142 ha seront aménagés sur le réseau de la rivière Beaverton; ces travaux comprendront l'aménagement d'îlots et des excavations réalisées principalement au moyen d'un engin excavateur amphibie. Cette machine sera utilisée pour améliorer un certain nombre de projets existants et plusieurs nouveaux.

L'établissement récent d'un troisième bureau régional à Peterborough assure maintenant l'accès à tout l'habitat important de la sauvagine dans le sud de l'Ontario. Le programme du sud étant maintenant bien en marche, on procède actuellement à des études pour étendre la portée des activités dans la ceinture d'argile fertile du nord de l'Ontario. Les travaux prévus cette année permettront de confirmer le potentiel de travaux de CI (Canada) dans cette région.

Des négociations prometteuses concernant un certain nombre de régions importantes pour la sauvagine et les résultats d'études systématiques sur les terres humides laissent entrevoir un avenir assez optimiste pour les projets concernant les terres humides en Ontario.

Québec

En 1983, le bureau provincial du Québec commencera son programme par l'entretien d'un des plus anciens projets de CI (Canada) au Québec, le projet de Thurso de 93 ha sur la rivière des Outaouais.

On travaillera à dix nouveaux projets et on terminera un projet commencé l'année dernière, ce qui représente au total 1 073 ha d'habitat de la sauvagine. Le personnel du Québec procédera à 40 études biologiques et à 20 études de reconnaissance technique sur des aménagements possibles pendant l'année. On travaillera également au projet Lévesque de 28 ha et au projet Poulin de 4 ha, tous deux situés près de Saint-Georges-de-Windsor, à une deuxième étape du projet de 100 ha de la pointe Fraser, près du lac Saint-François, et au projet de 50 ha de l'étang de Jean, près de Saint-Jean-sur-le-Richelieu.

Les principaux projets prévus pour 1983 sont de nouveaux aménagements comme le projet Vaudray, au lac Sainte-Anne, Île-aux-Oies, et le projet Nicolet, projet étudié l'année dernière sur un territoire d'essais balistiques du ministère de la Défense nationale, dans la région de Trois-Rivières.

Maritimes

En 1983, le programme de construction dans les Maritimes comprendra 21 nouveaux projets et deux projets commencés en 1982, pour un total de 874 ha de nouvel habitat. Les projets d'amélioration comprendront des travaux d'excavation et l'utilisation d'un engin excavateur amphibie dans huit secteurs.

Au Nouveau-Brunswick, la construction d'un barrage et d'une passe migratoire pour régulariser les niveaux d'eau au projet du ruisseau Newcastle, au nord-ouest de Fredericton, achèvera les travaux de ce projet comportant au total 117 ha et 8 km de rivage. C'est la deuxième étape du projet qui a commencé l'année dernière par des travaux de construction sur un petit secteur de 6 ha.

Situé dans l'isthme de Chignecou, près de la limite entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, le projet du marécage d'Amherst, qui a connu plusieurs étapes de construction au cours des dernières années, fonctionnera à plein rendement au printemps de 1983 et ajoutera 1 530 ha d'habitat de la sauvagine au répertoire des terres humides aménagées par CI (Canada) en Nouvelle-Écosse.

Les autres activités de 1983 comprennent l'entretien de 23 anciens projets et l'examen des possibilités d'aménagement de terres humides par le personnel de CI (Canada), qui procédera à 88 études biologiques et 63 études de reconnaissance technique. On négocie actuellement avec les gouvernements et les propriétaires terriens dans les quatre provinces de l'Atlantique des projets qui seront annoncés en 1983.

Budget 1983

Recettes

Demande à Ducks Unlimited, Inc.	29 000 000 $
Contributions	1 700 000 $
Divers	120 000 $
Plus somme excédant les dépenses	106 000 $
Total pour 1983	30 926 000 $

Dépenses

Mise en valeur de l'habitat de la sauvagine	25 050 000 $
Exploitation et entretien des habitats	2 783 000 $
Inventaires des populations d'oiseaux aquatiques	309 000 $
Relations publiques et Service des dons	1 856 000 $
Planification et gestion	928 000 $
Total	30 926 000 $

Rapport

FONDS MONDIAL POUR LA NATURE

Objectifs

Le Fonds mondial pour la nature (FMN) est un réseau de 27 organismes nationaux du monde entier qui a maintenant recueilli plus de 120 millions $ pour appuyer plus de 3 000 projets de conservation de la faune. Depuis 1961, le FMN a aidé à sauver plus de 100 espèces d'oiseaux et de mammifères, dont près de la moitié étaient sur le point de disparaître. Il a créé ou contribué à créer 260 parcs nationaux.

Le but fondamental du FMN (Canada) est de préserver les animaux, les plantes et les habitats sauvages pour leur propre bien et pour le bien de l'humanité à long terme. Le FMN (Canada) donne priorité :

1) aux espèces et aux habitats sauvages qui sont rares, menacés, menacés d'extinction ou déracinés;

2) aux espèces ou aux populations de faune qui méritent des mesures de conservation spéciales à cause de leur importance sur le plan des ressources naturelles;

3) aux préoccupations de conservation dans l'Arctique canadien, région désignée prioritaire par la Stratégie mondiale de conservation.

Résultats de 1982

Espèces menacées d'extinction

- 24 contrats pour des rapports de situation sur les espèces candidates ont été financés par le FMN pour le Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC).

- 35 caribous des montagnes ont été munis de colliers émetteurs pour déterminer leur habitat, leur territoire et la dynamique de la population, en relation avec les loups dans le parc sauvage de Spatsizi (C.-B.).

- Les données recueillies grâce à 22 loups munis de colliers émetteurs et à 34 coyotes du parc du mont Riding sont utilisées pour la gestion de ces espèces ailleurs au Canada.

- Trois couples de renards véloces ont produit sept renardeaux à un endroit choisi pour la réintroduction de cette espèce au Canada.

- Les renseignements tirés des cadavres de plus de 100 carcajous capturés au piège à l'échelle commerciale, ainsi que les données tirées des colliers émetteurs portés par des animaux vivants seront utilisés pour préparer un plan de préservation des carcajous au Yukon.

- L'habitat critique de la marmotte de l'île Vancouver en danger d'extinction a été étudié pour la réintroduction de l'espèce dans la nature.

- 359 Chouettes de terrier ont été confirmées au Manitoba; 102 jeunes chouettes ont été baguées pour essayer de retirer cette espèce de la catégorie "menacée" au Canada.

- 112 Chouettes de terrier ont été baguées et marquées à la couleur, puis six munies de radio-émetteurs pour qu'on puisse déterminer leurs mouvements et leur comportement en vue de préparer des programmes futurs de préservation en Saskatchewan.

- 58 Faucons pèlerins du Nord ont été observés pendant la migration printanière en Alberta; par ailleurs, les indices de survie des jeunes oiseaux sont encourageants pour la première année.

- 24 observateurs ont fait le relevé de six secteurs du parc Algonquin pour évaluer le succès du programme de réintroduction du Faucon pèlerin en Ontario.

- 5 000 bulletins, 500 guides à l'intention des participants, 1 000 fiches d'information sur les espèces, 15 000 fiches d'observation, 500 brochures et 1 000 dépliants seront publiés pour appuyer le projet d'Atlas des oiseaux de l'Ontario.

- Grâce aux travaux sur le terrain appuyés par le FMN, on s'est rendu compte que le Pluvier siffleur était en danger d'extinction au Manitoba et on a pu protéger les aires de nidification.

- 34 couleuvres rares à nez retroussé ont été capturées, examinées, marquées et libérées; sept d'entre elles ont été munies d'émetteurs radio pour déterminer leurs besoins en habitat, en vue de prendre des mesures de protection.

- 80 scinques du nord des Prairies ont été capturés et marqués en vue de recueillir pour la première fois des renseignements sur leur comportement et leurs besoins en habitat en vue d'assurer leur protection dans le sud-ouest du Manitoba.

- Malgré un relevé par capture vivante et l'identification des lieux de nidification, on n'a trouvé aucune tortue-molle à épines dans la partie est du lac Ontario.

- 1 000 affiches, indiquant comment observer les baleines à partir d'embarcations et d'avions sans les harceler, ont été apposées à divers endroits le long du fleuve Saint-Laurent, au Québec.

- On a continué les travaux en vue de trouver un moyen rapide, efficace et peu coûteux de dépister une maladie dans un centre piscicole à saumons du Québec.

- Des oeufs de tortue-luth en surplus ont été recueillis au Surinam par un scientifique canadien en vue de savoir si la température d'incubation détermine le sexe des tortues.

- Du matériel d'une valeur de 10 000 $ sera remis à une équipe anti-braconnage de la Zambie qui a déjà arrêté plus de 800 braconniers de rhinocéros noirs et d'éléphants.

Arctique

- On a consacré 742 500 $ à un programme de trois ans du FMN intitulé "Whales beneath the ice", en vue de préserver des baleines de l'Arctique.

- 185 ours blancs ont été capturés, marqués et relâchés en vue de protéger le secteur de leurs tanières près de la baie d'Hudson et de déterminer les taux de reproduction.

- On a procédé à sept relevés par jour, six jours par semaine pendant sept semaines, dans le cadre des travaux de préservation du beluga dans l'estuaire de la rivière Churchill.

- On a examiné 63 phoques du Groenland adultes capturés par des chasseurs Inuit de Pangnirtung et de Grise Fiord, afin d'obtenir de nouvelles données sur la reproduction et la situation des populations de cette espèce controversée.

- Quatre chercheurs du FMN ont protégé et observé 13 Mouettes rosées nichant à Churchill (Manitoba).

- Dans le cadre d'une étude de trois ans, on a visité 22 nids de Faucons pèlerins dans le nord du Québec; on a dénombré 30 oisillons dans 12 nids, la population était stable et 4 jeunes élevés en captivité ont été libérés dans la nature.

- Les travaux se sont poursuivis pour l'établissement de pâturages de faune internationaux dans l'Arctique, surtout pour la harde de caribous de la Porcupine, entre l'Alaska et le Yukon.

- Une équipe de 15 membres, représentant quatre universités et deux organismes fédéraux, a recueilli des données sur la faune en vue de protéger un oasis de l'île Ellesmere, dans le Haut-Arctique.

- Près de 50 zones d'importance environnementale ont été désignées pour des mesures de protection dans les Territoires du Nord-Ouest.

Habitat de la faune

- 6 années d'observations sur le terrain ont été consignées dans un document décrivant les besoins de conservation des oiseaux de la partie est du lac Supérieur.

- On a recueilli des renseignements sur 157 gommiers noirs pour préparer un rapport sur la régénération et la conservation de cet arbre et d'autres essences rares du sud de l'Ontario.

- Plusieurs essences indigènes d'herbes, d'arbustes et d'arbres ont été plantées en vue de favoriser le rétablissement des dunes de sable des Grands lacs.

- On a recours au feu pour améliorer l'habitat de la faune dans les marais d'eau douce du Nouveau-Brunswick, afin qu'ils deviennent des aires de conservation plus utiles.

- 35 espèces de grenouilles et 27 espèces de serpents ont été identifiées par un spécialiste canadien, dans une région du Brésil où il n'y a jamais eu de relevé, comme nécessitant des mesures de protection dans les futurs parcs nationaux.

- Une réserve naturelle de 286 ha a été établie en Colombie comme source de plantes et d'animaux sauvages pour les régions avoisinantes détruites par la foresterie et l'agriculture.

Incidences environnementales

- 42 grizzlis ont été capturés au total 63 fois; 32 ont été munis de colliers émetteurs pour nous permettre d'apprendre à réduire les incidences négatives de la coupe du bois, de l'exploitation minière et de l'exploration du gaz.

- On a réalisé des relevés aériens pour déterminer les habitats critiques du caribou des bois menacé par la coupe du bois dans le nord de l'Ontario.

- On a passé 174 jours sur le terrain à déterminer les répercussions des feux de forêt sur le caribou des bois dans le sud-est du Manitoba.

- 100 affiches, placées dans cinq immeubles à bureaux de Toronto, ont provoqué une réduction de 70 % de l'éclairage et, de ce fait, une diminution de 30 % des décès et des blessures chez les oiseaux migrateurs.

- 450 lacs de l'Ontario ont fait l'objet de relevés en vue de déterminer les incidences des pluies acides sur le Huard à collier.

Éducation

- 200 pochettes éducatives sur la faune ont été vendues et quatre pochettes de films, contenant chacune 3 bandes filmées et un guide à l'intention des enseignants, ont été vendues dans les écoles du Canada.

- Des publications et des rapports propres au FMN ont été mis à la disposition du public par le biais d'une petite bibliothèque de référence sur la faune.

- Une pochette éducative sur les terres humides a été produite et distribuée dans plus de 200 écoles en Ontario.

- Une série de brochures en Inuktitut et en anglais, résumant les recherches scientifiques effectuées sur la faune de l'Arctique, sont maintenant à la disposition des collectivités Inuit.

- Les chefs communautaires de la région éloignée de la basse côte nord du Québec ont formé leur première société de la faune et ont mis sur pied des programmes éducatifs de conservation sur leurs populations d'oiseaux aquatiques menacées.

- Un message de conservation envoyé par un naturaliste professionnel concernant la région de la baie de Fundy au Nouveau-Brunswick a pu rejoindre plus de 1 000 étudiants de cette région.

- 75 enseignants d'écoles élémentaires et 2 500 élèves ont réalisé un programme éducatif pour la conservation des forêts ombrophiles tropicales du Costa Rica.

- Un magnétoscope, des écrans cathodiques et un réseau de surveillance par télévision en circuit fermé ont été financés pour le renommé "Wildfowl Trust" en Angleterre.

Rapport

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX HABITATS
Recommandation 13

S.C. Curtis
Président

Les délégués à la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune à Whitehorse, en juin 1982, ont adopté une recommandation concernant la mise au point de lignes directrices relatives aux habitats du Canada, dont l'idée avait pris naissance à la 43e Conférence à Regina, en 1979.

Recommandation 13 (Lignes directrices relatives aux habitats)

Attendu que les participants à la 46e Conférence reconnaissent et appuient les efforts déployés en vue d'élaborer une méthode de gestion des habitats fauniques au Canada; et

attendu qu'il faut poursuivre les efforts en ce sens;

en conséquence, il est recommandé que le groupe d'étude qui a été créé se réunisse pour examiner et épurer le document actuel présenté à la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune et pour continuer à élaborer des méthodes de protection des habitats qui pourraient être mises en oeuvre par les divers paliers de gouvernement ou par le secteur privé, indépendamment ou de concert avec les gouvernements; et

que le groupe d'étude fasse rapport aux délégués avant la Conférence de l'an prochain.

Le 4 août 1982, après la Conférence de Whitehorse, des lettres ont été envoyées à tous les directeurs de la faune des provinces et des territoires et à tous les membres du groupe d'étude sur la stratégie de l'habitat leur demandant leurs commentaires sur le document concernant les méthodes de gestion des habitats fauniques au Canada, et tout particulièrement sur les quatre méthodes mentionnées à l'article 3.0 de ce document. Malgré les rappels, six provinces n'avaient toujours pas répondu le 20 décembre 1982. Une autre lettre a permis d'obtenir quatre réponses de plus.

Commentaires sur les méthodes de gestion

Les réponses ont été variées, mais en général positives. On était d'accord pour dire que le document était acceptable et que les quatre méthodes décrites étaient appropriées. Nous avons reçu quatre réponses étoffées d'observations réfléchies et de quelques modifications constructives.

Un des membres a jugé que les problèmes 1 et 4, ainsi que les méthodes qui y sont reliées (concernant l'identification des problèmes de l'habitat et les priorités de protection de l'habitat) pouvaient être combinés et il a proposé l'inclusion d'un cinquième problème concernant le manque d'information sur les besoins en habitat de certaines espèces et les moyens d'accroître la productivité de ces

habitats pour la perpétuation de la faune. Il est même allé jusqu'à décrire des méthodes de gestion. Ce même membre est d'avis que le groupe d'étude devrait définir des priorités pour chaque mesure. À cet égard, une autre personne a trouvé difficile de parler de l'habitat séparément des ressources fauniques.

Un autre membre a jugé que quelques points avaient été oubliés :

- la réglementation de l'utilisation de l'habitat dont on dispose déjà;

- la recherche de solutions de remplacement de l'habitat "naturel";

- le rétablissement de l'habitat.

Dans la même veine, un troisième membre a déclaré que les quatre problèmes et les solutions proposés n'allaient pas assez loin, bien qu'ils aient été bien décrits. Il propose d'aller plus loin jusqu'à la mise en oeuvre de nouvelles mesures pour l'habitat, à l'échelle provinciale, régionale et nationale.

D'autres réponses ont confirmé la participation à l'exercice. Une province voulait se retirer du projet, principalement à cause de restrictions au niveau des ressources humaines et financières et parce que, à son avis, la gestion de l'habitat est du ressort provincial et constitue un domaine auquel elle accorde déjà son attention. Plusieurs autres provinces ont aussi fait mention de leurs propres programmes de protection de l'habitat, indiquant que cet exercice national leur semblait faire un peu double emploi. Elles ont apporté leur appui moral et leur collaboration à l'exercice, sans pour autant vouloir y participer activement.

En conclusion, bien qu'il ait été difficile d'obtenir un taux de réponse ou de participation valable, la réaction, dans l'ensemble, a été positive et les modifications proposées étaient réfléchies et constructives.

Une tâche complexe

Une des difficultés de la formulation d'une méthode collective de préservation de l'habitat de la faune au Canada a certainement été le manque de spécificité du problème auquel il fallait s'attaquer. Le dictionnaire (Petit Robert) définit l'habitat comme le "milieu géographique propre à la vie d'une espèce animale ou végétale". Strictement parlant, ceci signifie que l'habitat est défini par les besoins de l'espèce qui l'utilise. On peut donc définir les objectifs pour l'habitat de façon assez claire dans le cas d'une seule espèce ou population; de là, le succès des programmes de mise en valeur du saumon dont a parlé M. Larkin dans son discours thème lors de la 44^{e} Conférence. Cependant, le Comité directeur de la stratégie nationale de gestion de l'habitat s'est vite rendu compte qu'une méthode de protection de l'habitat pour une espèce donnée n'est pas nécessairement transformable en une stratégie générale de gestion de l'habitat de la faune. Ce qui est bon pour les canards ne l'est pas forcément pour le cerf, le Tétras ou le Gros bec.

Si l'on considère l'habitat comme désignant un type de lieu ou d'emplacement (en termes de végétation et de structure physique), comme un marais de quenouilles, une prairie d'herbes basses, etc. (un écosystème, si vous préférez), il ne s'agit plus alors de gestion de la faune mais de gestion de l'utilisation des terres. Il

va presque sans dire que les questions d'utilisation des terres et les décisions les concernant sont complexes et politiques et font intervenir beaucoup d'organismes gouvernementaux autres que ceux qui sont chargés de la gestion de la faune.

Même avec la participation et l'accord de ces divers organismes gouvernementaux, la formulation d'une stratégie véritablement nationale pour l'habitat, qui serait exhaustive et efficace et à la fois acceptable pour tous les secteurs de compétence, constitue une tâche pratiquement insurmontable. Un certain nombre des groupes qui ont fourni les commentaires sur la version de 1982 du document concernant les méthodes de gestion de l'habitat de la faune au Canada ont indiqué que les méthodes mentionnées n'allaient pas assez loin ou étaient trop générales. Cependant, en vérité, pour qu'une stratégie soit acceptée aux niveaux supérieurs de chaque secteur de compétence, elle doit être évidemment formulée avec soin, générale et ne contenir aucune recommandation spécifique qui pourrait entraver d'une façon quelconque les procédures de fonctionnement existantes.

Conclusion proposée

En grande partie à cause des réponses reçues et du ralentissement général de l'élan, il a été décidé de ne pas prolonger l'exercice plus loin pour l'instant. Avec l'accord des délégués à la présente Conférence, je recommande que le rapport présenté l'année dernière à la 46e Conférence, ainsi que le résumé de l'examen du rapport, soient acceptés comme travail final du Comité directeur. Je recommande également la dissolution des comités formés pour mettre au point une stratégie nationale pour l'habitat.

Les membres du Comité directeur ont conclu que les avantages de la poursuite du présent exercice étaient limités et auraient probablement peu d'effets sur la protection des habitats au Canada, à moins qu'on n'y investisse de nouvelles sommes importantes. Devant cette situation, on a décidé d'éviter de faire des dépenses inutiles pour la tenue d'une réunion du groupe d'étude. Une future conférence, dont le thème porterait sur la protection de l'habitat, pourrait se pencher de nouveau sur l'idée d'une stratégie nationale pour l'habitat de la faune ou, peut-être mieux, sur un fonds national pour le patrimoine de l'habitat de la faune.

Les "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada", établies récemment, définissent un certain nombre de mesures que peuvent envisager les gouvernements pour assurer le maintien de l'habitat de la faune. Comme les mesures mentionnées dans les Lignes directrices et dans le document sur les méthodes de gestion de l'habitat au Canada se recoupent passablement, il nous semble plus efficace pour le moment de surveiller la mise en oeuvre des Lignes directrices sur la faune et de mettre fin à l'exercice d'établissement d'une stratégie nationale pour l'habitat de la faune. Ceci ne veut pas dire que la nécessité d'une action concertée pour la protection de l'habitat est moins grande. De fait, les besoins sont de plus en plus grands, mais le climat actuel semble favoriser un accroissement des efforts provinciaux plutôt qu'une entreprise nationale.

Si cet exercice concernant l'habitat, encouragé par la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, a attiré l'attention sur la question importante de la protection de l'habitat au Canada, il aura quand même été utile.

Depuis la 43^{e} Conférence à Regina (1979), la plupart des secteurs de compétence ont accru leurs efforts dans le domaine de la protection de l'habitat, notamment en Ontario, au Québec, en Saskatchewan, sans oublier l'administration fédérale. L'élan donné par la Conférence de Regina n'est pas perdu et les avertissements exprimés par M. Larkin pour qu'on se mette à la tâche en matière de protection de l'habitat ont été pris à coeur.

Pour favoriser toute tentative future de mise en oeuvre d'une méthode nationale coordonnée de protection de l'habitat, une copie de tous les documents, de la correspondance, des résultats des questionnaires, etc., produits pendant cet exercice sera remise au Secrétaire de la Conférence.

J'aimerais remercier tous les membres du Comité directeur et du groupe d'étude pour leur collaboration et leur travail. Ce fut un plaisir même si nous n'avons pu obtenir les résultats escomptés.

Rapport

COMITÉ DIRECTEUR POUR UNE STRATÉGIE NATIONALE DE LA FAUNE

J.A. Keith
Président

L'ébauche de février 1982 de la Stratégie nationale de la faune a fait l'objet de discussions lors de la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Ces commentaires et d'autres qui sont parvenus par écrit au Comité ont été révisés par un groupe spécial à la veille de la Conférence des ministres de la Faune en septembre. Le groupe était composé de R. MacLennan (Saskatchewan), H. Monaghan (Territoires du Nord-Ouest), J.D. Roseborough (Ontario), D.C. Surrendi (Alberta) et J.A. Keith (Canada). Le groupe a convenu d'un certain nombre de changements à apporter au texte de février 1982 pour tenir compte des commentaires.

Ces changements ont été présentés aux ministres le lendemain et ont tous été acceptés. La seule discussion entre les ministres a porté sur le titre et une version abrégée de la proposition de l'Ontario a été adoptée : "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada". Ainsi, le texte final a été adopté par la Conférence des ministres de la Faune le 30 septembre 1982. À cette Conférence, le gouvernement fédéral s'est porté volontaire pour produire le texte sous forme de publication et les ministres ont accepté d'en partager les coûts selon la formule du CCMRE.

La publication a paru ce printemps et le premier tirage de 3 500 exemplaires anglais et 750 exemplaires français a été distribué. Il a fallu faire un second tirage. On peut s'en procurer des exemplaires auprès des organismes de faune fédéraux, provinciaux et territoriaux.

L'adoption du texte par les ministres mettait fin à la tâche assignée au Comité directeur par le Comité de la programmation de la 44e Conférence. Les membres du Comité directeur étaient K.A. Brynaert, D. Neave, J.D. Roseborough et L. Whistance-Smith. Le Comité remercie tout particulièrement David Munro qui a rédigé et rerédigé le texte et aussi apporté beaucoup de bonnes idées.

Au cours des réunions du Comité directeur, on a souvent mentionné la nécessité de trouver les moyens d'encourager la mise en oeuvre des propositions que nous préparions. En faisant ce compte rendu final au nom du Comité, permettez-moi de proposer que l'assemblée se penche sur la façon dont elle pourrait le mieux encourager la mise en oeuvre des "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada" d'ici l'évaluation de 1988 des lignes directrices à laquelle s'est engagée la Conférence.

Rapport (points saillants des programmes)

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

Programme de conservation des oiseaux migrateurs

Ce Programme est le plus important au sein du Service canadien de la faune (SCF). Il englobe une large gamme d'activités axées sur la conservation et la gestion des espèces d'oiseaux migrateurs. Les ressources totales allouées à ce programme en 1982-1983 se sont élevées à environ 190 années-personnes et 10,5 millions $.

Gestion des prises

En 1982-1983, 466 000 permis de chasse ont été vendus, soit environ le même nombre qu'en 1981-1982. Le seul changement important a eu lieu en Ontario où l'on a pu remarquer une augmentation du nombre de chasseurs.

L'année 1982-1983 a été la quatrième année du programme de réglementation uniforme pour la chasse au Canada. Les règlements ont été fixés avec l'accord des provinces et des gouvernements fédéral et d'État des États-Unis de manière à évaluer les effets des règlements de chasse sur les populations de gibier à plume. Au Canada, l'attention a porté principalement sur les Prairies où l'on a mené des enquêtes approfondies et des programmes de baguage en parallèle avec une importante étude sur les résultats de la chasse.

Le SCF a participé au financement de l'étude de l'Association Inuit de la région de Baffin pour l'évaluation des prises de faune par chaque communauté dans l'est de l'Arctique. Ces renseignements se révéleront essentiels pour la gestion de grandes populations d'oiseaux migrateurs. Le SCF a également participé à la mise sur pied d'une étude d'importance semblable faite par l'Association Inuit du Keewatin dans le centre des Territoires du Nord-Ouest. Ce projet qui durera au moins trois ans en était à sa première année. En 1982-1983, les résultats de la première grande étude de prises par les autochtones ont été publiés pour les Cris du nord du Québec et des discussions ont commencé à propos de la mise en application d'un niveau minimal de prises, tel que spécifié dans la Convention de la baie James et du Nord québécois.

En 1979, le Canada et le gouvernement américain ont signé un protocole pour modifier la Convention sur les oiseaux migrateurs afin de permettre une chasse printanière réglementée aux autochtones qui vivent de la chasse au Canada. Jusqu'à présent, le protocole n'a pas encore été ratifié par le Sénat américain et il n'est donc pas entré en vigueur dans les deux pays en 1982. Le SCF et le US Fish and Wildlife Service se sont entendus pour mettre au point un "rapport de négociation" qui précisera plus en détail de quelle manière le protocole sera mis en application dans chaque pays et qui, espérons-le, répondra aux exigences du Sénat américain. Le rapport de négociation devrait être préparé en 1983 après une série de délibérations.

Protection des habitats

En 1982, le Canada a accueilli la réunion annuelle du Bureau international de recherches sur la sauvagine (BIRS) et a profité de l'occasion pour annoncer qu'il

inscrivait 14 nouvelles zones considérées comme terres humides d'importance internationale, selon les termes de la Convention RAMSAR. Ces zones comprennent 10,6 millions ha et placent le Canada au premier rang parmi les pays s'engageant à protéger leurs terres humides les plus importantes (voir tableau 1).

Le faible budget d'acquisition de terres du SCF a été soutenu par des dons de Canards Illimités (CI) en 1982. La plupart des activités ont été limitées au remplissage des Réserves nationales de faune (RNF) existantes (Stalwart, Baie-de-l'Isle-Verte, Lac Saint-François, Port-L'Hébert) mais un nouveau projet a été mis sur pied aux Isles-de-la-Giradeau au Québec. La zone acquise couvre environ 557 ha.

Le Canada a également conclu ses premiers accords officiels avec CI pour le développement et la gestion des Réserves nationales de faune. Des accords de gestion ont été signés pour deux réserves dans la région de l'Atlantique, deux au Québec et une en Ontario. Des plans de gestion ont été préparés pour chacune de ces réserves et des progrès intéressants ont été réalisés dans la préparation de plans de gestion pour toutes les Réserves nationales de faune. Le plan de gestion pour la Réserve nationale de faune de Long Point a été achevé.

Le SCF a entrepris le classement objectif des habitats revêtant une grande importance pour les oiseaux migrateurs et dont l'acquisition pourrait en assurer la protection. Une méthode de classement a été mise au point pour le sud du Canada et elle est actuellement à l'essai. Pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, le SCF a pris part à la création d'une publication : "Zones d'intérêt du ministère de l'Environnement dans le Nord", qui énumère 136 zones particulièrement importantes pour les oiseaux migrateurs. En 1983, le SCF prévoit publier une liste de zones qu'il pourrait être intéressant de transformer en Réserves nationales de faune ou en refuges.

Le programme de cartographie et de désignation des terres humides a maintenant trois ans; on vient d'achever la cartographie et le classement des terres humides en Nouvelle-Écosse et à l'Î.-P.-É. En Ontario, la première addition d'un système d'évaluation pour le sud de l'Ontario a été effectuée. En 1983, le SCF subventionnera les essais constants des capacités et des limites du système tandis que d'autres groupes et organismes débutent sa mise en application dans la province.

Dans les Prairies, la diminution continuelle des petites terres humides et des hautes terres conjointes, due aux pratiques agricoles, a maintenant une très nette incidence sur plusieurs populations importantes de canards, y compris les Canards malards, les Gélinottes et les Sarcelles à ailes bleues. Il est clair maintenant que si le SCF et d'autres groupes et organismes ne cherchent et ne trouvent pas des mesures pour remédier au problème, ces populations de canards continueront à diminuer et se retrouveront sans doute à des niveaux bien inférieurs aux niveaux antérieurs.

En 1983, le gouvernement fédéral étudiera les possibilités et déterminera les mesures supplémentaires qu'il peut prendre pour s'occuper de ces problèmes et d'autres problèmes importants de protection des habitats.

Tableau 1 - Première liste des terres humides canadiennes d'importance internationale

Emplacement	Statut	Superficie approx. (ha)
RNF de Mary's Point (N.-B.)	Réserve nationale de faune	1 200
RNF de Cap-Tourmente (Qué.)*	Réserve nationale de faune	2 200
RNF de Long Point (Ont.)	Réserve nationale de faune	13 730
Marais Delta (Man.)	Terre de la Couronne provinciale	23 000
Lac de la Dernière-Montagne (Sask.)	Refuge d'oiseaux migrateurs et Réserve de faune	15 600
Aire d'été des Grues blanches d'Amérique (Alb. et T.N.-O.)	À l'intérieur et aux environs du parc national Wood Buffalo	1 689 500
Delta Paix-Athabaska (Alb.)	À l'intérieur du parc national Wood Buffalo	321 300
Lacs Hay-Zama (Alb.)	Réserve de poissons et de faune de la Couronne provinciale	321 300
RNF d'Alaksen (C.-B.)	Réserve nationale de faune	520
Plaines d'Old Crow (Yukon)	Terre de la Couronne fédérale	617 000
RNF de Polar Bear Pass, île Bathurst (T.N.-O.)	Terre de la Couronne fédérale	296 000
ROM du golfe Reine-Maud, Keewatin et Mackenzie (T.N.-O.)	Refuge d'oiseaux migrateurs	6 200 000
Basses-terres de Rasmussen, Keewatin (T.N.-O.)	Terre de la Couronne fédérale	300 000
ROM de la rivière McConnell, Keewatin (T.N.-O.)	Refuge d'oiseaux migrateurs	32 800
ROM de Dewey Soper, Franklin (T.N.-O.)	Refuge d'oiseaux migrateurs	815 900
Total	15 emplacements	10 650 050

* désignée en 1982.

Plan de gestion des oiseaux aquatiques

Le SCF et ses homologues provinciaux ont réalisé des progrès dans les efforts visant à mettre au point un plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques. Un nouveau programme a été mis sur pied par la Conférence des ministres de la Faune pour la réalisation de plusieurs mesures précises au Canada. M. Macaulay de Canards Illimités participe à un programme conjoint pour coordonner la réalisation des travaux.

Enquête sur l'importance de la faune

Les gouvernements fédéral et provinciaux et quelques autres organismes de conservation ont parrainé une enquête de Statistique Canada sur l'importance de la faune pour les Canadiens en 1982. Au total, 76 000 questionnaires ont été remplis et l'analyse de ces données s'est poursuivie en 1982-1983. Les résultats seront divulgués officiellement lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1983.

Programme d'Amérique latine

En vigueur depuis trois ans, ce programme commence à prendre forme. Son objet est d'entreprendre des projets communs avec les pays d'Amérique latine et des Antilles pour encourager la protection des oiseaux partagés par le Canada et ces pays. En 1982-1983, différents projets ont été parrainés dont la préparation d'un atlas sur les oiseaux littoraux en Amérique du Sud, l'hivernation des Sternes communes au Venezuela, des démonstrations de techniques de protection au filet au Brésil et un inventaire des espèces d'oiseaux dans les Antilles. Une lettre d'entente officielle pour un travail de coopération a été signée avec le Brésil et plusieurs autres sont prévues pour 1983.

Région de l'Atlantique

Des études sur l'écologie alimentaire et sur la biologie de la reproduction des oiseaux marins se sont poursuivies dans le détroit d'Hudson, sur la côte du Labrador et à l'est de Terre-Neuve. Le rassemblement et le traitement des données pour la révision de l'atlas sur la répartition pélagique des oiseaux de mer ont considérablement avancé à la fin de l'année. Des recherches sur l'écologie alimentaire et sur les déplacements de population des oiseaux littoraux migrateurs dans la zone de projets d'exploitation de l'énergie marémotrice se sont également poursuivies; près de 2 000 oiseaux littoraux ont été bagués en août et en septembre. Une étude de l'écologie alimentaire des canards marins hivernant au sud-est de Terre-Neuve a été mise en marche.

Des dénombrements d'oiseaux marins reproducteurs, particulièrement des Eiders et des Sternes, se sont poursuivis en Nouvelle-Écosse et au sud-ouest du Nouveau-Brunswick. La surveillance des populations d'oiseaux aquatiques reproducteurs dans les Maritimes a commencé sur une échelle expérimentale. On a accru l'étendue du baguage des oiseaux aquatiques au Labrador; bien que les premiers essais aient été moins fructueux que prévu, on a établi les fondements de travaux plus productifs pour l'année à venir.

Les inventaires et les atlas des terres humides pour la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard sont pratiquement achevés malgré les interminables retards causés par l'informatisation des données. Un travail semblable a été commencé au Nouveau-Brunswick. Les inventaires de ressources se sont poursuivis dans plusieurs réserves nationales de faune, en insistant notamment sur les oiseaux aquatiques et d'autres oiseaux de marais dans les RNA de Shepody et de Chignecto et sur la végétation des bassins d'eaux jaunâtres dans les RNF de Wallace Bay et du Cap Jourimain. L'assemblement de terres se poursuit à la RNF de Port-Joli.

Région du Québec

L'enquête quinquennale sur la nidification des oiseaux aquatiques dans les refuges le long de la côte nord du Saint-Laurent a été renouvelée pour la douzième fois depuis 1925.

L'intérêt croissant soulevé par le Canard noir dans l'est de l'Amérique du Nord nous a amenés à baguer plus de sujets de cette espèce qu'auparavant. On a bagué environ trois fois plus de Canards noirs que durant les années précédentes.

On a continué de mener les études visant à retracer les Grandes Oies blanches au cours de leurs arrêts migratoires le long du fleuve Saint-Laurent, ainsi que les études portant sur les conséquences de la pâture des oies sur la régénération du Scirpe d'Amérique dans les terres humides de la réserve nationale de faune de Cap-Tourmente.

Région de l'Ontario

La consultation auprès de la population concernant le plan de gestion provisoire de la réserve nationale de faune de Long Point a donné naissance à un plan final incorporant les résultats de cette consultation. Une série de "journées d'accueil" a permis aux divers groupes et personnes intéressés de rencontrer le personnel responsable de la gestion de Long Point. La première journée d'accueil, en avril 1982, a été largement couverte par les différents médias - radio, télévision, journaux locaux; y participaient les gestionnaires régionaux du SCF, ainsi que son directeur général M. Tétreault.

La population des Goëlands à bec cerclé continue d'augmenter rapidement dans le sud de l'Ontario. Le personnel du SCF a dû répondre à de nombreuses plaintes et participer à des enquêtes publiques portant entre autres sur les dégâts causés aux cultures de tomates, la raréfaction des vers de terre et les problèmes de sécurité aérienne dans les aéroports ontariens. Le Service canadien de la faune a émis des permis donnant le droit aux agriculteurs et aux directeurs d'aéroport de tuer ou de chasser les goëlands; le personnel du SCF a également rédigé une brochure renseignant la population sur la biologie et la gestion des goëlands. En 1982, l'installation de fils aériens a permis de régler certains problèmes causés à certains sites par les goëlands.

En collaboration avec le ministère ontarien des Ressources naturelles et la Direction générale des terres, un système d'évaluation des terres humides du sud de l'Ontario a été élaboré, mis à l'essai sur le terrain et soumis au gouvernement ontarien. Ce système, partie importante de la politique ontarienne

en matière de terres humides, évalue les qualités biologiques, les caractéristiques sociales, l'hydrologie et les caractères spéciaux de toutes les terres humides et permet de les classer selon leur valeur globale. D'autres essais sur le terrain sont prévus pour 1983-1984.

Par ses conseils et sa contribution financière, le Service canadien de la faune a également participé au projet de préparation d'un atlas des oiseaux reproducteurs en Ontario, qui en est déjà à sa deuxième année. Le projet, parrainé par la Federation of Ontario Naturalists, bénéficie des résultats communiqués par des ornithologues bénévoles répartis à travers le Canada. Le travail sur le terrain doit se poursuivre pendant encore trois ans pour aboutir à la rédaction de l'atlas. La connaissance des oiseaux migrateurs qui nidifient en Ontario s'en trouvera considérablement enrichie. Des enquêtes sur les couples d'oiseaux aquatiques reproducteurs ont été menées à partir d'un hélicoptère survolant une région divisée en quatre blocs d'enquête ayant 100 kilomètres de chaque côté. Les renseignements acquis servent à améliorer la gestion continentale des oiseaux aquatiques.

Dans le nord de l'Ontario, et surtout dans la région de Manitouwadge, on continue de mener des études à long terme portant sur les conséquences du développement du Nord pour les populations d'oiseaux migrateurs, en particulier les répercussions des techniques d'exploitation forestière. Grâce à cette étude, le SCF a pu exercer une certaine pression auprès de l'industrie forestière en faisant reconnaître le rôle important des oiseaux migrateurs sur le contrôle des insectes et parasites des forêts.

Région de l'Ouest et du Nord

Dans le but de protéger et de conserver les Grues blanches d'Amérique, le SCF a effectué en 1982 des enquêtes aériennes de surveillance des grues et de leurs nids dans le Parc national Wood Buffalo et sa région. Dix-sept nids (plus un autre qui aurait servi deux fois) ont été répertoriés. À la fin de mai, on a retiré un oeuf de seize nids; les oeufs ont été expédiés au Refuge national de faune à Grays Lake (Idaho) dans le cadre d'un programme conjoint de nids nourriciers entre les États-Unis et le Canada. Quatorze des seize oeufs ont été placés dans les nids de Grandes Grues canadiennes à Grays Lake et deux ont été donnés au Centre de recherche Patuxent au Maryland. Ces deux oeufs ont été couvés avec succès ainsi que huit des quatorze oeufs envoyés en Idaho. Des oiseaux nés de ces huit oeufs, la moitié seulement a atteint l'âge de l'envol. On a posé des bagues de couleur à sept jeunes grues au Parc national Wood Buffalo au mois d'août. Six de ces oiseaux ont été munis d'émetteurs radio mais deux d'entre eux ont été la proie des loups.

Comme en 1981, le SCF a collaboré avec le US Fish and Wildlife Service au projet de surveillance de la migration d'automne. Quatorze jeunes oiseaux munis d'émetteurs radio ont été suivis dans les diverses étapes de leur migration vers l'Ouest entre le Parc national Wood Buffalo et le Refuge national de faune d'Aransas au Texas. Six jeunes oiseaux (y compris un dont on ignore la provenance) sont arrivés sains et saufs à Aransas. Toutefois, deux d'entre eux sont morts au cours de l'hiver. Au mois de mars 1983, on dénombrait 71 Grues blanches d'Amérique à Wood Buffalo et à Aransas.

Le champ des expériences de mise en liberté des Faucons pèlerins s'est élargi avec l'addition de deux nouveaux sites dans les Maritimes et d'un autre à Cap-Tourmente. Au total, 77 oiseaux élevés en captivité ont été distribués dans huit provinces et les deux territoires pour fins de reproduction en captivité ou pour être relâchés. Auxsuccès obtenus avec la reprcduction viennent s'ajouter des résultats prometteurs des expériences d'accouplement qui se poursuivront en 1983. Si ces expériences s'avèrent fructueuses, les nouvelles méthodes d'accouplement devraient favoriser une augmentation de la population pour toute la durée du projet. Une première et une deuxième rédaction d'un plan canadien de récupération des Faucons pèlerins ont été remises aux provinces et aux régions pour qu'elles apportent leurs corrections et ajoutent des données.

La recherche sur les oiseaux migrateurs s'est attachée à la relation existant entre les populations et leur habitat. Des études ont été faites à la Réserve nationale de faune de Saint-Denis sur les facteurs affectant les capacités de reproduction des canards de surface. On a évalué l'importance des éléments environnementaux sur le bien-être des Canards malards dans une étude de leur état physiologique lors d'années de sécheresse et d'absence de sécheresse. L'utilisation de l'habitat du lac de la Dernière-Montagne par les oiseaux littoraux lors de la migration et de la reproduction a été étudiée pour déterminer les types de régions dont ces espèces ont besoin. On a évalué les conséquences des changements apportés au paysage par l'agriculture sur les populations d'oiseaux chanteurs des prés-bois de trembles. À l'automne dernier, on a entrepris des études sur les dommages causés aux cultures par les oiseaux aquatiques se nourrissant dans les champs, pour tenter de résoudre ce problème chronique.

La Section de la gestion des populations d'oiseaux migrateurs a évalué les conditions et la répartition du gibier à plume. Elle a conçu et mis en place un programme régional de surveillance de la reproduction des oiseaux aquatiques et a fait l'évaluation des conditions de l'habitat servant à leur reproduction. La Section continue d'évaluer le taux de mortalité chez les oiseaux aquatiques et de calculer la répartition de la chasse entre le Canada et les États-Unis. Le programme d'évaluation des règlements de chasse de la région de l'Ouest et du Nord s'est trouvé renforcé par plusieurs programmes d'évaluation conjoints entre le Canada et le US Fish and Wildlife Service sur la chasse au canard en Amérique du Nord.

Région du Pacifique et du Yukon

Un intérêt croissant pour les oiseaux marins et côtiers a eu pour résultat la publication d'un atlas complet des oiseaux marins de la côte Ouest. Les travaux sur le terrain aux fins d'étude des oiseaux littoraux sont terminés et apporteront des résultats scientifiques importants. On a aussi relevé des projets récents d'étude des oiseaux forestiers à travers tout le nord-ouest de la région du Pacifique.

Les activités de gestion menées dans la vallée Creston ont été encore cette année couronnées de succès. La stratégie globale de gestion de la région a été achevée et acceptée par la population.

Programme de la recherche sur la faune et de la conservation

Administration centrale

Des services de secrétariat ont été fournis au Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC), ainsi qu'au Conseil canadien des aires écologiques (CCAE).

Après de nombreux mois de négociations et des déboursés d'Environnement Canada se chiffrant à 115 000 $, la seule et unique ferme canadienne d'élevage de chiens viverrins a cessé ses activités en décembre 1982 lorsque tous les animaux ont été abattus pour leur fourrure. Il est désormais interdit d'importer cette espèce au Canada à moins de détenir un permis fédéral.

L'importation potentiellement désastreuse de chiens viverrins a suscité un effort commun en vue d'élaborer un nouveau texte de loi sur l'exportation et l'importation de la faune. L'ensemble des provinces et des territoires et le gouvernement fédéral se sont entendus sur la plupart des points et il semble que nous approchions enfin d'une solution à ce problème déjà ancien.

Par ailleurs, les entretiens ont repris une fois de plus afin de parvenir à un accord acceptable dans le cas de la harde internationale de caribous de la Porcupine.

En ce qui concerne le piégeage humanitaire, l'Office des normes générales du Canada a abouti à un accord sur des normes pour les pièges à ressort mécanique humanitaires. On s'attend à ce que ces normes soient approuvées par le Conseil canadien des normes en 1983. Ces normes seraient les premières au monde en matière de piégeage humanitaire. Le Canada vient de proposer à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) que des normes internationales soient établies d'après le modèle canadien. Le Service canadien de la faune (SCF) a aussi été un membre actif du groupe chargé de mettre sur pied l'Institut de la fourrure du Canada.

Le Canada s'est mérité le prix de conservation de la faune du Club Safari International en 1983. L'honorable John Roberts, ministre de l'Environnement, a reçu le prix au nom de tous les organismes canadiens de la faune lors d'une cérémonie organisée à Las Vegas (Nevada) en avril 1983.

De concert avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral a entrepris une révision des espèces inscrites aux annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Lors d'une audience publique sur cette révision tenue à Ottawa en novembre 1982, des motions pour rayer plusieurs espèces des annexes ont été présentées, parce que celles-ci ne remplissaient pas les critères d'éligibilité. Il s'agissait alors de la première audience publique tenue sur la CITES et elle a attiré l'attention de nombreux organismes non gouvernementaux. On prévoit que d'autres audiences publiques seront tenues de façon régulière dans le cadre de la planification canadienne future concernant la CITES.

Les 44^{e} et 45^{e} conférences ont eu pour thème "Une politique nationale de la faune". Le Service canadien de la faune est heureux d'avoir pu participer avec les provinces, les territoires et plusieurs organismes non gouvernementaux, à la

rédaction d'un texte à partir des sujets abordés; ce texte a été approuvé lors de la Conférence des ministres de la Faune en septembre 1982. La publication qui en est résultée, "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada", constitue un fait saillant de l'histoire de la conservation de la faune dans notre pays; il faut cependant que les gouvernements et les citoyens fassent un effort conjoint pour que ce travail ait des suites. La première évaluation des lignes directrices est prévue pour 1987.

Région de l'Atlantique

La coopération s'est poursuivie avec Terre-Neuve sur la recherche concernant la harde de caribous de la rivière George. Dans le cadre d'une étude sur les prédateurs, plus de 50 dépouilles de loups ont été analysées afin de recueillir de l'information quant au sexe, à l'âge, à la reproduction et à l'état des bêtes. Par ailleurs, en coopération avec les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'avec Parcs Canada, six jeunes Faucons pèlerins ont été relâchés avec succès dans deux sites où cette espèce avait l'habitude de nidifier à l'embouchure de la baie de Fundy. Un autre projet de réintroduction, toujours en coopération avec Parcs Canada, a été mené à bien dans le parc national de Terra Nova où on a relâché des martres des pins. Elles avaient été capturées dans une des rares zones où vivent encore de petites populations de cette espèce dans l'Île de Terre-Neuve. Cette zone est actuellement menacée par des chantiers d'abattage de bois.

Des efforts soutenus ont été faits pour surveiller et évaluer les incidences sur les oiseaux migrateurs des produits chimiques pulvérisés sur plus de 162 000 ha de forêts pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick en 1982. La recherche sur les effets inhibiteurs des pesticides sur la cholinestérase cérébrale des oiseaux ont contribué à la mise au point d'une technique qui a été acceptée comme norme dans les programmes de surveillance des pesticides.

Les résultats préliminaires d'une étude de deux ans sur les plantations du Nouveau-Brunswick ont démontré que la distribution et l'abondance des communautés fauniques dans les plantations vieilles de 20 ans ne diffèrent pas beaucoup de celles des groupes régénérés naturellement. Cependant, les résultats n'ont pas été concluants puisque les plantations plus anciennes n'ont pas été gérées de façon aussi intensive que les plus récentes. Les études se poursuivront en 1983-1984 à l'aide de la radiotélémétrie.

Région de l'Ontario

La foresterie est une industrie importante et on y consacre une grande partie des terres du centre et du nord de l'Ontario; le SCF a poursuivi des recherches sur les effets de l'abattage des arbres sur la communauté des mammifères boréaux. Il a également travaillé de concert avec des organismes fauniques et forestiers provinciaux, des groupes non gouvernementaux et l'industrie des produits du bois, afin d'organiser un symposium national sur la foresterie et la gestion de la faune. Le but de ce symposium, prévu pour mai 1984, est de promouvoir l'intégration de la foresterie et de la gestion de la faune au Canada.

Région du Nord et de l'Ouest

Études sur l'ours blanc

Une étude sur l'écologie de la reproduction des ours blancs dans l'ouest de la baie d'Hudson se poursuit depuis trois avec d'excellents résultats. L'importance écologique du dépotoir de Churchill, en tant que source supplémentaire de nourriture pour les ours s'y nourrissant comparés aux ours qui n'en profitent pas, fait partie d'études de population à long terme dans cette zone.

Dans la mer de Beaufort, 19 ours blancs ont été munis de colliers portant un émetteur radio dans le cadre d'un programme coopératif avec le US Fish and Wildlife Service et le Service de la faune des Territoires du Nord-Ouest. On a poursuivi des études sur la polynie de Dundas en vue d'observer les relations entre les ours blancs, les phoques et les morses au niveau du comportement et de l'écologie.

Une étude sur l'utilisation des sons émis sous l'eau par les animaux à des fins de dénombrement des pinnipèdes hivernant dans le Haut-Arctique a été terminée. On a continué d'exercer une étroite surveillance des populations de phoques de la mer de Beaufort, du golfe d'Amundsen et du détroit de Prince-Albert en vue d'évaluer les répercussions du développement industriel dans la région.

Recherches sur le caribou

En 1982, une étude quinquennale a débuté afin d'évaluer les effets des feux de forêts sur les déplacements et la condition des caribous dans les aires d'hivernage dans le sud du District de Mackenzie. Cette étude a été effectuée dans le cadre d'un programme coopératif de recherche entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest en vertu de la Loi sur la faune du Canada. Le financement provient de deux ministères fédéraux mais une aide précieuse a été apportée sur le terrain par la Forth Smith Hunters and Trappers Association. Au cours des deux dernières années, tout particulièrement, d'importantes aires d'hivernage des caribous ont brûlé et, par conséquent, l'étude se révèle fort à propos.

Les études sur la mortalité juvénile des caribous de la harde de Beverly ont maintenant deux ans et une troisième année d'enquêtes a été planifiée. Ces recherches, menées conjointement avec le personnel du Service de la faune des Territoires du Nord-Ouest, ont permis de démontrer que la dépradation par les loups a été un facteur important de la mortalité des faons de caribous.

Espèces rares et menacées d'extinction

Il y a eu six décès connus parmi les 28 bisons des bois transférés dans la vallée de la Nahanni dans les Territoires du Nord-Ouest en juin 1980, dont quatre sont le fait de l'homme. Au cours de 1982-1983, 12 bisons ont hiverné dans les environs du Fort Liard et quatre autres près de la butte de Nahanni. Bien que l'on ne sache pas si les quatre faons de bisons nés en 1982 ont survécu à l'hiver, il semblerait que les bisons des bois se soient installés dans la région. En décembre 1982, on a appris que sept bisons des bois qui s'étaient déplacés jusqu'en Colombie-Britannique en 1980 avaient été repérés juste au nord de Fort Nelson.

Un accord de principe a été obtenu pour le transfert de bisons des bois en Alberta et au Yukon. Les transferts jusqu'à des installations des deux juridictions pourraient se produire d'ici deux ans.

La proposition d'introduction du bison des bois dans la région interlacustre du Manitoba a été remise à plus tard par manque de fonds. La proposition sera peut-être revue en coopération avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord, la Direction de la faune du Manitoba et la Waterhen Indian Band.

La réintroduction du renard véloce dans le sud-est de l'Alberta a été reportée car l'Alberta a refusé d'approuver le relâchement qui était planifié. Environ douze renards et leur progéniture attendent dans des enclos que soit approuvée leur mise en liberté dans le District de Manyberries.

La planification de l'introduction de renards véloces au Manitoba et en Saskatchewan a été plus réussie, mais la véritable introduction ne se fera que lorsqu'on aura choisi un habitat convenable dans ces provinces et que les renards captifs se seront habitués aux lieux où ils vont être libérés, soit une période d'environ six mois.

Recherche dans les parcs nationaux

Un inventaire des petits mammifères du parc national Elk Island a été effectué. Les enquêtes ont été approfondies et elles ont porté sur un grand nombre d'espèces.

Des études sur le loup et le coyote du parc national du Mont Riding se sont poursuivies avec l'aide d'un financement extérieur. Leurs buts étaient de prolonger le programme afin que les rapports proies-prédateurs puissent être étudiés dans des conditions variables et dans des zones où l'homme ne s'attaque pas aux ongulés.

Une étude de la condition du bison dans le parc national Wood Buffalo a été menée de concert avec le personnel du parc. Le projet comprenait des études approfondies de la base de données pour évaluer les données antérieures, la répartition saisonnière et les incidences des facteurs environnementaux sur l'abondance des ressources "spectaculaires" dans ce parc du Nord.

Des projets limnologiques ont été effectués dans les parcs nationaux du Mont Riding, du Kootenay, Glacier, du Mont Revelstoke et de Jasper. L'accent a été mis sur des enquêtes fauniques dans les cours d'eau et les lacs et sur la gestion de la pêche.

Des rapports finaux sur des études biophysiques pour les parcs nationaux de Banff et de Jasper ont été achevés. Des inventaires semblables sont en cours dans les parcs nationaux du Kootenay, de Revelstoke et Glacier. La planification d'un atelier sur les problèmes de gestion des ours dans les parcs nationaux a été entreprise.

La planification de la poursuite des études de brûlage dans le parc national du Prince-Albert a été terminée et le travail sur le terrain se poursuivra en 1983-1984.

Pathologie et parasitologie de la faune

Des études conjointes sur la mortalité juvénile des caribous de la toundra de la harde de Beverly et sur les conditions de reproduction et de santé de cette harde dans ses aires d'hivernage ont été effectuées.

Plusieurs cas de maladies et de mortalité causés par des parasites et des micro-organismes ont fait l'objet d'études.

On a répondu à des demandes du SCF, de Parcs Canada et d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux portant sur les maladies et les parasites de la faune en fournissant des conseils et de l'assistance au sujet de la lutte contre ces dangers, des techniques de traitement chimique, et du transport, de l'aménagement et de la relocalisation de la faune.

Des études de base sur les parasites des caribous et des loups se sont poursuivies.

Toxicologie de la faune

Administration centrale

La révision des lignes de conduite relatives à l'emploi et à l'acceptabilité des produits de dispersion des déversements de pétrole a été complétée avec la participation du SCF. Côté recherche, ce projet a donné lieu à des études sur l'effet de l'absorption de pétrole par des oiseaux de mer, qui ont permis de déceler des cas d'anémie chez les Goëlands argentés et les Macareux exposés aux effets du pétrole brut dans la baie Prudhoe. Il semble que le mécanisme primaire de toxicité s'effectue par voie d'effet sur les globules rouges en circulation dans le sang. Les résultats de cette recherche seront publiés dans la revue "Science".

Un relevé des malformations congénitales décelées dans des colonies d'oiseaux piscivores a été établi pour servir d'indicateur des substances tératogènes dans l'environnement aquatique. Les données, portant sur environ 250 000 poussins et fournies par des chercheurs et des préposés au baguage, sont actuellement informatisées. On a choisi des espèces témoins qui occupent un territoire géographique assez vaste et comptent suffisamment d'espèces pour qu'il soit possible d'obtenir un échantillon acceptable. Les données seront soumises à des analyses épidémiologiques approfondies à l'aide de méthodes utilisées par les organismes de santé publique. Jusqu'à présent, huit types différents de malformations ont été dépistés; il semblerait que la présence d'un cas sur 20 000 serait suffisant pour constituer un seuil significatif. Des taux de malformations de 100 à 200 fois plus élevés ont été découverts au lac Ontario, dans la région de la baie Green du lac Michigan et dans le détroit de Long Island.

Sur la scène internationale, le rapport final du groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), chargé de l'évaluation des risques pour l'environnement naturel, a été approuvé par le Groupe des produits chimiques de l'OCDE. Les guides d'interprétation des données pour les tests écotoxicologiques ont été publiés après que les pays membres ont fait parvenir leurs observations. L'Académie royale des Sciences de Suède a invité M. Peakall à participer à un atelier visant à élaborer une liste de

priorités dans le domaine de l'environnement en général pour les années 1980, tant du point de vue de la recherche que de la gestion. Un résumé de cette rencontre sera bientôt publié dans "Ambio".

Région de l'Ontario

Le SCF a poursuivi sa surveillance de produits chimiques toxiques, en l'occurrence d'une variété de composés organochlorés, dans les oeufs de Goëlands argentés des cinq Grands lacs. Le taux de produits chimiques a continué de décroître dans la plupart des lacs. Toutefois, le lac Supérieur constitue une exception puisque les niveaux n'ont pas baissé au même rythme que dans les lacs en aval; la reproduction de nombreuses colonies de goëlands s'est révélée désastreuse pendant deux années consécutives. Nous effectuons actuellement à cet endroit des tests dans le but de confirmer la présence de plusieurs nouveaux produits toxiques; au printemps, nous procéderons à une recherche minutieuse afin d'identifier la cause de cette chute de la reproduction.

Région de l'Ouest et du Nord

Nous avons terminé la deuxième année d'une recherche triennale visant à découvrir si le SO_2 provenant des usines d'extraction de gaz acide et le SO_4 des précipitations acides auraient pour effet d'abaisser les concentrations de sélénium dans les plantes fourragères consommées par les herbivores sauvages. On a analysé les données sur le sélénium présent dans les fourrages du bison des bois. Les résultats de cette enquête ont jeté un éclairage nouveau sur la possibilité que des maladies de carence en sélénium apparaissent au sein de la faune de l'ouest du pays.

De nouveaux travaux de recherche ont été entrepris en ce qui a trait à la contamination par composés organichlorés des Grèbes des Prairies, aux effets des herbicides sur la qualité de la nourriture des herbivores sauvages, et à l'attrait, pour les oiseaux, des grains de diméthoate utilisés comme appâts contre les sauterelles.

Chimie de l'environnement

Les dioxines ont continué d'être la préoccupation majeure de la Section de la chimie de l'environnement. Les oeufs de plusieurs espèces piscivores ont fait l'objet d'un examen minutieux visant à détecter la présence de dibenzodioxines comportant de 4 à 8 atomes de chlore. Ces espèces sont les suivantes : le Grand Héron de la Colombie-Britannique, les Grèbes jougris du Manitoba, le saumon coho et les Goëlands argentés de l'Ontario, les Goëlands argentés de la baie de Fundy et l'Aigle à tête blanche du Labrador. L'isomère toxique 2,3,7,8-TCDD a été retrouvé dans tous les échantillons à des niveaux variant entre 8 et 264 parties par trillion. Les oeufs du Grand Héron contenaient aussi des quantités décelables de dioxines comportant un nombre plus élevé d'atomes de chlore provenant peut-être des chlorophénols utilisés dans l'industrie des produits forestiers. Un projet conjoint, auquel participent l'administration centrale du SCF, la région du Pacifique du SCF et le professeur Rappe de l'Université d'Umea en Suède, a été approuvé pour 1983-1984 en vue d'examiner cette hypothèse en effectuant des analyses plus poussées des oeufs de hérons et des proies.

L'accumulation de composés organochlorés et de métaux lourds dans les chaînes alimentaires marines de l'Arctique a été étudiée dans un projet réalisé conjointement avec le Service de la faune des Territoires du Nord-Ouest; aux fins de cette étude, on a procédé à l'analyse de foies d'ours polaires qui avaient été prélevés par des chasseurs Inuit du centre de l'Arctique, de Tuktoyaktuk au détroit de Lancaster. On y a découvert une contamination relativement uniforme par BPC et par pesticides de type cyclodiène et, plus particulièrement, par des composés reliés au chlordane de qualité technique et par leurs métabolites. Les niveaux de composés apparentés au DDT ont semblé avoir baissé de façon appréciable depuis la tenue d'une enquête semblable par le SCF au début des années 70. Le transport à grande distance de pesticides persistants qui ont remplacé le DDT se produit donc dans l'Arctique par voie de dépôts atmosphériques ou de courants océaniques. La distribution de métaux lourds dans les foies d'ours polaires est apparue moins uniforme que celle des composés organochlorés, ce qui tient sans doute à des conditions géologiques propres à cette région. On a relevé les teneurs en mercure les plus élevées (jusqu'à 200 parties par million) dans les régions de la mer de Beaufort et de l'île Melville. En ce qui concerne le cadmium, ses niveaux les plus élevés ont été enregistrés dans la région du détroit de Lancaster; cependant, ils ne dépassaient jamais une partie par million. Les concentrations de sélénium étaient en corrélation étroite avec celles de mercure, contribuant ainsi probablement à protéger les ours contre la toxicité du mercure.

Transport à distance des polluants atmosphériques (TADPA)

La recherche sur la faune dans le cadre du TADPA a été amorcée en 1980 afin d'évaluer les changements de la quantité de nourriture disponible et de la qualité de l'habitat amenés par les retombées acides et surveiller les réactions de la faune, du point de vue de l'abondance et de la diversité des espèces. Au Québec et en Ontario, les modes de répartition des oiseaux aquatiques ont été étudiés par rapport aux paramètres de la chimie de l'eau. Selon des conclusions préliminaires, il semble que des espèces comme le Canard noir préféreraient les habitats moins acides, tandis que le Garrot aurait tendance à choisir les lacs plus acides et dépourvus de poissons. Les conditions acides entraînent une solubilité et une mobilité accrues des métaux. Des études sur les concentrations des métaux présents dans l'organisme de mammifères sauvages en régions acidifiées sont actuellement en cours. Dans le cadre du programme, on dresse également un inventaire approfondi de la documentation traitant de la présence de métaux chez les mammifères sauvages. Étant donné la capacité du soufre de diminuer la disponibilité du sélénium (oligo-élément essentiel à la nutrition), les expériences se poursuivent afin de mesurer la relation dose/réaction existant entre le sulfate des précipitations acides et les teneurs en sélénium dans les sols et les plantes. Un effet bien documenté des précipitations acides est le lessivage de l'aluminium qui produit un ruissellement s'écoulant dans les ruisseaux et les lacs. Tandis que l'effet de l'excès d'aluminium sur les poissons a donné lieu à de nombreuses études, son influence sur d'autres biotes est moins bien comprise : citons, par exemple, le potentiel de transmission par les insectes dont se nourrissent les oiseaux. Une recherche portant sur l'action exercée par l'aluminium sur la croissance des Pigeons ramiers est sur le point d'être achevée. Par ailleurs, des expériences visant à mesurer les modifications de l'activité productive des oiseaux et de la porosité des oeufs sont en cours.

Les groupes de travail formés en vertu du Mémorandum déclaratif d'intention Canada/États-Unis concernant la pollution atmosphérique transfrontalière ont terminé leur troisième et dernier rapport à la fin de 1982. Le SCF s'est chargé des sections du rapport du groupe de travail n° 1 traitant des effets biologiques du TADPA. Un Comité fédéral-provincial de coordination de la recherche et de la surveillance sur le TADPA (CCRS) a été constitué dans le but de poursuivre l'échange d'informations relatives au programme de recherche et de définir la politique qu'adoptera le Canada lors des négociations ultérieures avec les États-Unis sur la pollution atmosphérique transfrontalière. Des membres du SCF ont été choisis pour faire partie des sous-groupes du CCRS sur les effets aquatiques, les effets terrestres et la santé.

Région de l'Ontario

D'autres données de recherche ont été recueillies sur le terrain afin d'identifier les effets possibles des précipitations acides sur les colonies de gibier aquatique du nord de l'Ontario. Les données relatives aux saisons de couvaison des années 1980 à 1982 ont servi de base à l'élaboration de la première partie d'un modèle prévisionnel. En 1983, les hypothèses seront revérifiées et améliorées lors de tests effectués dans une région nettement exposée aux précipitations acides.

De plus, un examen des relations au sein de la chaîne alimentaire a révélé que la structure des invertébrés aquatiques est reliée étroitement à l'absence ou à la présence de fretin, lequel est sensible aux fluctuations du pH. Le gibier d'eau, qui dépend fortement des invertébrés pour sa nourriture, ne réagit pas tout à fait de la même façon aux variations du pH que celui qui se nourrit surtout de poissons.

Région du Nord et de l'Ouest

On a terminé la deuxième année de projets triennaux distincts visant à découvrir si le SO_2 ou le SO_4 des précipitations acides auraient pour effet d'abaisser les teneurs en sélénium dans les feuilles et de modifier les concentrations d'autres éléments. La teneur de ces travaux de recherche a été décrite dans l'article "The effect of SO_2 on food quality for wild herbivores" (Proc. Symp. Acid-forming Emissions in Alberta and their Ecological Consequences), "L'effet du SO_2 sur la qualité de la nourriture des herbivores sauvages" (Actes du symposium sur les émissions acides en Alberta et leurs conséquences écologiques), ainsi que dans un manuscrit du SCF intitulé "Acid rain SO_4 and food quality for wild herbivores", "Le SO_4 des pluies acides et la qualité de la nourriture des herbivores sauvages".

Programme d'interprétation

Région de l'Atlantique

Il n'y a pas de centres d'interprétation de la faune dans la région de l'Atlantique; néanmoins, au cours de l'année, on a entrepris la planification de programmes d'interprétation pour la région faunique de l'Atlantique, pour la région administrative de l'Atlantique, pour la Réserve nationale de faune de

Chignecto et pour le nord-est du Nouveau-Brunswick. Les projets débuteront en 1983. Le programme pour la région de l'Atlantique concentrera ses efforts sur les Réserves nationales de faune et jouira d'une grande mobilité.

Région du Québec

Les activités d'interprétation ont été concentrées sur trois points :

1) La priorité a été accordée aux programmes présentés dans les deux centres d'interprétation de la faune :

   a) Au Cap Tourmente, environ 91 000 personnes ont visité la Réserve nationale de faune. Parmi celles-ci 40 000 ont profité des services de naturalistes qui leur ont offert des visites guidées, des conversations ou des renseignements sur les lieux du centre. À la mi-octobre, la nouvelle salle d'exposition du centre d'interprétation a été officiellement inaugurée par l'honorable John Roberts.

   b) À Percé, des naturalistes saisonniers ont accueilli sur la plage ou à l'île Bonaventure 67 000 visiteurs du centre d'interprétation. Des travaux sont en cours depuis le mois de septembre pour la réfection de la salle d'exposition.

2) Des programmes d'information connexes ont été donnés au cours de l'été dans les Réserves nationales de faune de Pointe-de-l'Est et de la Baie-de-l'Isle-Verte dans le cadre du Programme d'emploi pour étudiants. Une autre équipe d'étudiants a mené une étude de faisabilité sur la possibilité d'offrir un programme d'interprétation à la Réserve nationale de faune du Lac Saint-François.

3) La Section d'interprétation régionale a participé à deux démonstrations extrêmement populaires à Montréal : le Salon du Camping en avril et le Salon des Sciences et de la Technologie en mai. Plus de 25 000 visiteurs ont vu l'exposition du SCF; 15 000 d'entre eux ont profité de contacts personnalisés.

Région de l'Ontario

Au Centre d'interprétation faunique du marais Wye, situé à quelque 80 kilomètres au nord de Toronto, le SCF a géré tout au long de l'année un programme conçu pour les groupes scolaires et pour le grand public. Durant l'été, les visiteurs ont pu prendre part à des promenades guidées à travers champs et forêts, ainsi qu'à des excursions en canot sur un grand marécage à quenouilles. Le clou de la visite était l'observation radiotélémétrique d'un groupe de tortues de Blanding : il s'agit d'une espèce peu répandue mais qui atteint une grande taille; elle vit cachée, de sorte que ses moeurs nous sont mal connues. Le Centre d'interprétation, devenu une des principales attractions touristiques du centre de l'Ontario, accueille chaque année de 40 000 à 45 000 visiteurs.

Au début de 1983, un groupe de citoyens de la région a créé une association sans but lucratif vouée à la promotion et au développement des activités du SCF. "Les amis du marais Wye" s'apprêtent à exploiter à l'intérieur du Centre un point de

vente dont les recettes, jointes à des dons, vont accroître les ressources du Centre et ajouter à ses activités permanentes un nouvel éventail de manifestations et de projets de recherche. D'autres parcs nationaux, au Canada comme aux États-Unis, ont pu mesurer les effets bénéfiques de tels organismes de soutien qui, en plus d'offrir un appoint financier ou commercial, sensibilisent la population locale à l'environnement et concrétisent son appui.

Région de l'Ouest et du Nord

L'année 1982-1983 a été très active au Centre d'interprétation faunique des Prairies situé à Webb en Saskatchewan. Plusieurs faits marquants méritent ici un rappel :

1) Rendement du programme - La fréquentation du Centre a connu une hausse de 15 % pour s'établir à 22 169 visiteurs, et ce malgré une baisse de 10 % du tourisme général pour la région. Les visites de groupes scolaires ont augmenté de 10 % tandis que les activités spéciales du dimanche et l'utilisation du terrain de camping voisin ont enregistré une croissance de 40 % ou plus.

   La panoplie des moyens d'animation s'est élargie grâce au lancement du "Trail Guide" (Guide de randonnée), qui permet le parcours autonome du sentier de la grande boucle, et à la publication d'une nomenclature de la flore et de la faune courantes intitulée "What's Outside" (Qu'est-ce qu'on voit?). Le hall d'exposition s'est enrichi de deux nouvelles expositions : l'une est consacrée au chien de prairie et l'autre consiste en un aquarium présentant la vie d'un marais. D'autres expositions sont en cours d'élaboration pour le sentier de la petite boucle et un album à colorier consacré au Centre est en cours d'impression.

   Les réactions au programme ont été recueillies dans le cadre d'une enquête nationale sur les visiteurs, dont les résultats feront l'objet d'une analyse informatique.

2) Services aux visiteurs - La présence d'étudiants embauchés en vertu du Programme d'emplois d'été a permis de franchir de nouvelles étapes importantes. On a procédé à la construction de trois abris et à l'installation de points d'eau dans l'aire de pique-nique, ainsi qu'à l'aménagement paysager de plusieurs endroits. On a commencé l'aménagement de rampes, de trottoirs et de mains courantes à l'intention des personnes handicapées.

3) Amélioration de l'habitat - Plusieurs projets ont été mis en oeuvre pour assurer aux visiteurs un contact plus intime avec la nature. On a planté des arbres et des arbustes, amorce d'un plan triennal de plantation; on a installé dans le lac Goose quatre pontons où nichent des Bernaches du Canada; on a aussi installé plusieurs nichoirs à oiseaux.

4) Le personnel - Durant la période de pointe, 22 personnes étaient directement ou indirectement à l'emploi du Centre : trois étaient affectées à des tâches diverses; huit naturalistes et un commis étaient des contractuels de la maison Bufo Inc.; le programme d'emplois d'été axés sur la carrière valait au

Centre la présence de quatre autres naturalistes; enfin, cinq étudiants et un coordonnateur y passaient la saison grâce au Programme d'emplois d'été.

5) Coopération - Le Centre a exploité sur place une librairie, en collaboration avec la Société d'histoire naturelle de la Saskatchewan. De son côté, la Fédération de la faune de Swift Current a répondu à notre appel en nous fournissant seize grosses balles de lin pour l'installation de nouveaux pontons-nichoirs. Enfin, Chris Harris, qui a déjà été naturaliste principal du Centre d'interprétation, a mis au point, en vertu d'un mandat de Parcs Canada, la signalisation du futur parc national des Grasslands.

6) Planification - On a mis au point le "Plan de commercialisation du CIF des Prairies", le "Plan de gestion de l'entretien du CIF des Prairies" et le "Plan régional de la faune des Prairies". Plusieurs autres tâches de planification vont se poursuivre tout au long de l'année.

7) Commercialisation - Pour la saison d'été 1982, on a procédé à la restauration des trois bureaux de renseignements situés le long de la frontière; deux d'entre eux ont été entièrement reconstruits en cèdre. On a ajouté un quatrième panneau d'affichage annonçant le Centre, ainsi qu'un poteau indicateur haut de douze pieds le long de la Route transcanadienne. Dans sept des aires de pique-nique qui jalonnent cette route, des affiches indiquent désormais la direction vers le Centre d'interprétation des Prairies. Enfin, le Centre a participé au congrès de la Fédération de la faune de la Saskatchewan à Moose Jaw et au "Showcase '83", exposition-rencontre qui réunissait 5 900 enseignants.

Interprétation régionale

La Faculté de design environnemental de l'Université de Calgary a élaboré à contrat un plan conceptuel pour l'interprétation de la région arctique.

Région du Pacifique et du Yukon

Au Centre d'interprétation faunique de Creston, le nombre de visiteurs de mai à août 1982 a dépassé de 8 % celui de l'année précédente. Toutefois, la fermeture de novembre à mars imposée par les travaux de rénovation a entraîné une baisse de la fréquentation totale, qui est passée de 27 000 à 26 200. Les personnes handicapées disposent maintenant d'un chemin pavé pour accéder à ce Centre.

Les plans d'interprétation pour la RNF d'Alaksen et l'unité Marshall-Stevenson de la RNF de Qualicum sont prêts et seront mis en oeuvre en 1983-1984.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Pour connaître la participation du Canada et du SCF à la Convention, voir le rapport CITES dans le présent compte rendu.

RECOMMANDATIONS DE LA 47e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

Recommandation 1 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à la Division de la faune aquatique et terrestre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'Alberta, ainsi qu'à l'honorable Don Sparrow, pour le repas de grillades offert à tous les délégués et à leurs familles, dans la soirée du 29 juin au "Red Barn", et qu'une lettre de remerciements soit envoyée à l'Alberta Wildlife Park qui a offert une visite de ses installations à tous ceux qui ont assisté au repas.

Recommandation 2 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements au Service canadien de la faune d'Environnement Canada pour la réception offerte dans la soirée du 27 juin à tous les délégués et à leurs familles en guise de bienvenue à la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Recommandation 3 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à l'Alberta Fish and Game Association et à la Fédération canadienne de la faune pour le repas de grillades offert aux délégués et à leurs familles dans la soirée du 28 juin, au parc Sherwood.

Recommandation 4 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Canards Illimités (Canada) pour le petit déjeuner offert à tous les délégués le matin du 29 juin à l'hôtel Macdonald.

Recommandation 5 (Remerciements aux organismes non gouvernementaux)

Attendu que de nombreux organismes non gouvernementaux étaient représentés à la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, que l'assemblée exprime ses remerciements à ces organismes pour leur inestimable participation.

Recommandation 6 (Absence regrettée de la Colombie-Britannique)

Que l'assemblée exprime ses regrets relativement à l'absence de représentants de la province de la Colombie-Britannique.

Recommandation 7 (Institut de la fourrure du Canada)

Attendu que le groupe d'étude créé à la suite de la recommandation 11 de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1981 a révisé le projet d'un Institut de la fourrure du Canada conformément aux instructions reçues lors de la réunion des ministres de la Faune de septembre 1982, et

attendu que la proposition révisée a obtenu l'approbation des secteurs non gouvernementaux de l'industrie canadienne de la fourrure, et

attendu que le secteur privé a engagé des fonds pour les programmes de mise au point de pièges non cruels sous l'égide de l'Institut de la fourrure du Canada, et

attendu qu'il est essentiel pour le bien-être de l'industrie canadienne de la fourrure que l'Institut de la fourrure du Canada entre en activité avant l'automne de 1983,

en conséquence, il est recommandé que le groupe d'étude de l'Institut de la fourrure :

1) modifie les statuts selon les besoins pour satisfaire aux exigences juridiques et aux ajustements recommandés par les divers secteurs de compétence responsables de la faune au Canada, à condition que ces changements respectent l'esprit et l'intention du projet d'Institut de la fourrure du Canada de mai 1983;

2) obtienne les engagements financiers complémentaires nécessaires pour l'administration de l'Institut et l'exécution de ses programmes, et

3) établisse l'Institut de la fourrure du Canada, les membres du groupe d'étude actuel devenant les demandeurs, de façon que l'Institut entre en activité avant le 30 septembre 1983.

Recommandation 8 (Coopération pour la mise en valeur de l'habitat)

Attendu que les Conférences fédérales-provinciales sur la faune passées ont encouragé une plus grande participation financière du secteur privé à la préservation et à la mise en valeur de l'habitat, et

attendu que la reconnaissance de l'ampleur des efforts déployés par l'industrie et les organisations de conservation privées dans le domaine de la protection et de l'aménagement de l'habitat est de plus en plus apparente, et

attendu que la présente Conférence a défini clairement les avantages possibles d'une plus grande intégration des activités des organismes gouvernementaux, de l'industrie et des organisations privées, et

attendu que les programmes concernant l'habitat n'ont pas connu l'expansion escomptée parce que les efforts accrus de l'industrie et des organisations de conservation privées semblent avoir été annulés par une réduction globale des dépenses gouvernementales,

en conséquence, il est recommandé que les organismes fédéraux et provinciaux chargés de la faune multiplient leurs efforts en vue d'établir des ententes coopératives avec l'industrie ou les organisations privées de conservation, pour tenter de juguler toute autre réduction de la participation financière des gouvernements.

Recommandation 9 (Valeur de la faune dans le Nord)

Attendu qu'un rapport sur l'étude de faisabilité, préparé par M. P.J. Usher, a été présenté au Comité des directeurs de la faune conformément à la Recommandation 16 (CFPF, 1982), et

attendu que ce rapport propose une méthode de mesure des valeurs commerciales et de subsistance de la faune chez les autochtones et des valeurs récréatives de la faune chez les non-autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest,

en conséquence, il est recommandé que l'étude soit étendue à la faisabilité de mesurer ces valeurs chez les autochtones et les non-autochtones résidant dans le nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve et au Yukon. Un comité composé d'un représentant de chacune de ces provinces, du Yukon et du Fonds mondial pour la nature (Canada) sera créé et sera présidé par un représentant du Service canadien de la faune. Le comité rencontrera M. Usher le 3 août 1983 pour évaluer la nature des données pertinentes et rendra compte de ses conclusions au Comité des directeurs de la faune en septembre 1983 pour obtenir une décision sur les mesures à prendre. Les provinces bénéficiaires, le Yukon et le Fonds mondial pour la nature (Canada) fourniront jusqu'à 1 000 $ chacun pour défrayer les services de M. Usher et une analyse de l'étendue de l'échantillon de Statistique Canada dans les régions éloignées des provinces.

Remarque : Les Territoires du Nord-Ouest s'abstiennent de voter.

Recommandation 10 (Analyse exhaustive de l'Enquête nationale de 1981 sur l'importance de la faune pour les Canadiens)

Attendu que la première enquête exhaustive du Canada sur l'importance de la faune pour les Canadiens est terminée, et

attendu que les points saillants de cette enquête ont été publiés, et

attendu que la nature et la portée des renseignements sont d'une importance vitale pour les organismes de gestion de la faune gouvernementaux et non gouvernementaux au Canada, et

attendu qu'une proposition d'analyse plus exhaustive des résultats de l'enquête sur l'importance de la faune pour les Canadiens a été présentée à la Conférence,

en conséquence, il est recommandé que la proposition soit envoyée aux organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux normalement représentés à cette Conférence, et que ces organismes transmettent aux auteurs de cette proposition d'ici le 15 août 1983 leurs commentaires par écrit sur cette proposition et sur la formule de partage des coûts. Les auteurs se réuniront à la fin d'août 1983 avec des représentants d'autres parrains de l'enquête intéressés pour étudier les commentaires et réviser la proposition, s'il y a lieu. Une proposition révisée sera présentée au Comité des directeurs de la faune en septembre 1983 pour décider des mesures à prendre par la suite.

Recommandation 11 (Lignes directrices relatives aux habitats)

Attendu que la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, après étude des efforts consacrés à cette tâche depuis ses débuts à la 43e Conférence fédérale-provinciale sur la faune à Regina en 1979, avait recommandé que

> le groupe d'étude qui a été créé se réunisse pour examiner et épurer le document actuel présenté à la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune et pour continuer à élaborer des méthodes de protection des habitats qui pourraient être mises en oeuvre par les divers paliers de gouvernements ou par le secteur privé, indépendamment ou de concert avec les gouvernements; et
>
> que le groupe d'étude fasse rapport aux délégués avant la Conférence de l'an prochain, et

attendu que le président du groupe d'étude a présenté un rapport aux délégués de la Conférence de 1983, et

attendu que le rapport présente les mesures prises à la suite de la recommandation susmentionnée de la Conférence de l'année dernière, et

attendu que le président du groupe d'étude croit que l'élan qui avait donné lieu à cet exercice a maintenant été perdu et qu'il y aurait peu d'avantages à prolonger le projet, et

attendu que les "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada" contiennent des références directes à la protection et à la mise en valeur de l'habitat,

en conséquence, il est recommandé que le rapport présenté l'année dernière à la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, ainsi qu'un résumé de l'examen du rapport soient acceptés comme travail final du Comité directeur, et

que le comité créé pour la mise au point d'une stratégie nationale concernant l'habitat soit dissout, et

qu'une copie des documents, de la correspondance, des résultats du questionnaire, etc., produits au cours de l'exercice soit remise au Secrétaire de la Conférence.

Recommandation 12 (Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada, COSEWIC)

Attendu

1) que le COSEWIC a maintenant à son actif plus de cinq années d'activités productives depuis la demande de formation d'un tel organisme par la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1976,

2) que le COSEWIC a jugé souhaitable d'ajouter les plantes à sa liste de préoccupations,

3) que les scientifiques associés au COSEWIC ont fait ressortir la nécessité d'une base conceptuelle sûre et cohérente pour déterminer le statut de la faune et des habitats de la faune,

4) que, lors des tribunes nationales et internationales, le COSEWIC représente un engagement canadien défini de façon collective avec des critères définis de rendement, mais a été forcé de dépendre largement d'un financement non gouvernemental, et

5) que l'assemblée générale de 1983 du COSEWIC a exprimé ardemment le souhait d'accroître l'ensemble des efforts et des activités du Comité,

en conséquence, il est recommandé que l'assemblée

1) réaffirme le mandat initial du COSEWIC qui consiste à déterminer le statut national des espèces canadiennes jugées en danger,

2) demande au COSEWIC de poursuivre ses travaux sur les plantes,

3) encourage le COSEWIC à poursuivre ses efforts en vue de trouver des appuis financiers divers, et

4) encourage les gouvernements, lorsqu'ils le jugent approprié, à rendre publiques les mesures prises pour favoriser les espèces qui sont de leur ressort et auxquelles le COSEWIC a attribué un statut.

Remarque : Les représentants de l'Ontario s'opposent à cette recommandation.

Recommandation 13 (Thème de la Semaine nationale de la faune)

Il est recommandé que le thème de la Semaine nationale de la faune de 1984 soit "La faune des terres humides" et qu'il soit considéré comme la deuxième partie du thème global choisi l'année dernière, "Connaissance de la faune", en vue d'établir le rôle des terres humides et leur importance pour diverses espèces fauniques et pour l'homme.

Recommandation 14 ("Canadian Wildlife Administration")

Attendu qu'on a reconnu au Canada le besoin d'une publication portant sur l'administration des programmes concernant la faune,

en conséquence, il est recommandé que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune réaffirme son appui à la publication annuelle continue de son rapport "Canadian Wildlife Administration" afin d'échanger des renseignements sur les techniques administratives innovatrices et de nouvelles idées et politiques dans le domaine de l'administration de la faune.

Recommandation 15 (Institut canadien de gestion de la faune)

Attendu que le groupe d'étude créé en vertu de la recommandation 12 de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1982 a terminé son mandat, et

attendu que les délégués officiels ont accepté que les recommandations du groupe d'étude soient présentées à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1983, et

attendu qu'il y a eu un consensus général des délégués sur le fait que la gestion de la faune au Canada se trouve à la croisée des chemins d'une nouvelle ère où le rôle de chef de file et la participation des organismes non gouvernementaux à la définition et à la solution des problèmes nationaux concernant la faune sont fondamentaux,

en conséquence, il est recommandé que le groupe d'étude créé en vertu de la recommandation 12 de la Conférence de 1982

1) encourage la formation d'un Institut canadien de gestion de la faune qui

   a) favoriserait la préservation de la faune canadienne et l'excellence dans la pratique de la gestion de la faune, et

   b) aurait aussi pour rôle de parrainer une conférence annuelle canadienne sur la faune, et

2) que toute partie intéressée à parrainer un tel institut présente une proposition définissant ses objectifs, ses buts et ses sources de financement, etc. à la Conférence de 1984.

Recommandation 16 (Semaine nationale de la faune))

Attendu que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune appuie le programme de la Semaine nationale de la faune de la Fédération canadienne de la faune et que le groupe d'étude chargé d'examiner les actiwités a découvert une multitude d'idées et de méthodes en vue d'améliorer les incidences de ce programme,

en conséquence, il est recommandé qu'un comité composé de représentants du Manitoba, de l'Ontario et de Terre-Neuve, ainsi que de la Fédération canadienne de la faune et de deux autres organismes non gouvernementaux à l'échelle nationale ou provinciale, prépare des lignes directrices à l'intention des gouvernements et des organismes non gouvernementaux leur indiquant une façon coordonnée et coopérative d'exécuter le programme de la Semaine nationale de la faune, et

que ces lignes directrices soient établies et prêtes à être mises à l'essai dès 1984.

Recommandation 17 (Remerciements des organismes non gouvernementaux)

Il est recommandé que l'assemblée reconnaisse que de nombreux organismes non gouvernementaux désirent exprimer leurs sincères remerciements à l'assemblée de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune qui leur a permis de participer à la Conférence. Des remerciements particuliers devraient être adressés aux ministères qui aident les organismes non gouvernementaux, leur permettant ainsi de participer.

Recommandation 18 (Remerciements à A.G. Loughrey)

Attendu que M. Alan G. Loughrey a contribué activement pendant plus de 30 ans à la recherche et à la gestion de la faune au Canada et aux travaux de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune,

en conséquence, les participants à la 47^{e} Conférence fédérale-provinciale sur la faune demandent au Secrétaire d'adresser à M. Loughrey leurs remerciements pour ses services et leurs meilleurs voeux pour sa retraite imminente.

PARTICIPANTS

Robert Adams
Directeur de l'application réglementaire
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Édifice Bramalea, 4e étage
9920 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

Dr Michael Aleksiuk
Chef, Eau et Faune
Service des affaires environnementales
Syncrude Canada Ltée
10030 - 107e Rue
Edmonton (Alb.)
T5J 3E5

Chris Almon
Superviseur, Services techniques
Sloan Square, pièce 200
5920 rue 1A sud-ouest
Calgary (Alb.)
T2H 0G3

Ken Ambrock
Adjoint administratif du sous-ministre adjoint
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Tour Sud, 10e étage
Petroleum Plaza
9915 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

R. (Bob) Andrews
Directeur de la faune
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Petroleum Plaza, Tour Nord
9945 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2G6

Dennis Andriashuk
Technicien de la faune
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Denyse Angé
Directrice administrative
Conseil de la fourrure du Canada
1435 rue Saint-Alexandre
Pièce 1270
Montréal (Qué.)
H3A 2G4

Lois Argue
Alberta Fish and Game Association
6640 - 28e Avenue, pièce 204
Edmonton (Alb.)
T6K 3X8

Jacques Audet
Traducteur
Section des conférences en langues officielles
Division de l'interprétation
Bureau des traductions
Secrétariat d'État
Ottawa (Ont.)
K1A 0M5

John Baird
Biologiste en chef de la faune
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Sally Banks
Directrice
Société d'assistance aux animaux de l'Alberta
R.R. 4, C.P. 34, Site 13
Calgary (Alb.)
T2M 4L4

Maura Beam
Secrétaire-trésorière
Fédération de la faune de Terre-Neuve et du Labrador
82 chemin Portugal Cove
Saint-Jean (T.-N.)
A1B 2M7

Tom Beck
Président, Conseil consultatif canadien de l'environnement
422 - 33e Avenue nord-ouest
Calgary (Alb.)
T2K 0B4

Edward A. Begin
Directeur administratif
Fédération de la faune de la Saskatchewan
C.P. 788
Moose Jaw (Sask.)
S6H 4P5

Tony Belcourt
Productions Seneca
275 rue Slater
Ottawa (Ont.)
K1P 5H9

Bob Bell
Chef
Division de la gestion de la faune
Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

Edward S. Bergsma
Coordonnateur de l'Alberta (Loi sur la faune et Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs)
GRC, C.P. 1320
Edmonton (Alb.)
T5J 2N1

Jack H. Berryman
Vice-président administratif
Association internationale des organismes de protection de la faune aquatique et terrestre
1412 - 16th Street
Washington, D.C. 20036
U.S.A.

Richard J. Bouzan
Président
Fédération de la faune de Terre-Neuve et du Labrador
C.P. 13399, Succursale "A"
Saint-Jean (T.-N.)
A1B 4B7

Peter C. Boxall
Agent de recherche
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Petroleum Plaza, Tour Nord
9945 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2G6

Richard Brant
Conseiller en matière de politiques
Secteur des orientations générales
Affaires indiennes et du Nord canadien
10 rue Wellington
Hull (Qué.)
K1A 0H4

J.A. (Al) Brennen
Sous-ministre adjoint
Service des forêts de l'Alberta
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Tour Sud, 10e étage
Petroleum Plaza
9915 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

J.E. Bryant
Coordonnateur intérimaire
Recherche sur la faune
Direction de la recherche sur la faune et de l'interprétation
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Kenneth A. Brynaert
Vice-président administratif
Fédération canadienne de la faune
1673 avenue Carling
Ottawa (Ont.)
K2A 3Z1

Lorne M. Cameron
Gestionnaire régional (Alb. et C.-B.)
Canards Illimités (Canada)
Tour Est, pièce 806
12121 avenue Jasper
Edmonton (Alb.)
T5N 3X7

C.G. Campbell
Directeur du soutien des programmes
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Édifice Bramalea, 3e étage
9920 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

Dr Ludwig N. Carbyn
Chercheur scientifique
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Jean Cinq-Mars
Adjoint intérimaire
Section de la liaison, de l'analyse et de l'évaluation des programmes
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Holly Cleator
Étudiant aux études supérieures
Département de zoologie
Université de l'Alberta
Edmonton (Alb.)
T6H 2E9

Alf Cleven
Expert-conseil
Compagnie de la Baie d'Hudson
151 boul. Hymus
Pointe-Claire (Qué.)
H9X 1E9

John R. Clements
Conseiller principal en matière d'environnement
Service administratif et exploitation
Syncrude Canada Ltée
S.P. 4009
Fort McMurray (Alb.)
T9H 3L1

L.G. Cooke
Sous-ministre adjoint
Planification et évaluation des ressources
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'Alberta
9915 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

Murray Covert
Président
Fédération de la faune de la Nouvelle-Écosse
R.R. 5, Canning
Comté de Kings (N.-É.)
B0P 1H0

Charles Drolet
Directeur régional intérimaire
Région du Québec
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1141 route de l'Église
C.P. 10100
Sainte-Foy (Qué.)
G1V 4H5

Patricia M. Dwyer
Biologiste en fourrure
5909 - 116e Rue, 7e étage
Edmonton (Alb.)
T6H 4P2

F.L. Filion
Coordonnateur
Division des études sociologiques
Direction des oiseaux migrateurs
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

J. Cam Finlay
Centre de la nature John Janzen
Parcs et loisirs d'Edmonton
Tour du CN, 10e étage
Edmonton (Alb.)

D. Fitz
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Édifice O.S. Longman, 7e étage
6909 - 116e Rue
Edmonton (Alb.)
T6H 4P2

Dr D.R. Flook
Affectation spéciale
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Bernie Forbes
Gestionnaire de la région du Centre
Canards Illimités (Canada)
1606 - 4e Avenue
C.P. 4465
Regina (Sask.)
S4P 3W7

Arthur F. Frayling
Président
Fédération internationale du commerce de la fourrure
Hudson's Bay House
67 Upper Thames
Londres (Angleterre)
EC4V 3AH

Clifford Freeman
Association des Indiens de l'Alberta
Driftpile (Alb.)
T0G 0V0

Dr W.A. Fuller
Professeur
Département de zoologie
Université de l'Alberta
Edmonton (Alb.)
T6G 2E1

Norman Gaelick
Directeur des services d'éducation
Fédération canadienne de la faune
1673 avenue Carling
Ottawa (Ont.)
K2A 3Z1

Dr Frederick F. Gilbert
Professeur, Biologie de la faune
Washington State University
365 Eastlick
Pullman, Washington 99164-4220
U.S.A.

David H. Gimmer
Expert-conseil
Fédération canadienne de la faune
34 chemin Cedarview
Nepean (Ont.)
K2H 6K1

A.S. Goodman
Chef
Division de l'évaluation, de l'application et de l'habitat
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Richard C. Goulden
Directeur de la Faune
Ministère des Ressources naturelles
Province du Manitoba
1495 rue St. James
Winnipeg (Man.)
R3H 0W9

Diane F. Griffin
Ex-présidente
Fédération canadienne de la nature
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'Alberta
Petroleum Plaza
Tour Sud, 4e étage
9915 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2G8

Jean-Marc Gourdeau
Traducteur
Section des conférences en langues officielles
Division de l'interprétation
Bureau des traductions
Secrétariat d'État
Ottawa (Ont.)
K1A 0M5

Douglas A. Hagan
Superviseur
Élaboration du programme de la faune
Direction de la faune
Ministère des Ressources naturelles
Édifice Whitney, Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W4

William K. Hall
Chef
Section de la gestion de la faune
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Édifice Bramalea, 5e étage
9920 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

Susan Hendler
Étudiante aux études supérieures
Faculté de design environnemental
Université de Calgary
Calgary (Alb.)
T2N 1N4

Hon. D.L. Geo. Henley
Ministre des Terres et des Forêts
Province de la Nouvelle-Écosse
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Dr J. David Henry
Président
Association des parcs nationaux et provinciaux
47 rue Colborne, pièce 208
Toronto (Ont.)
M5E 1P8

Dr F. Eugene Hester
Sous-directeur
US Fish and Wildlife Service
18th and C Streets, NW
Washington, D.C. 20240
U.S.A.

Joseph Y. Hickman
Premier vice-président
(Président élu)
Fédération canadienne de la faune
2898 promenade Dough Smith
Halifax (N.-É.)
B3L 3T7

Harry E. Hodgdon
Directeur administratif
The Wildlife Society
5410 Grosvenor Lane
Bethesda, Maryland 20814
U.S.A.

Manfred Hoefs
Chef
Division de la gestion des ressources
Direction de la gestion et de la planification des ressources
Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
10 Burns Road
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6

Dr R.J. Hudson
Professeur associé
Gestion de la production de la faune
Département de zootechnie
Université de l'Alberta
Edmonton (Alb.)
T6G 2P5

Monte Hummel
Directeur administratif
Fonds mondial pour la nature (Canada)
60 avenue St. Clair est
Pièce 201
Toronto (Ont.)
M4T 1N5

James Inder
Directeur régional
Région de l'Atlantique
Service canadien de la faune
Environnement Canada
C.P. 1590
Sackville (N.-B.)
E0A 3C0

Joseph Jacquot
Chercheur
Conseil des Indiens du Yukon
22 Nisutlin Drive
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3S5

Neal R. Jotham
Directeur administratif
Fédération des sociétés canadiennes
d'assistance aux animaux
101 avenue Champagne sud
Ottawa (Ont.)
K1S 4P3

Ian Juniper
Biologiste
Direction générale de la faune
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
150 boul. Saint-Cyrille est
Place de la Capitale
6e étage
Québec (Qué.)
G1R 4Y1

J.A. Keith
Directeur régional intérimaire
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725 promenade Woodward
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Chef Peter Kelly
Vice-chef régional pour l'Ontario
Assemblée des Premières Nations
C.P. 81
Nestor Falls (Ont.)
P0X 1K0

Gerry Kemp
PRISM
157 Tudor Lane
Edmonton (Alb.)
T6J 3T5

G. Kerr
Directeur régional
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Elmer Kure
Directeur
Relations environnementales
Alberta Fish and Game Association
C.P. 2100, R. 1
Innisfail (Alb.)
T0M 1A0

Dr Louis Lemieux
Président
Diomedia Consultants
505 boul. Saint-Laurent
Pièce 2202
Ottawa (Ont.)
K1K 2Z9

David Love
Coordonnateur de l'éducation
Fonds mondial pour la nature (Canada)
60 avenue St. Clair est
Pièce 201
Toronto (Ont.)
M4T 1N5

Harvey Lubin
Agent des affaires publiques
Division de la faune aquatique et
terrestre de l'Alberta
Ministère de l'Énergie et des Ressources
naturelles
9920 - 108e Rue, 7e étage
Edmonton (Alb.)
T5K 2G6

Ross R. MacLennan
Directeur de la faune
Direction de la faune
Ministère du Tourisme et des Ressources
renouvelables
3211 rue Albert
Regina (Sask.)
S4S 5W6

D^r Andrew Macpherson
Directeur général régional
Région de l'Ouest et du Nord
Environnement Canada
9942 - 108^e Rue, pièce 901
Edmonton (Alb.)
T5K 2J2

André Magny
Directeur général de la faune
Direction générale de la faune
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
150 boul. Saint-Cyrille est
Place de la Capitale, 6^e étage
Québec (Qué.)
G1R 4Y1

Llewellyn Matthews
101 Russell Hill Road
Toronto (Ont.)
M4V 2S9

Lloyd H. Mayeda
Directeur général
Société pour la conservation des sites naturels
2200 rue Yonge, pièce 1710
Toronto (Ont.)
M4S 2C6

Sandy McCauley
Coordonnateur de la gestion des oiseaux aquatiques
Direction des oiseaux migrateurs
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

F.W. McDougall
Sous-ministre
Ressources renouvelables
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Tour Sud, 10^e étage
Petroleum Plaza
9915 - 108^e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

Michael Melnyk
Chef, Économie des ressources
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Édifice Bramalea, 3^e étage
9920 - 108^e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2G6

Don Meredith
Superviseur de l'éducation en matière de conservation
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Tour Nord, rez-de-chaussée
Petroleum Plaza
9945 - 108^e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2G6

Hugh Monaghan
Sous-ministre adjoint
Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

Paul L. Morck
Secrétaire-gestionnaire
6024 - 103^e Rue
Edmonton (Alb.)
T6H 2H6

Rick G. Morgan
Vice-président administratif
Ontario Federation of Anglers and Hunters Inc.
C.P. 28
Peterborough (Ont.)
K9J 6Y5

Aleda Morris
Adjoint au vice-président
Association des Indiens de l'Alberta
Poste restante
Winterburn (Alb.)
T0E 2N0

D.S. Morrison
Vice-président administratif
Canards Illimités (Canada)
1190 rue Waverley
Winnipeg (Man.)
R3T 2E2

Len Mottus
Président
Associated Resource Consultants Ltd.
4054 avenue Norwood
North Vancouver (C.-B.)
V7N 3R3

David Neave
Directeur de la protection de l'habitat
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Tour Sud, 8e étage
Petroleum Plaza
9915 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

Hon. Richard W. Nerysoo
Ministre de l'Énergie et de l'Exploitation des ressources
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

S. Normand (Mme)
Agent de projets spéciaux
Direction de l'administration et de la gestion
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Tom O'Keefe
Trésorier
Fédération canadienne de la faune
3217 - 6e Rue sud-ouest
Calgary (Alb.)
T2S 2M2

R.H. Ozanne
Ex-président
Alberta Fish and Game Association
14304 - 79e Rue
Edmonton (Alb.)
T5C 1K3

Dr Jim Patterson
Directeur
Direction des oiseaux migrateurs
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Dennis Pattinson
Président
Fédération canadienne de la faune
C.P. 698
North Battleford (Sask.)
S9A 2Y9

François Paulette
C.P. 305
Fort Smith (T.N.-O.)
X0E 0P0

G. Wayne Pepper
Chef
Élaboration des programmes
Direction de la faune
Ministère du Tourisme et des Ressources renouvelables
3211 rue Albert
Regina (Sask.)
S4S 5W6

D.G. Pike
Directeur
Division de la faune
Ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse
C.P. 4750
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 5T7

D.K. Pollock
Directeur
Direction de la gestion et de l'administration
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Daniel A. Poole
Président
Wildlife Management Institute
709 Wire Building
1000 Vermont Avenue NW
Washington, D.C. 20005
U.S.A.

Merrill Prime
Directeur
Division de la faune
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

Ernie Psikla
Directeur administratif de l'exploitation
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
9920 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2G6

Melcom Ramsay
Étudiant aux études supérieures
Département de zoologie
Université de l'Alberta
Edmonton (Alb.)
T6H 2E9

A.W. Rathwell
Chef
Section des communications scientifiques et techniques
Direction de la gestion et de l'administration
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Darline Richardson
Secrétaire-gestionnaire
Yukon Trappers' Association
303B rue Black
C.P. 5126
Whitehorse (Yukon)
Y1A 4S3

Jim Robison
Président
Alberta Trappers' Central Association
C.P. 989
Whitecourt (Alb.)
T0E 2L9

Hélène Rochon
Traductrice
Section des conférences en langues officielles
Division de l'interprétation
Bureau des traductions
Secrétariat d'État
Ottawa (Ont.)
K1A 0M5

Dr John P. Rogers
Chef
Office of Migratory Bird Management
Department of the Interior
US Fish and Wildlife Service
18th and C Streets, NW
Washington, D.C. 20240
U.S.A.

J. Douglas Roseborough
Directeur
Direction de la faune
Ministère des Ressources naturelles
Édifice Whitney, Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

Robert Scammell
Avocat
4943 - 50e Rue, 4e étage
Red Deer (Alb.)
T4N 1X8

Dr George W. Scotter
Chef
Division de la recherche sur la faune et de l'interprétation
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Jack Shaver
Premier vice-président
Alberta Fish and Game Association
11443 - 39e Avenue
Edmonton (Alb.) T6J 0M5

George Shaw
Chercheur scientifique
Service canadien de la faune
9942 - 108e Rue, pièce 1000
Edmonton (Alb.) T5K 2J5

Lloyd A. Shea
Président, Poissons
Alberta Fish and Game Association
10630 - 61e Rue
Edmonton (Alb.)
T6A 2L3

Gregg Sheehy
Directeur de la conservation
Fédération canadienne de la nature
Ottawa (Ont.)
K1P 6G1

James M. Shepard
Directeur
National and International Operations
Ducks Unlimited Incorporated
One Waterfowl Way at Gilmer Road
Long Grove, Illinois 60047-0216
U.S.A.

Dr Norman M. Simmons
C.P. 248
Pincher Creek (Alb.)
T0K 1W0

Arthur Smith
Directeur
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère des Affaires communautaires et culturelles
Province de l'Île-du-Prince-Édouard
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7N8

Hon. Don Sparrow
Terres publiques et Faune
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Tour Sud, 10e étage
Petroleum Plaza
9915 - 108e Rue
Edmonton (Alb.) T5K 2C9

Dr S. Wayne Speller
Directeur
Évaluation des incidences internationales et en mer
Petro-Canada, 2119 AGT
411 1re Rue sud-est, C.P. 2844
Calgary (Alb.)
T2P 3E3

Gordon H. Staines
Direction de la recherche sur la faune et de l'interprétation
Centre national de la recherche sur la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Dr John G. Stelfox
Chercheur scientifique
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Dr W.E. Stevens
Chef
Recherche coopérative
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Dr Ian Stirling
Chercheur scientifique
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

James A. Stoner
Directeur régional intérimaire
Région du Pacifique et du Yukon
Service canadien de la faune
Environnement Canada
5421 chemin Robertson
C.P. 340
Delta (C.-B.)
V4K 3Y3

Carl R. Surrendi
Expert-conseil indépendant
8 promenade Woodstock
Sherwood Park (Alb.)
T8A 4C6

Dennis C. Surrendi
Sous-ministre adjoint
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Tour Sud, 10e étage
Petroleum Plaza
9915 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

Dr E.S. Telfer
Chef de programme
Recherche sur les parcs
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Bert Tétreault
Directeur général
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Erwin Thiessen
Directeur
Association des municipalités urbaines de l'Alberta
C.P. 250
Coutts (Alb.)
T0K 0N0

Noelle Thomas
Société de la faune
a/s Brenegan
C.P. 30447
Lusaka, Zambie

Ross Thompson
Chef
Gestion de la faune
Direction de la faune
Ministère des Ressources naturelles
Province du Manitoba
1495 rue St. James
Winnipeg (Man.)
R3H 0W9

Jack Toovey
Chef forestier
B.C. Forest Products
1050 rue Pender ouest
Vancouver (C.-B.)
V6E 2X3

Max Van den Brink
Conseiller, Division n° 5
Alberta Association of Improvement Districts (AAID)
Amélioration des affaires municipales de l'Alberta
District n° 10, C.P. 550
Rocky Mountain House (Alb.)
T0M 1T0

Gus Vandepolder
Directeur
Jardin zoologique de Valley
Ministère des Parcs et des Loisirs
Tour du CN, 10e étage
10004 - 104e Avenue
Edmonton (Alb.)
T5J 0K1

Ron Weatherill
Chef de section
Services de biologie
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Édifice O.S. Longman, 7e étage
6909 - 116e Rue
Edmonton (Alb.)
T6H 4P2

Penny West
Adjointe administratif
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Laurel Whistance-Smith
Superviseur
Division de la vulgarisation
Direction de la faune
Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario
Édifice Whitney, pièce 2320
Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

Andrew L. Williamson
Adjoint administratif du ministre
Ministère des Terres et des Forêts
Province de la Nouvelle-Écosse
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Steve Witiuk
101 Woodbridge Way
Sherwood Park (Alb.)
T8A 4H1

George Whitman
Directeur des affaires publiques
Compagnie de la Baie d'Hudson
77 rue Main
Winnipeg (Man.)
R3C 2R1

William Wishart
Superviseur de la recherche sur
la faune
Division de la faune aquatique
et terrestre
Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles
Édifice O.S. Longman, 7e étage
6909 - 116e Rue
Edmonton (Alb.)
T6H 4P2

Jim Young
Biologiste régional
Région du Nord
Ministère des Ressources
naturelles
C.P. 3000
Cochrane (Ont.)
P0L 1C0

Virginia Young
Fédération des naturalistes de
l'Alberta
R.R. 1
Busby (Alb.)
T0G 0H0

RÉSUMÉ DE LA 47e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

Ouverture de la Conférence

M. Bob Andrews, directeur de la faune au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'Alberta, préside la 47e Conférence. Dans son allocution d'ouverture, M. Andrews présente son ministre, l'honorable Don Sparrow. Il mentionne l'intérêt particulier de M. Sparrow pour la faune et les loisirs de plein air et indique aussi qu'il est un fervent chasseur. Il fait également part des antécédents de M. Sparrow dans les affaires, indiquant qu'il est certain que l'Alberta profitera de la perspective intéressante et pleine de défis qu'il apporte à l'administration publique.

M. Sparrow souhaite la bienvenue à tous les délégués. Dans son allocution, il souligne plusieurs nouveaux projets concernant la faune, entrepris par son ministère. Il mentionne que l'ordre du jour leur offre l'occasion d'avoir des discussions intéressantes et productives. Il est particulièrement heureux de noter les mesures prises pour passer en revue "nos" efforts en matière de gestion de la faune, dans le contexte du climat économique global actuel et prévisible. Il indique qu'il nous faudra travailler plus efficacement à intégrer les intérêts des ressources fauniques dans le tissu socio-économique de notre pays.

1. Présentation de l'ordre du jour

Passant en revue l'ordre du jour, M. Andrews fait remarquer qu'en lisant le thème de la Conférence, on se rend compte qu'ils ont les yeux tournés vers l'avenir, vers les défis auxquels ils auront à faire face, tentant essentiellement de trouver l'équilibre entre les divers groupes d'usagers, les divers intérêts et leurs demandes à l'égard de la faune. Il souligne le défi encore plus grand qui se présente à eux, celui de s'assurer que la faune a sa place dans ce pays.

Il y a deux changements de dernière minute à l'ordre du jour. Don Robinson, directeur de la Faune aquatique et terrestre de la Colombie-Britannique, ne peut assister à la Conférence. Son exposé est donné par Hugh Monaghan, sous-ministre adjoint au ministère des Ressources renouvelables des T.N.-O. Lloyd Jones, du Top-of-the-World Ranch, Fort Steele (C.-B.), annule sa présentation à la dernière minute. Erwin Thiessen de Coutts (Alberta) accepte de le remplacer au pied levé.

2. Formation du Comité des recommandations

Les personnes suivantes sont nommées au Comité des recommandations : R.C. Goulden, Manitoba (président); P. West, SCF (secrétaire); A. Smith, Île-du-Prince-Édouard; J. Patterson, SCF; R.R. MacLennan, Saskatchewan, est suppléant.

3. Délégué au Comité consultatif national sur les oiseaux aquatiques

Bert Têtreault, SCF, annonce que le délégué officiel aux réunions du Comité consultatif national sur les oiseaux aquatiques à Washington (D.C.) sera R. Andrews (Alberta). Le suppléant est R. Robinson (Colombie-Britannique).

4. Rapport sur les mesures prises à la suite des recommandations de la Conférence de 1982

Doug Pollock, secrétaire de la Conférence, rapporte que les recommandations 1 à 5 demandaient l'envoi de lettres de remerciements pour divers événements, ainsi qu'aux organismes non gouvernementaux qui ont envoyé des représentants à la Conférence. Les lettres ont été envoyées.

La recommandation 6 demandait que des lettres de regrets soient envoyées aux provinces du Québec et de la Nouvelle-Écosse concernant leur absence à la Conférence. Les lettres ont été envoyées.

La recommandation 7 portait sur l'utilisation de l'endrine et ses incidences sur les oiseaux migrateurs au Canada. Le SCF a fait part de ses préoccupations et transmis le message lors des réunions concernant les voies migratoires aux États-Unis, à la satisfaction de la Saskatchewan qui avait demandé l'adoption de cette recommandation particulière.

La recommandation 8 portait sur les initiatives dont a fait preuve le SCF dans ses recherches sur l'ours blanc et appuyait fermement ses programmes en ce sens.

La recommandation 9 favorisait la tenue d'un colloque sur les forêts et la faune. Un rapport de situation est inclus dans le rapport sur les recommandations. Le calendrier des mesures est respecté. L'exécution de cette recommandation se poursuivra jusqu'à son achèvement.

La recommandation 10 portait sur la Semaine nationale de la faune; le groupe d'étude a distribué un questionnaire d'évaluation qui était aussi à l'ordre du jour jeudi matin. Un rapport est inclus dans le présent compte rendu.

La recommandation 11 concernait le thème de la Semaine nationale de la faune en 1983, "Connaissance de la faune", qui a été accepté à l'unanimité.

La recommandation 12 concernait un examen de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le sujet était à l'ordre du jour jeudi. Un rapport est inclus dans le présent compte rendu.

La recommandation 13 portait sur les lignes directrices relatives aux habitats. Le rapport a été distribué à la Conférence.

La recommandation 14 concernait la publication de lignes directrices pour une politique de la faune au Canada. Les Lignes directrices ont été présentées et distribuées aux organismes qui s'occupent de la faune.

La recommandation 15 portait sur l'Institut de la fourrure du Canada et le président du groupe d'étude a donné un compte rendu à ce sujet mardi matin. Un rapport est inclus dans le présent compte rendu.

La recommandation 16 portait sur la valeur de la faune dans le Nord. Un contrat a été accordé pour déterminer la possibilité de réaliser une enquête complémentaire à l'Enquête nationale sur la valeur des ressources fauniques du nord du Canada. Le rapport a été présenté au Comité des directeurs de la faune lors de leur réunion semestrielle. Il y aura d'autres entretiens pour décider s'il vaut la peine d'aller de l'avant.

La recommandation 17 concernait le Comité canadien de gestion des ongulés. Elle demandait d'appuyer le maintien du Comité et les délégués y ont donné leur appui unanime.

La recommandation 18 concernait le COSEWIC et se divisait en deux parties. La première partie portait sur la réalisation d'une vérification des cinq premières années d'activités. Le rapport a été distribué avant la Conférence. La deuxième partie de la recommandation visait à recueillir des sommes correspondant au montant de la subvention offerte par le Fonds mondial pour la nature. Le processus de souscription est actuellement en cours.

La recommandation 19 portait sur l'éducation dans le domaine de la faune. La Fédération canadienne de la faune a été encouragée à donner suite au projet national éducatif dans le domaine de la faune. Un rapport est inclus dans le présent compte rendu.

5. Présentation des invités

Cette année, 145 délégués et invités ont assisté à la Conférence à Edmonton. Pour les noms et adresses, se référer à la liste des participants dans le présent compte rendu.

6. Mise à jour du US Fish and Wildlife Service

F. Eugene Hester, sous-directeur du US Fish and Wildlife Service, présente le rapport de son organisme. Il fait remarquer qu'ils ont apporté un certain nombre de changements aux objectifs de leur politique au cours des derniers mois, principalement en ce qui a trait à la faune aquatique et terrestre et à la gestion des pêches intérieures. Les observations de M. Hester concernant les oiseaux aquatiques présentent un intérêt tout particulier pour les délégués. M. Hester mentionne également qu'on étudie diverses méthodes de préservation des terres humides. En conclusion, il indique qu'ils font de leur mieux pour préserver les ressources dont ils sont les gardiens pour le bien commun des deux pays. Il espère que leur collaboration se poursuivra. Un rapport complet est inclus dans le présent compte rendu.

7. Mise à jour du Service canadien de la faune

Bert Tétreault, directeur général du Service canadien de la faune, passe en revue les points saillants des activités du Service au cours de l'année écoulée. Il fait mention du groupe d'étude qui travaille à un nouveau concept pour la gestion fédérale de la faune. Il fait quelques observations au sujet de la participation du SCF au nouveau Conseil de gestion du caribou. Un autre point important de sa présentation est le plan d'action précis sur lequel ont commencé à travailler Parcs Canada et le SCF pour protéger les régions naturelles au nord du 60^{e} parallèle. M. Tétreault mentionne également les activités internationales auxquelles participe le Service.

Il attire l'attention sur les travaux réalisés en vue d'établir un plan canadien de gestion des oiseaux aquatiques. Il signale également qu'il faut prendre très au sérieux la question du piégeage humanitaire et que le SCF continuera d'appuyer

la création de l'Institut de la fourrure. Il parle de la collaboration fédérale-provinciale et souligne le fait que la gestion de la faune au Canada a atteint une croisée de chemins. Le SCF s'engagera sur une route différente, mais pleine de défis. Il invite les autres organismes qui s'occupent de faune à se joindre au SCF pour que le "voyage" soit couronné de succès. Un rapport complet est inclus dans le présent compte rendu.

8. Institut de la fourrure - Mise à jour

Rich Goulden, président du groupe d'étude, passe en revue les mesures prises en vue d'établir un Institut de la fourrure. Il confirme le mandat de l'Institut. Le groupe d'étude a maintenant conçu une structure de société autonome, mais ayant des objectifs définis qui, s'ils sont poursuivis, les mèneront vers leur but. Il déclare qu'il est grand temps non seulement de mettre la main à notre portefeuille mais aussi de la mettre à la pâte. Il présente ensuite M. Arthur Frayling, président de la Fédération internationale du commerce de la fourrure, de Londres (Angleterre).

M. Frayling fait part de l'intérêt de sa Fédération pour l'Institut. Il souligne que l'offre financière substantielle qu'il a faite doit être demandée par les voies officielles d'ici le 30 septembre au plus tard. Les deux rapports sont inclus dans le présent compte-rendu.

9. Valeur de la faune pour les Canadiens - Mise à jour

Fern Filion, du Service canadien de la faune, se réfère au rapport préparé par le comité qu'il préside, intitulé "L'importance de la faune pour les Canadiens - Rapport sommaire de l'enquête nationale de 1981". Il demande aux délégués s'ils veulent ou non des renseignements supplémentaires à partir de l'enquête et explique ce qu'il en coûterait. Son rapport est inclus dans le présent compte rendu.

10. Discours thème - Demain : une équipe fédérale-provinciale de gestion de la faune

Norm Simmons est le conférencier principal. Il propose la création d'une équipe fédérale-provinciale de gestion de la faune. Il indique qu'il s'agirait d'une hiérarchie d'organismes commençant au niveau provincial-régional et dont la tête serait l'actuelle Conférence nationale des ministres de la Faune. Il propose que des comités soient formés selon la formule de planification et d'évaluation et qu'il y ait un mécanisme prévoyant la participation des organismes non gouvernementaux bien informés. Il est convaincu que d'autres organismes viendront compléter les travaux du SCF et que nous entrerons ainsi dans une nouvelle ère de travail au sein d'une équipe fédérale-provinciale. Le rapport complet est inclus dans le présent compte rendu.

11. Débat - La gestion de la faune est-elle unique?

Le débat de mardi après-midi est présidé par Gordon Kerr du SCF. En présentant le sujet, M. Kerr fait remarquer que le débat sera très actuel. Il le compare à une

situation où le gouvernement s'occupe de la gestion de la faune et indique que c'est exactement ce qui se passe aujourd'hui.

Les membres du groupe à cette séance étaient Robert Scammel, avocat de Red Deer (Alberta), Monte Hummel, directeur administratif du Fonds mondial pour la nature (Canada), Dennis Surrendi, sous-ministre adjoint de la Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta, et Hugh Monaghan, sous-ministre adjoint au ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest, qui a présenté l'exposé de Don Robinson en son absence.

M. Scammel fait l'historique des lois sur le gibier qui remontent à l'époque biblique. Il souligne que la nouvelle Charte canadienne des droits aurait des incidences sur les lois concernant le gibier. En effet, il fait remarquer que la Charte est une défense des libertés humaines et que les lois nord-américaines concernant le gibier ont évolué autour de la notion très louable de liberté humaine.

M. Hummel indique qu'il veut montrer que la gestion de la faune n'est pas unique, car les problèmes auxquels font face les gestionnaires de la faune pourraient bien être les problèmes auxquels se heurte le pays dans son ensemble. Il ajoute qu'il est en train d'apprendre que le plus grand risque provient parfois d'une trop grande prudence.

M. Surrendi résume son compte rendu en disant que le succès futur de la gestion de la faune dépendra d'une bonne information scientifique; d'une volonté d'être pratique et pragmatique dans l'application de l'information scientifique existante à la gestion; de règlements clairs et bien pensés; d'une reconnaissance réaliste du moment où il faut abandonner une cause perdue; d'une méthode positive et créative de travail en équipe en vue de trouver des moyens de donner à la faune tout l'encouragement possible; et, par-dessus tout, le perfectionnement de nos aptitudes dans le domaine de la planification stratégique afin d'obtenir des engagements envers une politique de la part des plus hauts paliers de gouvernement à l'égard de l'identification et du maintien des ressources fauniques nécessaires pour obtenir les avantages publics définis.

En présentant l'exposé de Don Robinson, M. Monaghan fait remarquer qu'il s'agit d'un véritable exemple puisqu'il doit donner un exposé sur les restrictions et que celui qui l'a rédigé ne peut assister à la Conférence à cause des restrictions.

Dans son exposé, M. Robinson signale qu'à son avis, les budgets restreints auront des avantages à long terme puisqu'ils nous forcent à faire des choix et à trouver des solutions de remplacement. Il ajoute que la sélection, qu'elle soit biologique, politique ou financière, se fait mieux quand le taux de mortalité est élevé; c'est, semble-t-il, le prix du changement et de l'évolution. Nous traversons une période difficile et il termine en citant Dickens : "C'était tout à la fois la pire des époques et la meilleure des époques".

Les rapports de tous les conférenciers sont inclus dans le présent compte rendu.

12. Débat - Industrie et faune - Deux bénéficiaires?

Le débat de mercredi matin est présidé par Tom Beck, président du Conseil consultatif canadien de l'environnement. En présentant le débat, M. Beck fait

part de ses préoccupations à propos de ce que l'industrie peut faire à la faune. Il explique que c'est ce qui l'a amené à participer directement à ce que l'industrie peut faire pour la faune. C'est ainsi qu'il s'est aperçu que beaucoup de gens, sur le continent, partageaient son intérêt. Il a l'intention de continuer à s'intéresser à l'interaction industrie-faune après la Conférence. C'est un sujet qu'il trouve fascinant.

Dave Neave, directeur de la protection et de l'aménagement de l'habitat, Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta, Jack Toovey, chef forestier de BC Forest Products Ltd., et Len Mottus, président, Associated Resource Consultants Ltd., sont les membres du groupe.

Dans sa présentation sur les obligations de réglementation du gouvernement, M. Neave indique qu'il appuie la notion de réduction de la réglementation en faveur d'un accroissement des entreprises coopératives qui profitent à l'industrie et à la faune. Il se rend également compte que nous sommes à une croisée des chemins en matière de gestion de l'habitat. Il est évident que le financement à même les fonds généraux est insuffisant pour couvrir les coûts de gestion au niveau actuel de perfectionnement requis dans une zone industrielle ou agricole. Il fait remarquer que leur succès sera proportionnel à l'influence que nous pourrons exercer sur les grandes institutions financières et d'utilisation des terres dans la société.

M. Toovey mentionne que les forestiers et les biologistes doivent déployer tous les efforts possibles pour collaborer à la collecte de données réelles qui constituent les repères d'une planification réaliste. Il rappelle cependant que les demandes de restrictions financières faites par le public dans le secteur de l'administration gouvernementale se traduiront par une réduction des ressources humaines et financières.

M. Mottus fait observer qu'une fois la meilleure utilisation possible des terres définie, chaque usager aurait le droit d'y être mais, avec ce droit naîtrait aussi l'obligation de respecter les droits des autres usagers. D'après lui, un système de gestion idéal devrait susciter la satisfaction des intérêts mutuels par une gestion intégrée.

Les rapports complets de tous les conférenciers sont inclus dans le présent compte rendu.

13. Débat - La participation actuelle et future du public

Elmer Kure, directeur des relations environnementales, Alberta Fish and Wildlife Association, préside le débat de mercredi après-midi. En présentant le sujet, M. Kure mentionne qu'il est difficile d'envisager le présent et l'avenir sans regarder vers le passé. Ceci à cause de notre nature même, puisque nous sommes censés apprendre par expérience. Selon M. Kure, ce serait un défi intéressant que de voir si une bonne gestion de la faune peut satisfaire les intérêts des Indiens, des propriétaires terriens, des détenteurs de baux ou des naturalistes, etc., ou s'ils poursuivront la tendance des années 70. Une phrase décrit bien les années 70 : "Je le veux et je le veux maintenant." Il signale que cette attitude n'est pas facile à surmonter dans le domaine de la gestion de la faune.

Les membres du groupe sont le chef Peter Kelly, vice-chef régional pour l'Ontario de l'Assemblée des Premières Nations, Dennis Pattinson, président de la

Fédération canadienne de la faune, Greg Sheehy, directeur de la conservation de la Fédération canadienne de la nature, et Erwin Thiessen, directeur de l'Association des municipalités urbaines de l'Alberta, qui a accepté au pied levé de venir nous donner le point de vue d'un éleveur.

Le chef Kelly décrit la loi indienne et parle des droits des aborigènes. Il indique que son peuple a été le premier à souffrir des conséquences de la contamination de l'environnement, par exemple par le mercure, les pluies acides et les déchets nucléaires; pourtant, il est le dernier à être consulté. En tant que gardiennes des terres, les Premières nations pensent qu'elles devraient participer à la recherche, à l'établissement des politiques et des lois et à tout effort en vue d'assainir et de protéger ce pays. Il fait remarquer que même s'ils ont connu plus d'un siècle de conflits, ils peuvent travailler ensemble dans une atmosphère de respect s'ils reconnaissent leur engagement commun envers cette terre.

M. Pattinson attire l'attention des gestionnaires de la faune sur la nécessité de travailler ensemble. S'ils ne savent pas comment collaborer, ils devraient l'apprendre ensemble. Il défie le gouvernement de jouer un rôle de chef de file, ou bien de suivre le mouvement, ou bien de se retirer de la course.

M. Sheehy, dans son allocution, parle des aspects de la foresterie liés à la faune. Il indique que les personnes les plus préoccupées par la faune et les organismes gouvernementaux qui s'occupent de faune ont une obligation particulière de s'assurer que la gestion des forêts tient compte de l'habitat de la faune; il n'a pas constaté beaucoup d'initiatives dans le milieu forestier en ce sens. Il fait aussi référence aux "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada" et mentionne qu'il serait souhaitable qu'il y ait un examen périodique des activités du gouvernement concernant la faune. La Fédération de la nature appuie fermement la notion fondamentale d'une politique de la faune et pourrait entreprendre cet examen.

M. Thiessen signale qu'ils devraient respecter les propriétaires fonciers; personne ne prendra soin d'une terre louée ou acquise en titre mieux qu'eux. Si les sportifs font leur part, tout comme les éleveurs, il est d'avis que chacun en bénéficiera.

Les rapports complets de tous les conférenciers sont inclus dans le présent compte rendu.

14. Discussion du thème de la Semaine nationale de la faune

Ken Brynaert présente le compte rendu de la Fédération canadienne de la faune. Il fait remarquer que, à leur avis, l'année écoulée a été l'une des plus réussies des dix ou douze dernières années. Ils sont cependant préoccupés par l'avenir et par l'orientation et l'attitude observées chez certains secteurs de compétence. Les commandes ont été réduites de moitié dans certaines provinces et dans d'autres complètement annulées sans préavis. La raison donnée pour ces coupures n'est pas la qualité du programme, mais le manque de fonds pour ce que l'on appelle un programme extérieur. Il répète que la pochette de la Semaine nationale de la faune est un programme coopératif parrainé par la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Il propose que le sujet de la partie 2 de la série "Connaissance de la faune" soit "La faune des terres humides".

15. Projet "Wild"

Le projet Wild, programme éducatif décrit par Norm Gaelick, a suscité beaucoup d'intérêt. Des félicitations ont été offertes à M. Gaelick personnellement et à la Fédération canadienne de la faune pour ce programme. Le rapport de M. Gaelick est inclus dans le présent compte rendu.

16. Organisation de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune

Bob Andrews présente le rapport et les recommandations du groupe d'étude pour l'établissement d'un Institut canadien de gestion de la faune. Son rapport et un résumé de la discussion qui a suivi sont inclus dans le présent compte rendu.

17. Choix du thème de la Conférence de 1984

Le thème pour 1984 est : "La gestion de la faune en équipe".

18. Annonce de la composition du Comité de programmation pour 1984

Le Comité de programmation pour 1984 sera composé de : J.D. Roseborough (Ontario), président; D.K. Pollock (SCF), secrétaire; directeur régional de l'Ontario (SCF); A. Magny (Québec); R.R. MacLennan (Saskatchewan); M. Prime (Nouvelle-Écosse); J. Young (Ontario); et de représentants d'organismes de faune non gouvernementaux locaux. Le suppléant est H. Haswell (Nouveau-Brunswick).

19. "Canadian Wildlife Administration"

Bob Bell, des Territoires du Nord-Ouest, présente l'édition de 1983. Il mentionne que les T.N.-O. considèrent la publication d'une grande valeur. À leur avis, cette publication constitue l'une des rares occasions qui leur est donnée de faire connaître les programmes de faune du Canada; elle constitue un outil qui doit continuer d'être disponible.

Le Manitoba produira la publication en 1984.

20. Rapports sur les points saillants des programmes

Les rapports présentés par les divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sont inclus dans le présent compte rendu.

Lloyd Mayeda a distribué à la Conférence des exemplaires des rapports annuels de 1981 et 1982 de la Société pour la conservation des sites naturels. Il a décrit brièvement les objectifs et les plans de son organisme. La Société pour la conservation des sites naturels du Canada est un organisme national à but non lucratif voué à la préservation des zones naturelles d'importance écologique, des caractéristiques naturelles uniques et des sites d'une beauté particulière. Il ne garde pas de propriétés indéfiniment, mais les cède à d'autres organisations de conservation ou à des organismes gouvernementaux qui s'occupent de leur gestion et de leur protection. Les terres humides, les propriétés riveraines et les zones

qui servent d'habitat à une grande diversité d'espèces de faune et de flore, particulièrement les espèces rares et menacées d'extinction, voilà les priorités de la Société pour la conservation des sites naturels du Canada pour les années 80.

21. Rapport du Comité des recommandations

Cette année, le président était R. Goulden (Manitoba); 18 recommandations ont été approuvées par l'assemblée. La Colombie-Britannique n'était pas représentée à cette Conférence.

22. Points d'intérêt - Recommandations

COSEWIC

Rich Goulden (Manitoba) indique qu'il pourrait difficilement accepter l'inclusion des invertébrés dans le mandat du COSEWIC parce qu'ils n'étaient pas visés par la Loi sur la faune du Manitoba ou toute autre loi qu'est chargé d'appliquer son Ministère. En second lieu, il signale que si le financement des groupes de conservation privés diminue, le moment semble mal choisi pour élargir le mandat du COSEWIC. En général, il est satisfait du travail du COSEWIC, mais il croit que l'ampleur des réalisations par rapport à ce qu'on attendait ne justifie pas de s'aventurer dans des eaux inconnues. Il ne pourrait pas obtenir d'argent de son ministère pour soutenir des études sur les invertébrés. Il convient qu'une partie substantielle du financement provient de groupes de conservation privés, mais si l'on se réfère aux conférences d'il y a plusieurs années, on en viendra à la conclusion que c'est très bien ainsi. Il rappelle aux organismes non gouvernementaux leurs demandes de participation valable à la gestion de la faune au Canada alors qu'il leur avait indiqué qu'une participation valable allait de pair avec une contribution financière valable. Il les félicite de leurs efforts en ce qui a trait au COSEWIC, tout en signalant que c'est bien là ce qu'ils sont censés faire. Il n'est pas convaincu que le gouvernement n'a pas fait sa part.

J.D. Roseborough (Ontario) est d'accord avec M. Goulden. L'Ontario aurait aussi beaucoup de difficultés car elle n'a pas de mandat concernant les invertébrés. Ils ont aussi certaines difficultés avec les plantes mais peuvent quand même se référer à la Loi sur les espèces menacées d'extinction (Endangered Species Act). L'Ontario consacre maintenant 62 000 $ aux rapports de situation, ce qui est comparable à la somme fournie par le Fonds mondial pour la nature. M. Roseborough ne croit pas que les gouvernements devraient être poussés à rendre publiques les mesures prises au profit des espèces qui sont de leur ressort et qui ont obtenu un statut du COSEWIC, à moins que ces espèces ne soient protégées par la Loi sur les espèces menacées d'extinction ou visées par un programme de gestion précis; l'Ontario ne tient pas à rendre publiques les mesures qu'elle prend car elle ne veut pas qu'on sache où se trouvent ces espèces. Il ne voit aucune nécessité de confirmer le mandat du COSEWIC et indique que l'Ontario voterait contre la recommandation proposée (voir la recommandation 12).

J.E. Bryant (SCF) fait remarquer que le mandat du COSEWIC ne couvre pas les plantes, ni la possibilité de recourir au public pour financer ses activités. Le mandat du COSEWIC est de faire connaître au public le statut des espèces qu'on croit menacées au Canada pour qu'il soit au courant des risques et de la

situation; ces rapports sont donc mis à la disposition du public. En réponse à ces travaux, on demande maintenant quelles sont les répercussions du travail du COSEWIC et ce que les gouvernements font à l'égard des espèces désignées par le COSEWIC. M. Bryant considère que le public devrait obtenir des gouvernements une description de ce qu'ils font, mais s'il faut prendre des mesures sans faire trop de bruit, à l'insu du grand public, cette seule façon de procéder peut être un moyen de transmettre au public une information très utile; en effet, il serait contraire à la raison d'être du COSEWIC de révéler tous les détails des mesures prises si cela risque de mettre en danger les espèces menacées d'extinction.

R. Andrews (Alberta) appuie les commentaires de M. Bryant et convient que les gouvernements devraient rendre publique leur utilisation des rapports du COSEWIC; l'Alberta a l'intention de tenir compte du travail du COSEWIC dans sa politique et ses lois. Il ajoute qu'en cette période de restrictions, le travail de ce Comité et les principes qu'il met en valeur devraient être les derniers éléments à subir les contrecoups des coupures.

M. Roseborough fait remarquer que la plupart des espèces mentionnées dans le rapport du COSEWIC de juin 1983 (8 sur 12) sont des espèces de l'Ontario et que celles-ci subiraient d'énormes pressions si l'on devait rendre publique cette information. À son avis, l'Ontario subit davantage de pressions que d'autres organismes canadiens. L'Ontario s'oppose à la recommandation 12.

Collaboration pour la mise en valeur de l'habitat

R.C. Goulden (Manitoba) signale qu'on a mentionné plus d'une fois pendant la Conférence qu'il fallait féliciter les efforts substantiels déployés par les organismes privés de conservation et l'industrie dans le domaine de l'habitat, mais que cette situation était malheureusement accompagnée d'une diminution pratiquement équivalente de la participation financière des gouvernements. Il ne dit pas si cette situation est acceptable ou non, mais il signale que les gens qui ont débattu la question croyaient que l'intention initiale était d'obtenir davantage de fonds du secteur privé pour aider les gouvernements dans leurs travaux et non pas nécessairement pour supplanter les efforts du gouvernement.

R.H. Ozanne (Alberta Fish and Game Association) indique que la population de chasseurs et de pêcheurs de l'Alberta présentera une proposition, dans la même veine, à son gouvernement d'ici la fin de 1983; elle n'a pas été finalisée par son organisme, mais ce serait un moyen de procéder (voir la Recommandation 8). Il mentionne que le gouvernement diminue sa participation à mesure qu'on obtient des fonds privés. Il mentionne également les problèmes que connaissent les gouvernements sur le plan de la main-d'oeuvre et il signale qu'en période de restrictions financières, la faune passe au deuxième plan. Il demande aux délégués d'appuyer la recommandation.

L.H. Mayeda (Société pour la conservation des sites naturels du Canada) encourage les délégués à voter en faveur de la recommandation. Il signale qu'il peut y avoir d'autres situations où son organisme pourrait apporter son aide, autre qu'une aide financière pour acheter des propriétés, par exemple lors de négociations au nom d'organismes gouvernementaux et de propriétaires terriens ou en collaboration avec eux. Il ajoute que si son organisme en est encore à ses balbutiements sur le plan de l'efficacité, ils seraient heureux de participer et

d'accroître leur utilité pour recueillir des fonds ou pour préserver l'habitat; ils seraient heureux de travailler avec un certain nombre de groupes et d'organismes gouvernementaux à assurer la protection de l'habitat.

Valeur de la faune dans le Nord

R. Bell (Territoires du Nord-Ouest) indique que le rapport de M. Usher porte également sur un autre point; il tente aussi d'établir une méthodologie pour évaluer le mode de vie. M. Bell aimerait savoir si cet aspect sera inclus à ce moment.

F.L. Filion (SCF) répond qu'à cause des complexités de la question, on n'a pas l'intention de s'y arrêter pour le moment; en outre, le coût en est prohibitif (voir la recommandation 9). Les Territoires du Nord-Ouest s'abstiennent de voter sur cette recommandation.

23. Association internationale des organismes de faune aquatique et terrestre

Jack Berryman fait part de l'intérêt de son Association à connaître davantage les activités, les problèmes et les points de vue canadiens. Son Association aimerait faire participer plus activement le Canada à ses affaires. Il remercie d'avoir été invité à assister à la Conférence; il l'a trouvée instructive et éducative.

24. Participants

Cette année, 145 participants se sont inscrits à la Conférence.

25. Dates des prochaines conférences

Les dates suivantes ont été confirmées pour les prochaines conférences :

1984 (du 18 au 22 juin) - Timmins (Ontario);
1985 (du 25 au 28 juin) - Halifax (Nouvelle-Écosse);
1986 (du 16 au 19 juin) - Ottawa (Ontario).